

Rennes, le 31 octobre 2022

Cher(e) membre du conseil,

Je vous prie de participer au **Conseil de l'école de l'Institut Agro – Rennes-Angers** qui aura lieu le :

Lundi 14 novembre 2022 de 10h à 13h

Salle du conseil du campus de Rennes

Lien Zoom :

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation de compte rendu du Conseil d'école

1.1 Approbation du compte rendu du conseil d'école du 6 septembre 2022

2. Actualités

2.1 Intervention de la Directrice de l'école

3. Stratégie de l'Institut Agro

3.1 Projet Stratégique 2023 (avis)

3.2 Contrat d'objectif et de performance avec l'État 2023-2028 (avis)

4. Finances

4.1 Budget rectificatif 3 de l'école (avis)

4.2 Budget propre intégré de l'école 2023 (avis)

4.3 Plan pluriannuel d'investissement de l'école (information)

5. Formation et recherche

5.1 Eméritat de Jean Cordier (avis)

5.2 Contribution à la vie étudiante et de campus : bilan de l'année précédente et programmation sur l'année 2022-2023 (information)

6. Questions diverses

À faire parvenir 48 heures avant la tenue du conseil

La directrice
SIGNÉ
Alessia Lefébure

P.J. : coupon-réponse à retourner le 9 novembre 2022 au plus tard.

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°1.1

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Membres représentés (procuration) : 6
Quorum : 13

Point 1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école

Délibération 1.1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 6 septembre 2022

ADOPTÉ : X à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°1

Objet : Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 6 septembre 2022

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve le compte rendu du Conseil d'école du 6 septembre 2022 tel qu'il lui a été transmis et sous réserve des modifications suivantes :

Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école



Madame Hélène GUIDO HALPHEN

Compte-rendu

La séance est ouverte à 10 h, en visioconférence, par Monsieur Arnaud MESSAGER.

M. Arnaud MESSAGER : Je vous remercie tous de vous être connectés pour les travaux de ce conseil d'école du mardi 6 septembre 2022. J'assurerai la Présidence en l'absence de Mme Hélène GUIDO-HALPHEN qui ne pouvait pas être présente durant cette réunion. J'en profite pour souhaiter une bonne rentrée aux étudiants, aux professeurs, au personnel technique et à la Direction de l'établissement.

Il est procédé à l'appel des présents, au décompte des voix des membres présents, au décompte des pouvoirs (membres représentés). Le conseil est constitué de 20 membres.

Membres présents : 16

Membres représentés : 4

Total des membres présents et représentés : 20

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation de compte-rendu du Conseil d'école	3
1.1 Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 14 juin 2022	3
2. Actualités de l'école et de l'Institut Agro	3
2.1 Intervention de la Directrice de l'école	3
2.2 Information relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au sein de l'école	5
3. Finances.....	6
3.1 Budget rectificatif (avis)	6
4. Gouvernance	9
4.1 Projet de délégation de compétences du CA vers les conseils des écoles (information)	9
5. Questions diverses	10

1. Approbation de compte-rendu du Conseil d'école

1.1 Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 14 juin 2022

Le compte-rendu du Conseil d'école du 14 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Actualités de l'école et de l'Institut Agro

2.1 Intervention de la Directrice de l'école

Point présenté par Mme Alessia LEFEBURE.

Une présentation intéressant ce point est diffusée en séance.

Mme Alessia LEFEBURE : Je vous remercie tous de votre présence et je vous souhaite une bonne rentrée. Cette instance exceptionnelle est très importante pour vous informer et partager des actualités avec vous.

Le nombre de places prévues pour les nouveaux bacheliers sur Parcoursup a été rempli à Angers à Rennes. Les tendances de la rentrée 2022 sont similaires à celles de l'année 2021. Les postulants savent déjà ce qu'ils veulent en entrant dans la branche Horticulture-Paysage, les dossiers sont excellents. En revanche, les étudiants en Agronomie hésitent plus longuement, même si une majorité d'entre eux est intéressée par l'alimentation saine pour la santé humaine et l'intérêt animal. Cette motivation générationnelle nécessite une haute exigence au sein des formations.

Le 6 septembre 2022 est le dernier jour de délibération pour les étudiants en attente du concours. Pour rappel, les nouveaux intégrants suivent une remise à niveau lorsque cela est nécessaire afin qu'ils s'intègrent au mieux dans leur cursus.

L'institut Agro rejoint le grand défi Ferments du futur. Ce projet nécessite un apport important en pédagogie et en formation. Nous vous en dirons plus lorsque le projet aura été clairement défini.

Le recrutement des enseignants-chercheurs pour l'année 2022 a permis d'embaucher un professeur en Sciences du sol et trois maîtres de conférences. Deux communautés scientifiques ont été accueillies au sein de l'établissement. Le symposium International sur l'Écologie des Vers de Terre et le Congrès International d'Horticulture permettent de mettre en avant toutes les compétences scientifiques de l'établissement, et notamment celles des doctorants et jeunes chercheurs qui participent activement à l'accueil. Je remercie les participants pour leur engagement concernant ces deux événements.

Deux lauréates ont obtenu une bourse de recherche Fulbright pour étudier à l'étranger.

Quatorze projets ont été déposés dans le cadre de la première et de la deuxième vague du fonds incitatif. Les résultats seront communiqués avant la fin du mois de septembre 2022. Les entretiens stratégiques de l'Institut Agro avec le Ministère (DGER) se tiendront le 27 septembre 2022.

L'évaluation HCERES de l'Institut Agro débutera le 29 septembre 2022. La gouvernance sera évaluée par rapport aux objectifs de l'Institut, la formation et la recherche sont également évaluées comme d'habitude.

Les élections pour le Comité Social d'Administration (SCA) de l'Institut Agro auront lieu entre le 1^{er} et le 8 décembre 2022.

Un dépôt de candidature est prévu au printemps 2024 pour une labellisation DD&RS de l'Institut Agro. Ce label est très important pour l'Institut, notamment pour les candidats qui souhaitent que leur établissement s'engage. Dans le cadre de ces démarches d'amélioration

de la qualité, nous espérons être classés dans le Times Higher Education (THE) qui évalue les universités selon un classement de performance mondiale. L'institut a également été sollicité pour rejoindre l'European League for Life Sciences (ELLS) dans le cadre d'un projet d'Université européenne.

M. Arnaud MESSAGER : Je suis très impressionné par le nombre d'activités et d'événements mis en place. Je me joins aux félicitations concernant les participants aux congrès.

M. Emmanuel GEOFFRIAU : Une belle reprise des congrès a eu lieu avec un format hybride. Plus de 2.000 participants se sont rendus à Angers et 300 participants étaient présents en ligne.

M. Arnaud MESSAGER : La bourse de recherches Fulbright est très intéressante pour les doctorants. J'ai hâte d'entendre leur retour. La confrontation internationale engendrée par le projet de l'ELLS devrait être très enrichissante pour les étudiants.

Mme Alessia LEFEBURE : L'institut Agro a toujours été proche de ce cercle d'Université européenne, mais il n'en faisait pas partie. Finalement, une offre officielle d'adhésion a été émise. Cette visibilité européenne devrait permettre aux étudiants d'accéder plus facilement à des opportunités à l'étranger, mais aussi de développer des doubles diplômes.

Quelques mouvements se sont produits sur des postes non enseignants. Un ancien recteur a rejoint l'Institut le 2 septembre 2022. Sa première mission consiste à réaliser un état des lieux et soumettre des propositions pour développer les enseignements d'éthique et déontologie dans tout l'Institut Agro et dans tous les cursus. Les référents intégrité scientifique l'épauleront dans cette mission. Sa deuxième mission serait de mettre en place une politique plus proactive pour attirer des étudiants francophones qui se trouvent à l'étranger. Chaque mission durera un an. Un bilan sera ensuite dressé.

Un chargé de mission développement international et une secrétaire générale adjointe ont également été recrutés.

Pour la première fois, une journée de l'été a eu lieu en juillet 2022 à Rennes. Nous souhaitons continuer à mettre en place de tels événements. Une journée de l'été aura donc lieu le 4 juillet 2023 sur le campus d'Angers. Un séminaire pédagogique de toute la communauté enseignante a eu lieu durant l'été 2022 pour former les ingénieurs en sciences du vivant aux enjeux agroécologiques. Le cycle des débats se poursuit puisque des invitations ont été envoyées à des personnalités publiques pour que les étudiants puissent échanger et débattre avec d'autres personnes que leurs professeurs.

L'Institut Agro participe au Salon international de l'élevage à Rennes avec les étudiants du 13 au 15 septembre 2022, ainsi qu'au salon du Végétal à Angers durant les mêmes dates.

Le 7 octobre 2022, la journée des halieutes a lieu à Rennes. La signature de la convention IFREMER aura lieu le 21 octobre 2022 à Rennes. La visite de la maire de Rennes aura lieu le même jour à Rennes. La métropole de Rennes est notre partenaire depuis peu, notamment concernant les enjeux environnementaux.

L'Institut participera au Salon international de l'Agriculture du 25 février au 5 mars 2023 à Paris. L'Institut de Rennes accueillera Ecotrophéa, le trophée des étudiants de l'innovation alimentaire, ce qui permettra de mettre en avant notre filière agroalimentaire. Des manifestations européennes auront également lieu à Rennes en juillet et en septembre 2023.

M. Jérôme COPPALLE : Je vous félicite pour votre adhésion auprès des universités européennes agroalimentaires. Cette adhésion est un accomplissement et un aboutissement très important pour la recherche agroalimentaire.

M. Christophe RIVOALLAN : Théoriquement, le Ministère devait se charger d'organiser les élections professionnelles en fin d'année 2022, mais le prestataire du Ministère rencontre des difficultés. En effet, l'installation de formations spécialisées de site en plus du CSA nécessite de connaître le poids de chaque organisation syndicale dans chaque école lors des élections CSA. Le Ministère rencontre des difficultés techniques pour mettre en place cette subtilité dans les votes électroniques. La solution la plus simple consiste à organiser nous-mêmes les élections professionnelles du CSA de l'Institut.

Un message sera prochainement adressé aux élus de l'école et aux élus de tout l'Institut pour mettre en place des webinaires afin de décider des modalités des élections, des dates de dépôt des candidatures, etc.

M. Jérôme COPPALLE : Le personnel devra voter deux fois, une fois pour les instances de l'Institut et une fois pour élire le CSA. Deux liens seront envoyés sur deux plateformes différentes.

2.2 Information relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes au sein de l'école
Point présenté par Mme Gaëlle BOSIO.

Une présentation intéressante ce point est diffusée en séance.

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : Il nous semblait important de faire un point sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) au sein de l'école. Nous aurons l'occasion d'aborder ce sujet de façon plus précise lors du prochain comité technique de l'Agro en octobre 2022. Une note plus détaillée sera prochainement envoyée à ce sujet.

Ces actions sont importantes pour l'école et en adhésion avec les politiques stratégiques portées par nos ministères. Nous devons nous engager auprès du personnel et des étudiants. Cet engagement s'est initié en 2021 avec l'élaboration d'un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle.

Une gouvernance à plusieurs niveaux a été actée. Un comité de pilotage mensuel composé des référents égalité au sein de chacune des écoles a été mis en place. Il doit suivre et assurer la mise en œuvre du plan d'action jusqu'en 2023. Des pôles prévention spécifiquement axés dans la lutte contre les VSS existent également auprès des bureaux étudiants.

Des dispositifs de prévention ont également été mis en place. Une cellule d'écoute étudiante a été ouverte et fonctionne très bien. Des étudiants relais sont formés et chargés de coanimer les campus afin de permettre le bien-être des étudiants. Nous avons adhéré à un marché ministériel permettant de bénéficier d'une cellule de signalement. Un suivi des signalements auprès des autorités compétences est ainsi possible si la personne l'autorise.

Une cellule de veille a été mise en place pour le personnel afin de prévenir les situations de mal-être au travail et aux VSS. Des sensibilisations aux conduites à risques se poursuivent sur chaque campus. Une charte de prévention faisant l'objet d'un engagement écrit de la part de chacun des participants durant les événements permet de définir des référents VSS. Des fiches événements sont mises à disposition des communautés étudiantes pour formaliser les initiatives et garantir un échange préalable à toute organisation. Un bilan est ensuite dressé à leur issue.

Nous devons cependant renforcer nos dispositifs de sécurité afin de réduire le volume sonore qui dérange un certain nombre de riverains qui vivent à proximité du campus de Rennes.

Des actions de formation et de sensibilisation à destination des personnels et des étudiants ont été mises en place pour qu'ils comprennent les VSS. Il est important d'accueillir cette formation à l'ensemble des acteurs pour réduire ces comportements. 12 formations VSS ont eu lieu en 2022 auprès des encadrants, des DRH-DFVE-SG et du personnel. 40 heures de formations ont ainsi été réalisées, avec environ 150 à 200 participants, pour un budget de 10.000 euros. Ces actions de formation se poursuivront en automne 2022 afin de former toutes les communautés aux VSS.

Pour les étudiants, une conférence-débat et deux sessions de sensibilisation aux VSS ont eu lieu auprès des élus étudiants et des BDE. De plus, l'école Rennes-Angers s'est engagée dans une démarche de féminisation des noms de ses bâtiments et salles, avec pour objectif de promouvoir la place des femmes dans le domaine des sciences. Le club SHEEH est en partenariat avec l'école pour mettre en place ces démarches.

Un plan de communication est en cours de production, il est prévu pour la fin de l'année 2022. Il permettra de promouvoir l'ensemble des actions et dispositifs de lutte contre les VSS. La communication inter-école sera mise en place au travers d'un plan dédié. Des canaux multiples seront utilisés pour que les étudiants soient informés et participent activement s'ils le souhaitent.

Nous avons également débuté un état des lieux des VSS dans l'ensemble des écoles. Un sondage a été initié en juin 2022 à l'attention des personnels et étudiants dans les deux écoles. L'objectif de cette démarche était de recenser les comportements sexistes et les violences sexuelles depuis l'entrée au sein de l'école. Elle permet également de sensibiliser, prévenir et agir contre ce phénomène dont chacun et chacun peut être témoin ou victime, pour qu'ils n'existent plus et que les victimes puissent enfin suivre des procédures et ne pas culpabiliser en silence.

Les résultats de l'enquête sont désormais connus sous un format brut. Je remercie le département stats infos de l'aide apportée pour que les résultats soient précis, analysés et disponibles pour tous. La formalisation de ces résultats est en cours sur un document adapté. Une communication sera réalisée en septembre 2022 en lien avec l'école et le COPIL Agro.

Cette mise en place était urgente, mais nous sommes satisfaits des actions mises en place durant ce court délai. Il reste néanmoins de nombreuses choses à faire. Nous devons poursuivre la réalisation des actions programmées en associant et mobilisant les communautés étudiantes et le personnel. Nous devons également renforcer la communication auprès des communautés pour que chacun s'empare du sujet. Cet enjeu est très important pour l'Institut.

3. Finances

3.1 Budget rectificatif (avis)

Point présenté par Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI, M. Jérémy FOURREAU et M. Stéphane CHABROL.

Une présentation intéressant ce point est diffusée en séance.

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : Le point finance est la raison pour laquelle ce conseil d'école a été réuni. Nous souhaitons, au travers de cette instance, intégrer des crédits supplémentaires pour couvrir des dépenses qui ne pouvaient pas être anticipées dans le budget initial à la fin de l'année 2021-2022. Ce budget rectificatif numéro 2 n'était pas prévu. En effet, l'intégration de Dijon à l'Institut Agro a nécessité la rédaction d'un budget rectificatif numéro 1 en 2022.

Nous vous expliquerons précisément les changements apportés par ce budget rectificatif afin que vous puissiez donner un avis sur les évolutions des lignes de dépense rattachées au budget propre de l'école. Le Conseil d'Administration sera sollicité sur l'intégralité du budget à la suite de votre avis.

Je rappelle que nous viendrons présenter un modèle économique soutenable pluriannuel dans chaque école. L'intégralité du budget sera évoquée en fin d'année 2022-2023.

M. Jérémy FOURREAU : Avant de reprendre en détail le budget rectificatif numéro 2, j'aimerais vous présenter l'expansion du budget 2022 au niveau Agro. Pour information, le niveau de consommation sur les données arrêtées au 31 juillet 2022 fait apparaître en exécution un niveau d'engagement des dépenses à hauteur de 52% et en crédits de paiement à hauteur de 46%, avec une répartition par nature de dépenses.

Pour rappel, les autorisations d'engagement (Æ) sont les commandes passées par l'établissement et les crédits de paiement (CP) sont les crédits ponctionnés au moment du paiement effectif des fournisseurs. L'écart entre ces deux types de dépenses montre la dette en cours de l'établissement.

Le rythme de consommation observé est similaire aux tendances du 1^{er} trimestre 2022 qui prenaient en compte les données arrêtées au 30 avril 2022, soit 28% pour les Æ et 26% pour CP. Évidemment, l'exécution observée est favorisée par le contexte d'inflation des fluides et matières premières.

Le budget rectificatif numéro 2 est justifié par des dépenses imprévisibles et inéluctables sur l'exécution ce qui nous oblige à obtenir des crédits supplémentaires.

Les dépenses du personnel sont impactées par le dégel du point d'indice porté par le budget commun de l'Institut Agro. De plus, une partie des dépenses du personnel concerne l'Institut, car une chaire Tech agro sup est programmée à Dijon. Sur les dépenses de fonctionnement, le budget commun porte sur la future mise en œuvre du budget Finance. En effet, les écoles ont pour objectif d'établir un budget commun pour janvier 2025. Des engagements auront lieu dès cette année.

Sur le budget des écoles, l'augmentation du coût des fluides impacte le budget rectificatif numéro 2. Pour la Fondation Institut, la mise en place de la chaire Tech agro sup impacte également les dépenses de fonctionnement.

Pour terminer, les dépenses d'investissement sont impactées par le budget commun et le projet PEP Inetum.

Mme Anne LE RALEC : Je pensais que le dégel du point d'indice ne concernait que les fonctionnaires, qui ne sont pas rémunérés par l'établissement.

M. Jérémy FOURREAU : En effet, le dégel du point d'indice concerne uniquement les fonctionnaires rémunérés par la Fonction publique et donc le Ministère. L'augmentation du budget provient du fait que les contrats des personnels sous plafond sont indexés sur les régimes des titulaires de la Fonction publique.

Pour information, des sessions de formation pour les élus sont prévues pour que vous compreniez mieux les enjeux budgétaires. Ces formations auront lieu avant les instances de travail du CA prévues en novembre 2022.

Pour les dépenses du personnel, le dégel du point d'indice représente 234.000 euros et la création de la Chaire Tech Agro sup engendre 47.000 euros de coût pour la fin de

l'année 2022. Le projet PEP Inetum prévu dans le budget de fonctionnement 2022 représente 255.514 euros. Il occasionnera également quelques dépenses en 2025 et 2026 lors de sa mise en place. Sur la partie investissement de Pep Inetum, l'acquisition des licences et l'intégration du titulaire du projet représentent un engagement de 575.971 euros. D'autres dépenses échelonnées lors de la mise en place du projet sont également prévues.

L'impact lié à l'augmentation du coût des fluides a été évalué à 450.000 euros au niveau global de l'Institut. Enfin, la part fonctionnement de la Chaire Tech Agro Sup de Dijon représente 40.000 euros.

Ces éléments nouveaux sont imprévisibles pour 2022, mais prévisibles pour 2023. Les budgets des exercices suivants seront impactés par certains de ces éléments. Le coût du fonctionnement sera impacté à hauteur d'un million d'euros pour les exercices suivants.

Mme Ghyslaine NOM : Le présent conseil d'école est consulté pour approuver le budget propre intégré, notamment en ce qui concerne l'augmentation du coût des fluides qui représente 150.000 euros. Ces éléments devraient abonder les exercices suivants d'un montant similaire.

M. Stéphane CHABROL : La consommation d'énergie des écoles de Rennes et Angers oscille en moyenne entre 6,4 millions de kWh et 7,9 millions de kWh sur les années 2019 à 2021. La consommation était plus faible en 2020, car les établissements étaient fermés à cause de la crise sanitaire. En 2022, nous constatons une baisse de la consommation, mais il faudra attendre la période hivernale pour pouvoir l'affirmer.

L'augmentation des tarifications d'énergie est exponentielle en 2022. Les raisons de cette augmentation sont connues de tous. L'augmentation du prix du gaz devrait représenter 6% et 3% pour le réseau de chauffage urbain. Les prix du kWh de gaz représentent 0,08 euro TTC, le prix du kWh d'électricité se situe à 0,018 euro TTC et le kWh de chauffage urbain se situe à 0,077 euro TTC.

En résumé, pour une surface globale de 40.000 m² sur les deux sites, la dépense moyenne d'énergie représente 15,29 euros hors taxe par mètre carré en 2021 et environ 18,44 euros hors taxe par mètre carré en 2022. Cette même dépense devrait atteindre 21,82 euros hors taxe par mètre carré en 2023.

Pour autant, un certain nombre de mesures peuvent être prises pour réduire le budget énergie des deux sites. Des consignes de température avaient déjà été prises à la suite des recommandations du Premier ministre concernant. Les locaux sont chauffés à 19 °C lorsqu'ils sont occupés et à 17 °C lorsqu'ils sont vides. Cette mesure n'est pas encore appréciable, car elle a été mise en place quinze jours avant la coupure du chauffage sur les deux sites. Ces consignes seront reprises lors de la prochaine saison de chauffe.

Le raccordement au réseau de chaleur urbain est en cours de finalisation à Rennes et il est déjà effectué depuis 2018 à Angers. Ce raccordement devrait se poursuivre à Rennes selon les financements accordés. Une restructuration des bâtiments chauffés par l'électricité pour passer au réseau de chaleur urbain est également prévue après 2024.

Une action complémentaire de déploiement de la technologie LED sur l'ensemble des sites est en cours.

Quelques mesures de restructurations ont été entreprises concernant l'isolation de certains bâtiments. Certaines fenêtres ont été changées pour améliorer l'isolation. Le bâtiment 16 sera déconstruit et reconstruit avec des performances énergétiques améliorées.

Mme Anne LE RALEC : Je suis déçue des travaux de raccordement au réseau de chauffage urbain en termes de gain, même si d'un point de vue environnemental c'est une bonne chose.

M. Stéphane CHABROL : La chaufferie du réseau urbain fonctionne par biomasse, ce qui permet de réduire le prix du gaz en cas d'augmentation. Le recours à la biomasse permet également une amélioration de la consommation d'un point de vue environnemental.

Mme Marie-Pierre ETIENNE : Serait-il possible de réaliser un sondage dans les bureaux avec des thermomètres ? La température ne semble pas homogène dans les bureaux. Il faut estimer les conditions de travail des collègues.

Mme Romane MARTINEAU : La température est très disparate. Je pense qu'une communication est nécessaire pour informer le personnel des consignes de température à respecter.

M. Jérémy FOURREAU : Ces dépenses nouvelles ne sont pas financées. L'effet induit par ce budget rectificatif numéro 2 impacte le seuil budgétaire qui se trouve augmenté dans le déficit. Le compte de résultat devient déficitaire alors qu'il était excédentaire. Les investissements pouvant être réalisés par l'établissement sont donc réduits.

Au-delà des éléments budgétaires, la clôture de l'exercice permet de garantir la soutenabilité du budget à moyen terme. L'élaboration en cours du Plan pluriannuel d'Investissement permettra de garantir la soutenabilité budgétaire de l'établissement à long terme et d'identifier les marges pour absorber de nouvelles dépenses. La réorganisation financière devrait débuter en janvier 2023.

M. Emmanuel GEOFFRIAU : Dans quelles mesures la Direction utilisera-t-elle les résultats de l'audit réalisé en 2022 ?

M. Jérôme COPPALLE : Je pense que l'année 2023 sera marquée par la sobriété. Il faudra limiter les postes de dépenses et être vigilant, notamment les dépenses énergétiques et celles des personnels.

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : Ce n'était pas un AUDIT, mais une enquête. La proposition de réorganisation financière provient des chaînes financières des différentes écoles. Les travaux se sont achevés durant l'été 2022. Des questionnements demeurent, mais lorsque le projet sera validé, nous poursuivrons les travaux. La Direction ne supprimera aucun poste, mais le personnel financier effectuera son travail avec des outils adaptés.

Le budget rectificatif numéro 2 est soumis au vote selon les modalités évoquées lors de la présentation de ce dernier.

Délibération 1. :

Vote pour : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Le budget rectificatif numéro 2 est approuvé à l'unanimité.

4. Gouvernance

4.1 Projet de délégation de compétences du CA vers les conseils des écoles (information)

Un élu (fichier 1 – 2'05'38) : L'intégration de nos collègues à Dijon permet au CA, au CS et au CE de déléguer certaines compétences aux instances des écoles. Une délibération concernant les demandes de délégation et d'éméritats sera étudiée lors du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022.

5. Questions diverses

Mme Anne LE RALEC : Nous aimerions savoir si l'organisation et le mode de fonctionnement seront modifiés à l'issue du rapport de Romain Jeantet présenté lors de la dernière séance de ce conseil.

Mme Alicia NOM : Une proposition sera soumise par les différents services concernés d'ici quelques mois. Aucune réorganisation précise n'a encore été décidée. Un point sera réalisé lors de chaque instance à ce sujet.

Mme Romane MARTINEAU : Le planning des vacances de février 2022 engendre énormément de dépenses pour les élèves situés à l'étranger qui doivent revenir pour assister à quelques jours de cours. Une solution ne pourrait-elle pas être apportée à ce sujet afin de limiter les absences ?

Mme Gaëlle MALECOT-TAMBORINI : Cette question ne relève pas de cette instance. Elle a été transmise à la Direction de la formation et de la vie étudiante qui vous apportera une réponse.

Les prochains conseils d'administration Institut Agro auront lieu le matin du 20 septembre 2022 et le 29 novembre 2022. Le prochain conseil d'école Institut Agro Rennes-Angers se tiendra le 14 novembre 2022 durant la matinée sur le campus de Rennes.

Séance levée.

Le Vice-président du Conseil d'école interne

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°3.1

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Membres représentés (procuration) : 6
Quorum : 13

Point 3 – Stratégie de l'Institut Agro
Délibération 3.1 – Projet stratégique 2030

ADOPTÉ : X à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°3.1
Objet : Projet stratégique 2030

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve le projet stratégique 2030 de l'Institut Agro.

Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école



Madame Hélène GUIDO HALPHEN

L'Institut Agro en 2022



Former Innover Transformer



**Institut National d'Enseignement Supérieur pour
l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement**

V1 – 25 Octobre 2022

L'Institut Agro : la nouvelle grande école pour l'Agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage

L'Institut Agro est un établissement d'Enseignement Supérieur et Recherche dans les champs de **l'alimentation, de l'agriculture, de l'environnement et du paysage**, en lien étroit avec les organismes de recherche, les universités, les autres grandes écoles et les acteurs du monde socio-économique (public et privé), en France et dans le monde. Il est également en charge d'une mission spécifique **d'Appui à l'enseignement technique agricole**.

La création de cette **Grande Ecole publique** au 1^{er} janvier 2020 marque un **tournant historique** pour l'enseignement supérieur en dotant la France d'un établissement de 1^{er} rang sur les questions d'alimentation, agriculture, environnement et paysage au niveau européen et mondial.

Dans un contexte de prise de conscience sociétale de l'**urgence** du traitement des questions climatiques, écologiques et alimentaires - accentuées par les crises sanitaires, énergétiques et économiques - la création de ce nouvel acteur réaffirme l'importance de la **formation** pour permettre aux acteurs de la société de **s'engager résolument dans les transitions** (agroécologique, alimentaire, numérique, climatique, énergétique, économique, sociale).

« Un établissement d'enseignement supérieur unique par son périmètre thématique sur l'alimentation, l'agriculture, l'environnement et le paysage, par le nombre de ses étudiant(e)s et enseignants-chercheurs et par sa mission spécifique d'appui à l'enseignement technique agricole ».

Fort de ses 3 écoles, historiquement implantées à Dijon, Montpellier, Rennes et Angers et solidement ancrées dans leur dynamique de site et de territoire, le nouvel établissement possède des **atouts uniques pour relever ces défis**.



1300 Personnels

dont 300 Enseignants-Chercheurs

136 M€ de budget consolidé



6 Campus

Les missions de l'Institut Agro, définies dans son décret de création révisé, combinent la **Formation** initiale et tout au long de la vie, la **recherche**, l'**appui** à l'enseignement technique agricole l'**innovation**, le soutien au **développement** des territoires et aux politiques publiques.

De par sa **masse critique** et l'**étendue de ses compétences**, couvrant l'ensemble des thématiques relatives à l'alimentation, de l'agriculture (incluant l'élevage, l'horticulture et la viticulture), de l'halieutique, de l'environnement et du paysage (incluant la gestion durable de l'eau, des sols et de la biodiversité), l'Institut Agro est en mesure d'accomplir des changements d'échelle et des inflexions stratégiques que ses écoles, seules, n'avaient pas les moyens de réaliser.

Formation initiale et tout au long de la vie des acteurs des transitions dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de l'environnement et du paysage. En complément de son cœur de métier sur la formation des **ingénieurs**, l'Institut Agro offre une **large gamme de formations** (doctorat, master, licence pro, formation à distance en bac pro, bac techno et BTS), fondées sur les approches systémiques et pluridisciplinaires, nourries des avancées scientifiques les plus récentes. Il forme aussi les ingénieurs IAE du MASA et les cadres des lycées agricoles.

« Un bouquet de formations riche et diversifié pour **2800 élèves ingénieurs** dans 8 cursus et une trentaine de spécialisations et **450 doctorants** dans quatre grands sites universitaires »

4900 étudiants en formations diplômantes

60 000 Alumni

1 centre d'enseignement à distance

Recherche thématique et systémique, conduite par nos enseignants chercheurs et impliquant les étudiant(e)s, les acteurs des systèmes agricoles et alimentaires et les citoyens pour construire et diffuser les connaissances, innover dans les concepts et les méthodes et pour nourrir la formation dans une approche ouverte et participative de la science.

« Une **recherche pluri- et inter- disciplinaire** d'excellence dans 38 UMR et 2 UR et dans des pôles thématiques; source d'**inspiration** et de **solutions** pour répondre aux enjeux des transitions et co-construire avec les acteurs et les filières »

Appui à l'enseignement technique agricole en France et à l'international, pour impulser et accompagner les évolutions sociétales en renforçant les collaborations entre enseignement technique et enseignement supérieur, notamment par la diffusion des acquis de la recherche et les échanges de pratiques pédagogiques autour du métier d'enseignant supérieur, notamment par la diffusion des acquis de la recherche.

800 établissements d'enseignement technique agricole

- **Innovation** dans les filières, les territoires et les écosystèmes d'innovation, avec les organisations publiques et privées, sur des bases scientifiques et dans un dialogue avec la société, permettant aussi la mise en situation et l'implication des étudiant(e)s.
- Contribution au **Développement** durable dans les territoires, à l'évaluation et l'élaboration des politiques publiques et au dialogue science-société, offrant aussi des opportunités de formation par l'action aux étudiant(e)s.

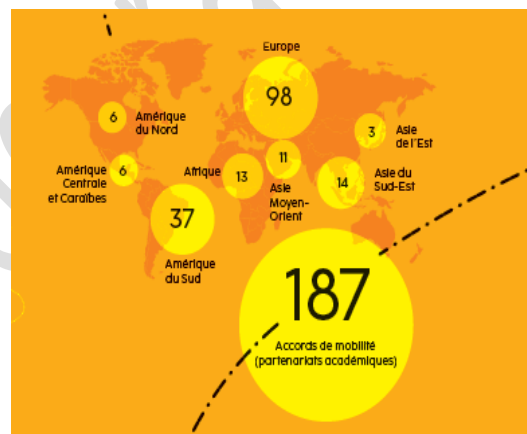
1 fondation

16 chaires partenariales

1 réseau d'incubateurs

3 domaines agricoles

A travers ces activités, l'Institut Agro participe au **rayonnement et à l'attractivité de la France** et il concourt à la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.



Plan d'Action 2023-2030 de L'Institut Agro



Former Innover Transformer



Institut National d'Enseignement Supérieur pour
l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement

Table des matières

1. Un plan d'action en cinq axes stratégiques dans le continuum FRIDA.....	3
2. Axe Expérience Etudiante :	5
3. Axe Transitions :	7
4. Axe Partenariat pour l'Action :	9
5. Axe Internationalisation :	11
6. Axe Etablissement Exemplaire et Responsable :	14
Annexe 1 : Feuille de route pour l'élaboration de la Politique de Formation de l'Institut Agro	16
Annexe 2 : Feuille de route pour l'élaboration de la Politique de Recherche de l'Institut Agro	18
Annexe 3 : Feuille de route pour l'élaboration de la politique d'Appui à l'Enseignement Technique Agricole (AETA) de l'Institut Agro.....	19
Annexe 4 : Feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS) de l'Institut Agro	21

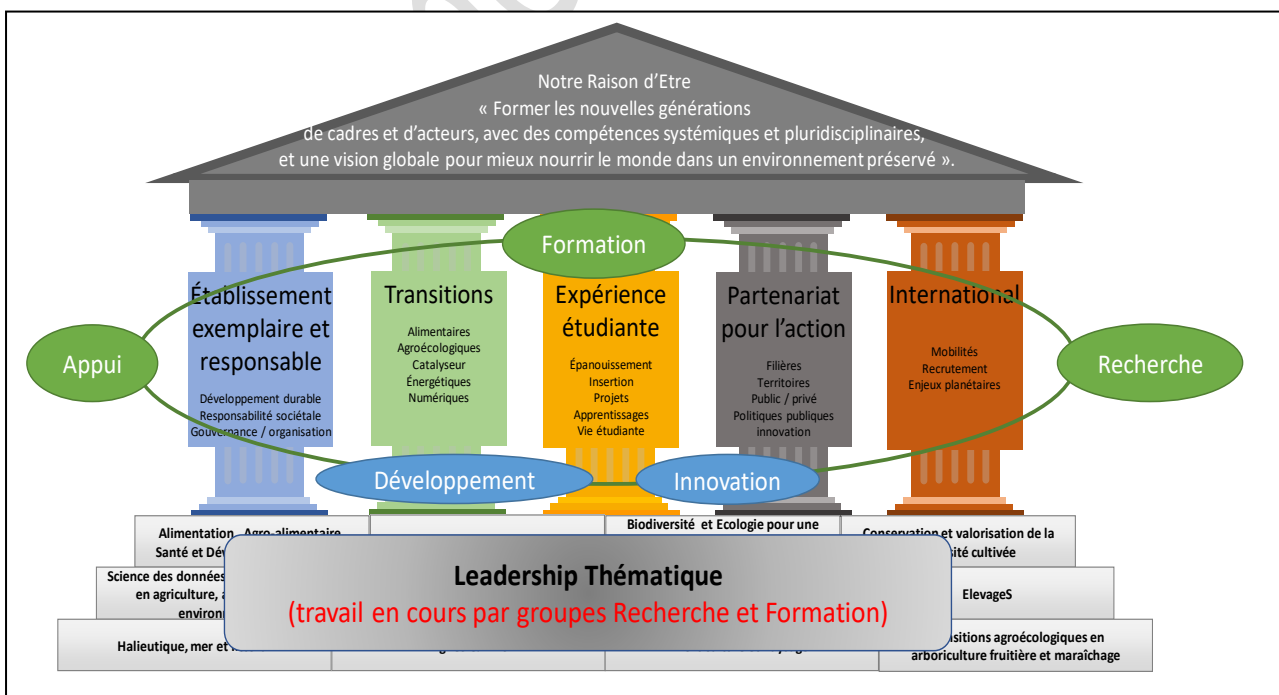
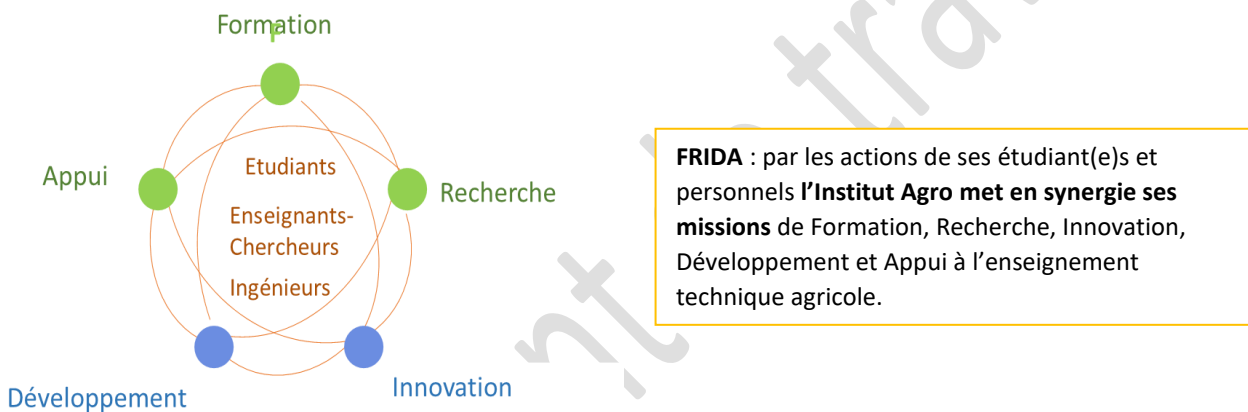
Document de travail

1. Un plan d'action en cinq axes stratégiques dans le continuum FRIDA

L'ambition de l'Institut Agro est d'être un établissement **de premier rang** dans la sphère scientifique (Formation et Recherche), **moteur du changement** dans la sphère professionnelle et sociétale, et **exemplaire** dans ses pratiques, pour une **transformation durable et équitable des systèmes** alimentaires, agricoles et de gestion des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) et du paysage.

Nous voulons pour cela opérer un véritable **changement d'échelle** dans nos actions et nos partenariats, par rapport à ce que chacune des écoles pouvait faire seule, en construisant le projet stratégique de l'Institut Agro sur la **plus-value** (à court et moyen terme) et la **montée en gamme** permises par le regroupement des trois écoles.

Cette **stratégie 2030 de l'Institut Agro et de ses écoles** se construit selon **cinq axes stratégiques**, en lien avec les autres établissements d'enseignement et de recherche, au travers d'actions de Formation, Recherche, Innovation, Développement, et Appui à l'enseignement technique agricole mises en synergie (continuum FRIDA).



Actualiser la formulation raison d'être

Chacun des axes se décline en un objectif stratégique et trois objectifs opérationnels eux-mêmes traduits en actions à déployer, en mode projet, sur la période 2023-2030 (cf parties 2 à 6).

Ces actions forment aussi les briques de base de la politique de l'Institut Agro pour chacune de ses missions princeps (Formation, Recherche, Appui à l'Enseignement Technique Agricole) qui seront déployées de manière coordonnée entre les trois écoles de l'Institut (cf annexes 1 à 3).

Le plan DD&RS de l'Institut Agro est au cœur de la stratégie 2030 en orientant toutes les actions de ce plan (cf annexe 4).

Document de travail

2. Axe Expérience Etudiante

Former des acteurs ouverts sur la société et engagés dans la transformation des systèmes alimentaires, agricoles et de gestion des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) et du paysage.

Objectif Stratégique

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est de **donner à tous ses étudiant(e)s et apprenant(e)s une opportunité unique de s'épanouir, de développer leur projet personnel et d'acquérir les compétences** leur permettant de **s'insérer** rapidement dans le monde du travail, et de **s'engager**, au travers d'une grande diversité de métiers et de débouchés, pour contribuer à mieux nourrir le monde dans un environnement préservé, tout en restant en accord avec les valeurs de l'institut et leurs propres valeurs.

Objectifs opérationnels

- **Objectif 1** : Développer la **connaissance** mutuelle, l'expérience de la **diversité** et de l'**action collective** des étudiant(e)s des trois écoles de l'Institut, pour créer une communauté des étudiant(e)s de l'Institut Agro par-delà la diversité de leurs cursus et de leurs aspirations.
- **Objectif 2** : Offrir des parcours de **formation diversifiés et adaptés aux projets personnels** des étudiant(e)s grâce à une offre de formation élargie et des pédagogies innovantes et variées (parcours personnalisés, transformation des cursus, situations apprenantes...).
- **Objectif 3** : Offrir à tous les étudiant(e)s des **opportunités d'engagement dans l'établissement et dans les transitions** agroécologiques, alimentaires et sociétales, sur nos campus et avec nos partenaires dans le continuum FRIDA.

Actions

- **EE1.** Favoriser les **parcours multi-écoles** d'étudiant(e)s à travers les options de spécialisation, des modules en formations d'ingénieur, de master ou de doctorat, des stages dans les UMR ou avec les chaires partenariales, dans un cadre compatible avec le diplôme préparé par chaque étudiant(e).
- **EE2.** Accélérer les **transformations pédagogiques** pour l'acquisition des compétences et l'épanouissement de nos étudiant(e)s et apprenant(e)s
 - **EE2.1.** Conduire une analyse de l'existant et définir une stratégie et un plan d'action pour la consolidation et, si possible, le développement de l'**alternance** (contrats de professionnalisation et apprentissage) dans les formations.
 - **EE2.2.** Faciliter, développer, accompagner des **initiatives pédagogiques** dont celles basées sur la pédagogie en situation de travail (pédagogie par projet, lieux d'hybridation type Fablab, Agrolab...) et le numérique (projet Hercule ; accompagnement et hybridation des formations pour l'enseignement à distance...); partage d'expériences pédagogiques entre le supérieur et le technique.
- **EE3.** Développer un dispositif ambitieux **d'ouverture sociale et de diversité et d'attractivité des talents** : développement des cursus post bac (prépa intégrées pour cursus ingénieur ; réflexion sur le développement de diplômes de *Bachelor* en lien avec la stratégie internationale) ; accroissement des recrutements en formations d'ingénieur pour les étudiant(e)s de l'enseignement technique agricole (BTSA) ...

- **EE4.** Accroître les **opportunités pour les étudiant(e)s de missions professionnalisantes dans le cadre de la formation et les opportunités d'emplois qui ont du sens** dans les entreprises, les ONG et les institutions nationales et internationales engagées dans la transformation des systèmes agricoles et alimentaires et les défis climatiques et environnementaux.
 - **EE4.1.** Créer une **plateforme stages et carrières mutualisée** et des **outils et ressources d'aide à l'insertion professionnelle** des étudiant(e)s, communs aux trois écoles, en partenariat avec les alumni. Mise en place d'actions pour améliorer l'**attractivité** auprès des jeunes de certains secteurs professionnels (notamment de l'industrie agroalimentaire et du secteur de l'agro-fourriture).
 - **EE4.2.** **Encourager et faire reconnaître l'engagement étudiant(e)** en tant que support d'acquisition et de mise en pratique de compétences, connaissances et aptitudes, techniques transversales ou psychosociales et dans une perspective d'orientation et d'insertion professionnelle ; identifier les moyens de favoriser cet engagement (aménagement d'emploi du temps, partenariat avec des associations et ONG...).
 - **EE4.3.** **Impliquer les étudiant(e)s** (notamment les ingénieurs et certains doctorants) dans des **actions de collaboration avec l'enseignement technique agricole** pouvant contribuer à leur connaissance du secteur et à l'acquisition de compétences (édition, pédagogie, animation de groupes, démarches participatives...) avec un tutorat des personnels de l'Appui à l'enseignement technique agricole et des enseignants-chercheurs.
 - **EE4.4.** **Accompagner les étudiant(e)s vers le doctorat** : aller au-delà de ce qui se fait déjà en développant l'intérêt pour le doctorat auprès des ingénieurs ; développer les parcours recherche existant dans les écoles ; attirer des étudiant(e)s internationaux par les perspectives de poursuite en doctorat ; développer les possibilités de doctorat professionnalisant (entreprises, fonction publique, international).

- **EE5.** **Stimuler et soutenir l'engagement de nos étudiant(e)s dans le dialogue science société** sur la nécessaire transformation des systèmes agricoles et alimentaires, notamment auprès des jeunes, par une implication dans des activités de traduction et présentation des connaissances, d'animation de débats et controverses sur les réseaux sociaux, d'animation d'événements « grand public » sur nos campus et dans nos villes mais aussi dans des réseaux internationaux.

- **EE6.** **Faire école ensemble**
 - **EE6.1.** Développer une **politique commune de soutien à la vie étudiante et associative** (équité entre écoles ; développement des valeurs de l'institut Agro ; collaborations entre associations).
 - **EE6.2.** Favoriser les opportunités pour les étudiant(e)s des trois écoles de **se rencontrer de partager et collaborer**, à travers des activités culturelles, sportives et associatives.
 - **EE6.3.** Améliorer et mutualiser les actions en matière de **prévention et de santé** (bourses, aides sociales, soutien psychologique, activité physique, prévention des violences sexistes et sexuelles, prévention des conduites à risques et du harcèlement...).
 - **EE6.4.** Accompagner les étudiant(e)s pour leur permettre de **participer activement à la gouvernance** de l'établissement et des écoles (formation aux fonctions électives, communication auprès des étudiant(e)s et formations pour leur expliquer le fonctionnement des instances...).
 - **EE6.5.** Adapter les moyens utilisés pour la communication institutionnelle entre **l'administration et les étudiant(e)s** (outils et moyens de communication adaptés aux jeunes générations ; développer les liens entre étudiant(e)s et agents qui ne sont pas amenés à avoir des contacts réguliers avec la communauté étudiante).

3. Axe Transitions

Accélérer les transitions et transformations dans l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, vers des socio-écosystèmes nourriciers, durables et résilients dans un contexte d'urgence climatique, environnementale et sociétale.

Objectif Stratégique

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est de :

(i) **Former** des étudiant(e)s pour qu'ils soient mondialement reconnus pour leurs compétences et leur expertise dans les transitions, tout en développant leur capacité à innover et entreprendre en conformité avec les Objectifs du Développement Durable (ODD),

(ii) **Agir**, à travers le continuum FRIDA, et avec les acteurs des filières, des territoires et des politiques publiques pour accélérer la transformation des systèmes agricoles et alimentaires vers des socio-écosystèmes nourriciers, durables et résilients dans un contexte d'urgence climatique et environnementale.

Objectifs opérationnels

- **Objectif 1 : Produire** et mettre à disposition **du plus grand nombre** des concepts, des contenus et des méthodes pédagogiques permettant la **sensibilisation** aux enjeux et **l'appropriation** des avancées scientifiques pour **accélérer** la transformation des systèmes agricoles et alimentaires dans un contexte de crise climatique et d'érosion de la biodiversité en vue des ODD.
- **Objectif 2 : Faire avancer les connaissances** et développer les **compétences des acteurs** de la recherche, des filières, des territoires et des politiques publiques sur l'analyse, la conception et l'accompagnement des transitions et leur contribution au développement durable en France et dans le monde.
- **Objectif 3 : Définir et conduire** une politique de **recherche-action et de soutien à l'innovation sur les synergies** entre les transitions agricoles, alimentaires, numériques, écologiques et sociales dans les territoires d'implantation de nos écoles et dans un partenariat avec les ONR, les universités, les collectivités et les entreprises.

Notre engagement dans les transitions passe aussi par des objectifs ambitieux de **transformation de nos manières d'interagir avec nos partenaires, de nous déplacer, de travailler, de consommer et de gérer nos campus et domaines** qui se retrouvent aussi dans l'axe Établissement Exemplaire et Responsable qui porte le plan DD&RS de l'établissement (cf. Annexe 4).

Actions

- **TRA1. Connaître, anticiper et faire connaître les compétences et métiers des transitions** agricoles, alimentaires et écologiques: (i) déployer un **observatoire** commun des emplois permettant une analyse régulière des métiers et des compétences et de **l'insertion** de nos étudiant(e)s dans l'emploi ; (ii) mener une réflexion **prospective** sur les organisations du travail, les métiers et les compétences de demain pour nos ingénieurs et docteurs ; (iii) développer des **lieux propices à la réflexion sur les compétences**, à partir des interactions avec les acteurs de terrain, les chercheurs et les partenaires socio-économiques (Chaires partenariales, AgroLab, ...) ; (iv) formaliser et communiquer un plaidoyer pour « **l'ingénieur des transitions dans l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage** » (projet « Ingénieur Agro 5.0 » à conduire en partenariat avec Agreenium et UniAgro).
- **TRA2.** Déterminer et développer un **socle de base** sur les compétences pour appréhender **les enjeux relatifs aux transitions et généraliser son appropriation par tous nos étudiant(e)s** en formation initiale et continue, ainsi que par les Enseignants-Chercheurs (EC) et personnels. Recenser et consolider ce qui **existe déjà dans**

les écoles et développer des **modules et blocs de compétences communs** aux trois écoles chaque fois que c'est pertinent et possible.

- **TRA2.1.** Amplifier et mutualiser les actions des écoles pour former (à terme) **tous** nos étudiant(e)s et apprenant(e)s aux **concepts de base et aux controverses** des transitions alimentaires, écologiques et sociétales et du Développement Durable (conférences de rentrée, utilisation de la fresque du climat, construction d'une fresque de l'alimentation durable, controverses...).
- **TRA2.2. Renforcer les compétences en ingénierie des transitions** pour nos étudiant(e)s en formation d'ingénieurs, de masters et de doctorat sur les **méthodes et outils** pour analyser, concevoir, évaluer et accompagner des **trajectoires de transformation des systèmes** agricoles et alimentaires dans une approche intégrant le changement climatique, l'érosion de la biodiversité et la santé globale.
- **TRA3.** Elaborer une politique de **formation doctorale** de l'Institut Agro, **identitaire** par son ancrage dans les transitions agroécologiques et alimentaires ; **attractive** par ses opportunités de modules de formation, de bourses et d'emploi pour les ingénieurs, les élèves de Masters et les étudiant(e)s internationaux ; bien **intégrée** dans les Ecoles Doctorales des sites universitaires dans lesquels les écoles sont impliquées ; **guidée** par l'approche par compétences.
- **TRA4.** Elaborer une **stratégie et des projets de recherche de l'Institut Agro** sur l'**articulation entre les transitions** agroécologiques, alimentaires, énergétiques et numériques **et leurs synergies**, pour explorer et accompagner des trajectoires de **transformation durables et résilientes** des systèmes agricoles et alimentaires ; Basée sur les collaborations entre écoles et UMR, l'engagement de nos étudiant(e)s dans le doctorat et guidant nos partenariats avec les ONR, au plan national, dans le cadre des sites et à l'international.
- **TRA5.** Amplifier nos actions **d'appui à l'ensemble des établissements de l'ETA** (ingénierie de formation, supports de formation...) et affirmer notre leadership dans le **renforcement des coopérations** entre enseignement technique, enseignement supérieur et recherche sur les **transitions agroécologiques, alimentaires et éducatives**. Renforcer pour cela les collaborations avec les organismes professionnels agricoles et agroalimentaires en matière de formation sur l'accompagnement des transitions dans les filières et les territoires et avec INRAE dans le cadre de dispositifs type Agro Smart Campus généralisés aux trois écoles.
- **TRA6 :** Elaborer une **stratégie d'influence** positionnant l'Institut Agro comme un **référént scientifique impartial** sur la transformation des systèmes agricoles et alimentaires à travers des activités d'appui aux **politiques publiques, d'expertise collective et de plaidoyer** en France, en Europe et dans les instances internationales. Ceci passe en particulier par (i) l'implication des EC et ingénieurs dans des dispositifs de type think tank (ex. Agridéas...) ; (ii) la mise en place d'outils de communication adaptés ; (iii) l'accroissement du nombre d'EC et d'ingénieurs, reconnus comme experts par le ministère, par l'UE ou les agences de l'ONU ; (iv) l'implication de l'Institut Agro dans des initiatives internationales soutenant le développement de filières durables (ex. Mission Protéines Végétales, Initiative FARM, Initiative Française pour un Cacao Durable...).
- **TRA7.** Consolider et développer notre **Leadership Thématique**, par des **dispositifs d'animation et d'interface avec les secteurs économiques**, fondés sur notre expertise scientifique et nos formations, et permettant de **porter les transitions au cœur des filières et des territoires** par une approche transdisciplinaire et dans le continuum FRIDA. Une première série de **pôles thématiques** est identifiée pour être mis en place à l'échelle de l'Institut Agro, à partir des pôles ou instituts qui existaient dans les écoles. Une réflexion sur d'**autres thématiques** où nous pouvons prétendre à un leadership thématique est en cours sous l'égide des groupes Formation et Recherche.

4. Axe Partenariat pour l'Action

Co-construire avec les parties-prenantes pour innover et transformer les systèmes agricoles et alimentaires par la Formation, la Recherche et l'appui à l'ETA.

Objectif Stratégique

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est d'être un **moteur du changement dans les filières et les territoires**, en formant ses étudiants en situation d'action à travers des partenariats publics et privés.

L'institut fort de son expertise pluri- et inter-disciplinaire en Formation, Recherche et Appui à l'enseignement technique agricole, est au service des politiques publiques, de l'innovation, des projets de territoire et du dialogue science-société.

Le développement des partenariats doit par ailleurs permettre de **générer des ressources nouvelles** pouvant soutenir les cinq axes du projet stratégique et leurs actions.

Objectifs Opérationnels

- **Objectif 1** : Etre un **partenaire clé des filières** végétales, animales, halieutiques, agro-alimentaires et du paysage, pour soutenir les processus d'innovation, de transformation et de renforcement des capacités des acteurs de ces filières dans un contexte national et international.
- **Objectif 2** : Etre un partenaire important dans des **projets de territoire fondés sur le développement durable et l'adaptation au changement climatique**, en particulier les territoires dans lesquels nos écoles sont implantées, en cohérence avec les politiques de site et en partenariat avec les acteurs publics, privés et associatifs.
- **Objectif 3** : Contribuer, par nos apprenant(e)s et personnels, au **dialogue science-société** dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation et la santé, le changement climatique, l'écologie, la biologie et les transitions socio-économiques, en partenariat avec les autres établissements de formation (supérieure et technique), les ONR et la société civile, dans une démarche de médiation scientifique.

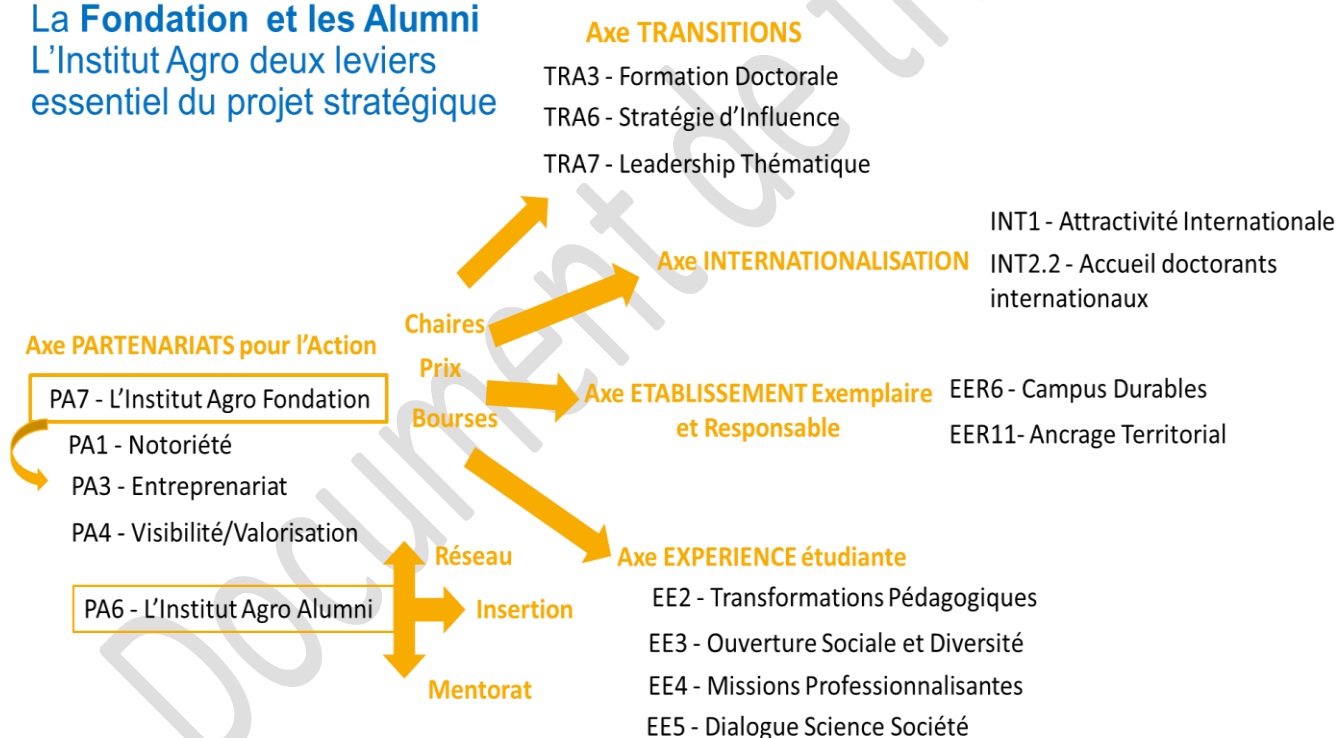
Actions

- **PA1. Accroître la notoriété de nos formations et de nos étudiant(e)s** auprès d'entreprises et d'organisation nationales et internationales avec lesquelles nous avons peu ou pas de relations mais qui sont dans des secteurs qui peuvent bénéficier des compétences de nos étudiant(e)s. Continuer à développer cette notoriété dans les secteurs professionnels dans lesquels nous sommes déjà bien ancrés.
- **PA2.** Mener une **réflexion** avec nos partenaires et définir une **stratégie** sur le positionnement et l'organisation de l'Institut Agro sur l'**offre de Formation Tout au Long de la Vie (FTLV)** afin d'établir un plan d'action 2030 dans ce domaine : état des lieux de notre offre actuelle pour les différents acteurs, y compris les cadres des lycées agricoles ; mise en valeur des actions réalisées sur l'ensemble de l'Institut ; développer une offre de niveau ingénieur ou post-ingénieur/master dans le domaine des transitions ; développer un ENT et des plateformes de formation afin de renforcer l'hybridation de la formation de nos étudiant(e)s et déployer une stratégie digitale commune de FTLV.
- **PA3.** Mettre en place une stratégie et un plan d'action pour développer l'**entrepreneuriat étudiant** en France, dans le pays d'origine et à l'international (connaissance du monde de l'entreprise, parcours entrepreneuriat, statut et diplôme étudiant(e) entrepreneur D2E, ...) afin d'en faire des compétences reconnues de nos apprenant(e)s et de nos cursus.
- **PA4.** Accroître la **visibilité** et développer la **valorisation marchande et non marchande de nos recherches et de nos compétences dans les écosystèmes d'innovation** au sein desquels nos écoles sont intégrées ainsi

que **notre contribution à l'incubation et à l'accélération d'entreprises innovantes** dans les secteurs de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage.

- **PA5.** Développer un rôle d'**animation et de passeur de frontières entre Formation, Recherche, Appui à l'ETA, Innovation et Développement**, avec les Instituts techniques et associations nationales de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, les ONVAR, les Parcs Naturels Régionaux, les établissements d'enseignement technique agricole, les collectivités territoriales et les entreprises à travers quelques **programmes étendards** de recherche appliquée ou de recherche-action, en s'appuyant sur les accords cadre mis en place avec les ONR (notamment INRAE) et en s'appuyant sur les projets PIA4 dans lesquels l'Institut Agro est impliqué.
- **PA6.** Mettre en place une **dynamique collective des Alumni** autour de la marque l'Institut Agro Alumni, engagée avec l'établissement dans son projet stratégique, ouverte à tous les diplômés et qui renforce les liens étudiants-alumni-personnels au sein du projet stratégique de l'établissement.
- **PA7.** Diversifier et développer la **Fondation l'Institut Agro** comme un **outil puissant au service du projet stratégique**, à travers une large gamme de modalités d'intervention (chaires, projets, bourses...), avec les communautés des écoles, les départements, les partenaires actuels (au sein des comités territoriaux) et de nouveaux partenaires au niveau national et international.

La Fondation et les Alumni L'Institut Agro deux leviers essentiels du projet stratégique



5. Axe Internationalisation

Etre une référence et rayonner à l'international pour répondre aux enjeux locaux et globaux.

Objectif Stratégique

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est d'amplifier la **dimension internationale et interculturelle** dans les missions d'enseignement, de recherche, d'appui à l'enseignement technique agricole et dans les services de nos écoles afin de transformer l'Institut Agro en un collectif de **culture internationale**, par ses recrutements (étudiant(e)s et personnels) et par ses opportunités de mobilité. Notre ambition est d'être un établissement **porteur de changement** face aux enjeux planétaires (changement climatique, érosion de la biodiversité, développement durable, équité sociale, ...) par des partenariats européens et internationaux stratégiques développés dans le continuum FRIDA.

Toutes les actions développées dans le cadre de cet axe seront conduites avec une attention particulière au développement de **pratiques respectueuses** de l'environnement, notamment en matière de déplacements.

Objectifs opérationnels

- **Objectif 1 : Renforcer l'internationalisation** de l'ensemble des étudiant(e)s et des personnels pour leur offrir une plus grande ouverture sur le monde à travers les opportunités de mobilité internationale, par la présence sur nos campus d'étudiant(e)s et enseignants internationaux, par un accompagnement dans les démarches d'internationalisation des programmes de formation et une politique de langues ambitieuse.
- **Objectif 2 : Accroître la notoriété et l'attractivité de l'Institut Agro** afin d'augmenter le nombre, la qualité et la diversité des talents (étudiant(e)s et chercheurs internationaux). Il s'agit de consolider et de développer des partenariats de formation et de recherche avec les meilleurs établissements européens et mondiaux dans l'alimentation, l'agriculture et l'environnement.
L'inscription dans des **démarches d'amélioration continue** et de recherche de **labels de qualité** (Bienvenue en France, HRS4R, label FLE, classement THE Impact...) marque aussi cette volonté de renforcer la notoriété de l'établissement et son attractivité.
- **Objectif 3 : Développer l'engagement européen et international dans le continuum FRIDA, au sein de « l'équipe France »¹ et dans une démarche DD&RS**, pour soutenir les transformations des systèmes agricoles et alimentaires. Cette stratégie passe par une présence forte dans les réseaux internationaux et par l'inscription des actions de l'Institut dans des partenariats avec les ONR. Cette implication dans des projets internationaux renforce et soutient financièrement les actions de mobilité (sortante et entrante) et les partenariat de formation et de recherche conduites dans le cadre des objectifs 1 et 2.

Actions

- **INT1.** Développer l'**expérience internationale de nos étudiant(e)s** et l'**attractivité** de l'Institut Agro pour les étudiant(e)s internationaux.
 - **INT1.1.** Accompagner les innovations pédagogiques favorisant l'**accueil** de publics de toutes nationalités dans une **diversité culturelle, l'internationalisation à domicile, l'ouverture sur le monde** au travers de formations co-construites avec des partenaires internationaux à l'instar des COIL (« Collaborative Online International Learning »), BIP (« Blended Intensive Programme »), et des « Junior Research Lab » (initiation à la recherche scientifique).
 - **INT1.2.** Conduire une réflexion sur une politique de **formation en langues** et son organisation ainsi que sur le développement et la valorisation des compétences interculturelles pour les publics entrants et

¹ Cette dénomination ne correspond pas à une organisation particulière mais traduit l'esprit dans lequel l'Institut Agro s'implique à l'international c'est-à-dire en partenariat avec les autres établissements d'enseignement et de recherche au sein de Agreenium et de la CRAI, avec les ministères, les ambassades (SCAC et CAA) et les entreprises.

sortants, **en synergie avec les sites universitaires** des écoles et les autres établissements de l'ESR au sein d'Agreenium.

- **INT1.3.** Diversifier, renforcer et valoriser la **mobilité académique (sortante et entrante) en mutualisant et élargissant les partenariats internationaux** entre écoles et en identifiant des programmes de financements en Europe, Amérique, Asie et Afrique.
- **INT1.4.** Définir une stratégie de construction de **cursus diplômants internationaux** (double diplômes, formations délocalisées...) et renforcer la **mutualisation des recrutements**, entre écoles de l'Institut Agro et avec d'autres établissements de l'ESR, pour accroître ces recrutements dans les cycles ingénieur (via le concours DE notamment).
- **INT2. Renforcer l'expérience et le leadership international de nos enseignants-chercheurs et personnels**
 - **INT2.1.** Renforcer et soutenir la **mobilité entrante et sortante des enseignants-chercheurs** et la visibilité internationale de leurs activités dans le continuum FRIDA.
 - **INT2.2.** Mettre en place un **programme d'accueil et de suivi de doctorants et post-doctorants internationaux** dans les départements et UMR des écoles en renforçant l'implication de l'Institut Agro dans des programmes et réseaux de recherche internationaux finançant des bourses. S'assurer de leur bien-être et de leur adaptation par des dispositifs d'accueil adaptés à la diversité. Encourager et soutenir la mobilité internationale des doctorants en partenariat avec Agreenium (EIRA) et les sites universitaires.
- **INT3. Renforcer l'appui à l'enseignement technique agricole et la formation de formateurs à l'international**, en impliquant l'Institut Agro et ses écoles dans des projets de partenariats internationaux œuvrant à l'ingénierie de formation, la création et le partage d'innovations pédagogiques pour le développement de nouvelles compétences permettant d'accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires et les demandes sociétales liées aux ODD dans les pays avec lesquels nous collaborons.
- **INT4. Développer une stratégie internationale dans le continuum FRIDA et dans une démarche DD&RS au sein de « l'équipe France »**
 - **INT4.1.** Développer une **stratégie Europe de l'Institut Agro**, à partir d'une entrée formation, recherche et innovation, pour renforcer notre positionnement dans les programmes et réseaux européens d'excellence tels qu'Erasmus plus et Horizon Europe. Consolider nos partenariats académiques stratégiques avec des universités d'excellence pour renforcer nos échanges et co-construire des projets communs. Développer un projet d'université européenne dans notre domaine avec le réseau ELLS (European Ligue for Life Science), en partenariat avec les ONR (INRAE en particulier) et en complémentarité avec les sites universitaires dans lesquels nos écoles sont impliquées.
 - **INT4.2. Développer une stratégie Afrique et Méditerranée** de l'Institut Agro avec l'ambition de nous positionner comme le **portail** de l'ESR français pour la coopération avec l'enseignement supérieur et technique sur l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage dans une logique de **co-développement**. Identifier une liste de pays et institutions prioritaires et les grands programmes et initiatives portés par la France et l'Europe pouvant bénéficier de cette capacité (notamment Grande Muraille Verte, Protéines Végétales en Afrique, Initiative Française pour un cacao durable, collaboration avec One CGIAR...).
 - **INT4.3.** Consolider et renforcer nos partenariats dans le continuum FRIDA avec les **autres régions du monde** (en particulier Amérique du Sud et Asie du Sud-Est) à partir des pays et thématiques où les écoles ont déjà des collaborations en recherche et en formation.

- **INT4.4.** Renforcer nos capacités collectives au **montage et à la gestion de projets européens et internationaux d'excellence** dans le continuum FRIDA en s'appuyant sur les dispositifs existant dans les écoles et les sites. Encourager et soutenir l'implication des enseignants-chercheurs dans le montage et la coordination de projets et réseaux de recherche et formation à l'international en poursuivant l'accompagnement de proximité, en développant un réseau de compétences et expertises internes et en élaborant une plateforme projet d'outils communs.
- **INT4.5.** Mettre en place une **communication internationale de grande ampleur** pour renforcer notre notoriété et notre attractivité et des actions de **plaidoyer** auprès des institutions, fondations et bailleurs de fonds internationaux pour soutenir financièrement des mobilités entrantes et sortantes.

Document de travail

6. Axe Etablissement Exemplaire et Responsable

Une organisation innovante au service de notre raison d'être

Objectif Stratégique

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est d'être un établissement **exemplaire en faveur du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale (DD&RS)** à travers une approche globale et intégrée à nos missions de formation, de recherche, d'appui à l'enseignement technique agricole et de pilotage des activités transversales.

En ce sens, le déploiement d'une **organisation efficiente et performante est un enjeu** qui vise à soutenir la créativité et l'action collective et à générer une plus-value à partir des synergies entre les communautés de ses écoles et leurs écosystèmes.

Objectifs Opérationnels

- **Objectif 1** : Elaborer et mettre en œuvre, au cœur du projet stratégique d'établissement, une **stratégie de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale** intégrant toutes les missions de l'Institut Agro (formation, recherche, innovation, développement et appui à l'enseignement technique et agricole) et ses activités.
- **Objectif 2** : Mettre en place une **organisation et une politique de management des ressources** performantes, agiles et responsables contribuant à la consolidation de l'Institut Agro et à la transformation de ses écoles.
- **Objectif 3** (« Faire école ensemble ») : Susciter une **adhésion et un engagement de l'ensemble des communautés des écoles** au projet de l'Institut Agro notamment à travers le partage et la reconnaissance mutuelle de l'existant dans les écoles et le soutien à la créativité et à l'action collective.

Actions

- **EER 1.** Définir et piloter le **plan DD&RS de l'Institut Agro** et le décliner en plan d'action pour chaque école interne, chaque campus et chaque site qui puisse être reconnu par une labellisation DD&RS à horizon 2024. Ce plan DD&RS intègre **les actions des autres axes** du projet stratégique, de manière transverse et coordonnée, en lien avec l'ensemble des communautés.
- **EER 2.** Mettre en place un système de **gouvernance de l'établissement** clair, efficient et agile permettant de combiner stratégie et gestion globale avec autonomie et gestion opérationnelle dans les écoles. Cette approche collective s'inscrit dans une logique de simplification et allègement du fonctionnement et de l'organisation après la période de mise en place de l'Institut et en adéquation avec les moyens alloués.
- **EER 3.** Mettre en œuvre une **organisation fluide et performante de la chaîne financière** en adéquation avec la stratégie et le modèle économique de l'Institut Agro. Ce périmètre inclut l'harmonisation des processus avec une recherche systématique de simplification des pratiques et procédures dans une logique d'optimisation des crédits garantissant la soutenabilité financière des écoles.
- **EER 4.** Mettre en place un **schéma directeur des Systèmes d'information (SDSI)** responsable, mutualisé et transversal (organisation, fonctions, outils...) avec pour objectifs un SI majoritairement commun, des échanges facilités et enfin la coordination par la structuration, la fiabilisation et la circulation de l'information. Ce SI doit aussi permettre l'utilisation des données pour un pilotage des missions et activités.
- **EER 5.** Mettre en place un **schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI)** de l'Institut Agro et le décliner au niveau des écoles pour faciliter la coordination et les échanges en veillant à inscrire de manière continue les dimensions environnementales et sociales dans les actions menées.

- **EER 6.** Définir une politique à impact positif en matière de **durabilité environnementale sur nos campus**. Ceci inclut la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, la réalisation du bilan carbone, la sobriété dans l'utilisation d'énergie et d'eau, la protection de la biodiversité et le recyclage sur nos campus, dans nos déplacements et dans nos actions partenariales. Ceci inclut aussi la certification commerce équitable des trois écoles.
- **EER 7.** Définir une politique sociale et des procédures harmonisées de **gestion des ressources humaines** (agents et contractuels) ce qui inclut :
 - Déployer une **offre harmonisée de prestations sociales** entre les trois écoles
 - Rechercher une harmonisation des conditions d'embauche, des rémunérations et des évolutions de carrière des **agents contractuels** des 3 écoles.
 - Définir et mettre en œuvre une politique et des dispositifs harmonisés pour les **réalisés pédagogiques et les primes des Enseignants-Chercheurs** dans le cadre du RIPEC.
 - Mettre en place un plan d'action inscrivant l'Institut dans la **charte européenne des chercheurs (HRS4R)** en intégrant les valeurs et les règles liées à l'intégrité scientifique.
 - Faire vivre le plan d'action **égalité Femmes-Hommes** de l'Institut Agro.
 - Définir une politique et des procédures harmonisées de **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** pour toutes les catégories d'agents au sein de l'Institut Agro et des écoles.
- **EER 8.** Mettre en place les dispositifs garantissant le **pilotage et le suivi de la stratégie et l'évaluation de l'impact** de l'Institut Agro et des écoles dans une logique d'accompagnement au changement, de performance et d'appui à la décision (suivi du projet stratégique de l'Institut Agro, mise en place d'un système d'information décisionnel, mise en place d'une démarche d'amélioration continue / démarche qualité, coordination et suivi des évaluations HCERES-CTI).
- **EER 9.** Mettre en place un plan d'action et des dispositifs permettant une **communication et un partage d'information agiles et adaptés** entre les 3 écoles (culture commune, travail collaboratif à distance...) et avec l'ensemble de la communauté (personnels et étudiant(e)s).
- **EER 10.** Mettre en place des dispositifs permettant de **renforcer l'ancrage territorial** des écoles, favorable au développement d'actions liées à la vie des écoles et des communautés. Cette action induit l'identification et la recherche de partenaires (parties-prenantes : collectivités, associations...) permettant de créer des relations durables, dans un intérêt commun (hors champ de formation et de recherche).
- **EER 11.** Mettre en place un plan d'action sur la **qualité de vie au travail** permettant à chacun d'accomplir ses missions en prenant en compte la qualité des relations sociales et professionnelles, le contenu du travail et son organisation, les possibilités de développement professionnel et la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Annexe 1 : Feuille de route pour l'élaboration de la Politique de Formation de l'Institut Agro

L'objectif est de développer, de manière intégrée avec les 5 axes du plan d'action 2030, une **stratégie** et un **mode de gouvernance** des formations de l'Institut Agro qui valorise la diversité des formations des écoles et guide les décisions stratégiques de l'établissement sur l'évolution de ses formations en synergie avec les autres missions de l'établissement (continuum FRIDA).

Les directions des formations des 3 écoles coordonnent l'élaboration de cette politique en collaboration avec la direction fonctionnelle Politique Scientifique & Partenariale de l'Institut Agro et avec les départements des écoles. Un groupe de travail est mis en place avec les objectifs suivants :

- Proposer les modalités d'organisation et de coordination pour l'élaboration et l'animation de la stratégie de formation au niveau de l'Institut Agro et avec ses partenaires ;
- Formaliser dans un cadre global l'offre de formation actuelle de l'Institut Agro en faisant ressortir les spécificités et les complémentarités des diplômes délivrés par l'Institut Agro ; identifier les domaines et types de diplômes devant faire l'objet d'une réflexion stratégique en cohérence avec les ambitions de l'Institut Agro. Ceci implique de réaliser au préalable une cartographie détaillée (thématique et quantitative) de l'offre de formation de chacune des écoles.
- Décliner cette stratégie de formation en objectifs opérationnels et en actions à conduire dans le cadre du plan d'action 2030 de l'Institut Agro.

Parmi les différentes actions identifiées dans le projet stratégique 2030, la priorité sera donnée au cours de l'année 2023 à :

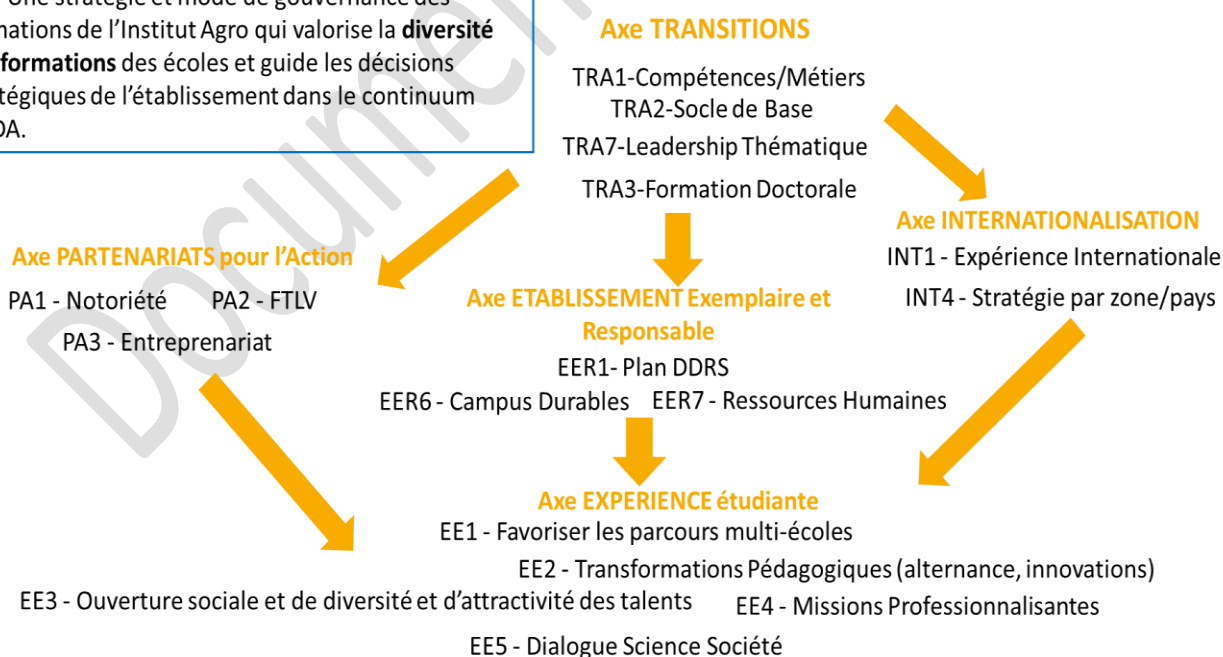
- **Amorcer l'écriture d'une politique de formation de l'Institut Agro valorisant la diversité des formations des écoles et guidant les décisions stratégiques de l'établissement dans le continuum FRIDA.** A ces fins, la première étape consistera à établir une cartographie de l'offre de formation (spécialité / spécialisation - dominantes / options – parcours) en se basant sur l'approche par compétences (et référentiels associés) mise en œuvre dans chacune des 3 écoles. Cette action a été retenue par le fonds incitatif de l'Institut Agro, ce qui permettra de recruter à l'automne 2022 un.e chargé.e de mission pour conduire le travail, en lien avec le groupe de coordination.
Pour 2023 la priorité sera donnée à l'analyse des 8 diplômes d'Ingénieurs de l'Institut, en portant une attention particulière aux parcours de formation multi-écoles (options de spécialisation, modules) afin d'amplifier leur développement dans un cadre compatible avec le diplôme préparé par chaque étudiant (action EE1 du projet stratégique). Dans un second temps, cette cartographie sera étendue à l'offre de formation master accréditée.
- **Identifier et développer un socle de base sur les compétences pour appréhender les enjeux relatifs aux transitions** afin de généraliser à terme son appropriation par nos étudiants (formation initiale et continue), enseignants-chercheurs et personnels (action TRA2 du projet stratégique). Pour l'année 2023, la priorité sera donnée à l'identification et la diffusion des actions des 3 écoles pour former aux concepts de base et aux controverses des transitions alimentaires, écologiques et sociétales et du Développement Durable (cycle de conférences dédié, utilisation de la fresque du climat, construction d'une fresque de l'alimentation durable, etc.). L'objectif à terme est de mutualiser et d'amplifier ces actions dans l'optique de sensibiliser et former les diplômés de l'Institut Agro aux enjeux de transition et d'accroître leur capacité à inventer en retour des solutions aux implications acceptables.
- **Construire une stratégie pour le recrutement d'élèves-ingénieurs en lien avec les deux premiers points, et les évolutions de l'enseignement supérieur** : réforme du bac et montée en puissance du recrutement post bac, émergence des CPES, évolution DUT/BUT et bachelor, apprentissage.

- **Partager et développer les innovations pédagogiques adaptées à la diversité de nos étudiants et apprenants, notamment celles basées sur le numérique et la pédagogie en situation de travail** au service de l'accompagnement et de l'hybridation des formations (action EE3 du projet stratégique). Cette action s'appuiera notamment sur les progrès de l'ANR HILL et des développements engagés dans le projet HERCULE qui sera dans sa deuxième année. Ces outils pourront être mobilisés afin de faciliter l'accueil de publics de toutes origines (mobilité entrante), l'internationalisation à domicile et l'ouverture sur le monde au travers de formations co-construites avec des partenaires internationaux (action INT1 du projet stratégique).
- **Poursuivre la réflexion engagée sur les modules courts en réponse à l'AAP ASDESR pour définir une stratégie sur le positionnement et l'organisation de l'Institut Agro sur l'offre de Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) (action PA2).** Le projet COMPETENS'AGRO qui vient d'être soumis vise à constituer un Pôle national de référence FTLV en Agriculture, Alimentation, Environnement et Paysage. L'équipe projet est composée d'une dizaine de membres dont des enseignants-chercheurs des trois écoles, et de représentants des établissements partenaires du projet, publics (Bordeaux Sciences Agro et privés).
- **Identifier avec le groupe recherche les actions à mettre en œuvre pour servir la prospective scientifique et thématique** positionnant l'Institut sur le moyen et le long terme.

La convergence des 3 écoles de l'Institut en matière de formation nécessite par ailleurs de revoir les procédures et organisations des fonctions d'appui et les circuits de validation des décisions. L'interconnaissance des formations dispensées dans les différentes écoles est cruciale et il faut prendre et donner du temps pour l'appropriation par les collectifs des écoles. Les points d'achoppement pour la convergence des formations sont notamment le maquettage des différents cursus et le référentiel des équivalences horaires des enseignants-chercheurs. Cette stratégie ne peut pas être élaborée et mise en œuvre sans moyens humains ni système d'information appropriés.

Les Actions contribuant à notre politique de Formation

PF – Une stratégie et mode de gouvernance des formations de l'Institut Agro qui valorise la **diversité des formations** des écoles et guide les décisions stratégiques de l'établissement dans le continuum FRIDA.



Annexe 2 : Feuille de route pour l'élaboration de la Politique de Recherche de l'Institut Agro

L'objectif est d'élaborer, de manière intégrée avec les 5 axes du plan d'action 2030, une **stratégie scientifique et de proposer un mode de gouvernance et d'animation de la recherche de l'Institut Agro** et des partenariats qui permettent de combiner une stratégie propre de l'Institut et un fort ancrage dans des partenariats avec les ONR et Grandes Ecoles (au travers d'accord cadre ambitieux) et au sein des UMR et sites universitaires.

Les directions scientifiques des 3 écoles coordonnent l'élaboration de cette politique en collaboration avec la direction fonctionnelle Politique Scientifique & Partenariale de l'Institut Agro et avec les départements et UMR des écoles. Les priorités pour 2023 sont :

- Elaboration d'une stratégie de recherche de l'Institut Agro (incluant organisation, ressources humaines et financières) sur l'articulation entre les transitions agroécologiques, alimentaires, énergétiques et numériques en synergie avec les stratégies de partenariat avec les ONR (INRAE, Ifremer, CIRAD), les Universités et les écoles partenaires (action TRA4 du projet stratégique) et sur un nombre limité de thématiques où l'IA peut prétendre devenir un leadership thématique (TA7) à un niveau national et international (INT4) ;
- Mise au point d'une politique de liens entre formation et recherche au niveau ingénieur et formation doctorale attractive s'appuyant sur les ED de site et en développant des outils d'accompagnement spécifiques vers le doctorat, y compris à un niveau international (actions EE4.4, TRA3 et INT2.2) ;
- Développement de dispositifs de valorisation marchande et non marchande (liens science et société, médiation scientifique) des recherches (action PA4) ;
- Exemplarité en termes de valeur de la recherche (intégrité scientifique, déontologie, éthique, impact DD RS, science ouverte) (EE1, EE7).

L'élaboration de cette politique de recherche coordonnée entre les 3 écoles implique de réaliser d'abord un état des lieux partagé et objectif des activités de recherche, le premier périmètre scientifique réalisé à l'amont de la création de l'Institut Agro étant trop général et pas forcément fondé sur les importances respectives des productions scientifiques actuelles.

Ces réflexions et analyses conduites en 2023 visent 3 objectifs principaux :

- Identifier les domaines scientifiques, sujets, mots clés présents dans les publications les plus emblématiques des 3 écoles ;
- Identifier les collaborations d'ores et déjà existantes entre les écoles : publications communes, programmes de recherche « transversaux » déjà existants au sein de l'Institut Agro et reliant agriculture, alimentation et environnement, menés conjointement par au moins 2 sites de l'Institut Agro ;
- Identifier les thématiques emblématiques à développer à l'avenir à partir de cet existant en raison de l'originalité, la pertinence des réponses à apporter en fonction des enjeux actuels. Cette étape tiendra compte des thématiques pressenties dans le projet stratégique en objectivant leur existence par une analyse quantitative de la production scientifique.

Le premier objectif permettra d'aboutir à une cartographie générale des compétences selon 3 périmètres à partir des productions déposées sous HAL : tous les cadres scientifiques de l'Institut Agro, tous les chercheurs (cadres scientifiques) des UMR sous tutelle de l'Institut Agro, tous les chercheurs (cadres scientifiques) des UMR dans lesquelles nous avons des EC. Le niveau d'analyse privilégié sera l'Institut Agro dans son ensemble mais des analyses ciblées par école ou par site seront possibles (notamment pour analyser l'adéquation entre la future stratégie nationale recherche de l'IA avec les diverses politiques de site).

Annexe 3 : Feuille de route pour l'élaboration de la politique d'Appui à l'Enseignement Technique Agricole (AETA) de l'Institut Agro

L'objectif est d'élaborer, de manière intégrée avec les 5 axes du plan d'action 2030, une politique et un mode de gouvernance et d'animation des activités d'Appui à l'Enseignement Technique Agricole (AETA) de l'Institut Agro. L'AETA de l'Institut Agro regroupe un riche ensemble de compétences pédagogiques, didactiques, technologiques et éditoriales et a un rôle essentiel de facilitateur et d'accompagnement opérationnel du changement pour l'enseignement technique agricole (ETA) mais aussi d'expertise et de fonctions supports indispensables à la DGER. Ces mission d'Appui à l'ETA constituent un atout pour l'Institut Agro et lui confèrent un caractère unique.

Les grandes orientations pour les activités d'appui à l'ETA seront centrées sur :

- L'amplification et la coordination des activités d'appui à l'ETA, particulièrement dans les domaines de l'innovation pédagogique, de l'ingénierie des certifications professionnelles du MASA et des systèmes d'information.
- Le renforcement des coopérations entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'enseignement technique agricole, tant pour un accès plus important des apprenants à l'enseignement supérieur long que pour le développement des coopérations scientifiques et l'accélération de la circulation des savoirs répondant aux enjeux des grandes transitions.

La direction fonctionnelle dédiée à la mission d'appui à l'ETA et le « bureau comité » seront chargés de piloter et coordonner la mission d'appui à l'ETA à l'échelle de l'Institut Agro et organiseront les contributions des composantes et métiers d'appui à l'ETA prioritairement sur les actions suivantes, en recherchant une synergie avec les autres missions et activités de l'Institut Agro :

- Amplifier les activités **d'appui à l'ensemble des établissements de l'ETA** (ingénierie de formation, supports de formation, système d'information, sites web, innovation pédagogique, enseigner à produire autrement, rénovation des diplômés, enquête insertion, vivre ensemble, développement de ressources pédagogiques numériques et de dispositifs de formation ouverts et à distance...). Les coopérations entre les trois composantes d'appui à l'ETA de l'Institut Agro qui mobilisent des compétences communes d'ingénierie de la formation (Florac, Rennes-Angers, Eduter Ingénierie à Dijon) seront renforcées en organisant plus structurellement les coopérations pour une efficacité et une efficience plus élevées. Les coopérations entre l'ingénierie de formation, l'édition et les systèmes d'information autour de projets spécifiques seront également développées, de même que les coopérations avec l'UR FOAP (sciences de l'éducation), les directions de l'enseignement à distance et de la formation professionnelle de l'Institut Agro Dijon (formation des cadres de l'ETA).
- **Développer la capacité d'anticipation et de prospective en matière d'appui à l'ETA**, en organisant une cellule mutualisée de veille sur l'actualité des métiers d'appui à l'ETA, des enjeux agricoles, de la formation professionnelle, de l'innovation pédagogique et sur les appels à projets et à manifestation d'intérêt en lien avec les champs de la formation et de l'éducation et en captant les besoins des usagers finaux de l'appui à l'ETA (établissements, DRAAF/SRFD, collectifs régionaux et réseaux de l'enseignement agricole...).
- **Renforcer les liens avec les autres établissements acteurs de l'appui à l'ETA** : les coopérations avec l'ENSFEA et la Bergerie nationale seront renforcées.
- **Renforcer l'accès des apprenants des établissements d'enseignement technique agricole à l'enseignement supérieur agronomique**, la circulation des savoirs scientifiques et les échanges de pratiques pédagogiques ainsi que les coopérations scientifiques.

- **Renforcer les coopérations entre enseignement technique, enseignement supérieur et recherche** sur les **transitions agroécologiques, alimentaires et éducatives** : il s'agira de renforcer les collaborations avec les ONR (INRAE notamment), les organismes professionnels agricoles et agroalimentaires, les instituts techniques, les collectivités et les entreprises, pour développer la formation sur l'accompagnement des transitions dans les filières et les territoires. L'Institut Agro entend ainsi développer un rôle d'animation et de passeur de frontières entre Formation, Recherche, Appui à l'ETA, Innovation et Développement. Des dispositifs du type Agro Smart Campus pourront être généralisés aux trois écoles.
- Amplifier la **dimension internationale et interculturelle** dans les missions d'appui à l'enseignement technique agricole : renforcer **l'appui à l'enseignement technique agricole et la formation de formateurs à l'international**, en impliquant l'Institut Agro et en coordonnant les actions de ses écoles dans des projets de partenariats internationaux œuvrant à l'ingénierie de formation, la création et le partage d'innovations pédagogiques pour le développement de nouvelles compétences permettant d'accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires et les demandes sociétales dans les pays concernés.
- **Organiser globalement l'identité, la lisibilité, la communication et la gestion-suivi** de l'ensemble des activités d'appui à l'ETA de l'Institut Agro, notamment concernant le DNA et intégrer la prise en compte des enjeux de DD&RS dans toutes les activités.

Document de travail

Annexe 4 : Feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Développement Durable et Responsabilité Sociétale de l'Institut Agro

L'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre, de manière intégrée avec les 5 axes du plan d'action 2030, le Plan Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS) de l'Institut Agro.

(à développer à partir du ppt de Estelle à venir)

Document de travail

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°3.2

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Membres représentés (procuration) : 6
Quorum : 13

Point 3 – Stratégie de l'Institut Agro

Délibération 3.2 – Contrat d'objectif et de performance avec l'Etat 2022-2026

ADOPTÉ : X à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°3.2

Objet : Contrat d'objectif et de performance avec l'Etat 2022-2026

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve le contrat d'objectif et de performance de l'Etat 2022-2026 de l'Institut Agro.

Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école



Madame Hélène GUIDO HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

**Entre l'Institut national d'enseignement supérieur pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement**

et la DGER

2022-2026

Version au 7 novembre 2022

PRÉAMBULE AUX CONTRATS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRONOMIQUE, VÉTÉRINAIRE ET DE PAYSAGE DU PROGRAMME 142

Le ministère chargé de l'agriculture présente la spécificité de porter, en cohérence avec ses politiques publiques thématiques, la deuxième communauté éducative en France, de la classe de 4ème au doctorat.

La production agricole est fortement impactée par le changement climatique et l'adaptation indispensable de l'agriculture et de l'alimentation pour assurer leur multiperformance (économique, sociale, environnementale et sanitaire) doit être soutenue par la formation et la recherche. De plus la profession agricole est confrontée à un nombre de départs en retraite sans précédent. Il devient urgent de se mobiliser pour que le renouvellement des générations soit mis en place, avec des agriculteurs dont le niveau minimum de formation ne cesse d'augmenter. L'adaptation à des pratiques culturelles plus respectueuses, l'utilisation d'outils numériques demandent en effet de pouvoir bénéficier de formations adaptées.

Plus que jamais ce secteur, déterminant pour la compétitivité de la France mais, plus globalement, pour le développement durable mondial (sécurité alimentaire, partage équitable de la valeur, protection de l'environnement...), a besoin d'un dispositif performant d'enseignement, de recherche et de développement agricoles dédié à ses enjeux et particularités.

L'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage regroupe 10 établissements publics et 6 établissements privés, répartis sur l'ensemble du territoire. Forts de 16 000 étudiants et 650 doctorants, ces établissements s'inscrivent dans le paysage de l'enseignement supérieur français, européen et international, et mettent en œuvre une politique volontariste tant en faveur de la diversité des recrutements, incluant les passerelles entre l'enseignement technique et l'enseignement supérieur agricoles, que de l'ouverture sociale. Ils répondent également à l'accroissement du nombre d'étudiants avec une offre de places augmentée de 2 500 entre 2015 et 2025.

La loi confie des missions particulières aux établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et du paysage, inscrites dans le code rural et de la pêche maritime. Ces missions ont été confortées et complétées avec la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Conformément à l'article L 812-1 de ce code, ils doivent :

- Dispenser des formations en matière de production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer, de transformation et de commercialisation de ces productions, d'industrie agroalimentaire et d'alimentation, d'industries liées à l'agriculture, de santé et de protection animales et végétales, d'hygiène, de qualité et de sécurité de l'alimentation, d'aménagement, de développement, de gestion et de protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage ;
- Contribuer à l'éducation à l'environnement et au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes ;
- Participer à la politique de développement scientifique par des activités de recherche fondamentale, appliquée et clinique ;

- Conduire des actions de recherche, d'innovation et d'ingénierie dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
- Contribuer, en collaboration avec les organismes compétents, à la veille scientifique et technique, à l'innovation technologique et au développement ainsi qu'à la valorisation des résultats de la recherche, en se fondant notamment sur des expérimentations conduites dans ses exploitations, centres hospitaliers universitaires vétérinaires et installations techniques et sur des travaux de recherche menés avec l'implication des partenaires ;
- Participer à la diffusion de l'information scientifique et technique ;
- Concourir à la mise en œuvre de la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale, notamment par la conclusion de conventions d'échanges d'étudiants, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de chercheurs ;
- Contribuer à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et à l'attractivité du territoire national, notamment par la conclusion de conventions ;
- Promouvoir la diversité des recrutements et la mixité et contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des étudiants ;
- Assurer un appui à l'enseignement technique agricole, notamment par la formation initiale et continue de ses personnels et par le transfert des résultats de la recherche, en particulier dans le domaine de l'agro-écologie.

Par ailleurs, les établissements de l'enseignement supérieur agricole participent activement à la formation des agents du ministère chargé de l'agriculture et assurent la formation de ses cadres techniques (IAE, IPEF, ISPV), ainsi que la formation des enseignants de l'enseignement technique.

L'enseignement supérieur agricole est un acteur de la promotion sociale, de l'insertion professionnelle, et de l'ouverture sur l'espace européen et international. Avec un taux de boursiers de 26% (et 31 % dans l'enseignement supérieure agricole public) et 64% de femmes, l'enseignement supérieur agricole se distingue dans le paysage de l'enseignement supérieur. Les efforts des établissements pour la diversité et la mixité des recrutements doivent donc être maintenus afin de garantir un partage équitable des ressources et responsabilités entre les femmes et les hommes.

Les établissements d'enseignement supérieur agricole sont fortement mobilisés et ont évolué pour répondre à ces besoins. Ils ont développé depuis longtemps des partenariats avec des organismes nationaux de recherche et des établissements d'enseignement supérieur en France et à l'étranger. La majorité de leur recherche est assurée au sein d'unités mixtes de recherche. Ils ont volontairement participé aux organisations de site et se sont impliqués dans les politiques de site, devenant membres des Comue. Ils ont co-construit des formations Licence, Master et Doctorat avec les universités et des écoles de leurs sites d'implantation. Constants dans leur engagement dans le développement de partenariats de site, ils ont manifesté dès la première heure leur volonté de s'impliquer dans les projets d'IDEX et d'ISITE.

Ces partenariats de site permettent de développer des recherches et des formations multi- ou transdisciplinaires, au profit de l'ensemble des acteurs impliqués. Ils bénéficient également aux étudiants grâce aux coopérations et mutualisations d'actions en matière de logement, de restauration, de santé, de sport et de culture.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche agricoles développent activement des coopérations thématiques à l'échelle nationale. Force est de constater que la configuration actuelle des établissements d'enseignement supérieur agricole ne leur permet pas d'opérer toutes les mutations nécessaires pour réaliser leurs missions et les ambitions qui s'y attachent.

Il devient indispensable d'une part de renforcer l'impact et l'efficacité de l'enseignement supérieur agricole français pour gérer les grandes mutations, et d'autre part, face à la compétitivité mondiale, d'accroître sa visibilité et sa reconnaissance internationales.

C'est pourquoi, en décembre 2018, Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, ont confirmé leur soutien à une nouvelle structuration de l'enseignement supérieur agricole.

Deux établissements *leader* sur cette large thématique ont vocation à structurer l'enseignement supérieur agricole, Agro Paris Tech et l'Institut Agro.

Par ailleurs, un rapprochement des établissements dispensant la formation vétérinaire est nécessaire pour répondre aux enjeux d'excellence de la formation, de visibilité internationale ainsi que d'augmentation des effectifs d'étudiants. Une convention de coopération entre les quatre écoles nationales vétérinaires signée en janvier 2019 et une feuille de route ont été établies, le COP de chacune des quatre écoles comprend désormais un tronc commun. La mise en œuvre du nouveau référentiel de formation, de la classe préparatoire intégrée, l'adoption d'un système harmonisé d'information pour les centres hospitaliers universitaires vétérinaires, sont les premiers chantiers en voie d'achèvement.

L'école nationale supérieure du paysage de Versailles se positionne comme l'école française de référence de paysage, par la formation des paysagistes diplômés, sur le site du Potager du Roi, et par la transmission d'une culture professionnelle de paysage.

L'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg conforte son statut d'école de référence nationale dans le domaine de l'eau et de l'environnement, au cœur des enjeux régionaux, nationaux, européens et internationaux liés à la ressource en eau. Tournée vers les territoires, elle contribue à construire une offre de formations qui s'inscrit dans la dynamique du site alsacien.

Enfin l'école nationale supérieure de la formation de l'enseignement agricole conforte sa place dans le réseau des ESPE et devra s'adapter aux nouvelles modalités du master MEEF.

Ainsi, tout en consolidant leur place au sein du dispositif national, européen et international d'enseignement supérieur, les établissements d'enseignement supérieur agricole permettront l'accueil diversifié d'un nombre plus élevé d'étudiants et poursuivront un enseignement d'excellence au bénéfice des politiques publiques agricoles.

Sommaire

I.	PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET CONTEXTE	6
II.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	8
	Orientation stratégique A : Garantir le dynamisme, la compétitivité et les spécificités du réseau « Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage », être un acteur, au service des politiques publiques de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, l'environnement, du paysage et de l'aménagement du territoire	9
	A.1. Expérience étudiante : former des acteurs ouverts sur la société et engagés dans les transitions agroécologiques et alimentaires dans le cadre du changement climatique	9
	A.2. Accélérer les transitions et transformations dans l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, vers des socio-écosystèmes nourriciers et résilients dans un contexte d'urgence climatique et environnementale	9
	A.3. Partenariat pour l'action : co-construire avec les parties-prenantes pour innover et transformer les systèmes agricoles et alimentaires par la Formation, la Recherche et l'Appui à l'ETA	10
	A.4. Internationalisation : être une référence et rayonner à l'international pour répondre aux enjeux locaux et globaux	11
	Orientation stratégique B : Assurer un pilotage adapté et une optimisation de la gestion pour une performance et une efficience accrues	11
	B.1. Etablissement exemplaire et responsable : une organisation innovante au service de la raison d'être de l'Institut Agro.....	11
III.	OBJECTIFS DE PERFORMANCE	13
IV.	MODALITES DE SUIVI DU CONTRAT.....	14
V.	ANNEXES	15

I. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET CONTEXTE

L'Institut Agro : la nouvelle grande école pour l'Agriculture, l'alimentation, l'environnement et le paysage

L'Institut Agro est un établissement d'Enseignement Supérieur et Recherche dans les champs de l'alimentation, de **l'agriculture, de l'environnement et du paysage**, en lien étroit avec les organismes de recherche, les universités, les autres grandes écoles et les acteurs du monde socio-économique (public et privé), en France et dans le monde. Il est également en charge d'une mission spécifique **d'Appui à l'enseignement technique agricole**.

La création de cette **Grande Ecole publique** au 1^{er} janvier 2020 marque un **tournant historique** pour l'enseignement supérieur en dotant la France d'un établissement de 1^{er} rang sur les questions d'alimentation, agriculture, environnement et paysage au niveau européen et mondial.

Dans un contexte de prise de conscience sociétale de l'**urgence** du traitement des questions climatiques, écologiques et alimentaires - accentuées par les crises sanitaires, énergétiques et économiques - la création de ce nouvel acteur réaffirme l'importance de la **formation** pour permettre aux acteurs de la société de **s'engager résolument dans les transitions** (agroécologique, alimentaire, numérique, climatique, énergétique, économique, sociale).

« Un établissement d'enseignement supérieur unique par son périmètre thématique sur l'alimentation, l'agriculture, l'environnement et le paysage, par le nombre de ses étudiant(e)s et enseignants-chercheurs et par sa mission spécifique d'appui à l'enseignement technique agricole ».

Fort de ses 3 écoles, historiquement implantées à Dijon, Montpellier, Rennes et Angers et solidement ancrées dans leur dynamique de site et de territoire, le nouvel établissement possède des **atouts uniques pour relever ces défis**.



1350 Personnels
dont 300 Enseignants-Chercheurs

152 M€ de budget consolidé



6 Campus

Les **missions** de l'Institut Agro, définies dans son décret de création révisé, combinent la formation initiale et tout au long de la vie, la recherche, l'appui à l'enseignement technique agricole, l'innovation, le soutien au développement des territoires et aux politiques publiques.

De par sa **masse critique** et l'**étendue de ses compétences**, couvrant l'ensemble des thématiques relatives à l'alimentation, l'agriculture (incluant l'élevage, l'horticulture et la viticulture), l'halieutique, l'environnement et le paysage (incluant la gestion durable de l'eau, des sols et de la biodiversité), l'Institut Agro est en mesure d'accomplir des changements d'échelle et des inflexions stratégiques que ses écoles, seules, n'avaient pas les moyens de réaliser.

Formation initiale et tout au long de la vie des acteurs des transitions dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, de l'environnement et du paysage. En complément de son cœur de métier sur la formation des **ingénieurs**, l'Institut Agro offre une **large gamme de formations** (doctorat, master, licence pro, formation à distance en bac pro, bac techno et BTS), fondées sur les approches systémiques et pluridisciplinaires, nourries des avancées scientifiques les plus récentes. Il forme aussi les ingénieurs IAE du MASA et les cadres des lycées agricoles.

« Un bouquet de formations riche et diversifié pour **2800 élèves ingénieurs** dans 8 cursus et une trentaine de spécialisations et **450 doctorants** dans quatre grands sites universitaires »

4900 étudiants en formations diplômantes

1 centre d'enseignement à distance

60 000 Alumni

Recherche thématique et systémique, conduite par nos enseignants chercheurs et impliquant les étudiant(e)s, les acteurs des systèmes agricoles et alimentaires et les citoyens pour construire et diffuser les connaissances, pour innover dans les concepts et les méthodes et pour nourrir la formation dans une approche ouverte et participative de la science.

« Une **recherche pluri- et inter-disciplinaire** d'excellence dans 33 UMR et 2 UR et dans des pôles thématiques ; source d'**inspiration** et de **solutions** pour répondre aux enjeux des transitions et co-construire avec les acteurs et les filières »

Appui à l'enseignement technique agricole en France et à l'international, pour impulser et accompagner les évolutions sociétales en renforçant les collaborations entre enseignement technique et enseignement supérieur, notamment par la diffusion des acquis de la recherche et les échanges de pratiques pédagogiques autour du métier d'enseignant.

800 établissements d'enseignement technique agricole

- **Innovation** dans les filières, les territoires et les écosystèmes d'innovation, avec les organisations publiques et privées, sur des bases scientifiques et dans un dialogue avec la société, permettant aussi la mise en situation et l'implication des étudiant(e)s.
- Contribution au **Développement** durable dans les territoires, à l'évaluation et l'élaboration des politiques publiques et au dialogue science-société, offrant aussi des opportunités de formation par l'action aux étudiant(e)s.

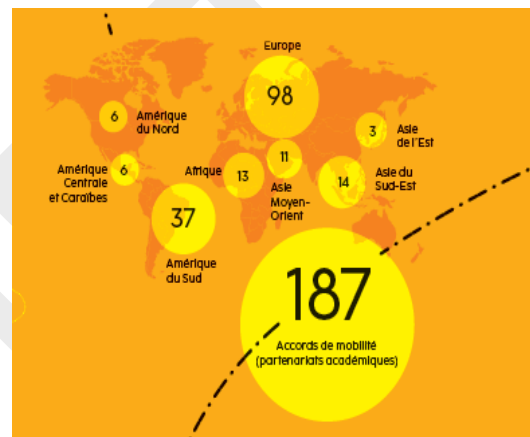
1 fondation

16 chaires partenariales

1 réseau d'incubateurs

3 domaines agricoles

A travers ces activités, l'Institut Agro participe au **rayonnement et à l'attractivité de la France** et il concourt à la coopération scientifique, technique et pédagogique internationale.



II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour répondre aux orientations données par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire dans le préambule ci-dessus et dans la lettre de mission de la directrice générale de l'Institut Agro, l'ambition de l'Institut Agro est d'être un établissement **de premier rang** dans la sphère scientifique (Formation et Recherche), **moteur du changement** dans la sphère professionnelle et sociétale, et **exemplaire** dans ses pratiques, sur les **transitions alimentaires et agroécologiques** dans le cadre du changement climatique, en France, en Europe et dans le monde.

Pour cela, l'Institut Agro, fort de ses écoles de Dijon, Montpellier et Rennes-Angers, opérera sur la période 2022-2026, un véritable **changement d'échelle** dans ses actions et ses partenariats, par rapport à ce que chacune des écoles pouvait faire seule, en construisant son projet stratégique sur la **plus-value** (à court et moyen terme) et la **montée en gamme** permises par le regroupement des trois écoles.

Le contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 entre la DGER et l'Institut Agro se construit autour de deux orientations stratégiques :

- Garantir le dynamisme, la compétitivité et les spécificités du réseau « Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage », être un acteur, au service des politiques publiques de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'environnement, du paysage et de l'aménagement du territoire ;**
- Assurer un pilotage adapté et une optimisation de la gestion pour une performance et une efficacité accrues.**

Pour répondre à l'orientation stratégique A, l'Institut Agro organise ses actions en quatre axes

stratégiques : Expérience étudiante, Transitions & Transformations, Partenariat pour l'Action et Internationalisation. Dans chaque axe, les actions des étudiants, des Enseignants-Chercheurs et des personnels viseront à renforcer les synergies entre les différentes missions données à l'établissement dans son décret de création : **F**ormation, **R**echerche, **I**nnovation, **D**éveloppement, et **A**ppui à l'enseignement technique agricole (continuum FRIDA).

Pour répondre à l'orientation B, l'institut Agro mettra en place, avec ses trois écoles, une organisation et un mode de fonctionnement optimisés pour une performance et une efficacité accrues avec des objectifs ambitieux en matière de Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS). Ces actions sont regroupées dans l'axe Etablissement Exemplaire et Responsable.

L'Appui à l'Enseignement Technique Agricole (AETA) est affirmé comme une des trois missions constitutives de l'Institut Agro (avec la formation et la recherche), coordonnée par une direction fonctionnelle dédiée. Il ne fait pas l'objet d'un axe spécifique mais contribue à chacun des axes ci-dessous en synergie avec la Formation, la Recherche et l'Innovation (cf annexe 1).

Orientation stratégique A : Garantir le dynamisme, la compétitivité et les spécificités du réseau « Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage », être un acteur, au service des politiques publiques de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, l'environnement, du paysage et de l'aménagement du territoire

A.1. Expérience étudiante : former des acteurs ouverts sur la société et engagés dans les transitions agroécologiques et alimentaires dans le cadre du changement climatique

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est de **donner à tous ses étudiant(e)s et apprenant(e)s une opportunité unique de s'épanouir, de développer leur projet personnel et d'acquérir les compétences** leur permettant de **s'insérer** rapidement dans le monde du travail, et de **s'engager**, au travers d'une grande diversité de métiers et de débouchés, pour contribuer à mieux nourrir le monde dans un environnement préservé, tout en restant en accord avec les valeurs de l'institut et leurs propres valeurs.

Objectif opérationnel

- **Objectif A.1.1** : Offrir des parcours de **formation diversifiés et adaptés aux projets personnels** des étudiant(e)s grâce à une offre de formation élargie et des pédagogies innovantes et variées (parcours personnalisés, transformation des cursus, situations apprenantes...).

A.2. Accélérer les transitions et transformations dans l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, vers des socio-écosystèmes nourriciers et résilients dans un contexte d'urgence climatique et environnementale

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est de :

- (i) **Former** des étudiant(e)s pour qu'ils soient mondialement reconnus pour leurs compétences et leur expertise sur les transitions dans le cadre du changement climatique, tout en développant leur capacité à innover et entreprendre en conformité avec les Objectifs du Développement Durable (ODD),
- (ii) **Agir**, à travers le continuum FRIDA, et avec les acteurs des filières, des territoires et des politiques publiques pour accélérer la transformation des systèmes agricoles et alimentaires vers des socio-écosystèmes nourriciers, durables et résilients dans un contexte d'urgence climatique et environnementale.

Objectifs opérationnels

- **Objectif A.2.1 : Produire** et mettre à disposition **du plus grand nombre** des concepts, des contenus et des méthodes pédagogiques permettant la **sensibilisation** aux enjeux et **l'appropriation** des avancées scientifiques pour **accélérer** la transformation des systèmes agricoles et alimentaires dans un contexte de crise climatique, d'érosion de la biodiversité en vue des ODD.
- **Objectif A.2.2 : Faire avancer les connaissances** et développer les **compétences des acteurs** des filières, des territoires, de la recherche et des politiques publiques sur l'analyse, la conception et l'accompagnement des transitions et leur contribution au développement durable en France et dans le monde.
- **Objectif A.2.3 : Définir et conduire une politique de recherche-action et de soutien à l'innovation sur les synergies** entre les transitions agricoles, alimentaires, numériques, écologiques et sociales dans les territoires d'implantation de nos écoles et dans un partenariat avec les ONR, les universités, les collectivités et les entreprises.

L'engagement de l'Institut Agro dans les transitions passe aussi par des objectifs ambitieux de **transformation de nos manières d'interagir avec nos partenaires, de nous déplacer, de travailler, de consommer et de gérer nos campus et domaines** qui se retrouvent aussi dans l'axe Établissement Exemplaire et Responsable qui porte le plan DD&RS de l'établissement.

A.3. Partenariat pour l'action : co-construire avec les parties-prenantes pour innover et transformer les systèmes agricoles et alimentaires par la Formation, la Recherche et l'Appui à l'ETA

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est d'être un **moteur du changement dans les filières et les territoires**, en formant ses étudiants en situation d'action et en développant des recherches finalisées à travers des partenariats publics et privés.

L'institut fort de son expertise pluri- et inter-disciplinaire en Formation, Recherche et Appui à l'enseignement technique agricole, est au service des politiques publiques, de l'innovation, des projets de territoire et du dialogue science-société.

Le développement des partenariats doit par ailleurs permettre de **générer des ressources nouvelles** pouvant soutenir les cinq axes du projet stratégique et leurs actions.

Objectifs Opérationnels

- **Objectif A.3.1 : Etre un partenaire clé des filières** végétales, animales, halieutiques, agro-alimentaires et du paysage, pour soutenir les processus d'innovation, de transformation et de renforcement des capacités des acteurs de ces filières dans un contexte national et international.
- **Objectif A.3.2 : Etre un partenaire important dans des projets de territoire fondés sur le développement durable et l'adaptation au changement climatique**, en particulier les territoires dans lesquels les écoles de l'Institut Agro sont implantées, en cohérence avec les politiques de site et en partenariat avec les acteurs publics, privés et associatifs.
- **Objectif A.3.3 : Contribuer, par ses apprenant(e)s et personnels, au dialogue science-société** dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, le paysage et la santé, le changement climatique, l'écologie, la biologie et les transitions socio-économiques, en partenariat avec les autres établissements de formation (supérieure et technique), les ONR et la société civile, dans une démarche de médiation scientifique.

A.4. Internationalisation : être une référence et rayonner à l'international pour répondre aux enjeux locaux et globaux

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est d'amplifier la **dimension internationale et interculturelle** dans les missions d'enseignement, de recherche, d'appui à l'enseignement technique agricole et dans les services des écoles afin de transformer l'Institut Agro en un collectif de **culture internationale**, par ses recrutements (étudiant(e)s et personnels) et par ses opportunités de mobilité. L'Institut Agro se donne pour ambition d'être un établissement **porteur de changement** face aux enjeux planétaires (changement climatique, érosion de la biodiversité, développement durable, équité sociale, ...) par des partenariats européens et internationaux stratégiques développés dans le continuum FRIDA.

Toutes les actions développées dans le cadre de cet axe seront conduites avec une attention particulière au développement de **pratiques respectueuses** de l'environnement, notamment en matière de déplacements.

Objectifs opérationnels

- **Objectif A.4.1 : Accroître la notoriété et l'attractivité de l'Institut Agro** afin d'augmenter le nombre, la qualité et la diversité des talents (étudiant(e)s et chercheurs internationaux). Il s'agit de consolider et de développer des partenariats de formation et de recherche avec les meilleurs établissements européens et mondiaux dans l'alimentation, l'agriculture et l'environnement.
- **Objectif A.4.2 : Développer l'engagement européen et international dans le continuum FRIDA, au sein de « l'équipe France » et dans une démarche DD&RS**, pour soutenir les transformations des systèmes agricoles et alimentaires. Cette stratégie passe par une présence forte dans les réseaux internationaux et par l'inscription des actions de l'Institut dans des partenariats avec les ONR. Cette implication dans des projets internationaux soutient financièrement les actions de mobilité (sortante et entrante) et de partenariat de formation et de recherche conduites dans le cadre de l'objectif A.4.1.

Orientation stratégique B : Assurer un pilotage adapté et une optimisation de la gestion pour une performance et une efficacité accrues

B.1. Etablissement exemplaire et responsable : une organisation innovante au service de la raison d'être de l'Institut Agro

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est d'être un établissement **exemplaire en faveur du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale (DD&RS)** à travers une approche globale et intégrée à nos missions de formation, de recherche, d'appui à l'enseignement technique agricole et de pilotage des activités transversales.

En ce sens, le déploiement d'une **organisation efficiente et performante** est un enjeu fort qui vise à soutenir la créativité, l'action collective et à générer une plus-value à partir des synergies entre les communautés de ses écoles et leurs écosystèmes.

Objectifs Opérationnels

- **Objectif B.1.1** : Elaborer et mettre en œuvre, au cœur du projet stratégique d'établissement, une **stratégie de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale** intégrant toutes les missions de l'Institut Agro (formation, recherche, innovation, développement et appui à

l'enseignement technique et agricole) et ses activités et répondant aux impératifs de sobriété énergétique.

- **Objectif B.1.2** : Déployer une politique de **management des ressources** performante et cohérente avec les objectifs que se fixe l'Institut Agro garantissant (i) la mise en œuvre d'un **modèle économique** soutenable et une gestion budgétaire performante utilisant des outils d'analyse appropriés ; (ii) le développement d'une gestion des **ressources humaines** guidée par ces objectifs et favorisant le dialogue social et la qualité de vie au travail.

PROJET

III. OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Objectifs stratégiques	Indicateurs	Valeur initiale	Cible	Objectif Opérationnel
Former des ingénieurs et des vétérinaires pour répondre aux enjeux de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'environnement du paysage et de l'aménagement du territoire, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international	Taux net d'emploi à 24 mois	88,5% <i>(enquête insertion 2022 résultat à 24 mois pour la promo diplômée en 2019)</i>	Maintien ou augmentation	A.3.1 et A.3.2
	Pourcentage de diplômés sortant ayant effectué une mobilité sortante à l'étranger (d'études ou de stage) au cours de leur formation	77,5 % <i>(données CTI 2022 : promotion diplômée en 2020-2021)</i>	Maintien ou augmentation	A.4.1
	Pourcentage d'étudiants poursuivant en thèse	5,7 % <i>(données CTI 2022 hors SAADS : promotion diplômée en 2020-2021 ; nb de répondants : 543)</i>	Maintien ou Augmentation	A.2.3
Améliorer les synergies et les mutualisations entre formation des établissements de l'enseignement supérieur agricole	Nombre de mobilités étudiants inter-établissements de l'enseignement supérieur agricole, public et privé (entrant et sortant)	121 <i>(2021-2022)</i>	Maintien ou augmentation	A.1.1
Accroître l'attractivité internationale des formations	Nombre d'étudiants étrangers accueillis dans les écoles pour au moins un semestre	490 <i>(étudiants en mobilité d'échange et diplômants en inscription principale en 2021-2022 (LMD) pour au moins un semestre)</i>	Augmentation	A.4.1
Assurer un appui à l'enseignement technique agricole	Actions réalisées en appui à l'enseignement technique agricole		Bilan annuel lors de l'entretien stratégique	Transverse à tous les objectifs (cf annexe)
Assurer la cohérence et l'intérêt réciproque de la recherche et de la formation	Nombre de chercheurs des ONR et assimilés (INRAE, CNRS, INSERM, Ifremer, CIRAD) participant aux enseignements	< 8h : 262 ≥ 8h et < 64 h : 171 ≥ 64 h : 8 <i>(données CTI 2022)</i>	Augmentation	A.2.1
Favoriser l'intégration des enseignants-chercheurs dans des unités de recherche labellisées	Pourcentage d'enseignants-chercheurs intégrés dans des unités de recherche labellisées	99,3 %	Maintien	A.2.3
Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques	Indicateur n°3 part performance recherche	14,6	Maintien	A.2.2
Viser une gestion durable de l'établissement (économique, sociale, environnementale)	Trésorerie CAF		Maintien ou augmentation	B.1.2
	Déploiement de la comptabilité analytique	En cours d'élaboration à l'échelle de l'Institut	Échéancier	B.1.2
	Réalisation/Suivi du Plan DDRS	En cours d'élaboration : pilote DD&RSE recrutée	Échéancier	B.1.1
	Nombre de contractuels de catégories B et C en CDD sur des fonctions support (ETP)	28,4 ETP - périmètre des fonctions supports : RH, Finances, Logistique-Patrimoine, SI (hors EAT pour la DSI Institut Agro Dijon) - nb de contractuels en CDD de cat. B et C MASA et établissement	Diminution sur la période	B.1.2
Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service	Coût de formation par étudiant du cursus de référence (Indicateur du PAP)	Donnée à consolider sur la base des résultats de la comptabilité analytique institut	Maintien ou diminution sur la période	B.1.2
Améliorer les conditions de sécurité	PPMS actualisé	Institut Agro Dijon : oui Institut Agro Montpellier : Oui Institut Agro Rennes-Angers : en cours de validation		B.1.2
	Réalisation d'un exercice annuel de sécurité	Institut Agro Dijon : oui Institut Agro Montpellier : non Institut Agro Rennes-Angers : oui		

Objectifs spécifiques

Si nécessaire les objectifs génériques seront complétés par des objectifs spécifiques à l'établissement, notamment pour tenir compte de ses missions propres (participation DNA, formation des fonctionnaires, ...).

Objectif opérationnel	Indicateurs	Valeur initiale	Cible
A.3.3 : Contribuer au dialogue science société dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation et la santé, l'écologie, la biologie et les transitions socio-économiques	Nombre d'étudiants des écoles impliqués dans l'organisation d'activités contribuant au dialogue science société (liste des activités à définir)	A établir avec une typologie en cours de définition	Augmentation
A.4.1 : Développer l'engagement européen et international dans le continuum FRIDA au sein de l'équipe France.	L'institut est acteur de la gouvernance du réseau ELLS et de son projet d'université européenne	L'institut candidate au réseau ELLS.	Echéancier

IV. MODALITES DE SUIVI DU CONTRAT

Ce contrat est établi pour la période 2022-2026.

Le présent contrat fera l'objet d'un bilan annuel, qui donnera lieu à une présentation au Conseil d'Administration de l'établissement ainsi qu'à un échange avec la tutelle à l'occasion de l'entretien stratégique.

Au vu de ces bilans et de l'évaluation par le HCERES, des ajustements pourront être introduits en cours d'exécution du contrat, sous forme d'avenant, notamment pour tenir compte des modifications du périmètre d'accréditation des établissements.

Fait à Paris, le

**Le ministre de l'agriculture,
et de l'alimentation
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement et de la
recherche**

Benoit BONAIME

La Directrice Générale de l'Institut Agro

Anne-Lucie WACK

V. ANNEXES

1. Orientations stratégiques pour les activités d'appui à l'enseignement technique agricole
2. Unités de recherche dans lesquelles les enseignants-chercheurs de l'Institut Agro sont intégrés
3. Carte des formations 2022-2023

PROJET

Annexe 1 : Orientations stratégiques pour les activités d'appui à l'enseignement technique agricole

L'Institut Agro regroupe un riche ensemble de compétences pédagogiques, didactiques, technologiques et éditoriales et a un rôle essentiel de facilitateur et d'accompagnement opérationnel du changement pour l'enseignement technique agricole (ETA) mais aussi d'expertise et de fonctions supports indispensables à la DGER. Ces missions d'Appui à l'ETA constituent un atout pour l'Institut Agro et lui confèrent un caractère unique.

Les grandes orientations pour les activités d'appui à l'ETA seront centrées sur :

- L'amplification et la coordination des activités d'appui à l'ETA, particulièrement dans les domaines de l'innovation pédagogique, de l'ingénierie des certifications professionnelles du MASA et des systèmes d'information.
- Le renforcement des coopérations entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'enseignement technique agricole, tant pour un accès plus important des apprenants à l'enseignement supérieur long que pour le développement des coopérations scientifiques et l'accélération de la circulation des savoirs répondant aux enjeux des grandes transitions.

La direction fonctionnelle dédiée à la mission d'appui à l'ETA et le « bureau comité » seront chargés de piloter et coordonner la mission d'appui à l'ETA à l'échelle de l'Institut Agro et organiseront les contributions des composantes et métiers d'appui à l'ETA prioritairement sur les actions suivantes, en recherchant une synergie avec les autres missions et activités de l'Institut Agro :

- Amplifier les activités **d'appui à l'ensemble des établissements de l'ETA** (ingénierie de formation, supports de formation, système d'information, sites web, innovation pédagogique, enseigner à produire autrement, rénovation des diplômés, enquête insertion, vivre ensemble, développement de ressources pédagogiques numériques et de dispositifs de formation ouverts et à distance...).

Les coopérations entre les trois composantes d'appui à l'ETA de l'Institut Agro qui mobilisent des compétences communes d'ingénierie de la formation (Florac, Rennes-Angers, Eduter Ingénierie à Dijon) seront renforcées en organisant plus structurellement les coopérations pour une efficacité et une efficacité plus élevées. Les coopérations entre l'ingénierie de formation, l'édition et les systèmes d'information autour de projets spécifiques seront également développées, de même que les coopérations avec l'UR FOAP (sciences de l'éducation), les directions de l'enseignement à distance et de la formation professionnelle de l'Institut Agro Dijon (formation des cadres de l'ETA).

- **Développer la capacité d'anticipation et de prospective en matière d'appui à l'ETA**, en organisant une cellule mutualisée de veille sur l'actualité des métiers d'appui à l'ETA, des enjeux agricoles, de la formation professionnelle, de l'innovation pédagogique et sur les appels à projets et à manifestation d'intérêt en lien avec les champs de la formation et de l'éducation et en captant les besoins des usagers finaux de l'appui à l'ETA (établissements, DRAAF/SRFD, collectifs régionaux et réseaux de l'enseignement agricole...).
- **Renforcer les liens avec les autres établissements acteurs de l'appui à l'ETA** : les coopérations avec l'ENSFEA et la Bergerie nationale seront renforcées.
- **Renforcer l'accès des apprenants des établissements d'enseignement technique agricole à l'enseignement supérieur agronomique**, la circulation des savoirs scientifiques et les échanges de pratiques pédagogiques ainsi que les coopérations scientifiques.

- **Renforcer les coopérations entre enseignement technique, enseignement supérieur et recherche** sur les **transitions agroécologiques, alimentaires et éducatives** : il s'agira de renforcer les collaborations avec les ONR (INRAE notamment), les organismes professionnels agricoles et agroalimentaires, les instituts techniques, les collectivités et les entreprises, pour développer la formation sur l'accompagnement des transitions dans les filières et les territoires. L'Institut Agro entend ainsi développer un rôle d'animation et de passeur de frontières entre Formation, Recherche, Appui à l'ETA, Innovation et Développement. Des dispositifs du type Agro Smart Campus pourront être généralisés aux trois écoles.
- Amplifier la **dimension internationale et interculturelle** dans les missions d'appui à l'enseignement technique agricole : renforcer **l'appui à l'enseignement technique agricole et la formation de formateurs à l'international**, en impliquant l'Institut Agro et en coordonnant les actions de ses écoles dans des projets de partenariats internationaux œuvrant à l'ingénierie de formation, la création et le partage d'innovations pédagogiques pour le développement de nouvelles compétences permettant d'accélérer les transitions agroécologiques et alimentaires et les demandes sociétales dans les pays concernés.
- **Organiser globalement l'identité, la lisibilité, la communication et la gestion-suivi** de l'ensemble des activités d'appui à l'ETA de l'Institut Agro, notamment concernant le DNA et intégrer la prise en compte des enjeux de DD&RS dans toutes les activités.

PROJET

Annexe 2 : Unités de recherche dans lesquelles les enseignants-chercheurs de l'Institut Agro sont intégrés

Les enseignants-chercheurs de l'Institut Agro sont intégrés dans 45 unités de recherche, 35 dont l'institut est tutelle ou co-tutelle (33 UMR, 1 UR et 1 UP) et 10 dont l'institut n'est ni tutelle ni co-tutelle (8 UMR, 1 équipe d'accueil, 1 UR).

	Nom de l'Unité			Autres tutelles ou organisme(s) partenaire(s)
Institut Agro Dijon				
Institut Agro tutelle	UMR	Agroécologie		INRAE, Université de Bourgogne et UBFC
	UMR	CESAER	Centre d'Économie et de Sociologie Appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux	INRAE et UBFC
	UMR	LNC	UMR Lipides, Nutrition, Cancer	INSERM, Université de Bourgogne, EPHE (Ecole pratique des hautes études) et UBFC
	UMR	PAM	UMR Procédés Alimentaires et Microbiologiques	Université de Bourgogne et UBFC
	UR	FoAP	Formation et Apprentissages Professionnels	CNAM, ENSTA Bretagne et UBFC
Institut Agro tutelle partenaire	UMR	CSGA	Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation	CNRS, INRAE, UBFC Tutelle partenaire : Université de Bourgogne
UR ou labo accueillant des EC de l'Institut Agro Dijon	UMR	Biogéosciences¹		CNRS, Université de Bourgogne, EPHE, UBFC, PSL
	Equipe d'accueil	LIB	Laboratoire informatique de Bourgogne	Université de Bourgogne, UBFC
	UMR	UMRH	Herbivores	INRAE, VetAgroSup
	UMR	Territoires		AgroParisTech, Université Clermont Auvergne, INRAE, VetAgroSup
Institut Agro Montpellier				
Institut Agro tutelle	UMR	ABSYS	Agrosystèmes Biodiversifiés	CIRAD, INRAE, CIHEAM-IAMM
	UMR	AGAP	Amélioration Génétique et Adaptation des Plantes méditerranéennes et tropicales	CIRAD, INRAE, Université Montpellier Participant : INRIA Partenaire : IFV
	UMR	IPSIM	Institut des Sciences des Plantes de Montpellier	INRAE, CNRS, Université Montpellier
	UMR	CBGP	Centre de Biologie pour la Gestion des Populations	INRAE, CIRAD, IRD

¹ Institut Agro : participant

	UMR	CEE-M	Centre d'Economie de l'Environnement - Montpellier	CNRS, Université Montpellier, INRAE
	UMR	CEFE	Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive	Université Montpellier, CNRS, Université Paul Valéry Montpellier 3, EPHE PARIS, IRD Participant : INRAE
	UMR	Eco&Sols	Ecologie Fonctionnelle et Biogéochimie des Sols et Agrosystèmes	INRAE, CIRAD, IRD
	UMR	G-EAU	Gestion de l'eau, acteurs et usages	INRAE, CIRAD, IRD, AgroParisTech, BRGM Participant : CIHEAM
	UMR	IATE	Ingénierie des Agropolymères et Technologies Emergentes	INRAE, Université Montpellier
	UMR	Innovation	Innovation et Développement dans l'Agriculture et l'Alimentation	CIRAD, INRAE
	UMR	ITAP	Technologies & méthodes pour les agricultures de demain	INRAE
	UMR	LEPSE	Laboratoire d'Ecophysiologie des Plantes sous Stress Environnementaux	INRAE
	UMR	LISAH	Laboratoire d'étude des Interactions Sol - Agrosystème - Hydrosystème	INRAE, IRD Participant : AgroParisTech
	UMR	LSTM	Laboratoire des Symbioses Tropicales et Méditerranéennes	IRD, CIRAD, INRAE, Université Montpellier
	UMR	MISTEA	Mathématiques, Informatique et Statistique pour l'Environnement et l'Agronomie	INRAE
	UMR	MOISA	Montpellier Interdisciplinary center on Sustainable Agri-food systems - social and nutritional sciences	CIRAD, INRAE, CIHEAM-IAMM, IRD
	UMR	PHIM	Plant Health Institute Montpellier	IRD, CIRAD, INRAE, Université de Montpellier
	UMR	QUALISUD	Démarche intégrée pour l'obtention d'aliments de qualité	CIRAD, Avignon Université, Université La Réunion, Université de Montpellier, IRD Participant : Université de Guyane
	UMR	SELMET	Systèmes d'Elevage Méditerranéens et Tropicaux	INRAE, CIRAD
	UMR	SPO	Sciences Pour l'Oenologie	INRAE, Université Montpellier
UR accueillant des EC de l'Institut Agro Montpellier	UMR	SENS	Savoirs, ENvironnement, Sociétés	IRD, Université Paul-Valéry Montpellier 3, CIRAD
	UR	EFTS	Education Formation, Travail, Savoirs	ENSFEA, Université Toulouse Jean-Jaurès

Institut Agro Rennes-Angers				
Institut Agro tutelle ou UP	UMR	BAGAP	Biodiversité, agroécologie et aménagement du paysage	INRAE, École supérieure d'agricultures (ESA) d'Angers
	UMR	DECOD	Dynamique et durabilité des écosystèmes : de la source à l'océan	INRAE, Ifremer
	UMR	ESO	Espace et SOciétés	Université Rennes 2, Université d'Angers, Université de Caen Normandie – UNICAEN, Le Mans Université, Université de Nantes, CNRS, Participant : EHESP RENNES
	UMR	IGEPP	Institut de génétique, environnement et protection des plantes	INRAE, Université de Rennes 1,
	UMR	IRHS	Institut de recherche en horticulture et semences	INRAE, Université d'Angers
	UMR	PEGASE	Physiologie, environnement et génétique pour l'animal et les systèmes d'élevage	INRAE
	UMR	SAS	Sol agro et hydrosystème spatialisation	INRAE
	UMR	SMART	Structures et marchés agricoles, ressources et territoires	INRAE
	UMR	STLO	Science et technologie du lait et de l'œuf	INRAE
	UP	EPHOR	Environnement physique de la plante horticole	
UR accueillant des EC de l'Institut Agro Rennes-Angers (conventions de coopération avec les UMR)	UMR	IRISA	Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires	CNRS, ENS Rennes, IMT Atlantique, Inria, INSA Rennes, Université Bretagne Sud, Université de Rennes 1. Participants : Centrale Supélec, Inserm
	UMR	IRMAR	Institut de recherche mathématique de Rennes	CNRS, ENS Rennes, INSA Rennes, Université de Rennes 1, Université Rennes 2, Participants : INRIA
	UMR	NUMECAN	Nutrition, Métabolismes et Cancer	INRAE, INSERM, Université de Rennes 1

Annexe 3 : Cartographie des formations 2022-2023

FORMATIONS INGENIEUR

Ecole	Spécialité	Voie de formation
Institut Agro Dijon	Spécialité Agroalimentaire	formation initiale sous statut d'étudiant
		formation initiale sous statut d'apprenti
	Spécialité Agronomie	formation initiale sous statut d'étudiant (dont formation des IAE)
		formation initiale sous statut d'apprenti
		formation continue (= formation des IAE FC)
	Institut Agro Montpellier	Spécialité Agronomie
formation initiale sous statut d'apprenti		
formation continue		
Spécialité « Systèmes agricoles et agroalimentaires durables au Sud »		formation initiale sous statut d'étudiant
		formation continue
Institut Agro Rennes-Angers	Spécialité Agroalimentaire	formation initiale sous statut d'étudiant
		formation initiale sous statut d'apprenti
	Spécialité Agronomie	formation initiale sous statut d'étudiant
	Spécialité Horticulture	formation initiale sous statut d'étudiant
		formation initiale sous statut d'apprenti
	Spécialité Paysage	formation initiale sous statut d'étudiant
		formation initiale sous statut d'apprenti

Institut Agro Dijon	Ingénieur diplômé par l'Etat (IDPE)	Habilitation par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à organiser les épreuves d'examen (entretien et soutenance de mémoire) conduisant à la délivrance du titre d'ingénieur DPE dans les spécialités agronomie ou agroalimentaire
---------------------	-------------------------------------	--

Recrutement post-bac pour la formation ingénieur :

		Etablissements co-accrédités
Institut Agro Dijon	Cycle préparatoire intégré (suite au concours Geipi Polytech) : 1ère année et 2ème année (spécialités agronomie et agroalimentaire)	Université de Bourgogne
Institut Agro Rennes-Angers	Admission post-bac en 1ère année et 2ème année (concours propre à l'Institut Agro Rennes Angers) pour les cursus Agroalimentaire, Horticulture et Paysage Admission post-bac (concours propre à Oniris) d'étudiant.e.s formé.e.s en 1ère et 2ème année à L'Institut Agro Rennes Angers (cursus Agroalimentaire) et rejoignant le cycle d'ingénieur Agroalimentaire d'Oniris en 3ème année	

ECOLES DOCTORALES pour lesquelles l'établissement est co-accrédité

	Ecole Doctorale	Etablissement(s) co-accrédité(s)
Institut Agro Montpellier	ED Biodiversité, Agriculture, Alimentation, Environnement, Terre, Eau (GAIA)	AgroParisTech, Université de Montpellier, IMT (pour l'Ecole des Mines d'Alès)
	ED Economie-Gestion (EDEG)	Université Paul Valéry Montpellier, Université de Montpellier
Institut Agro Rennes-Angers	Mathématiques, télécommunications, Informatique, Signal, Systèmes, Electronique (MATISSE)	Délivrance partagée Université de Rennes 1, INSA, ENS Rennes, Centrale Supélec, ENSAI Délivrance conjointe Institut Agro Rennes Angers, Université de Rennes 2
	Ecole des Sciences de la Mer et du Littoral (SML)	Délivrance partagée UBO, UBS, Institut Agro Rennes Angers,
	Ecologie, Géosciences, Agronomie, Alimentation (EGAAL)	Délivrance partagée : Institut Agro Rennes Angers, Université de Rennes 1, UBO
	Espaces, Sociétés, Civilisations (ESC)	Délivrance partagée : Université de Rennes 2, Université de Rennes 1, Université Bretagne Occidentale, Université Bretagne Sud, EHESP, Institut Agro Rennes Angers, Délivrance conjointe : ENSA Bretagne
	Sciences économiques et sciences de gestion de Bretagne (EDGE Bretagne)	Délivrance partagée : Université de Rennes 1, Université Bretagne Occidentale, Université Bretagne Sud, Institut Agro Rennes Angers, Université de Rennes 2" Délivrance conjointe : EHESP
	Végétal, Animal, Aliment, Mer, Environnement (VAAME)	Délivrance partagée : Université d'Angers, Université de Nantes, Le Mans Université, Institut Agro Rennes Angers, ONIRIS Délivrance conjointe : ComUE Angers Le Mans
	Sociétés, Temps, Territoires (STT)	Délivrance partagée : Université d'Angers, Université de Nantes, Le Mans Université, Institut Agro Rennes Angers Délivrance conjointe : ENSA Nantes, ComUE Angers Le Mans
	Sciences économiques et sciences de gestion Pays de la Loire (EDGE Pays de la Loire)	Délivrance partagée : Université de Nantes, Université d'Angers, Le Mans Université, Institut Agro Rennes Angers Délivrance conjointe : ComUE Angers Le Mans

A Dijon, la compétence doctorale est confiée à UBFC depuis 2017. Les doctorants sont inscrits dans les écoles doctorales d'UBFC suivantes : Société Espace Pratiques et Temps (SEPT), Droit, Gestion, Economie et Sciences Politiques (DGEP), Environnement Santé (ES).

MASTERS pour lesquels l'établissement est accrédité ou co-accrédité

	Mention	Etablissements co-accrédités
Institut Agro Dijon	Sciences et Technologie de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Environnement (2 parcours)	UBFC
	Nutrition Sciences des Aliments (3 parcours)	Université de Bourgogne
	Agronomie, Environnement, Territoires, Paysage, Forêt (AETPF) (3 parcours)	Université de Bourgogne
	Sciences de la Terre et des Planètes, Environnement (STPE) (1 parcours)	Université de Bourgogne
	Biologie - Santé (1 parcours)	Université de Bourgogne
	Psychologie (1 parcours)	Université de Bourgogne
	Economie appliquée (1 parcours)	Université de Bourgogne
	Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports (1 parcours)	UBFC
Institut Agro Montpellier	Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (3A) (8 parcours)	Institut Agro Rennes Angers AgroParis Tech
	Biodiversité, écologie et évolution (B2E) (2 parcours)	AgroParisTech, Université de Montpellier, Université de Perpignan (UPVD)
	Biologie, agrosociétés (1 parcours)	Université de Montpellier
	Sciences de l'eau (2 parcours)	Université de Montpellier, Agro ParisTech, IMT Mines Alès
	Sciences de la vigne et du vin (1 parcours)	
	Economie (1 parcours)	CIHEAM-IAMM, Université de Montpellier
	Management (1 parcours)	Université de Montpellier
	Marketing et vente (1 parcours)	Université de Montpellier
Institut Agro Rennes-Angers	Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (1 parcours)	Mention déjà accréditée au niveau de l'Institut Agro (Institut Agro Montpellier, Agro Paris Tech)
	Agrosociétés, environnement, territoires, paysage, forêt (2 parcours)	
	Biologie (1 parcours)	Université de Bretagne Occidentale - UBO
	Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports (2 parcours)	Université de Bretagne Occidentale - UBO
	Géographie, aménagement, environnement et développement (1 parcours)	Université de Rennes 1
	Biodiversité écologie évolution (2 parcours)	Université de Rennes 1
	Biologie moléculaire et cellulaire (2 parcours)	Université de Rennes 1
	Biologie Végétale (2 parcours)	Université d'Angers Université de Nantes pour SPP
	Biologie, agrosociétés (2 parcours)	Université de Rennes 1, École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique - ONIRIS
	Mathématiques appliquées, statistique (1 parcours)	Université de Rennes 1 Université de Rennes 2 École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (ENSAI)
Nutrition et sciences des aliments (1 parcours)	Université de Rennes 1, École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique - ONIRIS, Université de Nantes	

MASTER ERASMUS MUNDUS

	Mention	Etablissement(s) partenaire(s)
Institut Agro Montpellier	Viticulture and Enology (Vinifera EuroMaster)	Université de Hochschule Geisenheim (Allemagne), Université Polytechnique de Madrid (Espagne), Université de Lisbonne (Portugal), Université de Turin (Italie) et d'Udine (Italie), membres du consortium européen EMaVE
	Plant Health in sustainable cropping systems (Plant Health)	Institut Agro Rennes-Angers (France), AgroParisTech (France), Université de Göttingen (Allemagne), Université de Padova (Italie), Université Polytechnique de Valencia (Espagne) membres d'un consortium européen
Institut Agro Rennes-Angers	IMRD : International Master of Rural Development	Université de Gand (Belgique), Université Humboldt de Berlin (Allemagne), Université de Pise (Italie), Université slovaque de l'Agriculture à Nitra (Slovaquie), Université de Cordoba (Espagne)

LICENCES PROFESSIONNELLES

	Mention	Etablissements co-accrédités
Institut Agro Dijon	Métiers de la Gestion des Ressources Humaines : formation, compétences et emploi (1 parcours)	Université de Bourgogne
	Agronomie (1 parcours)	Université de Bourgogne
	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement (1 parcours)	Université de Bourgogne
	Maintenance et technologie : systèmes pluritechniques (1 parcours)	Université de Bourgogne
Institut Agro Montpellier	Agronomie (2 parcours)	
	Gestion et accompagnement de projets pédagogiques (1 parcours)	Université de Montpellier
	Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement (1 parcours)	Université Paul Valéry de Montpellier
	Commercialisation des produits alimentaires (1 parcours)	Université de Montpellier
Institut Agro Rennes-Angers	Agronomie (1 parcours)	Université de Rennes 1
	Productions végétales (1 parcours)	Université d'Angers

AUTRES DIPLOMES

Diplôme	Ecole	Mention	Etablissement(s) co-accrédité(s)
Diplôme national d'œnologue	Institut Agro Montpellier		
Mastère spécialisé	Institut Agro Montpellier	Management des entreprises du vivant et de l'agro-alimentaire (MAEVA)	EM Lyon
		Innovations et politiques pour une alimentation durable (IPAD)	CIRAD (partenariat)

BTSA

Institut Agro Dijon (à distance)	Agronomie – Productions végétales (APV)
	Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE)
	Gestion et protection de nature (GPN)
	Gestion forestière (GF)
	Productions animales (PA)
	Viticulture – Oenologie (VO)

DIPLOMES DU SECONDAIRE

Bacs professionnels (à distance)	Institut Agro Dijon	Conduite et gestion de l'entreprise agricole support grandes cultures (GC)	
		Conduite et gestion de l'entreprise agricole support polyculture-élevage (PE)	
		Conduite et gestion de l'entreprise vitivinicole (CGEVV)	
Bacs technologiques (à distance)		Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)	
Brevet Professionnel Agricole	Institut Agro Montpellier	Travaux de la Production Animale, Élevage de Ruminants (TPA ER)	Berger transhumant

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°4.1

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Membres représentés (procuration) : 6
Quorum : 6

Point 4 – Finances

Délibération 4.1 – Budget rectificatif n°3-2022 de l'école

ADOPTÉ : X à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°4.1

Objet : Budget rectificatif n°3-2022 de l'école

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve le budget rectificatif n°3-2022 tel qu'il lui a été présenté.

Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école



Madame Hélène GUIDO HALPHEN

Budget rectificatif n°3

Exercice budgétaire 2022

Note de l'ordonnateur

Institut Agro Rennes-Angers

Lundi 19 septembre 2022



Table des matières

1 - Introduction au budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022	2
1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire	2
1-2 Le solde budgétaire	3
2 - Les dépenses budgétaires	4
2-1 Les dépenses de personnel	6
2-2 Les dépenses de fonctionnement	10
2-3 Les dépenses d'investissement	19
3 - Les recettes budgétaires	23
3-1 Les encaissements de recettes globalisées	25
3-2 Les encaissements de recettes fléchées	27
5 - La soutenabilité budgétaire.....	31
Lexique	33

1 - Introduction au budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022

Le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022 par les observations et l'analyse qu'il comporte, permet de réaliser les actions suivantes :

- justification d'éléments en vue de l'actualisation de la programmation budgétaire

- Cette analyse consistera à :

 - présenter l'évolution du niveau des besoins en crédits budgétaires (AE et CP) ainsi que celui relatif à l'encaissement des recettes.
 - présenter les éléments visant à établir la soutenabilité de la programmation budgétaire permettant de garantir la capacité budgétaire de l'école, à conduire les missions et les activités dont elle est chargée (5).

1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire

Le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022 de l'Institut Agro Rennes-Angers s'inscrit dans la deuxième année de fonctionnement du budget commun de l'Institut Agro.

La construction de celui-ci a nécessité le transfert de certaines dépenses et recettes du budget propre intégré de l'école vers le budget central de l'Institut Agro, comme suit :

- les dépenses relatives à la masse salariale des contractuels sous-plafond, les dépenses liées à la mise en place de l'Institut (organisation des instances, plan de communication...) et les dépenses identifiées comme communes (adhésions/abonnements, licences informatiques liées aux outils communs) ;
- la subvention pour charge de service public (SCSP) (y compris SCSP Recherche), les subventions liées aux opérations d'investissements structurantes (CPER, plan de relance), les compensations pour exonérations des droits d'inscription des boursiers et la taxe d'apprentissage

L'organigramme budgétaire de l'école interne Rennes-Angers s'articule autour de 3 centres de responsabilité :

- la formation (FORM) : cette activité regroupe les acteurs de la formation que sont les départements, la direction de la formation et de la vie étudiante (DFVE)
- la gouvernance et support (GV SUP) : cette activité est portée principalement par les directions des services d'appui, les directions transversales et la direction
- la recherche (RECH) : cette activité regroupe les acteurs de la recherche que sont les unités mixtes de recherche (UMR), les unités propres de recherche (UP), la direction de la recherche.

Ces 3 centres de responsabilité budgétaires sont déclinés en sous-centre de responsabilité (S-CR) qui correspondent aux acteurs porteurs des budgets.

La structure du budget propre intégré de l'IA Rennes-Angers est présentée ci-dessous :

Centre de responsabilité	Nature de dépense	Principaux postes de dépenses
Formation: SCR (DFVE, 1 par Département, 1 Formation continue)	fonctionnement	dépenses ventilées par cursus de formation et par destination : déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, voyages d'étude, licences / ouvrages...
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Recherche: SCR (DR, 1 par UMR /UP)	fonctionnement	frais de déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages.....
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Gouvernance et Support : SCR (DG, communication, DRI, DPP, 1 par direction support, 1 SCR spécifique pour la restauration étudiante)	fonctionnement	adhésion/ cotisation, prestation cabinet juridique, gratification stagiaires, déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de représentation, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages, publication marchés, frais relatif au fonctionnement des instances...
	personnel	jury de concours
	investissement	matériel scientifique et /ou pédagogique, informatique, mobilier, parc automobile, maintenance immobilière ainsi qu'à partir de 2022, dépenses d'investissement relatives aux nouvelles opérations immobilières de l'école...

1-2 Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est un indicateur lié à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Il correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (dépenses décaissées). Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Son évolution est fortement associée aux opérations pluriannuelles et aux opérations fléchées qui ont un impact significatif sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissement et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

Au 31/12/2022, le solde budgétaire prévisionnel est estimé à **- 5 991 K€** (montant prévisionnel affiché au budget initial (BI) 2022 = - 279 K€) et montant au compte financier (CF) 2021 – 1452 k€.

Cette dégradation significative est due à un niveau d'exécution des dépenses **plus élevé** que le niveau d'encaissement des recettes.

2 - Les dépenses budgétaires

Les dépenses sont présentées en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

	CF 2021	BI 2022	BR 2022	% Conso BR/BI	BR 2022-BI 2022	BR 2022- CF 2021	% évolution BR/CF
DEPENSES							
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 191 994 €	102%	- 185 792 €	2 393 985 €	27%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 587 495 €	98%	66 105 €	113 338 €	5%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	100%	- € -	160 643 €	-18%
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	118%	- 1 148 442 €	2 057 012 €	39%
<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	103%	- 147 977 €	1 021 777 €	25%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	348%	- 1 976 450 €	2 183 250 €	369%
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	58%	896 544 €	223 636 €	22%
<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	59%	601 824 €	47 222 €	6%
Crédits de paiement							
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 587 495 €	98%	66 105 €	113 338 €	5%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	100%	- € -	160 643 €	-18%
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	132%	- 1 981 759 €	2 717 059 €	49%
<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	118%	- 911 846 €	468 519 €	9%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	441%	- 2 723 500 €	2 930 300 €	496%
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	50%	1 120 748 €	282 612 €	33%
<i>dont hors OPE</i>	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	50%	874 890 €	210 689 €	31%
RECETTES							
Recettes	7 393 622 €	10 883 950 €	5 966 827 €	55%	4 279 776 €	- 1 426 795 €	-19%
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 401 855 €	5 227 517 €	97%	5 049 265 €	- 367 940 €	-7%
<i>dont hors OPE</i>	2 229 563 €	3 238 500 €	2 127 030 €	66%	2 195 619 €	- 102 533 €	-5%
Recettes fléchées	1 798 165 €	5 482 095 €	739 310 €	13%	- 769 490 €	- 1 058 855 €	-59%
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-279 485 €	-5 991 513 €				

Elles sont divisées en trois natures : personnel (2-1), fonctionnement (2-2), investissement (2-3).

Les autorisations d'engagement sont prévues d'être consommées à hauteur de 11 191K€ soit 102% des crédits inscrits au BI 2022. Ce niveau est bien plus élevé que celui réalisé et présenté au CF 2021 : 8 798 k€

Le taux d'exécution prévisionnel des CP est de 107% par rapport BI 2022. Ce niveau est bien plus élevé que celui réalisé et présenté au CF 2021 : 8 845 k€

Par nature de dépense, et par rapport au BI, les constats sont les suivants :

- Personnel : consommation estimée à 98% au BR 3, en légère diminution par rapport à la trajectoire initiale.
- Fonctionnement : consommation estimée à 118 % en AE et 132 % en CP, soit une augmentation significative.
- Investissement : consommation à 58 % en AE et 50 % en CP, soit une diminution de près de moitié par rapport à la prévision.

En ce qui concerne les recettes, les prévisions d'encaissement diminuent de façon très significative par rapport aux estimations portées par le BI 2022 (-45%).

L'analyse sera conduite par nature de dépense puis par centre de responsabilité (CR)

2-1 Les dépenses de personnel

Il convient de distinguer le budget propre central (BPC) du budget propre intégré (BPI).

Le BPC supporte les dépenses liées au personnel contractuel (CDI / CDD) sans contrepartie en recettes ;

Le BPI supporte :

- les dépenses liées au personnel contractuel sur contrat de recherche (salaires),
- une partie « Autres » : vacances, heures complémentaires, dépenses médicales, aides sociales, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), restauration.

1. Budget propre central (BPC)

	CF 2021	BI 2022	BR 2	BR 3	Prév. Exéc. 2022	Ecart BI/Prév. Exéc.2022
Total des dépenses de personnel rémunérées par l'opérateur sur budget central	12 682 626	13 778 607	+ 234 000			
Total dépenses de personnels de l'opérateur sur BPC – Institut Agro Rennes-Angers	2 062 339	2 200 000	+ 37 000	-60 000	2 176 126	-23 874
Dont emplois rémunérés	2 062 339	2 192 000	+ 37 000	-57 000	2 171 126	-20 874
Dont autres dépenses de personnel :	-	8 000		-3 000	5 000	-3 000
<i>Dépenses médicales</i>	-	1 000		-	1 000	-
<i>Aides sociales</i>	-	5 000		-3 000	2 000	-3 000
<i>Prestations sociales</i>	-	2 000		-	2 000	-

	CF 2021	BI 2022	Prév. Exéc. 2022	Ecart BI/Prév. Exéc.2022
Total des emplois rémunérés par l'opérateur sur budget central	290,43	303,59		
Emplois rémunérés par l'opérateur sur budget central – IA Rennes Angers	48,28	52,28	50,03	-2,25
<i>Dont CDI</i>	30,36	32,08	31,88	
<i>Dont CDD</i>	17,92	20,20	18,15	
Total des emplois rémunérés par l'Etat (Prog 142)	893,00	902,00		
<i>Emplois rémunérés par l'Etat (Prog 142) – IA Rennes Angers</i>	323,00	328,00	327,36	- 0,64

Emplois rémunérés par l'Etat (Prog.142)

La prévision d'exécution en ETPT au 31/12/2022 (327,36 ETPT) des emplois du programme 142 rémunérés par l'État est conforme à la dotation de l'Institut Agro Rennes-Angers (328 ETPT). Cette trajectoire s'inscrit dans une stratégie de surbooking qui vise à compenser une évaporation naturelle liée principalement aux décalages arrivées / départs.

Dépenses de personnel de l'opérateur (BPC)

Le budget propre central de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions pérennes et les renforts ponctuels (emplois rémunérés), ainsi que les dépenses médicales et sociales (autres dépenses de personnel).

Il présentait une prévision d'exécution au 31/12/2022 de - 1,09 % par rapport à la trajectoire BI 2022.

➤ Emplois rémunérés

La prévision d'exécution au 31/12/2022 des dépenses de personnel sur le budget propre central de l'Institut Agro Rennes-Angers / « emplois rémunérés » est légèrement inférieure à la trajectoire BI 2022 annoncée (- 20,8 K€ / - 0,95 %).

Le décalage de 3 recrutements programmés au 01/01/2022 et décalés au 2^{ème} semestre 2022/début 2023 (- 106,2 K€) a permis de remplacer 2 agents pendant leur période de congé maternité dans des services en tension. Ces remplacements n'avaient pu être programmés au BI 2022 (+ 24 K€). Ce décalage a aussi permis de renforcer ponctuellement (8 mois) la Dircom avec le recrutement d'une Graphiste web dans le contexte de déploiement de la nouvelle charte graphique de l'Institut Agro (+ 17 K€). Il a également compensé l'impact de la nouvelle mesure gouvernementale de révision du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 de 3,5 % (+ 35 K€) non projetée lors de la construction budgétaire, ainsi que la hausse de la rémunération de 3 agents en CDI (+ 15 K€).

Par ailleurs, le coût prévu de l'indemnité complémentaire de santé a été revu à la baisse (- 5,6 K€).

➤ Autres dépenses de personnel

On note que l'enveloppe de 5 K€ budgétée pour les aides sociales ne sera pas consommée dans sa totalité (- 3 K€).

2. Budget propre intégré (BPI) Institut Agro Rennes-Angers

	CF 2021	BI 2022	BR 2	BR 3	Prév. Exéc. 2022	Ecart BI/Prév. Exéc.2022
Total dépenses de personnel de l'opérateur sur BPI Institut Agro Rennes-Angers	2 474 157	2 653 600	-	+ 22 850	2 675 828	+ 22 228
<i>Dont emplois rémunérés :</i>	<i>1 587 729</i>	<i>1 904 200</i>	<i>-</i>	<i>-84 600</i>	<i>1 819 348</i>	<i>-84 852</i>
<i>Dont autres :</i>	<i>886 428</i>	<i>749 400</i>	<i>-</i>	<i>+ 107 450</i>	<i>856 480</i>	<i>+ 107 080</i>
<i>Dépenses médicales</i>	<i>884</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Aides sociales</i>	<i>5 040</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>RAFP</i>	<i>-</i>	<i>75 000</i>	<i>-</i>	<i>- 850</i>	<i>74 166</i>	<i>- 834</i>
<i>Restauration</i>	<i>24 525</i>	<i>45 000</i>	<i>-</i>	<i>+ 15 600</i>	<i>60 544</i>	<i>+ 15 544</i>
<i>Vacations</i>	<i>479 720</i>	<i>443 400</i>	<i>-</i>	<i>+ 47 500</i>	<i>490 625</i>	<i>+ 47 225</i>
<i>Heures complémentaires</i>	<i>376 259</i>	<i>186 000</i>	<i>-</i>	<i>+ 45 200</i>	<i>231 145</i>	<i>+ 45 145</i>
ETPT	41,36	47,90	-		45,47	-2,43

Le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions liées à l'activité recherche de l'Institut Agro Rennes-Angers (emplois rémunérés), ainsi que la RAFP, la restauration des personnels, les vacances et les heures complémentaires (autres dépenses de personnel).

Il présentait une prévision d'exécution au 31/12/2022 de + 0,84 % par rapport à la programmation 2022.

➤ Emplois rémunérés

La prévision d'exécution au 31/12/2022 des dépenses de personnel sur le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes Angers / « emplois rémunérés » est inférieure à la trajectoire BI 2022 annoncée (- 84,8 K€ / - 4,4 %). Ces dépenses sont couvertes à 100% par des recettes externes / conventions de

recherche ; cette baisse tient à la surévaluation, lors de la programmation budgétaire, des recrutements liés à l'activité recherche.

➤ Autres dépenses de personnel

S'agissant des « autres dépenses de personnel », on observe une augmentation de la prévision d'exécution au 31/12/2022 par rapport au BI 2022 (+ 107 K€ / + 14,3 %).

D'une part, cette trajectoire à la hausse tient à la prévision revue du coût des vacances (+ 47,2 K€) qui repose sur les facteurs ci-dessous :

- Report en 2022 du paiement des jurys de concours 2020/2021 (+ 3,3 K€) ;
- Recours à de la vacation pour assurer des enseignements en langue anglaise auparavant portés par une enseignante en CDD Ministère dont le contrat s'est terminé le 31/08/2022 (+ 3,5 K€) ;
- Recrutement d'une monitrice bibliothèque pour l'année universitaire 2021-2022 (+ 6,5 K€) ;
- Impact de la refonte des modules d'enseignement « Communication-Management » et aux enseignements liés (conformément aux attentes de la CTI) (+ 33,9 K€).

D'autre part, le coût des heures complémentaires est lui aussi revu à la hausse (+ 45,2 K€), principalement du fait du dédoublement des groupes, conséquence de la hausse du nombre d'étudiants accueillis conformément aux attentes de la DGER. La réforme de la L1 du cursus agroalimentaire et de l'unité d'enseignement Enjeux et Défis impacte également ce poste de dépenses. Par ailleurs, la régularisation d'heures complémentaires 2019-2020 à une enseignante en langue anglaise impacte le coût des heures complémentaires 2021-2022 à hauteur de + 9 K€ (retard de l'agent dans son déclaratif).

Enfin, le coût de la restauration des personnels augmente également (+ 15,6 K€) en raison du décalage du paiement en 2022 de factures de 2021 (+ 12 K€), ainsi que de la progression de la fréquentation de la restauration par les personnels de l'école (+ 3,6 K€).

2-2 Les dépenses de fonctionnement

	AE	CP	BI + VIR AE	BI + VIR CP	AE	CP	AE	CP
CR	BI 2022	BI 2022	Crédit 2022	Crédit 2022	BR 3 2022	BR 3 2022	ECART 2022 BI/BR	ECART 2022 BI/BR2
FORM	1 080 968	1 091 336	1 539 768	1 277 921	1 501 249	1 536 426	-420 281	-445 091
GV_SUP	4 026 957	4 060 317	4 505 298	3 770 962	4 535 860	5 332 539	-508 903	-1 272 222
RECH	1 114 076	1 095 328	1 313 385	1 326 148	1 333 334	1 359 774	-219 258	-264 446
TOTAL	6 222 001	6 246 981	7 358 451	6 375 031	7 370 443	8 228 740	-1 148 442	-1 981 759

Les taux d'exécution prévisionnels des dépenses de fonctionnement par rapport au BI 2022 font apparaître un besoin de financement nécessitant un ajustement à la hausse de + 1 148 K€ en AE et de + 1 981 K€ en CP.

Une comparaison avec les données du CF 2021 permet de confirmer cette nette augmentation des besoins (+39% en AE et + 49% en CP).

Cette tendance haussière est essentiellement justifiée par le surcoût généré par l'inflation des fluides (+ 369% en AE ; + 496% en CP).

Elle est également liée, à un sous-dimensionnement du budget initial par rapport aux besoins de consommation relevés dès la fin du premier quadrimestre. (cf.CRG1).

Le BR 2 a permis de combler partiellement le différentiel grâce à un versement de 150 K€ en AE et CP en provenance du budget commun de l'Institut Agro. Cette somme était destinée à réduire l'impact du surcoût lié à l'inflation des fluides.

En outre, un virement de 1 000 K€ d'AE, manifestation de la solidarité inter-BPI, a permis de réduire le besoin à 148 K€ en AE.

La ventilation de cette somme a été réalisée comme suit :

- 356 000 € en hors-opérations
 - 58 000 € pour alimenter les services de la gouvernance
 - 195 000 € pour alimenter les services du support
 - 103 000 € pour alimenter les départements de formation notamment pour intégrer le retour de la formation continue
- 644 000 € en opérations
 - 500 000 € facture en lien avec le raccordement au réseau de chauffage urbain
 - 144 000 € factures en lien avec l'apprentissage d'Angers

En revanche subsiste un besoin estimé à 1 979 K€ en CP.

Afin de financer ces besoins, il est demandé au BR de réaliser les ajustements suivants :

- virement de 148 K€ d'AE en provenance des dépenses d'investissements vers les dépenses de fonctionnement,
- virement de 1 120 K€ de CP en provenance des dépenses d'investissement vers les dépenses de fonctionnement.

859 K€ en CP demeurent malgré tout, non financés.

Si les paiements réalisables sur l'exercice 2022 sont conformes à la cible, alors un financement à concurrence de ce montant, devra être réalisé sur fonds propres de l'école.

Au titre de la fin de gestion, il est demandé le dépôt des factures des fournisseurs pour paiement sur l'année 2022, au plus tard le 9 décembre.

À partir de cette échéance, il sera possible de mesurer les éventuels restes à payer (somme des engagements souscrits non soldés en fin d'exercice/ AE-CP).

Ces restes à payer de fin d'exercice viendront en diminution du montant du prélèvement à réaliser sur fonds propres.

Une analyse est portée par sous-centre de responsabilité.

Centre de responsabilité Formation :

CR	Sous CR	BI	BI	BI + VIR	BI + VIR	BR 3 2022	BR 3 2022	ECART 2022 BI/BR AE	ECART 2022 BI/BR CP
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	Crédit 2022 AE	Crédit 2022 CP	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP		
FORM	F_CON	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	13 115,00	13 115,00	4 385,00	4 385,00
	F_DFV	476 152,98	503 700,98	625 520,48	637 600,82	980 136,00	975 215,88	-503 983,02	-471 514,90
	F_ECO	51 000,00	51 000,00	84 106,90	84 106,90	85 736,41	85 544,41	-34 736,41	-34 544,41
	F_EGS	23 050,00	23 050,00	66 835,37	68 199,29	53 733,49	54 696,97	-30 683,49	-31 646,97
	F_MIL	72 765,00	72 765,00	136 722,80	134 526,00	134 013,58	154 195,58	-61 248,58	-81 430,58
	F_P3A	80 720,00	80 720,00	106 691,54	123 807,19	88 133,29	104 827,97	-7 413,29	-24 107,97
	F_STA	14 400,00	14 400,00	10 620,00	10 620,00	10 580,00	10 580,00	3 820,00	3 820,00
	F_SVH	145 500,00	145 500,00	133 652,47	133 980,51	128 548,97	128 877,01	16 951,03	16 622,99
	RESERVE	199 879,78	182 699,78	516,41	215,40	0,00	0,00	199 879,78	182 699,78
	F_SNA	0,00	0,00	23 049,89	22 019,22	7 251,85	9 373,64	-7 251,85	-9 373,64
Total FORM		1 080 967,76	1 091 335,76	1 205 215,86	1 232 575,33	1 501 248,59	1 536 426,46	-420 280,83	-445 090,70

La direction des formations et de la vie étudiante présentait un taux de consommation prévisionnel en AE de 206 % et 194 % en CP.

Cette forte surconsommation résulte d'un sous-dimensionnement du budget dévolu à l'apprentissage (Angers + 293K€, apprentissage de Rennes +48 K€) et des actions en lien avec la contribution CVEC +38K€. Également une facture en lien avec la contribution service concours de 167K€ de 2021 a été prise en charge sur l'exercice 2022.

Les départements de formation qui portent les coûts de formation des 5èmes années réalisent leurs dépenses majoritairement sur le dernier quadrimestre en lien notamment avec la rentrée. Les activités se concentrent de septembre à février car ensuite les étudiants partent en stage. Sur ces départements, le taux de consommation d'AE devrait être de 129 % en AE et 139 % en CP par rapport au BI, l'explication principale est l'intégration du retour de la formation continue en cours d'année qui n'était pas budgétée et que les départements utilisent pleinement.

Centre de responsabilité Recherche :

CR	Sous CR	BI	BI	BI + VIR	BI + VIR	BR 3 2022	BR 3 2022	ECART 2022	ECART 2022
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	Crédit 2022 AE	Crédit 2022 CP	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP	BI/BR AE	BI/BR CP
RECH	R_BAG	0,00	0,00	15 612,00	15 612,00	16 012,00	16 012,00	-16 012,00	-16 012,00
	R_BIO	14 615,77	14 687,77	42 750,81	42 822,81	40 750,81	43 955,22	-26 135,04	-29 267,45
	R_DRE	107 000,00	107 000,00	85 315,90	80 164,90	77 007,00	77 007,00	29 993,00	29 993,00
	R_EPH	82 741,89	81 741,89	135 437,76	125 365,73	121 726,11	122 026,11	-38 984,22	-40 284,22
	R_ESE	109 474,36	99 474,36	378 404,89	352 098,94	466 002,78	466 002,78	-356 528,42	-366 528,42
	R_ESO	3 600,00	3 600,00	49 334,94	47 334,94	36 881,51	36 052,49	-33 281,51	-32 452,49
	R_HAL	50 529,71	39 529,71	58 805,24	45 470,24	45 242,61	53 152,61	5 287,10	-13 622,90
	R_IGP	37 110,81	37 110,81	52 448,49	63 168,49	32 603,23	48 154,82	4 507,58	-11 044,01
	R_IRH	78 377,59	78 377,59	138 385,04	139 310,84	127 070,47	127 133,97	-48 692,88	-48 756,38
	R_IRI	0,00	0,00	5 859,00	5 859,00	5 859,00	5 859,00	-5 859,00	-5 859,00
	R_IRM	0,00	0,00	40 695,21	37 363,11	29 242,34	29 242,34	-29 242,34	-29 242,34
	R_PEG	10 820,00	10 820,00	62 467,00	62 467,00	77 289,19	77 289,19	-66 469,19	-66 469,19
	R_SAS	62 356,00	57 356,00	104 753,48	114 605,67	55 729,22	54 968,46	6 626,78	2 387,54
	R_SMA	54 067,00	50 067,00	58 457,25	52 491,01	33 510,65	33 510,65	20 556,35	16 556,35
	R_STL	42 588,99	37 588,99	102 516,51	97 477,19	123 037,52	123 037,52	-80 448,53	-85 448,53
	RESERVE	431 594,12	448 774,12	1 813,00	1 813,00	0,00	0,00	431 594,12	448 774,12
	R_BEG	29 200,00	29 200,00	42 869,63	45 201,81	45 369,63	46 369,63	-16 169,63	-17 169,63
Total RECH		1 114 076,24	1 095 328,24	1 375 926,15	1 328 626,68	1 333 334,07	1 359 773,79	-219 257,83	-264 445,55

Les activités portées par ce CR sont également marquées par une saisonnalité qui s'étend de septembre à janvier.

Les dépenses hors opérations sont destinées à pallier les charges imprévues liées aux installations techniques ainsi qu'à compléter le stock de petits équipements au vu des effectifs de la rentrée scolaire de septembre.

Le niveau de consommation des AE devrait être de 120 % et pour les CP de 124 %. Cette surconsommation avait été identifiée dès le mois d'avril.

Pour rappel, elle est liée notamment au projet DEMERSTEM (+351K€) dans lequel nous devons réaliser des versements aux partenaires sur l'exercice 2022 (UMR ESE) et au versement de l'achat d'un digesteur à l'INRAE (UMR STLO).

Pour DEMERSTEM, la prévision avait été demandée à hauteur du besoin mais cette convention a servi de variable d'ajustement.

● **Centre de responsabilité Gouvernance et support :**

		AE	CP	BI + VIR AE	BI + VIR CP	AE	CP	AE	CP
CR	Sous CR	BI 2022	BI 2022	Crédit 2022	Crédit 2022	BR 3 2022	BR 3 2022	ECART 2022 BI/BR	ECART 2022 BI/BR2
GV_SUP	G_COM	48 500	48 500	125 850	135 500	125 850	138 250	-77 350	-89 750
	G_DGS	80 000	80 000	145 000	115 000	143 845	131 040	-63 845	-51 040
	G_DPP	58 740	48 300	90 360	91 795	106 650	103 678	-47 910	-55 378
	G_DRI	162 000	162 000	177 242	177 242	175 959	175 959	-13 959	-13 959
	S_DAF	5 000	5 000	9 065	10 000	9 000	9 000	-4 000	-4 000
	S_DOC	133 300	133 300	184 628	140 058	183 572	187 282	-50 272	-53 982
	S_DPL	3 160 510	3 204 310	3 256 418	2 649 960	3 274 250	4 021 300	-113 740	-816 990
	S_DRH	127 900	127 900	146 169	123 700	146 169	149 924	-18 269	-22 024
	S_DSI	251 007	251 007	267 765	223 007	267 765	311 406	-16 758	-60 399
	S_PRE	0	0	3 000	3 000	3 000	3 000	-3 000	-3 000
	S_RES	0	0	99 800	101 700	99 800	101 700	-99 800	-101 700
●	Total GV_SUP	4 026 957	4 060 317	4 505 298	3 770 962	4 535 860	5 332 539	-508 903	-1 272 222

Le niveau de consommation des AE devrait être de 113 % et celui des CP de 131 %.

Sur la DPL + 500 K€ de dépenses prévues en investissement qui basculent en fonctionnement (raccordement au réseau de chauffage urbain)

Sur la DRI + 45 K€ pour tenir compte d'un avenant arrivé en mars 2022 et au transfert de budget de Montpellier ver Rennes Angers.

Au niveau du CR, Il est constaté un niveau de consommation normal à hauteur de 71% sur BI et 79% sur crédits ouverts pour la période.

Cependant, même si les taux de consommation semblent conformes aux taux de réalisation cibles, des abondements ont été nécessaires pour certains S-CR et le sont encore malgré des ajustements inter S-CR.

Après deux années de périodes de crises sanitaires (COVID), les activités de l'établissement ont repris normalement. Cette reprise a entraîné une hausse significative des dépenses de manière générale, mais plus particulièrement en matière de frais de déplacement (déplacements réguliers entre sites IA, déplacements internationaux, déplacements liés aux salons ou tous autres évènements).

De plus, de nouvelles activités ont vu le jour cette année sans qu'elles n'aient été budgétisés initialement : les séminaires IA, la journée de l'été ou les cycles Transformer.

Enfin, l'établissement s'est engagé d'une manière générale à développer une politique de formation et sensibilisation dans certains domaines comme la lutte contre les violences, la prévention et les risques psychosociaux, ainsi que les compétences managériales.

➤ **Le budget de la direction de la communication**

Il atteignait un niveau de consommation de 191% en AE et de 239% en CP au 31/08. Un abondement a d'ores et déjà été effectué à hauteur de 47 K€ en AE et 67 K€ en CP.

Des frais de représentation concernant l'Assemblée Générale de rentrée, l'accueil des nouveaux arrivants, et l'inauguration de l'UMR DECOD sont à venir sur le dernier quadrimestre 2022.

En matière d'impressions, les supports liés aux promotions des formations sont absolument nécessaires.

Il reste une remise de diplômés à Angers à financer au mois de novembre (Externalisation des RDD – location des lieux).

Des campagnes de réseaux sociaux et de référencement web, ainsi que des participations aux salons ont été décidés au CODIR du 11 juillet 2022.

Le besoin supplémentaire exprimé par le S-CR COM s'élevait à 35€ en AE et 21K€ en CP au 31/08/2022.

➤ **Le budget de la Direction générale (DG)**

Il atteignait un niveau de consommation de 134% en AE et 122% en CP au 31/08/2022.

Le BI 2022 prévoyait au titre des dépenses de fonctionnement un montant de 80 000 €.

Cependant, des besoins non prévus au moment de la construction du BI 2022 ont dû être pris en compte :

- Séminaire Codir : + 7K€
- Déplacements salon international de l'agriculture : +3K€
- Déplacements Conseil Administration Institut (sur Angers) : +9K€
- Cycles de conférence « transformer » : +7K€
- Déplacements plus nombreux et réguliers du personnel de la Direction.

Par ailleurs, un certain nombre de dépenses initialement fléchées sur le budget du S-CR COM ont été supportées par le budget DG, du fait du sous-dimensionnement du budget de la direction de la communication comme mentionné supra.

Les déplacements du personnel représentent le poste de dépense le plus important du budget de la DG, notamment les déplacements de groupe (déplacements sur les autres sites de l'Institut, salons, CA Institut, etc). À titre comparatif, au titre de l'exercice 2021, ces déplacements représentaient 15% du budget consommé.

Les dépenses d'adhésions, de cotisations et de contribution se maintiennent depuis les deux dernières années aux alentours des 50 000 €. Depuis la création de l'Institut, certaines de ces dépenses ont par ailleurs été transférées sur le budget de l'IA.

En dépit d'un abondement déjà réalisé de + 50 K€, le besoin de la DGS s'élevait à +37K€.

➤ **Le budget de la Direction des Partenariats Professionnels (DPP)**

Il atteignait un niveau de consommation 98% en AE et 90% en CP au 31/08.

Le taux d'exécution de ce budget est particulièrement élevé suite au transfert de la convention de partenariat avec le prestataire PERLEZENN CONSEIL (Nolwenn LAUTRAM) pour des actions de coopération de la DRH vers la DPP après la construction du BI : 40 000 € en AE et CP.

La réalisation d'importantes dépenses sera effective au dernier quadrimestre, à savoir : le Forum Carrières en octobre (13K€ pour les stands et 7K€ pour les frais de représentation), et les salons (SPACE début septembre 12K€, Salon du végétal 2.5K€).

➤ **Le budget de la direction des affaires financières (DAF)**

Le budget était consommé à hauteur de 158% en AE et 145 % en CP au 31/08.

Cette surconsommation s'explique par une augmentation significative du nombre de déplacements effectué par le personnel pour se rendre sur les sites de Montpellier et Dijon.

Un ajustement de l'enveloppe allouée de + 7 K€ en AE et 5 K€ CP permet d'afficher des taux de consommation normaux sur le budget ouvert (66% AE et 71% CP).

➤ **Le budget du service de documentation**

Il atteignait un niveau de consommation de 80% en AE et 38 % en CP au 31/08.

Le taux de consommation des AE est en cible haute du fait de dépenses pluriannuelles concernant des adhésions et des ressources numériques engagées en début d'année, ce qui diminue les crédits prévus. (Non prévu au BI 2022 : 51.5K€ en AE et 5.5K€ en CP).

Concernant le marché PRENAX (abonnements imprimés), un décalage d'une année existe entre les consommations d'AE et de CP afférents.

Le besoin complémentaire du S-CR DOC s'élevait à 51.5K€ en AE et 58K€ en CP.

➤ **Les dépenses relatives à Direction du patrimoine et de la logistique**

Le niveau de consommation par rapport au BI s'élevait à 66% en AE et 51% en CP.

Ceci étant, ce budget a été utilisé pour effectuer plusieurs virements :

- à destination d'autres services (pôle halieutique, direction de la recherche (DRE) et direction de la communication) pour 47,5K€,
- à destination d'opérations rattachées à l'Institut pour lesquelles aucun crédit de fonctionnement n'était prévu pour 13K€.

En conséquence, les taux de consommations rapporté au budget ajusté, sont les suivants : 79 % en AE et 61 % en CP.

Compte tenu de ces informations mais surtout des prévisions d'atterrissage, le budget du service de la direction du patrimoine et de la logistique doit être diminué de 50 K€ en AE. Il doit cependant être augmenté de 500K€ en CP.

Les dépenses de restauration des étudiant ayant été traitées avec beaucoup de retard fin 2021, le niveau de consommation atteignait 100% en AE et 104% en CP. Ce poste n'ayant pas été budgétisé

en 2022, a nécessité un abondement à hauteur de 50K€. Les prévisions de dépenses de 2022 sont estimées à 80K€. Compte tenu de la consommation de la totalité de ce budget au 30/08 en AE, un besoin en crédits supplémentaires est à prévoir de + 30K€ en AE et en CP.

➤ **Les dépenses relatives à la Direction des systèmes d'information**

Les niveaux de consommation au 31/08/2022 étaient de 57% en AE et 53% en CP par rapport au BI 2022.

Ceci étant, afin de pallier les surconsommations de certains S-CR et d'abonder le budget pour le reversement du bénéfice de la formation continue, 80 000€ en AE et 68 000 € en CP ont été transférés du budget de la DSI vers d'autres budgets au sein du CR GV SUP.

Le SCR-DSI doit être réabondé de 80 000 € mais nécessite une allocation complémentaire estimée à 17K€, pour pouvoir fonctionner jusqu'à la fin de l'année.

Les montants de certains postes de dépenses ont pu être revus à la baisse comme les dépenses liées aux formations & colloques (-1000 €), les gratifications de stage (-6300 €), ainsi que les petits matériels informatiques (-45 720 €).

En revanche, les dépenses liées aux licences – logiciels sont estimées à + 53K€ par rapport au BI notifié. Cela s'explique, cette année, par la double facture concernant PEGASE (logiciel régie DFVE). Les dépenses liées à KLAXOON ont aussi augmenté. Les prévisions et demandes liées aux logiciels enseignement Paysage sont estimées à 7200 € pour la fin de l'année.

Le besoin du S-CR DSI s'élevait à 17K€, complété par la restitution des 80K€ ayant servi à abonder les S-CR déficitaires.

➤ **Le budget de la direction des ressources humaines**

Ce budget présentait un niveau de consommation de 60% en AE et 34% en CP par rapport au BI 2022. Ceci étant, le budget ouvert a été ajusté à la baisse affichant un montant de 87.9 K€ en AE et CP, du fait du transfert de la convention de partenariat avec le prestataire PERLEZENN CONSEIL (Nolwenn LAUTRAM) vers le SCR DPP de 40 000 € en AE et CP.

Le suivi budgétaire à la fin du mois d'avril 2022 conduit à proposer des ajustements entre les lignes d'imputation des différents postes de dépense du S-CR « RH » et à faire une demande d'ajustement budgétaire au regard des dépenses nouvelles.

L'école s'étant attachée à développer de façon significative des actions de formations et des sensibilisations en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, du développement des compétences managériales et de la prévention notamment en santé mentale et souhaite poursuivre cette démarche dans les mois à venir (40K€),

L'école a également initié une démarche d'accompagnement et d'écoute des situations individuelles et collectives présentant des risques psycho sociaux (15K€).

Ces formations non prévues au BI 2022 ont été revus à la baisse par rapport à ce qui était prévu (101K€).

Le besoin complémentaire du S-CR DRH s'élevait à 59K€ en AE et CP.

➤ **Le budget de la direction des relations internationales**

Ce budget présentait un niveau de consommation de 71% en AE et 43% en CP par rapport au BI 2022. Les taux de consommation de la DRI sont normaux au 31/08/2022.

En revanche, des dépenses non prévues au moment de la construction du BI 2022, apparaissent. Des missions à l'Étranger concernant des enseignants chercheurs et autres personnels de l'établissement ont été financées partiellement par des subventions et par le budget propre de la DRI.

Avec la reprise d'activités post- COVID, les déplacements du personnel se sont intensifiés.

De plus, des frais d'adhésions ont été imputés sur le budget de la DRI car ces dépenses IA n'ont pas été prévues au budget IA.

Le besoin du S-CR DRI s'élevait à 10K€ AE et CP.

Focus sur les ajustements nécessaires en dépenses de fonctionnement sur opérations (montant exprimés en €) :

Retour sur les besoins exprimés au CRG1

FONCTIONNEMENT	AE	CP
	besoins complémentaires K€	besoins complémentaires K€
Formation	220	223
Gouvernance et Support	-52	-52
Recherche	311	340
Total opérations non fléchées	479	511
Opérations fléchées		
Formation	-34	-34
Gouvernance et Support	30	30
Recherche	301	301
Total opérations fléchées	297	297
TOTAL	776	808

Détails de cette demande et abondement réalisé

BESOINS EXPRIMES

Conventions significatives			Abondement réalisé	Reste à verser	dégagé
Demerstem	328 000.00	Reversement partenaires fin convention	158 400.00	72 000.00	97 600.00
Apprentissage d'Angers	177 666.00	facture frais de gestion 100K€	73 507.00	104 159.00	-
GERONIMO	145 380.00	sous traitance 130K€	-	20 000.00	125 380.00
CVEC	42 260.00		5 260.00	-	37 000.00
LAMPECO	31 700.00	Reversement partenaires si justification	-	-	31 700.00
CHAIRE AEI	17 704.00		5 500.00		12 204.00
UBL	12 089.00		6 200.00	-	5 889.00
SAMARCH	10 000.00			10 000.00	-
DRI OPE2021-0267	33 136.00	Avenant 33K€ + transfert Montpellier 20K€	15 612.00		17 524.00
	797 935.00				
			264 479.00	206 159.00	327 297.00
Autres lignes abondées			75 521.00		
			340 000.00		

Un abondement de 206 K€ demeure nécessaire.

2-3 Les dépenses d'investissement

Nature Dépen	CR	Sous CR	BI 2022 AE	BI 2022 CP	Crédit 2022	Crédit 2022	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP	ECART 2022	ECART 2022	BI 2023 AE	BI 2023 CP	ECART 22/23
					AE	CP			BI/BR AE	BI/BR CP			
INV	FORM		0,00	0,00	360,00	1 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 050,00	29 050,00	29 050,00
	GV_SUP		1 897 564,00	2 019 817,00	2 009 224,00	2 031 477,00	1 179 903,30	1 072 617,50	717 660,70	947 199,50	3 489 400,00	1 261 156,00	2 317 852,70
	RECH		233 037,00	243 037,00	121 017,00	229 728,00	54 153,32	69 488,32	178 883,68	173 548,68	124 056,00	124 056,00	69 902,68
Total INV			2 130 601,00	2 262 854,00	2 130 601,00	2 262 854,00	1 234 056,62	1 142 105,82	896 544,38	1 120 748,18	3 642 506,00	1 414 262,00	2 416 805,38

La consommation prévisionnelle à 58 % en AE et 50 % en CP, soit une diminution de moitié de la prévision.

Elle s'explique essentiellement par la non-exécution de certaines opérations de travaux.

2-3-1 Les dépenses d'investissement hors opérations : le programme d'investissement (PI)

Les dépenses d'investissement hors opérations correspondent au budget alloué pour le Programme d'investissement de l'école. Ce sont des dépenses engagées sur fonds propres.

Nature Dépen	CR	Sous CR	BI		BI + VIR		BR 3 2022		ECART 2022	
			BI 2022 AE	BI 2022 CP	Crédit 2022 AE	Crédit 2022 CP	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP	BI/BR AE	BI/BR CP
			INV	GV_SUP	S_DPL	1 154 564,00	1 445 848,00	680 000,00	702 767,00	558 084,00
		S_DSI	315 000,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00	309 656,00	327 874,00	5 344,00	-12 874,00
	Total GV_SUP		1 469 564,00	1 760 848,00	995 000,00	1 017 767,00	867 740,00	885 958,00	601 824,00	874 890,00

La validation très récente du PI 2022 justifiait un taux de consommation faible en AE et CP au 31/08/2022.

Un ajustement à la baisse très significatif est portée au BR en ce qui concerne la partie DPL. Le différentiel ayant permis de financer le budget opération de ce même sous-CR.

2-3-2 Les dépenses d'investissement sur opérations : les opérations d'investissement

Nature Dépen	CR	Sous CR	BI		BI + VIR		BR 3 2022		ECART 2022	
			BI 2022 AE	BI 2022 CP	Crédit 2022 AE	Crédit 2022 CP	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP	BI/BR AE	BI/BR CP
			INV	FORM		0,00	0,00	360,00	1 649,00	0,00
	GV_SUP	RESERVE	286 970,00	117 050,00	0,00		59 140,00	59 140,00	227 830,00	57 910,00
		S_DOC	0,00	0,00	11 660,00	11 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		S_DPL	141 030,00	141 919,00	1 002 564,00	1 002 050,00	253 023,30	127 519,50	-111 993,30	14 399,50
	Total GV_SUP		428 000,00	258 969,00	1 014 224,00	1 013 710,00	312 163,30	186 659,50	115 836,70	72 309,50
	RECH		233 037,00	243 037,00	121 017,00	229 728,00	54 153,32	69 488,32	178 883,68	173 548,68
Total INV			661 037,00	502 006,00	1 135 601,00	1 245 087,00	366 316,62	256 147,82	294 720,38	245 858,18

Le taux de réalisation des dépenses sur opération était déjà très faible au terme des deux premiers quadrimestre (13 % en AE et 1% en AE).

La ventilation des dépenses sur opérations figure dans le tableau ci-dessous (montants exprimés en € :

Libellé	Montant net en €	Nature	AE BI 2022 ouvert au 31/01/2022	CP BI 2022 ouvert au 31/01/2022	AE BI 2022 ouvert au 31/07/2022	CP BI 2022 ouvert au 31/07/2022	AE 2022 consommés au 31/07/2022	CP 2022 consommés au 31/07/2022	taux conso AE au 31/08/2022 budget ouvert au 31/07/2022	taux conso CP au 31/08/2022 budget ouvert au 31/07/2022	AE Prévisions d'atterrissage 2022	CP Prévisions d'atterrissage 2022
1_HORS CPER - Mise en sécurité des gymnases Rennes et Angers	547 000,00	INV	-	25 000,00	18 252,00	25 000,00	-	-	0,00%	0,00%	-	-
Total OPE-2019-0531			-	25 000,00	18 252,00	25 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_HORS CPER - Remise à niveau SSI tous sites	250 000,00	INV	100 000,00	75 000,00	232 579,00	230 000,00	130 503,80	1 190,70	56,11%	0,52%	130 503,80	110 000,00
Total OPE-2019-0539			100 000,00	75 000,00	232 579,00	230 000,00	130 503,80	1 190,70	56,11%	0,52%		
1_HORS CPER -Sécurité site de Rennes (Contrôle accès + vidéo)	248 000,00	INV	41 030,00	41 919,00	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
Total OPE-2020-0033			41 030,00	41 919,00	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
1_HORS CPER Couverture des bâtiment 15 et 24	1 235 000,00	INV	-	-	100 000,00	10 000,00	-	-	0,00%	0,00%	100 000,00	10 000,00
Total OPE-2021-0430			-	-	100 000,00	10 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_Réfection de la toiture du bâtiment 21	80 000,00	INV	-	-	20 000,00	20 000,00	7 519,50	7 519,50	37,60%	37,60%	7 519,50	7 519,50
Total OPE-2022-0154			-	-	20 000,00	20 000,00	7 519,50	7 519,50	37,60%	37,60%		
1_Raccordement au réseau de chauffage urbain	670 000,00	FCT	-	-	631 733,00	520 000,00	-	-	0,00%	0,00%	500 000,00	500 000,00
Total OPE-2022-0155			-	-	631 733,00	520 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_CPER 21-27- Amélioration des performances énergétiques des couvertures (Angers) : bat E	1 500 000,00	INV	-	-	-	15 000,00	-	-	0,00%	0,00%	-	-
Total OPE-2022-0156			-	-	-	15 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_CPER 21-27- Adaptation des espaces pédagogiques	1 300 000,00	INV	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
Total OPE-2022-0156	1 300 000,00	INV	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
1_Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis		INV	-	-	-	15 000,00	-	-	0,00%	0,00%	-	-
Total OPE-2022-0158			-	-	-	15 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : Déconstruction reconstruction bat 16	11 500 000,00	INV	-	-	-	50 000,00	-	-	0,00%	0,00%	15 000,00	-
Total OPE-2022-0159			-	-	-	50 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : construction living lab	1 500 000,00	INV	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
Total OPE-2022-0159	1 500 000,00		-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
			141 030,00	141 919,00	1 002 564,00	885 000,00	138 023,30	8 710,20	13,77%	0,87%		

Ce faible taux s'explique par les éléments conjugués suivants :

- Démarrage fin du premier quadrimestre 2022 de certaines opérations,
- Conséquences de la neutralisation des crédits budgétaires en attendant la validation du financement des opérations communiquées en fin d'année 2021 mais en dehors de la période des travaux de programmation. Ceci n'avait pu permettre leur intégration au BI 2022.

Les opérations non prises en compte au BI 2022 :

Elles ont nécessité une programmation postérieure (ceci explique que dans le tableau ci-dessus, les lignes correspondantes apparaissent avec aucun montant au BI 2022 et des montants indiqués au 31/07/2022.

Un point de situation les concernant figure ci-dessous :

- La couverture du bâtiment 21 pour un montant de 82K€ : cette opération a fait l'objet d'une consommation de crédits à hauteur de 38% en AE et en CP constituera la consommation finale au titre de 2022. Il s'agit d'une opération liée à un projet dénommé « Living Lab » qui n'avancera pas davantage cette année. Ce projet a d'ailleurs été communiqué dans le cadre des informations obtenues au titre du CPER 21-27 mais n'a fait l'objet d'aucune programmation de crédits, son démarrage n'ayant pas eu lieu ;
- La réfection des toitures 9 et 9 bis pour un montant de 30K€ n'a donné lieu à aucune consommation car le projet n'a pas avancé. Sa réalisation est reportée sur l'année 2023 ;
- Le raccordement au réseau de chaleur urbain de la ville de Rennes pour une première dépense de 670K€ en AE et 520K€ en CP a été programmée post-BI 2022 au titre de dépenses d'investissement, en lien avec une subvention ministérielle les fléchant ainsi. Or, une expertise comptable a requalifié la nature des dépenses réalisées, en dépenses de fonctionnement. La prévision d'atterrissage s'élevait à 500 K€. Ce nouveau montant résulte de l'application des primes « certificats d'économie d'énergie » au montant initial des travaux. Afin d'engager ces travaux et de payer les factures afférentes, le transfert des crédits initialement programmés en dépenses d'investissement vers le budget de fonctionnement doit être acté au budget rectificatif 3.
- L'amélioration des performances énergétiques des couvertures pour un montant de 90K€ : les crédits engagés post BI uniquement en CP, à concurrence de 15K€ ne seront pas utilisés. Ce projet est reporté faute d'avancement à 2023 ;
- La couverture des bâtiments 15 et 24 pour un montant de 100 K€ a donné lieu à une programmation des crédits budgétaires (AE et CP) post-BI. Au 31/08, le taux de consommation est à 0. En effet, la rédaction des pièces du marché est en cours. La consultation devant être réalisée avant fin octobre afin de garantir la consommation des budgets au titre de 2022 ;

Les opérations programmées au BI 2022 :

- La mise en sécurité des gymnases de Rennes et Angers : en dépit de crédits budgétaires ouverts, aucune consommation n'a été faite. Un point de situation est à réaliser quant aux

marchés concernés avant de pouvoir établir une prévision de consommation fiable au titre de l'exercice en cours (18K€ AE et 25K€ CP) ;

- La remise à niveau SSI de tous les sites : 100 K€ en AE et 75 K€ en CP avaient été programmés au BI. Les crédits ont fait l'objet d'un abondement afin de les porter respectivement à 232 K€ en AE et 230 K€ en CP. Au 31/08, les taux de consommation sont de 56% en AE et 0,5% en CP. La prévision d'atterrissage ne fait apparaître une évolution qu'en CP qui devraient être consommés à hauteur de 84% (110 K€).
- La sécurité du site de Rennes (Contrôle accès + vidéo) : 41 K€ ont été programmés en AE et CP au BI 2022. Aucune consommation n'est à noter et ne sera réalisée au titre de l'exercice en cours. Un report est à prévoir sur l'exercice suivant.

Le CPER 21-27 « adaptation des espaces pédagogiques » est prévu mais sans notification budgétaire au 27 octobre.

2-3-3 Les dépenses d'investissement sur les opérations de recherche

Les crédits concernant les dépenses d'investissement sur les opérations de recherche sont suivis au plan d'investissement mais financés hors fonds propres. Il s'agit de toutes les prévisions d'investissement financés par des budgets spécifiques ou autrement appelés « opérations ».

Au titre de l'année 2022, ont été prévus, 233 K€ en AE et 243K€ en CP.

Le taux de consommation au 31/08 en AE et CP était faible : 3%.

Cette partie est minoritaire sur la masse globale, sont taux de réalisation devrait être de 23% en AE et 29% en CP.

Ce faible taux s'explique par un retour tardif de la validation du plan d'investissement aux équipes.

3 - Les recettes budgétaires

Les recettes (encaissements) sont de deux natures : recettes globalisées (3-1) et recettes fléchées (3-2).

Le taux d'encaissement des recettes, dont le montant global est de 24% (soit 2567K€) par rapport au BI 2022 est très faible.

Montant des recettes budgétaires prévues au 31/12/2022 (exprimés en €) :

Type nature recette	H OPE / OPE	BI 2022	BR 2022	ECART BI/BR montant	ECART BI/BR taux
Fléchée	OPE	5 482 095	739 310	-4 674 104	-85%
Total Fléchée		5 482 095	739 310	-4 674 104	-85%
Globalisée	H OPE	3 238 500	2 127 030	-1 111 470	-34%
	OPE	2 439 004	3 100 487	661 483	27%
Total Globalisée		5 677 504	5 227 517	-449 987	-8%
Total général		11 159 599	5 966 827	-5 124 091	-46%

Le niveau d'encaissement des recettes sur l'exercice 2022 est globalement bien inférieur à la prévision. Les deux causes principales sont les suivantes.

Une chute importante du montant des recettes escomptées est constatée.

Il concerne essentiellement, les opérations fléchées (- 85%) par rapport au BI 2022.

Parmi celles-ci, deux types d'opérations dimensionnantes sont à cibler :

- Les opérations fléchées portées par la recherche : l'encaissement des recettes afférentes étant conditionnées aux résultats des contrôles réalisés par les financeurs. Or, en 2022, la durée des contrôles s'est allongée.
- Les opérations de travaux qui pour bon nombre d'entre elles n'ont pas démarré en 2022 et seront reportées sur l'exercice 2023.

3-1 Les encaissements de recettes globalisées

Type nature recette	H OPE / OPE	Sous CR	BI 2022	BR 2022	ECART BI/BR montant	ECART BI/BR taux
Globalisée	H OPE	F_CON	100 000,00	135,00	- 99 865,00	0%
		F_DFV	1 533 000,00	1 337 438,00	- 195 562,00	87%
		F_EGS			-	0%
		F_P3A		45,00	45,00	0%
		G_DPP	415 000,00		- 415 000,00	0%
		R_DRE	46 000,00	41 040,00	- 4 960,00	89%
		S_DAF	50 000,00	5 361,10	- 44 638,90	11%
		S_DOC		3 838,64	3 838,64	100%
		S_DPL	785 000,00	638 224,00	- 146 776,00	81%
		S_DRH	99 500,00	53 324,00	- 46 176,00	54%
		S_PRE	210 000,00	47 624,00	- 162 376,00	23%
	Total H OPE		3 238 500,00	2 127 029,74	- 1 111 470,26	66%
	OPE	F_CON	116 440,73	119 000,00	2 559,27	102%
		F_DFV	264 116,95	736 821,11	472 704,16	279%
		F_EGS	21 400,00	28 400,00	7 000,00	133%
		F_MIL	71 317,00	61 270,00	- 10 047,00	86%
		F_P3A	14 150,50	21 911,00	7 760,50	155%
		F_SNA	34 725,55	31 350,00	- 3 375,55	90%
		F_STA	11 750,00	-	- 11 750,00	0%
		F_SVH	3 000,00	5 000,00	2 000,00	167%
		G_DPP	12 000,00	12 000,00	-	100%
		G_DRI	49 755,01	64 150,00	14 394,99	129%
		R_BAG	24 060,00	-	- 24 060,00	0%
		R_BEG	70 853,04	33 633,00	- 37 220,04	47%
		R_BIO	20 652,00	64 052,00	43 400,00	310%
		R_DRE	23 863,06	46 507,06	22 644,00	195%
		R_EPH	213 620,86	156 929,35	- 56 691,51	73%
		R_ESE	426 960,23	468 847,79	41 887,56	110%
		R_ESO	115 141,57	88 812,57	- 26 329,00	77%
		R_HAL	96 636,26	40 735,36	- 55 900,90	42%
		R_IGP	90 551,19	110 535,26	19 984,07	122%
		R_IRH	101 353,97	111 539,57	10 185,60	110%
		R_IRI	4 500,00	-	- 4 500,00	0%
		R_IRM	22 500,00	27 358,00	4 858,00	122%
		R_PEG	13 181,20	33 342,80	20 161,60	253%
		R_SAS	259 449,10	213 779,70	- 45 669,40	82%
		R_SMA	139 560,40	278 689,00	139 128,60	200%
		R_STL	173 976,19	161 785,03	- 12 191,16	93%
		RESERVE	0,00	15 855,89	15 855,89	100%
		S_DOC		22 367,00	22 367,00	100%
		S_DPL	35 676,55	-	- 35 676,55	0%
		S_PRE		15 197,68	15 197,68	100%
		S_RES	7 812,71	10 617,87	2 805,16	136%
		S_DSI	-	120 000,00	120 000,00	100%
	Total OPE		2 439 004,07	3 100 487,04	661 482,97	127%
	Total Globalisée		5 677 504,07	5 227 516,78	- 449 987,29	92%

Les recettes globalisées :

Elles comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation « prédéterminée ».

Les recettes globalisées comprennent les recettes non rattachées à des opérations et celles rattachées à des opérations.

Les recettes globalisées seront encaissées à hauteur de 92 % au 31/12/2022.

Des recettes en lien avec des financements publics sont arrivées en nombre plus important que prévu suite à l'acceptation de programme en cours d'année.

Les recettes globalisées hors opérations seront encaissées à hauteur de 66 % au 31/12/2022.

Sur la partie des opérations non fléchées, la majeure partie des recettes aurait dû être titrée et encaissée en fin d'exercice suite au bilan de l'activité annuelle.

Des recettes en lien avec des financements publics sont arrivées en nombre plus important que prévu suite à l'acceptation de programmes en cours d'année.

Le niveau d'encaissement des recettes provenant des « autres financements publics » atteignait 128%. Cela s'explique en partie par de nouvelles conventions arrivées après l'élaboration du BI et qui ont généré un surcroît de recettes au 31/08.

La justification complémentaire est liée à une recette non intégrée au BI concernant l'activité d'apprentissage sur le site Angevin d'un montant de 224 K€.

3-2 Les encaissements de recettes fléchées

Section recette	CR	Sous CR	BI 2022	BR 2022	ECART BI/BR	Taux de non-encaissement	Commentaires DAF
F	FORM	F_SVH	60 000	42 411	-17 589	-29%	Chaire AEI / en raison d'une sous consommation sur la pluriannualité de la convention il a été convenu de ne pas titrer les derniers appels de fonds auprès de partenaires
I	GV_SUP	G_DRI	68 681	0	-68 681	0%	Financement de mobilités à l'internationale - Le nombre de bourses a été inférieur au prévisionnel et ce solde n'a donc pas été titré
F	RECH	R_BEG	300 824	240 000	-60 824	-20%	Prévisions projet HOLOFARM 300K€ reportées en 2023 car le contrôle dure plus longtemps que prévu. La recette des 240K€ correspond au projet POLISTR non prévue au BI mais dont le versement semble plus probable en 2022
F	RECH	R_ESE	850 000	153 390	-696 610	-82%	Projet JUSSIE 260k€ prévus reporté sur 2023 car le contrôle est en cours et un versement semble peu probable sur 2022. Une partie a cependant été reçue du deuxième partenaire pour 99k€
							Programme SAMARCH prévu 90K€ encaissé et 73 k€ reçu à ce jour.
							Projet DEMERSTEM, prévu 500K€ reportés sur 2023 du a un avenant mis en place cet été et qui prolonge la convention en 2023.
F	RECH	R_HAL		0	0	0%	
F	RECH	R_PEG	253 894	0	-253 894	-100%	Programme Geronimo, prévision du premier versement qui ne se réalisera pas en 2022, le premier reporting n'étant pas encore réalisé.
F	RECH	R_SAS	80 000	44 594	-35 406	-44%	Exécution partielle
F	RECH	R_STL	65 000	65 000	0	0%	Prévue non budgétisée
I	GV_SUP	RESERVE	426 896	0	-426 896	-100%	Suppression réserve
I	GV_SUP	S_DPL	3 376 800	181 200	-3 195 600	-95%	Commentaires ci-dessous

Les recettes fléchées constituent une exception au principe de globalisation des recettes. Elles sont corrélées à des dépenses explicitement identifiées et potentiellement réalisées sur un ou des exercice(s) différent(s).

Le taux d'encaissement de ces recettes était de 5% au 31/08/2022.

En effet, nombre de ces recettes sont en lien avec des demandes de paiement sur des programmes de recherche. Or, leurs paiements sont conditionnés aux contrôles des financeurs.

Les délais de contrôle, de traitement et de versement constituent des éléments non maitrisables par l'école car lui étant extérieurs.

Ces derniers se sont allongés et n'ont pas permis l'encaissement des recettes escomptées.

• **Les recettes sur les opérations fléchées d'investissement.**

N°conv	Libellé	BI 2022 RECETTES	Commentaires
OPE-2019-0133	1_Travaux musée		
OPE-2019-0531	1_HORS CPER - Mise en sécurité des gymnases Rennes et Angers		
OPE-2019-0539	1_HORS CPER - Remise à niveau SSI tous sites	19 200,00	
OPE-2020-0031	1_CPER 2015-2020 - Nouveaux locaux enseignement Angers		
OPE-2020-0033	1_HORS CPER -Sécurité site de Rennes (Contrôle accès + vidéo)		
OPE-2020-0037	1_HORS CPER - Etudes sur les résidences étudiantes		
OPE-2020-0070	1_CPER 2015-2020 - Pôle Sciences Animales Rennes		
OPE-2021-0430	1_HORS CPER Couverture des bâtiments 15 et 24	197 600,00	Opération non commencée, pb de toiture, bat 15, un audit doit être réalisé et un marché doit être mis en place. Bât 24 manque de moyen humain pour lancer la maitrise d'œuvre
OPE-2022-0154	1_Réfection de la toiture du bâtiment 21		
OPE-2022-0155	1_Raccordement au réseau de chauffage urbain		
OPE-2022-0156	1_CPER Amélioration des performances énergétiques des couvertures	300 000,00	Opération en lien avec la mise en sécurité des toitures des bât E et F à Angers. Grande complexité des toitures sur les bâtiments d'Angers, en étude, pas encore d'avant projet définitif, une consultation sera lancée au 2ème semestre 2023. La maîtrise d'oeuvre rencontre des difficultés pour poser un diagnostic.
OPE-2022-0157	1_CPER Adapaptation des espaces pédagogiques	260 000,00	La DPL attend un travail qui doit être mené par la DRH en lien avec les difficultés rencontrée par certains départements Angevins
OPE-2022-0158	1_Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis		
OPE-2022-0159	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : Déconstruction reconstruction bat 16	2 600 000,00	Une consultation des usagers doit être refaite car la dernière date de 5-6ans, ainsi qu'un échange avec la direction.

OPE-2022-0160	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : construction living lab		
Total		3 376 800,00	

• **Détails relatifs au non encaissement des recettes sur les opérations fléchées d'investissement**

N°opération	Libellé	BI 2022 recettes prévues non encaissées	Commentaires
OPE-2019-0133	1_Travaux musée		En cours de démarrage
OPE-2019-0531	1_HORS CPER - Mise en sécurité des gymnases Rennes et Angers		
OPE-2019-0539	1_HORS CPER - Remise à niveau SSI tous sites	19 200	
OPE-2020-0031	1_CPER 2015-2020 - Nouveaux locaux enseignement Angers		
OPE-2020-0033	1_HORS CPER -Sécurité site de Rennes (Contrôle accès + vidéo)		
OPE-2020-0037	1_HORS CPER - Etudes sur les résidences étudiantes		
OPE-2020-0070	1_CPER 2015-2020 - Pôle Sciences Animales Rennes		
OPE-2021-0430	1_HORS CPER Couverture des bâtiments 15 et 24	197 600	Opération non commencée, pb de toiture, bat 15, un audit doit être réalisé et un marché doit être mis en place. Bât 24 manque de moyen humain pour lancer la maîtrise d'œuvre
OPE-2022-0154	1_Réfection de la toiture du bâtiment 21		
OPE-2022-0155	1_Raccordement au réseau de chauffage urbain		
OPE-2022-0156	1_CPER Amélioration des performances énergétiques des couvertures	300 000	Opération en lien avec la mise en sécurité des toitures des bât E et F à Angers. Grande complexité des toitures sur les bâtiments d'Angers, en étude, pas encore d'avant projet définitif, une consultation sera lancée au 2 ^{ème} semestre 2023. La maîtrise d'œuvre rencontre des difficultés pour poser un diagnostic.
OPE-2022-0157	1_CPER Adaptation des espaces pédagogiques	260 000	La DPL attend un travail qui doit être mené par la DRH en lien avec les difficultés rencontrée par certains départements Angevins
OPE-2022-0158	1_Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis		
OPE-2022-0159	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : Déconstruction reconstruction bat 16	2 600 000	Une consultation des usagers doit être refaite car la dernière date de 5-6ans, ainsi qu'un échange avec la direction.
OPE-2022-0160	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : construction living lab		
Total		3 376 800	

Les demandes de versements et bilans devaient être transmises aux financeurs en deuxième partie d'année ce qui expliquait un taux de réalisation nul au 31/08.

En définitive, nombre d'opérations programmées n'ont pas démarré, les recettes corrélatives escomptées ne pourront pas être encaissées sur l'exercice 2022.

5 - La soutenabilité budgétaire

	CF 2021	BI 2022	BR 2022	% Conso BR/BI	BR 2022-BI 2022	BR 2022- CF 2021	% évolution BR/CF
DEPENSES							
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 191 994 €	102%	- 185 792 €	2 393 985 €	27%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 587 495 €	98%	66 105 €	113 338 €	5%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	100%	- € -	160 643 €	-18%
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	118%	- 1 148 442 €	2 057 012 €	39%
<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	103%	- 147 977 €	1 021 777 €	25%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	348%	- 1 976 450 €	2 183 250 €	369%
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	58%	896 544 €	223 636 €	22%
<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	59%	601 824 €	47 222 €	6%
Crédits de paiement							
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 587 495 €	98%	66 105 €	113 338 €	5%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	100%	- € -	160 643 €	-18%
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	132%	- 1 981 759 €	2 717 059 €	49%
<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	118%	- 911 846 €	468 519 €	9%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	441%	- 2 723 500 €	2 930 300 €	496%
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	50%	1 120 748 €	282 612 €	33%
<i>dont hors OPE</i>	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	50%	874 890 €	210 689 €	31%
RECETTES							
Recettes	7 393 622 €	10 883 950 €	5 966 827 €	55%	4 279 776 €	- 1 426 795 €	-19%
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 401 855 €	5 227 517 €	97%	5 049 265 €	- 367 940 €	-7%
<i>dont hors OPE</i>	2 229 563 €	3 238 500 €	2 127 030 €	66%	2 195 619 €	- 102 533 €	-5%
Recettes fléchées	1 798 165 €	5 482 095 €	739 310 €	13%	- 769 490 €	- 1 058 855 €	-59%
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-279 485 €	-5 991 513 €				

Afin de garantir la capacité budgétaire de l'école, à conduire ses missions et activités, le financement des besoins précédemment justifiés impose une augmentation du volume des AE et CP à budgétiser au niveau des dépenses de fonctionnement.

La majeure partie des besoins complémentaires correspond à des dépenses inéluctables mais non programmées au BI 2022 déjà explicitées à l'occasion des CRG1 et CRG2.

La reprise des activités, difficilement quantifiable au moment de la construction du BI 2022, suite à deux exercices marqués par la crise sanitaire explique partiellement cette variation.

Le surcoût lié à l'inflation des prix des fluides complète la justification de cette situation.

En revanche, un ajustement négatif est prévu en dépenses d'investissement à l'occasion du BR3, par considération des éléments suivants pris individuellement ou à effets conjugués :

- démarrage tardif et/ou report d'opérations de travaux représentant des volumes financiers significatifs ;

- validation et communication tardive du programme d'investissement 2022 ;
- transfert de crédits d'investissement vers ceux de fonctionnement à hauteur de 500 K€, en lien avec le financement des travaux de raccordement du site de Rennes au réseau de chaleur urbain.
- Enfin, les prévisions de recettes sont corrélativement revues à la baisse car beaucoup d'entre elles dépendent de bilans qui sont en cours de réalisation. Leur titrage en 2022 étant remis en cause tout autant que leur encaissement effectif.

Le solde budgétaire d'atterrissage (- 5 991 K€) est nettement dégradé par rapport à celui constaté au CF 2021 (- 1 451 K€) ainsi qu'en comparaison des niveaux de consommation relevés au 31/08 (- 1 507 K€).

Cette dégradation est liée à une augmentation des dépenses couplée à une diminution très significative des recettes (- 50%).

La diminution des recettes est toutefois essentiellement relevée sur la partie des recettes fléchées. Ceci nécessite donc une appréciation de la soutenabilité budgétaire au plan pluriannuel.

L'atteinte de l'équilibre financier **induirait** donc un prélèvement sur trésorerie en considérant la soutenabilité budgétaire au titre de l'année.

Le niveau de trésorerie de l'école n'étant plus individualisé mais intégré à celui de l'IA, seul le rapprochement du niveau de trésorerie de l'IA et du montant du prélèvement nécessaire, permettra de conclure ou non à la soutenabilité de ce budget.

Lexique

- **Le budget initial (BI)** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'école. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.
- **Le budget rectificatif (BR)** est établi en cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'école peut être amenée à ajuster les prévisions inscrites au budget initial. Elle le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial, lors du CA de l'Institut Agro.
- **Les autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'école. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.
- **Les crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.
- **L'engagement juridique (EJ)** est l'acte par lequel la personne publique crée ou constate une obligation dont il résultera une charge entraînant à terme un décaissement en trésorerie.
- **Le solde budgétaire (SB)** présente l'écart constaté entre les montants des CP et celui des recettes. Un SB positif correspond à une épargne, un SB négatif entraîne un prélèvement sur la trésorerie accumulée au titre de l'Institut Agro.
- **Le compte financier (CF)** rend compte de l'exécution budgétaire et du résultat de l'exercice c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses.

Budget rectificatif n°3

Exercice budgétaire 2022

Note de l'ordonnateur

Institut Agro Rennes-Angers

Vendredi 28 octobre 2022



Table des matières

1 - Introduction au budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022	2
1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire	2
1-2 Le solde budgétaire	3
2 - Les dépenses budgétaires	5
2-1 Les dépenses de personnel	6
2-2 Les dépenses de fonctionnement	10
2-3 Les dépenses d'investissement	19
3 - Les recettes budgétaires	23
3-1 Les encaissements de recettes globalisées	25
3-2 Les encaissements de recettes fléchées	27
4 - La soutenabilité budgétaire.....	31
Lexique	33

1 - Introduction au budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022

Le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022 par les observations et l'analyse qu'il comporte, permet de réaliser les actions suivantes :

- justification d'éléments en vue de l'actualisation de la programmation budgétaire

- Cette analyse consistera à :

 - présenter l'évolution du niveau des besoins en crédits budgétaires (AE et CP) ainsi que celui relatif à l'encaissement des recettes.
 - présenter les éléments visant à établir la soutenabilité de la programmation budgétaire permettant de garantir la capacité budgétaire de l'école, à conduire les missions et les activités dont elle est chargée (5).

1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire

Le budget rectificatif n°3 de l'exercice 2022 de l'Institut Agro Rennes-Angers s'inscrit dans la deuxième année de fonctionnement du budget commun de l'Institut Agro.

La construction de celui-ci a nécessité le transfert de certaines dépenses et recettes du budget propre intégré de l'école vers le budget central de l'Institut Agro, comme suit :

- les dépenses relatives à la masse salariale des contractuels sous-plafond, les dépenses liées à la mise en place de l'Institut (organisation des instances, plan de communication...) et les dépenses identifiées comme communes (adhésions/abonnements, licences informatiques liées aux outils communs) ;
- la subvention pour charge de service public (SCSP) (y compris SCSP Recherche), les subventions liées aux opérations d'investissements structurantes (CPER, plan de relance), les compensations pour exonérations des droits d'inscription des boursiers et la taxe d'apprentissage

L'organigramme budgétaire de l'école interne Rennes-Angers s'articule autour de 3 centres de responsabilité :

- la formation (FORM) : cette activité regroupe les acteurs de la formation que sont les départements, la direction de la formation et de la vie étudiante (DFVE)
- la gouvernance et support (GV SUP) : cette activité est portée principalement par les directions des services d'appui, les directions transversales et la direction
- la recherche (RECH) : cette activité regroupe les acteurs de la recherche que sont les unités mixtes de recherche (UMR), les unités propres de recherche (UP), la direction de la recherche.

Ces 3 centres de responsabilité budgétaires sont déclinés en sous-centre de responsabilité (S-CR) qui correspondent aux acteurs porteurs des budgets.

La structure du budget propre intégré de l'IA Rennes-Angers est présentée ci-dessous :

Centre de responsabilité	Nature de dépense	Principaux postes de dépenses
Formation: SCR (DFVE, 1 par Département, 1 Formation continue)	fonctionnement	dépenses ventilées par cursus de formation et par destination : déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, voyages d'étude, licences / ouvrages...
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Recherche: SCR (DR, 1 par UMR /UP)	fonctionnement	frais de déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages.....
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Gouvernance et Support : SCR (DG, communication, DRI, DPP, 1 par direction support, 1 SCR spécifique pour la restauration étudiante)	fonctionnement	adhésion/ cotisation, prestation cabinet juridique, gratification stagiaires, déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de représentation, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages, publication marchés, frais relatif au fonctionnement des instances...
	personnel	jury de concours
	investissement	matériel scientifique et /ou pédagogique, informatique, mobilier, parc automobile, maintenance immobilière ainsi qu'à partir de 2022, dépenses d'investissement relatives aux nouvelles opérations immobilières de l'école...

1-2 Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est un indicateur lié à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP). Il correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (dépenses décaissées). Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire.

Son évolution est fortement associée aux opérations pluriannuelles et aux opérations fléchées qui ont un impact significatif sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissement et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

Au 31/12/2022, le solde budgétaire prévisionnel est estimé à – **6079 K€** (montant prévisionnel affiché au budget initial (BI) 2022 = - 279 K€) et montant au compte financier (CF) 2021 – 1452 k€.

	CF 2021	BI 2022	BR 2022	% Conso BR/BI	BR 2022-BI 2022	BR 2022- CF 2021	% évolution BR/CF	BI 2023
DEPENSES								
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 280 328 €	102%	- 274 126 €	2 482 319 €	28%	15 369 342 €
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	101%	- 22 228 €	201 671 €	8%	3 348 300 €
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	100%	- €	-160 643 €	-18%	739 149 €
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	118%	- 1 148 442 €	2 057 012 €	39%	8 378 536 €
<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	103%	- 147 977 €	1 021 777 €	25%	6 202 688 €
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	348%	- 1 976 450 €	2 183 250 €	369%	4 503 102 €
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	58%	896 544 €	223 636 €	22%	3 642 506 €
<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	59%	601 824 €	47 222 €	6%	796 000 €
Crédits de paiement								
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	101%	- 22 228 €	201 671 €	8%	3 348 300 €
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	100%	- €	-160 643 €	-18%	739 149 €
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	132%	- 1 981 759 €	2 717 059 €	49%	8 493 636 €
<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	118%	- 911 846 €	468 519 €	9%	6 368 588 €
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	441%	- 2 723 500 €	2 930 300 €	496%	4 651 852 €
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	50%	1 120 748 €	282 612 €	33%	1 414 262 €
<i>dont hors OPE</i>	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	50%	874 890 €	210 689 €	31%	846 000 €
RECETTES								
Recettes	7 393 622 €	10 883 950 €	5 966 827 €	81%	4 279 776 €	- 1 426 795 €	-19%	9 080 673 €
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 401 855 €	5 227 517 €	93%	5 049 265 €	- 367 940 €	-7%	5 773 708 €
<i>dont hors OPE</i>	2 229 563 €	3 238 500 €	2 127 030 €	95%	2 195 619 €	- 102 533 €	-5%	2 160 974 €
Recettes fléchées	1 798 165 €	5 482 095 €	739 310 €	41%	- 769 490 €	- 1 058 855 €	-59%	3 306 965 €
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-279 485 €	-6 079 847 €					-4 175 525 €

Cette dégradation significative est due à un niveau d'exécution des dépenses **plus élevé** que le niveau d'encaissement des recettes.

2 - Les dépenses budgétaires

Les dépenses sont présentées en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Elles sont divisées en trois natures : personnel (2-1), fonctionnement (2-2), investissement (2-3).

Les autorisations d'engagement sont prévues d'être consommées à hauteur de 11 280K€ soit 102% des crédits inscrits au BI 2022. Ce niveau est bien plus élevé que celui réalisé et présenté au CF 2021 : 8 798 k€

Le taux d'exécution prévisionnel des CP est de 108% par rapport BI 2022. Ce niveau est bien plus élevé que celui réalisé et présenté au CF 2021 : 8 845 k€

Par nature de dépense, et par rapport au BI, les constats sont les suivants :

- Personnel : consommation estimée à 98% au BR 3, en légère diminution par rapport à la trajectoire initiale.
- Fonctionnement : consommation estimée à 118 % en AE et 132 % en CP, soit une augmentation significative.
- Investissement : consommation à 58 % en AE et 50 % en CP, soit une diminution de près de moitié par rapport à la prévision.

En ce qui concerne les recettes, les prévisions d'encaissement diminuent de façon très significative par rapport aux estimations portées par le BI 2022 (-45%).

L'analyse sera conduite par nature de dépense puis par centre de responsabilité (CR)

2-1 Les dépenses de personnel

Il convient de distinguer le budget propre central (BPC) du budget propre intégré (BPI).

Le BPC supporte les dépenses liées au personnel contractuel (CDI / CDD) sans contrepartie en recettes ;

Le BPI supporte :

- les dépenses liées au personnel contractuel sur contrat de recherche (salaires),
- une partie « Autres » : vacances, heures complémentaires, dépenses médicales, aides sociales, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), restauration.

1. Budget propre central (BPC)

	CF 2021	BI 2022	BR 2	BR 3	Prév. Exéc. 2022	Ecart BI/Prév. Exéc.2022
Total des dépenses de personnel rémunérées par l'opérateur sur budget central	12 682 626	13 778 607	+ 234 000			
Total dépenses de personnels de l'opérateur sur BPC – Institut Agro Rennes-Angers	2 062 339	2 200 000	+ 37 000	-60 000	2 176 126	-23 874
Dont emplois rémunérés	2 062 339	2 192 000	+ 37 000	-57 000	2 171 126	-20 874
Dont autres dépenses de personnel :	-	8 000		-3 000	5 000	-3 000
<i>Dépenses médicales</i>	-	1 000		-	1 000	-
<i>Aides sociales</i>	-	5 000		-3 000	2 000	-3 000
<i>Prestations sociales</i>	-	2 000		-	2 000	-

	CF 2021	BI 2022	Prév. Exéc. 2022	Ecart BI/Prév. Exéc.2022
Total des emplois rémunérés par l'opérateur sur budget central	290,43	303,59		
Emplois rémunérés par l'opérateur sur budget central – IA Rennes Angers	48,28	52,28	50,03	-2,25
<i>Dont CDI</i>	30,36	32,08	31,88	
<i>Dont CDD</i>	17,92	20,20	18,15	
Total des emplois rémunérés par l'Etat (Prog 142)	893,00	902,00		
<i>Emplois rémunérés par l'Etat (Prog 142) – IA Rennes Angers</i>	323,00	328,00	327,36	- 0,64

Emplois rémunérés par l'Etat (Prog.142)

La prévision d'exécution en ETPT au 31/12/2022 (327,36 ETPT) des emplois du programme 142 rémunérés par l'État est conforme à la dotation de l'Institut Agro Rennes-Angers (328 ETPT). Cette trajectoire s'inscrit dans une stratégie de surbooking qui vise à compenser une évaporation naturelle liée principalement aux décalages arrivées / départs.

Dépenses de personnel de l'opérateur (BPC)

Le budget propre central de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions pérennes et les renforts ponctuels (emplois rémunérés), ainsi que les dépenses médicales et sociales (autres dépenses de personnel).

Il présentait une prévision d'exécution au 31/12/2022 de - 1,09 % par rapport à la trajectoire BI 2022.

➤ Emplois rémunérés

La prévision d'exécution au 31/12/2022 des dépenses de personnel sur le budget propre central de l'Institut Agro Rennes-Angers / « emplois rémunérés » est légèrement inférieure à la trajectoire BI 2022 annoncée (- 20,8 K€ / - 0,95 %).

Le décalage de 3 recrutements programmés au 01/01/2022 et décalés au 2^{ème} semestre 2022/début 2023 (- 106,2 K€) a permis de remplacer 2 agents pendant leur période de congé maternité dans des services en tension. Ces remplacements n'avaient pu être programmés au BI 2022 (+ 24 K€). Ce décalage a aussi permis de renforcer ponctuellement (8 mois) la Dircom avec le recrutement d'une Graphiste web dans le contexte de déploiement de la nouvelle charte graphique de l'Institut Agro (+ 17 K€). Il a également compensé l'impact de la nouvelle mesure gouvernementale de révision du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 de 3,5 % (+ 35 K€) non projetée lors de la construction budgétaire, ainsi que la hausse de la rémunération de 3 agents en CDI (+ 15 K€).

Par ailleurs, le coût prévu de l'indemnité complémentaire de santé a été revu à la baisse (- 5,6 K€).

➤ Autres dépenses de personnel

On note que l'enveloppe de 5 K€ budgétée pour les aides sociales ne sera pas consommée dans sa totalité (- 3 K€).

2. Budget propre intégré (BPI) Institut Agro Rennes-Angers

	CF 2021	BI 2022	BR 2	BR 3	Prév. Exéc. 2022	Ecart BI/Prév. Exéc.2022
Total dépenses de personnel de l'opérateur sur BPI Institut Agro Rennes-Angers	2 474 157	2 653 600	-	+ 22 850	2 675 828	+ 22 228
<i>Dont emplois rémunérés :</i>	<i>1 587 729</i>	<i>1 904 200</i>	<i>-</i>	<i>-84 600</i>	<i>1 819 348</i>	<i>-84 852</i>
<i>Dont autres :</i>	<i>886 428</i>	<i>749 400</i>	<i>-</i>	<i>+ 107 450</i>	<i>856 480</i>	<i>+ 107 080</i>
<i>Dépenses médicales</i>	<i>884</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Aides sociales</i>	<i>5 040</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>RAFP</i>	<i>-</i>	<i>75 000</i>	<i>-</i>	<i>- 850</i>	<i>74 166</i>	<i>- 834</i>
<i>Restauration</i>	<i>24 525</i>	<i>45 000</i>	<i>-</i>	<i>+ 15 600</i>	<i>60 544</i>	<i>+ 15 544</i>
<i>Vacations</i>	<i>479 720</i>	<i>443 400</i>	<i>-</i>	<i>+ 47 500</i>	<i>490 625</i>	<i>+ 47 225</i>
<i>Heures complémentaires</i>	<i>376 259</i>	<i>186 000</i>	<i>-</i>	<i>+ 45 200</i>	<i>231 145</i>	<i>+ 45 145</i>
ETPT	41,36	47,90	-		45,47	-2,43

Le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions liées à l'activité recherche de l'Institut Agro Rennes-Angers (emplois rémunérés), ainsi que la RAFP, la restauration des personnels, les vacances et les heures complémentaires (autres dépenses de personnel).

Il présentait une prévision d'exécution au 31/12/2022 de + 0,84 % par rapport à la programmation 2022.

➤ Emplois rémunérés

La prévision d'exécution au 31/12/2022 des dépenses de personnel sur le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes Angers / « emplois rémunérés » est inférieure à la trajectoire BI 2022 annoncée (- 84,8 K€ / - 4,4 %). Ces dépenses sont couvertes à 100% par des recettes externes / conventions de

recherche ; cette baisse tient à la surévaluation, lors de la programmation budgétaire, des recrutements liés à l'activité recherche.

➤ Autres dépenses de personnel

S'agissant des « autres dépenses de personnel », on observe une augmentation de la prévision d'exécution au 31/12/2022 par rapport au BI 2022 (+ 107 K€ / + 14,3 %).

D'une part, cette trajectoire à la hausse tient à la prévision revue du coût des vacances (+ 47,2 K€) qui repose sur les facteurs ci-dessous :

- Report en 2022 du paiement des jurys de concours 2020/2021 (+ 3,3 K€) ;
- Recours à de la vacation pour assurer des enseignements en langue anglaise auparavant portés par une enseignante en CDD Ministère dont le contrat s'est terminé le 31/08/2022 (+ 3,5 K€) ;
- Recrutement d'une monitrice bibliothèque pour l'année universitaire 2021-2022 (+ 6,5 K€) ;
- Impact de la refonte des modules d'enseignement « Communication-Management » et aux enseignements liés (conformément aux attentes de la CTI) (+ 33,9 K€).

D'autre part, le coût des heures complémentaires est lui aussi revu à la hausse (+ 45,2 K€), principalement du fait du dédoublement des groupes, conséquence de la hausse du nombre d'étudiants accueillis conformément aux attentes de la DGER. La réforme de la L1 du cursus agroalimentaire et de l'unité d'enseignement Enjeux et Défis impacte également ce poste de dépenses. Par ailleurs, la régularisation d'heures complémentaires 2019-2020 à une enseignante en langue anglaise impacte le coût des heures complémentaires 2021-2022 à hauteur de + 9 K€ (retard de l'agent dans son déclaratif).

Enfin, le coût de la restauration des personnels augmente également (+ 15,6 K€) en raison du décalage du paiement en 2022 de factures de 2021 (+ 12 K€), ainsi que de la progression de la fréquentation de la restauration par les personnels de l'école (+ 3,6 K€).

2-2 Les dépenses de fonctionnement

	AE	CP	BI + VIR AE	BI + VIR CP	AE	CP	AE	CP
CR	BI 2022	BI 2022	Crédit 2022	Crédit 2022	BR 3 2022	BR 3 2022	ECART 2022 BI/BR	ECART 2022 BI/BR2
FORM	1 080 968	1 091 336	1 539 768	1 277 921	1 501 249	1 536 426	-420 281	-445 091
GV_SUP	4 026 957	4 060 317	4 505 298	3 770 962	4 535 860	5 332 539	-508 903	-1 272 222
RECH	1 114 076	1 095 328	1 313 385	1 326 148	1 333 334	1 359 774	-219 258	-264 446
TOTAL	6 222 001	6 246 981	7 358 451	6 375 031	7 370 443	8 228 740	-1 148 442	-1 981 759

Les taux d'exécution prévisionnels des dépenses de fonctionnement par rapport au BI 2022 font apparaître un besoin de financement nécessitant un ajustement à la hausse de + 1 148 K€ en AE et de + 1 981 K€ en CP.

Une comparaison avec les données du CF 2021 permet de confirmer cette nette augmentation des besoins (+39% en AE et + 49% en CP).

Cette tendance haussière est essentiellement justifiée par le surcoût généré par l'inflation des fluides (+ 369% en AE ; + 496% en CP).

Elle est également liée, à un sous-dimensionnement du budget initial par rapport aux besoins de consommation relevés dès la fin du premier quadrimestre. (cf.CRG1).

Le BR 2 a permis de combler partiellement le différentiel grâce à un versement de 150 K€ en AE et CP en provenance du budget commun de l'Institut Agro. Cette somme était destinée à réduire l'impact du surcoût lié à l'inflation des fluides.

En outre, un virement de 1 000 K€ d'AE, manifestation de la solidarité inter-BPI, a permis de réduire le besoin à 148 K€ en AE.

La ventilation de cette somme a été réalisée comme suit :

- 356 000 € en hors-opérations
 - 58 000 € pour alimenter les services de la gouvernance
 - 195 000 € pour alimenter les services du support
 - 103 000 € pour alimenter les départements de formation notamment pour intégrer le retour de la formation continue
- 644 000 € en opérations
 - 500 000 € facture en lien avec le raccordement au réseau de chauffage urbain
 - 144 000 € factures en lien avec l'apprentissage d'Angers

En revanche subsiste un besoin estimé à 1 979 K€ en CP.

Afin de financer ces besoins, il est demandé au BR de réaliser les ajustements suivants :

- virement de 148 K€ d'AE en provenance des dépenses d'investissements vers les dépenses de fonctionnement,
- virement de 1 120 K€ de CP en provenance des dépenses d'investissement vers les dépenses de fonctionnement.

859 K€ en CP demeurent malgré tout, non financés.

Si les paiements réalisables sur l'exercice 2022 sont conformes à la cible, alors un financement à concurrence de ce montant, devra être réalisé sur fonds propres de l'école.

Au titre de la fin de gestion, il est demandé le dépôt des factures des fournisseurs pour paiement sur l'année 2022, au plus tard le 9 décembre.

À partir de cette échéance, il sera possible de mesurer les éventuels restes à payer (somme des engagements souscrits non soldés en fin d'exercice/ AE-CP).

Ces restes à payer de fin d'exercice viendront en diminution du montant du prélèvement à réaliser sur fonds propres.

Une analyse est portée par sous-centre de responsabilité.

Centre de responsabilité Formation :

CR	Sous CR	BI	BI	BI + VIR	BI + VIR	BR 3 2022	BR 3 2022	ECART 2022 BI/BR AE	ECART 2022 BI/BR CP
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	Crédit 2022 AE	Crédit 2022 CP	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP		
FORM	F_CON	17 500,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00	13 115,00	13 115,00	4 385,00	4 385,00
	F_Dfv	476 152,98	503 700,98	625 520,48	637 600,82	980 136,00	975 215,88	-503 983,02	-471 514,90
	F_ECO	51 000,00	51 000,00	84 106,90	84 106,90	85 736,41	85 544,41	-34 736,41	-34 544,41
	F_EGS	23 050,00	23 050,00	66 835,37	68 199,29	53 733,49	54 696,97	-30 683,49	-31 646,97
	F_MIL	72 765,00	72 765,00	136 722,80	134 526,00	134 013,58	154 195,58	-61 248,58	-81 430,58
	F_P3A	80 720,00	80 720,00	106 691,54	123 807,19	88 133,29	104 827,97	-7 413,29	-24 107,97
	F_STA	14 400,00	14 400,00	10 620,00	10 620,00	10 580,00	10 580,00	3 820,00	3 820,00
	F_SVH	145 500,00	145 500,00	133 652,47	133 980,51	128 548,97	128 877,01	16 951,03	16 622,99
	RESERVE	199 879,78	182 699,78	516,41	215,40	0,00	0,00	199 879,78	182 699,78
	F_SNA	0,00	0,00	23 049,89	22 019,22	7 251,85	9 373,64	-7 251,85	-9 373,64
Total FORM		1 080 967,76	1 091 335,76	1 205 215,86	1 232 575,33	1 501 248,59	1 536 426,46	-420 280,83	-445 090,70

La direction des formations et de la vie étudiante présentait un taux de consommation prévisionnel en AE de 206 % et 194 % en CP.

Cette forte surconsommation résulte d'un sous-dimensionnement du budget dévolu à l'apprentissage (Angers + 293K€, apprentissage de Rennes +48 K€) et des actions en lien avec la contribution CVEC +38K€. Également une facture en lien avec la contribution service concours de 167K€ de 2021 a été prise en charge sur l'exercice 2022.

Les départements de formation qui portent les coûts de formation des 5èmes années réalisent leurs dépenses majoritairement sur le dernier quadrimestre en lien notamment avec la rentrée. Les activités se concentrent de septembre à février car ensuite les étudiants partent en stage. Sur ces départements, le taux de consommation d'AE devrait être de 129 % en AE et 139 % en CP par rapport au BI, l'explication principale est l'intégration du retour de la formation continue en cours d'année qui n'était pas budgétée et que les départements utilisent pleinement.

Centre de responsabilité Recherche :

CR	Sous CR	BI	BI	BI + VIR	BI + VIR	BR 3 2022	BR 3 2022	ECART 2022	ECART 2022
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	Crédit 2022 AE	Crédit 2022 CP	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP	BI/BR AE	BI/BR CP
RECH	R_BAG	0,00	0,00	15 612,00	15 612,00	16 012,00	16 012,00	-16 012,00	-16 012,00
	R_BIO	14 615,77	14 687,77	42 750,81	42 822,81	40 750,81	43 955,22	-26 135,04	-29 267,45
	R_DRE	107 000,00	107 000,00	85 315,90	80 164,90	77 007,00	77 007,00	29 993,00	29 993,00
	R_EPH	82 741,89	81 741,89	135 437,76	125 365,73	121 726,11	122 026,11	-38 984,22	-40 284,22
	R_ESE	109 474,36	99 474,36	378 404,89	352 098,94	466 002,78	466 002,78	-356 528,42	-366 528,42
	R_ESO	3 600,00	3 600,00	49 334,94	47 334,94	36 881,51	36 052,49	-33 281,51	-32 452,49
	R_HAL	50 529,71	39 529,71	58 805,24	45 470,24	45 242,61	53 152,61	5 287,10	-13 622,90
	R_IGP	37 110,81	37 110,81	52 448,49	63 168,49	32 603,23	48 154,82	4 507,58	-11 044,01
	R_IRH	78 377,59	78 377,59	138 385,04	139 310,84	127 070,47	127 133,97	-48 692,88	-48 756,38
	R_IRI	0,00	0,00	5 859,00	5 859,00	5 859,00	5 859,00	-5 859,00	-5 859,00
	R_IRM	0,00	0,00	40 695,21	37 363,11	29 242,34	29 242,34	-29 242,34	-29 242,34
	R_PEG	10 820,00	10 820,00	62 467,00	62 467,00	77 289,19	77 289,19	-66 469,19	-66 469,19
	R_SAS	62 356,00	57 356,00	104 753,48	114 605,67	55 729,22	54 968,46	6 626,78	2 387,54
	R_SMA	54 067,00	50 067,00	58 457,25	52 491,01	33 510,65	33 510,65	20 556,35	16 556,35
	R_STL	42 588,99	37 588,99	102 516,51	97 477,19	123 037,52	123 037,52	-80 448,53	-85 448,53
	RESERVE	431 594,12	448 774,12	1 813,00	1 813,00	0,00	0,00	431 594,12	448 774,12
	R_BEG	29 200,00	29 200,00	42 869,63	45 201,81	45 369,63	46 369,63	-16 169,63	-17 169,63
Total RECH		1 114 076,24	1 095 328,24	1 375 926,15	1 328 626,68	1 333 334,07	1 359 773,79	-219 257,83	-264 445,55

Les activités portées par ce CR sont également marquées par une saisonnalité qui s'étend de septembre à janvier.

Les dépenses hors opérations sont destinées à pallier les charges imprévues liées aux installations techniques ainsi qu'à compléter le stock de petits équipements au vu des effectifs de la rentrée scolaire de septembre.

Le niveau de consommation des AE devrait être de 120 % et pour les CP de 124 %. Cette surconsommation avait été identifiée dès le mois d'avril.

Pour rappel, elle est liée notamment au projet DEMERSTEM (+351K€) dans lequel nous devons réaliser des versements aux partenaires sur l'exercice 2022 (UMR ESE) et au versement de l'achat d'un digesteur à l'INRAE (UMR STLO).

Pour DEMERSTEM, la prévision avait été demandée à hauteur du besoin mais cette convention a servi de variable d'ajustement.

● **Centre de responsabilité Gouvernance et support :**

		AE	CP	BI + VIR AE	BI + VIR CP	AE	CP	AE	CP
CR	Sous CR	BI 2022	BI 2022	Crédit 2022	Crédit 2022	BR 3 2022	BR 3 2022	ECART 2022 BI/BR	ECART 2022 BI/BR2
GV_SUP	G_COM	48 500	48 500	125 850	135 500	125 850	138 250	-77 350	-89 750
	G_DGS	80 000	80 000	145 000	115 000	143 845	131 040	-63 845	-51 040
	G_DPP	58 740	48 300	90 360	91 795	106 650	103 678	-47 910	-55 378
	G_DRI	162 000	162 000	177 242	177 242	175 959	175 959	-13 959	-13 959
	S_DAF	5 000	5 000	9 065	10 000	9 000	9 000	-4 000	-4 000
	S_DOC	133 300	133 300	184 628	140 058	183 572	187 282	-50 272	-53 982
	S_DPL	3 160 510	3 204 310	3 256 418	2 649 960	3 274 250	4 021 300	-113 740	-816 990
	S_DRH	127 900	127 900	146 169	123 700	146 169	149 924	-18 269	-22 024
	S_DSI	251 007	251 007	267 765	223 007	267 765	311 406	-16 758	-60 399
	S_PRE	0	0	3 000	3 000	3 000	3 000	-3 000	-3 000
	S_RES	0	0	99 800	101 700	99 800	101 700	-99 800	-101 700
●	Total GV_SUP	4 026 957	4 060 317	4 505 298	3 770 962	4 535 860	5 332 539	-508 903	-1 272 222

Le niveau de consommation des AE devrait être de 113 % et celui des CP de 131 %.

Sur la DPL + 500 K€ de dépenses prévues en investissement qui basculent en fonctionnement (raccordement au réseau de chauffage urbain)

Sur la DRI + 45 K€ pour tenir compte d'un avenant arrivé en mars 2022 et au transfert de budget de Montpellier ver Rennes Angers.

Au niveau du CR, Il est constaté un niveau de consommation normal à hauteur de 71% sur BI et 79% sur crédits ouverts pour la période.

Cependant, même si les taux de consommation semblent conformes aux taux de réalisation cibles, des abondements ont été nécessaires pour certains S-CR et le sont encore malgré des ajustements inter S-CR.

Après deux années de périodes de crises sanitaires (COVID), les activités de l'établissement ont repris normalement. Cette reprise a entraîné une hausse significative des dépenses de manière générale, mais plus particulièrement en matière de frais de déplacement (déplacements réguliers entre sites IA, déplacements internationaux, déplacements liés aux salons ou tous autres évènements).

De plus, de nouvelles activités ont vu le jour cette année sans qu'elles n'aient été budgétisés initialement : les séminaires IA, la journée de l'été ou les cycles Transformer.

Enfin, l'établissement s'est engagé d'une manière générale à développer une politique de formation et sensibilisation dans certains domaines comme la lutte contre les violences, la prévention et les risques psychosociaux, ainsi que les compétences managériales.

➤ **Le budget de la direction de la communication**

Il atteignait un niveau de consommation de 191% en AE et de 239% en CP au 31/08. Un abondement a d'ores et déjà été effectué à hauteur de 47 K€ en AE et 67 K€ en CP.

Des frais de représentation concernant l'Assemblée Générale de rentrée, l'accueil des nouveaux arrivants, et l'inauguration de l'UMR DECOD sont à venir sur le dernier quadrimestre 2022.

En matière d'impressions, les supports liés aux promotions des formations sont absolument nécessaires.

Il reste une remise de diplômes à Angers à financer au mois de novembre (Externalisation des RDD – location des lieux).

Des campagnes de réseaux sociaux et de référencement web, ainsi que des participations aux salons ont été décidés au CODIR du 11 juillet 2022.

Le besoin supplémentaire exprimé par le S-CR COM s'élevait à 35€ en AE et 21K€ en CP au 31/08/2022.

➤ **Le budget de la Direction générale (DG)**

Il atteignait un niveau de consommation de 134% en AE et 122% en CP au 31/08/2022.

Le BI 2022 prévoyait au titre des dépenses de fonctionnement un montant de 80 000 €.

Cependant, des besoins non prévus au moment de la construction du BI 2022 ont dû être pris en compte :

- Séminaire Codir : + 7K€
- Déplacements salon international de l'agriculture : +3K€
- Déplacements Conseil Administration Institut (sur Angers) : +9K€
- Cycles de conférence « transformer » : +7K€
- Déplacements plus nombreux et réguliers du personnel de la Direction.

Par ailleurs, un certain nombre de dépenses initialement fléchées sur le budget du S-CR COM ont été supportées par le budget DG, du fait du sous-dimensionnement du budget de la direction de la communication comme mentionné supra.

Les déplacements du personnel représentent le poste de dépense le plus important du budget de la DG, notamment les déplacements de groupe (déplacements sur les autres sites de l'Institut, salons, CA Institut, etc). À titre comparatif, au titre de l'exercice 2021, ces déplacements représentaient 15% du budget consommé.

Les dépenses d'adhésions, de cotisations et de contribution se maintiennent depuis les deux dernières années aux alentours des 50 000 €. Depuis la création de l'Institut, certaines de ces dépenses ont par ailleurs été transférées sur le budget de l'IA.

En dépit d'un abondement déjà réalisé de + 50 K€, le besoin de la DGS s'élevait à +37K€.

➤ **Le budget de la Direction des Partenariats Professionnels (DPP)**

Il atteignait un niveau de consommation 98% en AE et 90% en CP au 31/08.

Le taux d'exécution de ce budget est particulièrement élevé suite au transfert de la convention de partenariat avec le prestataire PERLEZENN CONSEIL (Nolwenn LAUTRAM) pour des actions de coopération de la DRH vers la DPP après la construction du BI : 40 000 € en AE et CP.

La réalisation d'importantes dépenses sera effective au dernier quadrimestre, à savoir : le Forum Carrières en octobre (13K€ pour les stands et 7K€ pour les frais de représentation), et les salons (SPACE début septembre 12K€, Salon du végétal 2.5K€).

➤ **Le budget de la direction des affaires financières (DAF)**

Le budget était consommé à hauteur de 158% en AE et 145 % en CP au 31/08.

Cette surconsommation s'explique par une augmentation significative du nombre de déplacements effectué par le personnel pour se rendre sur les sites de Montpellier et Dijon.

Un ajustement de l'enveloppe allouée de + 7 K€ en AE et 5 K€ CP permet d'afficher des taux de consommation normaux sur le budget ouvert (66% AE et 71% CP).

➤ **Le budget du service de documentation**

Il atteignait un niveau de consommation de 80% en AE et 38 % en CP au 31/08.

Le taux de consommation des AE est en cible haute du fait de dépenses pluriannuelles concernant des adhésions et des ressources numériques engagées en début d'année, ce qui diminue les crédits prévus. (Non prévu au BI 2022 : 51.5K€ en AE et 5.5K€ en CP).

Concernant le marché PRENAX (abonnements imprimés), un décalage d'une année existe entre les consommations d'AE et de CP afférents.

Le besoin complémentaire du S-CR DOC s'élevait à 51.5K€ en AE et 58K€ en CP.

➤ **Les dépenses relatives à Direction du patrimoine et de la logistique**

Le niveau de consommation par rapport au BI s'élevait à 66% en AE et 51% en CP.

Ceci étant, ce budget a été utilisé pour effectuer plusieurs virements :

- à destination d'autres services (pôle halieutique, direction de la recherche (DRE) et direction de la communication) pour 47,5K€,
- à destination d'opérations rattachées à l'Institut pour lesquelles aucun crédit de fonctionnement n'était prévu pour 13K€.

En conséquence, les taux de consommations rapporté au budget ajusté, sont les suivants : 79 % en AE et 61 % en CP.

Compte tenu de ces informations mais surtout des prévisions d'atterrissage, le budget du service de la direction du patrimoine et de la logistique doit être diminué de 50 K€ en AE. Il doit cependant être augmenté de 500K€ en CP.

Les dépenses de restauration des étudiant ayant été traitées avec beaucoup de retard fin 2021, le niveau de consommation atteignait 100% en AE et 104% en CP. Ce poste n'ayant pas été budgétisé

en 2022, a nécessité un abondement à hauteur de 50K€. Les prévisions de dépenses de 2022 sont estimées à 80K€. Compte tenu de la consommation de la totalité de ce budget au 30/08 en AE, un besoin en crédits supplémentaires est à prévoir de + 30K€ en AE et en CP.

➤ **Les dépenses relatives à la Direction des systèmes d'information**

Les niveaux de consommation au 31/08/2022 étaient de 57% en AE et 53% en CP par rapport au BI 2022.

Ceci étant, afin de pallier les surconsommations de certains S-CR et d'abonder le budget pour le reversement du bénéfice de la formation continue, 80 000€ en AE et 68 000 € en CP ont été transférés du budget de la DSI vers d'autres budgets au sein du CR GV SUP.

Le SCR-DSI doit être réabondé de 80 000 € mais nécessite une allocation complémentaire estimée à 17K€, pour pouvoir fonctionner jusqu'à la fin de l'année.

Les montants de certains postes de dépenses ont pu être revus à la baisse comme les dépenses liées aux formations & colloques (-1000 €), les gratifications de stage (-6300 €), ainsi que les petits matériels informatiques (-45 720 €).

En revanche, les dépenses liées aux licences – logiciels sont estimées à + 53K€ par rapport au BI notifié. Cela s'explique, cette année, par la double facture concernant PEGASE (logiciel régie DFVE). Les dépenses liées à KLAXOON ont aussi augmenté. Les prévisions et demandes liées aux logiciels enseignement Paysage sont estimées à 7200 € pour la fin de l'année.

Le besoin du S-CR DSI s'élevait à 17K€, complété par la restitution des 80K€ ayant servi à abonder les S-CR déficitaires.

➤ **Le budget de la direction des ressources humaines**

Ce budget présentait un niveau de consommation de 60% en AE et 34% en CP par rapport au BI 2022. Ceci étant, le budget ouvert a été ajusté à la baisse affichant un montant de 87.9 K€ en AE et CP, du fait du transfert de la convention de partenariat avec le prestataire PERLEZENN CONSEIL (Nolwenn LAUTRAM) vers le SCR DPP de 40 000 € en AE et CP.

Le suivi budgétaire à la fin du mois d'avril 2022 conduit à proposer des ajustements entre les lignes d'imputation des différents postes de dépense du S-CR « RH » et à faire une demande d'ajustement budgétaire au regard des dépenses nouvelles.

L'école s'étant attachée à développer de façon significative des actions de formations et des sensibilisations en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, du développement des compétences managériales et de la prévention notamment en santé mentale et souhaite poursuivre cette démarche dans les mois à venir (40K€),

L'école a également initié une démarche d'accompagnement et d'écoute des situations individuelles et collectives présentant des risques psycho sociaux (15K€).

Ces formations non prévues au BI 2022 ont été revus à la baisse par rapport à ce qui était prévu (101K€).

Le besoin complémentaire du S-CR DRH s'élevait à 59K€ en AE et CP.

➤ **Le budget de la direction des relations internationales**

Ce budget présentait un niveau de consommation de 71% en AE et 43% en CP par rapport au BI 2022. Les taux de consommation de la DRI sont normaux au 31/08/2022.

En revanche, des dépenses non prévues au moment de la construction du BI 2022, apparaissent. Des missions à l'Étranger concernant des enseignants chercheurs et autres personnels de l'établissement ont été financées partiellement par des subventions et par le budget propre de la DRI.

Avec la reprise d'activités post- COVID, les déplacements du personnel se sont intensifiés.

De plus, des frais d'adhésions ont été imputés sur le budget de la DRI car ces dépenses IA n'ont pas été prévues au budget IA.

Le besoin du S-CR DRI s'élevait à 10K€ AE et CP.

Focus sur les ajustements nécessaires en dépenses de fonctionnement sur opérations (montant exprimés en €) :

Retour sur les besoins exprimés au CRG1

FONCTIONNEMENT	AE	CP
	besoins complémentaires K€	besoins complémentaires K€
Formation	220	223
Gouvernance et Support	-52	-52
Recherche	311	340
Total opérations non fléchées	479	511
Opérations fléchées		
Formation	-34	-34
Gouvernance et Support	30	30
Recherche	301	301
Total opérations fléchées	297	297
TOTAL	776	808

Détails de cette demande et abondement réalisé

BESOINS EXPRIMES

Conventions significatives			Abondement réalisé	Reste à verser	dégagé
Demerstem	328 000.00	Reversement partenaires fin convention	158 400.00	72 000.00	97 600.00
Apprentissage d'Angers	177 666.00	facture frais de gestion 100K€	73 507.00	104 159.00	-
GERONIMO	145 380.00	sous traitance 130K€	-	20 000.00	125 380.00
CVEC	42 260.00		5 260.00	-	37 000.00
LAMPECO	31 700.00	Reversement partenaires si justification	-	-	31 700.00
CHAIRE AEI	17 704.00		5 500.00		12 204.00
UBL	12 089.00		6 200.00	-	5 889.00
SAMARCH	10 000.00			10 000.00	-
DRI OPE2021-0267	33 136.00	Avenant 33K€ + transfert Montpellier 20K€	15 612.00		17 524.00
	797 935.00				
			264 479.00	206 159.00	327 297.00
Autres lignes abondées			75 521.00		
			340 000.00		

Un abondement de 206 K€ demeure nécessaire.

2-3 Les dépenses d'investissement

Nature Dépen	CR	Sous CR	BI 2022 AE	BI 2022 CP	Crédit 2022	Crédit 2022	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP	ECART 2022	ECART 2022	BI 2023 AE	BI 2023 CP	ECART 22/23
					AE	CP			BI/BR AE	BI/BR CP			
INV	FORM		0,00	0,00	360,00	1 649,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 050,00	29 050,00	29 050,00
	GV_SUP		1 897 564,00	2 019 817,00	2 009 224,00	2 031 477,00	1 179 903,30	1 072 617,50	717 660,70	947 199,50	3 489 400,00	1 261 156,00	2 317 852,70
	RECH		233 037,00	243 037,00	121 017,00	229 728,00	54 153,32	69 488,32	178 883,68	173 548,68	124 056,00	124 056,00	69 902,68
Total INV			2 130 601,00	2 262 854,00	2 130 601,00	2 262 854,00	1 234 056,62	1 142 105,82	896 544,38	1 120 748,18	3 642 506,00	1 414 262,00	2 416 805,38

La consommation prévisionnelle à 58 % en AE et 50 % en CP, soit une diminution de moitié de la prévision.

Elle s'explique essentiellement par la non-exécution de certaines opérations de travaux.

2-3-1 Les dépenses d'investissement hors opérations : le programme d'investissement (PI)

Les dépenses d'investissement hors opérations correspondent au budget alloué pour le Programme d'investissement de l'école. Ce sont des dépenses engagées sur fonds propres.

Nature Dépen	CR	Sous CR	BI		BI + VIR		BR 3 2022		ECART 2022	
			BI 2022 AE	BI 2022 CP	Crédit 2022 AE	Crédit 2022 CP	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP	BI/BR AE	BI/BR CP
			INV	GV_SUP	S_DPL	1 154 564,00	1 445 848,00	680 000,00	702 767,00	558 084,00
		S_DSI	315 000,00	315 000,00	315 000,00	315 000,00	309 656,00	327 874,00	5 344,00	-12 874,00
	Total GV_SUP		1 469 564,00	1 760 848,00	995 000,00	1 017 767,00	867 740,00	885 958,00	601 824,00	874 890,00

La validation très récente du PI 2022 justifiait un taux de consommation faible en AE et CP au 31/08/2022.

Un ajustement à la baisse très significatif est portée au BR en ce qui concerne la partie DPL. Le différentiel ayant permis de financer le budget opération de ce même sous-CR.

2-3-2 Les dépenses d'investissement sur opérations : les opérations d'investissement

Nature Dépen	CR	Sous CR	BI		BI + VIR		BR 3 2022		ECART 2022	
			BI 2022 AE	BI 2022 CP	Crédit 2022 AE	Crédit 2022 CP	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP	BI/BR AE	BI/BR CP
			INV	FORM		0,00	0,00	360,00	1 649,00	0,00
	GV_SUP	RESERVE	286 970,00	117 050,00	0,00		59 140,00	59 140,00	227 830,00	57 910,00
		S_DOC	0,00	0,00	11 660,00	11 660,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		S_DPL	141 030,00	141 919,00	1 002 564,00	1 002 050,00	253 023,30	127 519,50	-111 993,30	14 399,50
	Total GV_SUP		428 000,00	258 969,00	1 014 224,00	1 013 710,00	312 163,30	186 659,50	115 836,70	72 309,50
	RECH		233 037,00	243 037,00	121 017,00	229 728,00	54 153,32	69 488,32	178 883,68	173 548,68
Total INV			661 037,00	502 006,00	1 135 601,00	1 245 087,00	366 316,62	256 147,82	294 720,38	245 858,18

Le taux de réalisation des dépenses sur opération était déjà très faible au terme des deux premiers quadrimestres (13 % en AE et 1% en AE).

La ventilation des dépenses sur opérations figure dans le tableau ci-dessous (montants exprimés en € :

Libellé	Montant net en €	Nature	AE BI 2022 ouvert au 31/01/2022	CP BI 2022 ouvert au 31/01/2022	AE BI 2022 ouvert au 31/07/2022	CP BI 2022 ouvert au 31/07/2022	AE 2022 consommés au 31/07/2022	CP 2022 consommés au 31/07/2022	taux conso AE au 31/08/2022 budget ouvert au 31/07/2022	taux conso CP au 31/08/2022 budget ouvert au 31/07/2022	AE Prévisions d'atterrissage 2022	CP Prévisions d'atterrissage 2022
1_HORS CPER - Mise en sécurité des gymnases Rennes et Angers	547 000,00	INV	-	25 000,00	18 252,00	25 000,00	-	-	0,00%	0,00%	-	-
Total OPE-2019-0531			-	25 000,00	18 252,00	25 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_HORS CPER - Remise à niveau SSI tous sites	250 000,00	INV	100 000,00	75 000,00	232 579,00	230 000,00	130 503,80	1 190,70	56,11%	0,52%	130 503,80	110 000,00
Total OPE-2019-0539			100 000,00	75 000,00	232 579,00	230 000,00	130 503,80	1 190,70	56,11%	0,52%		
1_HORS CPER -Sécurité site de Rennes (Contrôle accès + vidéo)	248 000,00	INV	41 030,00	41 919,00	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
Total OPE-2020-0033			41 030,00	41 919,00	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
1_HORS CPER Couverture des bâtiment 15 et 24	1 235 000,00	INV	-	-	100 000,00	10 000,00	-	-	0,00%	0,00%	100 000,00	10 000,00
Total OPE-2021-0430			-	-	100 000,00	10 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_Réfection de la toiture du bâtiment 21	80 000,00	INV	-	-	20 000,00	20 000,00	7 519,50	7 519,50	37,60%	37,60%	7 519,50	7 519,50
Total OPE-2022-0154			-	-	20 000,00	20 000,00	7 519,50	7 519,50	37,60%	37,60%		
1_Raccordement au réseau de chauffage urbain	670 000,00	FCT	-	-	631 733,00	520 000,00	-	-	0,00%	0,00%	500 000,00	500 000,00
Total OPE-2022-0155			-	-	631 733,00	520 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_CPER 21-27- Amélioration des performances énergétiques des couvertures (Angers) : bat E	1 500 000,00	INV	-	-	-	15 000,00	-	-	0,00%	0,00%	-	-
Total OPE-2022-0156			-	-	-	15 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_CPER 21-27- Adapaptation des espaces pédagogiques	1 300 000,00	INV	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
Total OPE-2022-0156			-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
1_Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis		INV	-	-	-	15 000,00	-	-	0,00%	0,00%	-	-
Total OPE-2022-0158			-	-	-	15 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : Déconstruction reconstruction bat 16	11 500 000,00	INV	-	-	-	50 000,00	-	-	0,00%	0,00%	15 000,00	-
Total OPE-2022-0159			-	-	-	50 000,00	-	-	0,00%	0,00%		
1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : construction living lab	1 500 000,00	INV	-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
Total OPE-2022-0159			-	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%		
			141 030,00	141 919,00	1 002 564,00	885 000,00	138 023,30	8 710,20	13,77%	0,87%		

Ce faible taux s'explique par les éléments conjugués suivants :

- Démarrage fin du premier quadrimestre 2022 de certaines opérations,
- Conséquences de la neutralisation des crédits budgétaires en attendant la validation du financement des opérations communiquées en fin d'année 2021 mais en dehors de la période des travaux de programmation. Ceci n'avait pu permettre leur intégration au BI 2022.

Les opérations non prises en compte au BI 2022 :

Elles ont nécessité une programmation postérieure (ceci explique que dans le tableau ci-dessus, les lignes correspondantes apparaissent avec aucun montant au BI 2022 et des montants indiqués au 31/07/2022).

Un point de situation les concernant figure ci-dessous :

- La couverture du bâtiment 21 pour un montant de 82K€ : cette opération a fait l'objet d'une consommation de crédits à hauteur de 38% en AE et en CP constituera la consommation finale au titre de 2022. Il s'agit d'une opération liée à un projet dénommé « Living Lab » qui n'avancera pas davantage cette année. Ce projet a d'ailleurs été communiqué dans le cadre des informations obtenues au titre du CPER 21-27 mais n'a fait l'objet d'aucune programmation de crédits, son démarrage n'ayant pas eu lieu ;
- La réfection des toitures 9 et 9 bis pour un montant de 30K€ n'a donné lieu à aucune consommation car le projet n'a pas avancé. Sa réalisation est reportée sur l'année 2023 ;
- Le raccordement au réseau de chaleur urbain de la ville de Rennes pour une première dépense de 670K€ en AE et 520K€ en CP a été programmée post-BI 2022 au titre de dépenses d'investissement, en lien avec une subvention ministérielle les fléchant ainsi. Or, une expertise comptable a requalifié la nature des dépenses réalisées, en dépenses de fonctionnement. La prévision d'atterrissage s'élevait à 500 K€. Ce nouveau montant résulte de l'application des primes « certificats d'économie d'énergie » au montant initial des travaux. Afin d'engager ces travaux et de payer les factures afférentes, le transfert des crédits initialement programmés en dépenses d'investissement vers le budget de fonctionnement doit être acté au budget rectificatif 3.
- L'amélioration des performances énergétiques des couvertures pour un montant de 90K€ : les crédits engagés post BI uniquement en CP, à concurrence de 15K€ ne seront pas utilisés. Ce projet est reporté faute d'avancement à 2023 ;
- La couverture des bâtiments 15 et 24 pour un montant de 100 K€ a donné lieu à une programmation des crédits budgétaires (AE et CP) post-BI. Au 31/08, le taux de consommation est à 0. En effet, la rédaction des pièces du marché est en cours. La consultation devant être réalisée avant fin octobre afin de garantir la consommation des budgets au titre de 2022 ;

Les opérations programmées au BI 2022 :

- La mise en sécurité des gymnases de Rennes et Angers : en dépit de crédits budgétaires ouverts, aucune consommation n'a été faite. Un point de situation est à réaliser quant aux

marchés concernés avant de pouvoir établir une prévision de consommation fiable au titre de l'exercice en cours (18K€ AE et 25K€ CP) ;

- La remise à niveau SSI de tous les sites : 100 K€ en AE et 75 K€ en CP avaient été programmés au BI. Les crédits ont fait l'objet d'un abondement afin de les porter respectivement à 232 K€ en AE et 230 K€ en CP. Au 31/08, les taux de consommation sont de 56% en AE et 0,5% en CP. La prévision d'atterrissage ne fait apparaître une évolution qu'en CP qui devraient être consommés à hauteur de 84% (110 K€).
- La sécurité du site de Rennes (Contrôle accès + vidéo) : 41 K€ ont été programmés en AE et CP au BI 2022. Aucune consommation n'est à noter et ne sera réalisée au titre de l'exercice en cours. Un report est à prévoir sur l'exercice suivant.

Le CPER 21-27 « adaptation des espaces pédagogiques » est prévu mais sans notification budgétaire au 27 octobre.

2-3-3 Les dépenses d'investissement sur les opérations de recherche

Les crédits concernant les dépenses d'investissement sur les opérations de recherche sont suivis au plan d'investissement mais financés hors fonds propres. Il s'agit de toutes les prévisions d'investissement financés par des budgets spécifiques ou autrement appelés « opérations ».

Au titre de l'année 2022, ont été prévus, 233 K€ en AE et 243K€ en CP.

Le taux de consommation au 31/08 en AE et CP était faible : 3%.

Cette partie est minoritaire sur la masse globale, sont taux de réalisation devrait être de 23% en AE et 29% en CP.

Ce faible taux s'explique par un retour tardif de la validation du plan d'investissement aux équipes.

3 - Les recettes budgétaires

Les recettes (encaissements) sont de deux natures : recettes globalisées (3-1) et recettes fléchées (3-2).

Le taux d'encaissement des recettes, dont le montant global est de 24% (soit 2567K€) par rapport au BI 2022 est très faible.

Montant des recettes budgétaires prévues au 31/12/2022 (exprimés en €) :

Type nature recette	H OPE / OPE	BI 2022	BR 2022	ECART BI/BR montant	ECART BI/BR taux
Fléchée	OPE	5 482 095	739 310	-4 674 104	-85%
Total Fléchée		5 482 095	739 310	-4 674 104	-85%
Globalisée	H OPE	3 238 500	2 127 030	-1 111 470	-34%
	OPE	2 439 004	3 100 487	661 483	27%
Total Globalisée		5 677 504	5 227 517	-449 987	-8%
Total général		11 159 599	5 966 827	-5 124 091	-46%

Il concerne essentiellement :

- les opérations fléchées (- 85%) par rapport au BI 2022.

Parmi celles-ci, deux types d'opérations dimensionnantes sont à cibler :

- Les opérations fléchées portées par la recherche : l'encaissement des recettes afférentes étant conditionnées aux résultats des contrôles réalisés par les financeurs. Or, en 2022, la durée des contrôles s'est allongée.
- Les opérations de travaux qui pour bon nombre d'entre elles n'ont pas démarré en 2022 et seront reportées sur l'exercice 2023.
- Les recettes globalisées hors opération (- 34 %) par rapport au BI 2022.

Parmi celles-ci, les recettes propres sont en nette diminution (v.focus p.26).

Cet écart par rapport au BI 2022 est lié à deux facteurs :

- Une programmation des recettes propres constante depuis 2017 : surdimensionnée et ne tenant pas compte des éléments d'exécution ;
- Une programmation au BI 2022, de recettes désormais encaissées par le budget commun IA. C'est notamment le cas de la taxe d'apprentissage (- 415 K€).

La programmation 2022 sera elle en conformité avec le modèle économique actuel de l'IA Rennes-Angers.

3-1 Les encaissements de recettes globalisées

Type nature recette	H OPE / OPE	Sous CR	BI 2022	BR 2022	ECART BI/BR montant	ECART BI/BR taux
Globalisée	H OPE	F_CON	100 000,00	135,00	- 99 865,00	0%
		F_DFV	1 533 000,00	1 337 438,00	- 195 562,00	87%
		F_EGS			-	0%
		F_P3A		45,00	45,00	0%
		G_DPP	415 000,00		- 415 000,00	0%
		R_DRE	46 000,00	41 040,00	- 4 960,00	89%
		S_DAF	50 000,00	5 361,10	- 44 638,90	11%
		S_DOC		3 838,64	3 838,64	100%
		S_DPL	785 000,00	638 224,00	- 146 776,00	81%
		S_DRH	99 500,00	53 324,00	- 46 176,00	54%
		S_PRE	210 000,00	47 624,00	- 162 376,00	23%
	Total H OPE		3 238 500,00	2 127 029,74	- 1 111 470,26	66%
	OPE	F_CON	116 440,73	119 000,00	2 559,27	102%
		F_DFV	264 116,95	736 821,11	472 704,16	279%
		F_EGS	21 400,00	28 400,00	7 000,00	133%
		F_MIL	71 317,00	61 270,00	- 10 047,00	86%
		F_P3A	14 150,50	21 911,00	7 760,50	155%
		F_SNA	34 725,55	31 350,00	- 3 375,55	90%
		F_STA	11 750,00	-	- 11 750,00	0%
		F_SVH	3 000,00	5 000,00	2 000,00	167%
		G_DPP	12 000,00	12 000,00	-	100%
		G_DRI	49 755,01	64 150,00	14 394,99	129%
		R_BAG	24 060,00	-	- 24 060,00	0%
		R_BEG	70 853,04	33 633,00	- 37 220,04	47%
		R_BIO	20 652,00	64 052,00	43 400,00	310%
		R_DRE	23 863,06	46 507,06	22 644,00	195%
		R_EPH	213 620,86	156 929,35	- 56 691,51	73%
		R_ESE	426 960,23	468 847,79	41 887,56	110%
		R_ESO	115 141,57	88 812,57	- 26 329,00	77%
		R_HAL	96 636,26	40 735,36	- 55 900,90	42%
		R_IGP	90 551,19	110 535,26	19 984,07	122%
		R_IRH	101 353,97	111 539,57	10 185,60	110%
		R_IRI	4 500,00	-	- 4 500,00	0%
		R_IRM	22 500,00	27 358,00	4 858,00	122%
		R_PEG	13 181,20	33 342,80	20 161,60	253%
		R_SAS	259 449,10	213 779,70	- 45 669,40	82%
		R_SMA	139 560,40	278 689,00	139 128,60	200%
		R_STL	173 976,19	161 785,03	- 12 191,16	93%
		RESERVE	0,00	15 855,89	15 855,89	100%
		S_DOC		22 367,00	22 367,00	100%
		S_DPL	35 676,55	-	- 35 676,55	0%
		S_PRE		15 197,68	15 197,68	100%
		S_RES	7 812,71	10 617,87	2 805,16	136%
		S_DSI	-	120 000,00	120 000,00	100%
	Total OPE		2 439 004,07	3 100 487,04	661 482,97	127%
	Total Globalisée		5 677 504,07	5 227 516,78	- 449 987,29	92%

Les recettes globalisées :

Elles comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation « prédéterminée ».

Les recettes globalisées comprennent les recettes non rattachées à des opérations et celles rattachées à des opérations.

Les recettes globalisées seront encaissées à hauteur de 92 % au 31/12/2022.

Des recettes en lien avec des financements publics sont arrivées en nombre plus important que prévu suite à l'acceptation de programme en cours d'année.

Les recettes globalisées hors opérations seront encaissées à hauteur de 66 % au 31/12/2022.

Sur la partie des opérations non fléchées, la majeure partie des recettes aurait dû être titrée et encaissée en fin d'exercice suite au bilan de l'activité annuelle.

Des recettes en lien avec des financements publics sont arrivées en nombre plus important que prévu suite à l'acceptation de programmes en cours d'année.

Le niveau d'encaissement des recettes provenant des « autres financements publics » atteignait 128%. Cela s'explique en partie par de nouvelles conventions arrivées après l'élaboration du BI et qui ont généré un surcroît de recettes au 31/08.

La justification complémentaire est liée à une recette non intégrée au BI concernant l'activité d'apprentissage sur le site Angevin d'un montant de 224 K€.

Focus sur le non encaissement recettes propres globalisées

CR	sous CR	Type nature recette	BI 2022	BR 2022	ECART BI/BR	Tx de non encaissement	Commentaires DAF
FORM	F_CON	Globalisée	100 000	135	- 99 865	-100%	A suivre en opération
FORM	F_DPV	Globalisée	1 533 000	1 337 438	- 195 562	-13%	Diminution du nombre d'inscrits
FORM	F_EGS	Globalisée			-		
FORM	F_P3A	Globalisée		45	45		
GV_SUP	G_DPP	Globalisée	415 000		- 415 000	-100%	Taxe d'apprentissage
RECH	R_DRE	Globalisée	46 000	41 040	- 4 960	-11%	
GV_SUP	S_DAF	Globalisée	50 000	5 361	- 44 639	-89%	Recette initialement exceptionnelle indûment reconduite
GV_SUP	S_DOC	Globalisée		3 839	3 839		
GV_SUP	S_DPL	Globalisée	785 000	638 224	- 146 776	-19%	Baisse de l'activité liée à l'accueil de l' INRAE et à l'hébergement (logement de fonction, étudiant, refacturation badges etc) cf CF 2021
GV_SUP	S_DRH	Globalisée	99 500	53 324	- 46 176	-46%	
GV_SUP	S_PRE	Globalisée	210 000	47 624	- 162 376	-77%	Programmation surdimensionnée depuis 2019 (locations salles, AOT, ect)

3-2 Les encaissements de recettes fléchées

Section recette	CR	Sous CR	BI 2022	BR 2022	ECART BI/BR	Taux de non-encaissement	Commentaires DAF
F	FORM	F_SVH	60 000	42 411	-17 589	-29%	Chaire AEI / en raison d'une sous consommation sur la pluriannualité de la convention il a été convenu de ne pas titrer les derniers appels de fonds auprès de partenaires
I	GV_SUP	G_DRI	68 681	0	-68 681	0%	Financement de mobilités à l'internationale - Le nombre de bourses a été inférieur au prévisionnel et ce solde n'a donc pas été titré
F	RECH	R_BEG	300 824	240 000	-60 824	-20%	Prévisions projet HOLOFARM 300K€ reportées en 2023 car le contrôle dure plus longtemps que prévu. La recette des 240K€ correspond au projet POLISTR non prévue au BI mais dont le versement semble plus probable en 2022
F	RECH	R_ESE	850 000	153 390	-696 610	-82%	Projet JUSSIE 260k€ prévus reporté sur 2023 car le contrôle est en cours et un versement semble peu probable sur 2022. Une partie a cependant été reçue du deuxième partenaire pour 99k€
							Programme SAMARCH prévu 90K€ encaissé et 73 k€ reçu à ce jour.
							Projet DEMERSTEM, prévu 500K€ reportés sur 2023 du a un avenant mis en place cet été et qui prolonge la convention en 2023.
F	RECH	R_HAL		0	0	0%	
F	RECH	R_PEG	253 894	0	-253 894	-100%	Programme Geronimo, prévision du premier versement qui ne se réalisera pas en 2022, le premier reporting n'étant pas encore réalisé.
F	RECH	R_SAS	80 000	44 594	-35 406	-44%	Exécution partielle
F	RECH	R_STL	65 000	65 000	0	0%	Prévue non budgétisée
I	GV_SUP	RESERVE	426 896	0	-426 896	-100%	Suppression réserve
I	GV_SUP	S_DPL	3 376 800	181 200	-3 195 600	-95%	Commentaires ci-dessous

Les recettes fléchées constituent une exception au principe de globalisation des recettes. Elles sont corrélées à des dépenses explicitement identifiées et potentiellement réalisées sur un ou des exercice(s) différent(s).

Le taux d'encaissement de ces recettes était de 5% au 31/08/2022.

En effet, nombre de ces recettes sont en lien avec des demandes de paiement sur des programmes de recherche. Or, leurs paiements sont conditionnés aux contrôles des financeurs.

Les délais de contrôle, de traitement et de versement constituent des éléments non maitrisables par l'école car lui étant extérieurs.

Ces derniers se sont allongés et n'ont pas permis l'encaissement des recettes escomptées.

• **Les recettes sur les opérations fléchées d'investissement.**

N°conv	Libellé	BI 2022 RECETTES	Commentaires
OPE-2019-0133	1_Travaux musée		
OPE-2019-0531	1_HORS CPER - Mise en sécurité des gymnases Rennes et Angers		
OPE-2019-0539	1_HORS CPER - Remise à niveau SSI tous sites	19 200,00	
OPE-2020-0031	1_CPER 2015-2020 - Nouveaux locaux enseignement Angers		
OPE-2020-0033	1_HORS CPER -Sécurité site de Rennes (Contrôle accès + vidéo)		
OPE-2020-0037	1_HORS CPER - Etudes sur les résidences étudiantes		
OPE-2020-0070	1_CPER 2015-2020 - Pôle Sciences Animales Rennes		
OPE-2021-0430	1_HORS CPER Couverture des bâtiments 15 et 24	197 600,00	Opération non commencée, pb de toiture, bat 15, un audit doit être réalisé et un marché doit être mis en place. Bât 24 manque de moyen humain pour lancer la maitrise d'œuvre
OPE-2022-0154	1_Réfection de la toiture du bâtiment 21		
OPE-2022-0155	1_Raccordement au réseau de chauffage urbain		
OPE-2022-0156	1_CPER Amélioration des performances énergétiques des couvertures	300 000,00	Opération en lien avec la mise en sécurité des toitures des bât E et F à Angers. Grande complexité des toitures sur les bâtiments d'Angers, en étude, pas encore d'avant projet définitif, une consultation sera lancée au 2ème semestre 2023. La maîtrise d'oeuvre rencontre des difficultés pour poser un diagnostic.
OPE-2022-0157	1_CPER Adapaptation des espaces pédagogiques	260 000,00	La DPL attend un travail qui doit être mené par la DRH en lien avec les difficultés rencontrée par certains départements Angevins
OPE-2022-0158	1_Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis		
OPE-2022-0159	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : Déconstruction reconstruction bat 16	2 600 000,00	Une consultation des usagers doit être refaite car la dernière date de 5-6ans, ainsi qu'un échange avec la direction.

OPE-2022-0160	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : construction living lab		
Total		3 376 800,00	

• **Détails relatifs au non encaissement des recettes sur les opérations fléchées d'investissement**

N°opération	Libellé	BI 2022 recettes prévues non encaissées	Commentaires
OPE-2019-0133	1_Travaux musée		En cours de démarrage
OPE-2019-0531	1_HORS CPER - Mise en sécurité des gymnases Rennes et Angers		
OPE-2019-0539	1_HORS CPER - Remise à niveau SSI tous sites	19 200	
OPE-2020-0031	1_CPER 2015-2020 - Nouveaux locaux enseignement Angers		
OPE-2020-0033	1_HORS CPER -Sécurité site de Rennes (Contrôle accès + vidéo)		
OPE-2020-0037	1_HORS CPER - Etudes sur les résidences étudiantes		
OPE-2020-0070	1_CPER 2015-2020 - Pôle Sciences Animales Rennes		Opération non commencée, pb de toiture, bat 15, un audit doit être réalisé et un marché doit être mis en place. Bât 24 manque de moyen humain pour lancer la maîtrise d'œuvre
OPE-2021-0430	1_HORS CPER Couverture des bâtiments 15 et 24	197 600	
OPE-2022-0154	1_Réfection de la toiture du bâtiment 21		
OPE-2022-0155	1_Raccordement au réseau de chauffage urbain		
OPE-2022-0156	1_CPER Amélioration des performances énergétiques des couvertures	300 000	
OPE-2022-0157	1_CPER Adaptation des espaces pédagogiques	260 000	Opération en lien avec la mise en sécurité des toitures des bât E et F à Angers. Grande complexité des toitures sur les bâtiments d'Angers, en étude, pas encore d'avant projet définitif, une consultation sera lancée au 2 ^{ème} semestre 2023. La maîtrise d'œuvre rencontre des difficultés pour poser un diagnostic.
OPE-2022-0158	1_Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis		La DPL attend un travail qui doit être mené par la DRH en lien avec les difficultés rencontrée par certains départements Angevins
OPE-2022-0159	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : Déconstruction reconstruction bat 16	2 600 000	
OPE-2022-0160	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : construction living lab		
Total		3 376 800	Une consultation des usagers doit être refaite car la dernière date de 5-6ans, ainsi qu'un échange avec la direction.

Les demandes de versements et bilans devaient être transmises aux financeurs en deuxième partie d'année ce qui expliquait un taux de réalisation nul au 31/08.

En définitive, nombre d'opérations programmées n'ont pas démarré, les recettes corrélatives escomptées ne pourront pas être encaissées sur l'exercice 2022.

4 - La soutenabilité budgétaire

	CF 2021	BI 2022	BR 2022	% Conso BR/BI	BR 2022-BI 2022	BR 2022- CF 2021	% évolution BR/CF	BI 2023
DEPENSES								
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 280 328 €	102%	- 274 126 €	2 482 319 €	28%	15 369 342 €
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	101%	- 22 228 €	201 671 €	8%	3 348 300 €
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	100%	- €	-160 643 €	-18%	739 149 €
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	118%	- 1 148 442 €	2 057 012 €	39%	8 378 536 €
<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	103%	- 147 977 €	1 021 777 €	25%	6 202 688 €
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	348%	- 1976 450 €	2 183 250 €	369%	4 503 102 €
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	58%	896 544 €	223 636 €	22%	3 642 506 €
<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	59%	601 824 €	47 222 €	6%	796 000 €
Crédits de paiement								
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	101%	- 22 228 €	201 671 €	8%	3 348 300 €
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	100%	- €	-160 643 €	-18%	739 149 €
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	132%	- 1 981 759 €	2 717 059 €	49%	8 493 636 €
<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	118%	- 911 846 €	468 519 €	9%	6 368 588 €
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	441%	- 2 723 500 €	2 930 300 €	496%	4 651 852 €
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	50%	1 120 748 €	282 612 €	33%	1 414 262 €
<i>dont hors OPE</i>	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	50%	874 890 €	210 689 €	31%	846 000 €
RECETTES								
Recettes	7 393 622 €	10 883 950 €	5 966 827 €	81%	4 279 776 €	- 1 426 795 €	-19%	9 080 673 €
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 401 855 €	5 227 517 €	93%	5 049 265 €	- 367 940 €	-7%	5 773 708 €
<i>dont hors OPE</i>	2 229 563 €	3 238 500 €	2 127 030 €	95%	2 195 619 €	- 102 533 €	-5%	2 160 974 €
Recettes fléchées	1 798 165 €	5 482 095 €	739 310 €	41%	- 769 490 €	- 1 058 855 €	-59%	3 306 965 €
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-279 485 €	-6 079 847 €					-4 175 525 €

Afin de garantir la capacité budgétaire de l'école, à conduire ses missions et activités, le financement des besoins précédemment justifiés impose une augmentation du volume des AE et CP à budgétiser au niveau des dépenses de fonctionnement.

La majeure partie des besoins complémentaires correspond à des dépenses inéluctables mais non programmées au BI 2022 déjà explicitées à l'occasion des CRG1 et CRG2.

La reprise des activités, difficilement quantifiable au moment de la construction du BI 2022, suite à deux exercices marqués par la crise sanitaire explique partiellement cette variation.

Le surcoût lié à l'inflation des prix des fluides complète la justification de cette situation.

En revanche, un ajustement négatif est prévu en dépenses d'investissement à l'occasion du BR3, par considération des éléments suivants pris individuellement ou à effets conjugués :

- démarrage tardif et/ou report d'opérations de travaux représentant des volumes financiers significatifs ;
- validation et communication tardive du programme d'investissement 2022 ;
- transfert de crédits d'investissement vers ceux de fonctionnement à hauteur de 500 K€, en lien avec le financement des travaux de raccordement du site de Rennes au réseau de chaleur urbain.
- Enfin, les prévisions de recettes sont corrélativement revues à la baisse car beaucoup d'entre elles dépendent de bilans qui sont en cours de réalisation. Leur titrage en 2022 étant remis en cause tout autant que leur encaissement effectif.

Le solde budgétaire d'atterrissage (- **6079 K€**) est nettement dégradé par rapport à celui constaté au CF 2021 (- 1 451 K€) ainsi qu'en comparaison des niveaux de consommation relevés au 31/08 (- 1 507 K€).

Cette dégradation est liée à une augmentation des dépenses couplée à une diminution très significative des recettes (- 50%).

La diminution des recettes au-delà d'une exécution réaliste des recettes propres globalisées, est toutefois essentiellement relevée sur la partie des recettes fléchées. Ceci nécessite donc une appréciation de la soutenabilité budgétaire au plan pluriannuel.

L'atteinte de l'équilibre financier **induirait** donc un prélèvement sur trésorerie en considérant la soutenabilité budgétaire au titre de l'année.

Le niveau de trésorerie de l'école n'étant plus individualisé mais intégré à celui de l'IA, seul le rapprochement du niveau de trésorerie de l'IA et du montant du prélèvement nécessaire, permettra de conclure ou non à la soutenabilité de ce budget.

Lexique

- **Le budget initial (BI)** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'école. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.
- **Le budget rectificatif (BR)** est établi en cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'école peut être amenée à ajuster les prévisions inscrites au budget initial. Elle le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial, lors du CA de l'Institut Agro.
- **Les autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'école. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.
- **Les crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.
- **L'engagement juridique (EJ)** est l'acte par lequel la personne publique crée ou constate une obligation dont il résultera une charge entraînant à terme un décaissement en trésorerie.
- **Le solde budgétaire (SB)** présente l'écart constaté entre les montants des CP et celui des recettes. Un SB positif correspond à une épargne, un SB négatif entraîne un prélèvement sur la trésorerie accumulée au titre de l'Institut Agro.
- **Le compte financier (CF)** rend compte de l'exécution budgétaire et du résultat de l'exercice c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses.

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°4.2

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Membres représentés (procuration) : 6
Quorum : 13

Point 4 – Finances

Délibération 4.2 – Budget initial 2023 de l'école

ADOPTÉ : X à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°4.2

Objet : Budget initial 2023 de l'école

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve le budget initial 2023 tel qu'il lui a été présenté.

Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école



Madame Hélène GUIDO HALPHEN

Budget initial

Exercice budgétaire 2023

Note de l'ordonnateur

Institut Agro Rennes- Angers

Lundi 19 septembre 2022



Table des matières

1 - Introduction au budget initial 2023	2
1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire	2
1-2 Modalités de construction du BPI de l'école et éléments de cadrage.....	4
1-3 Le solde budgétaire	5
2 - Les dépenses budgétaires	6
2-1 Les dépenses de personnel	7
2-2 Les dépenses de fonctionnement	12
2-3 Les dépenses d'investissement.....	14
3 - Les recettes budgétaires	16
3-1 Les encaissements de recettes globalisées	17
3-2 Les encaissements de recettes fléchées	17
5 - La soutenabilité budgétaire.....	19
6 – Les modalités de suivi et de pilotage budgétaire	20
Lexique	21

1 - Introduction au budget initial de l'exercice 2023

Le budget initial de l'exercice 2023 par les observations et l'analyse qu'il comporte, permet de réaliser les actions suivantes :

- retracer les évolutions les plus significatives entre le budget initial 2022 et Le budget proposé pour l'année 2023 ;
- retracer les évolutions les plus significatives entre le budget initial précédent et le dernier budget rectificatif de l'année 2022.

Cette analyse consistera à :

- présenter l'évolution du niveau des besoins en crédits budgétaires (AE et CP) ainsi que celui relatif à l'encaissement des recettes.
- présenter les éléments visant à établir la soutenabilité de la programmation budgétaire permettant de garantir la capacité budgétaire de l'école, à conduire les missions et les activités dont elle est chargée.

Acte prévisionnel, il pourra être modifié ou complété en cours d'exécution par la procédure prévue pour les budgets rectificatifs.

1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire

Le budget initial de l'exercice 2023 de l'Institut Agro Rennes-Angers s'inscrit dans la troisième année de fonctionnement du budget commun de l'Institut Agro.

La construction de celui-ci a nécessité le transfert de certaines dépenses et recettes du budget propre intégré de l'école vers le budget central de l'Institut Agro, comme suit :

- les dépenses relatives à la masse salariale des contractuels sous-plafond, les dépenses liées à la mise en place de l'Institut (organisation des instances, plan de communication...) et les dépenses identifiées comme communes (adhésions/abonnements, licences informatiques liées aux outils communs) ;
- la subvention pour charge de service public (SCSP) (y compris SCSP Recherche), les subventions liées aux opérations d'investissements structurantes (CPER, plan de relance), les compensations pour exonérations des droits d'inscription des boursiers et la taxe d'apprentissage

L'organigramme budgétaire de l'école interne Rennes-Angers s'articule autour de 3 centres de responsabilité :

- la formation (FORM) : cette activité regroupe les acteurs de la formation que sont les départements, la direction de la formation et de la vie étudiante (DFVE)
- la gouvernance et support (GV SUP) : cette activité est portée principalement par les directions transversales, les directions des services d'appui et la direction générale
- la recherche (RECH) : cette activité regroupe les acteurs de la recherche que sont les unités mixtes de recherche (UMR), les unités propres de recherche (UP), la direction de la recherche.

Ces 3 centres de responsabilité budgétaires sont déclinés en sous-centre de responsabilité (S-CR) qui correspondent aux acteurs porteurs des budgets.

La structure du budget propre intégré de l'IA Rennes-Angers est présentée ci-dessous :

Centre de responsabilité	Nature de dépense	Principaux postes de dépenses
Formation: SCR (DFVE, 1 par Département, 1 Formation continue)	fonctionnement	dépenses ventilées par cursus de formation et par destination : déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, voyages d'étude, licences / ouvrages...
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Recherche: SCR (DR, 1 par UMR /UP)	fonctionnement	frais de déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages.....
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Gouvernance et Support : SCR (DG, communication, DRI, DPP, 1 par direction support, 1 SCR spécifique pour la restauration étudiante)	fonctionnement	adhésion/ cotisation, prestation cabinet juridique, gratification stagiaires, déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de représentation, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages, publication marchés, frais relatif au fonctionnement des instances...
	personnel	jury de concours
	investissement	matériel scientifique et /ou pédagogique, informatique, mobilier, parc automobile, maintenance immobilière ainsi qu'à partir de 2022, dépenses d'investissement relatives aux nouvelles opérations immobilières de l'école...

1-2 Modalités de construction du BPI de l'école et éléments de cadrage

	CF 2021	BI 2022	BR 3 2022	BI 2023-1	BI 2023 1-BR 3 2022	% évolution BI 2023 1-BR 3 2022	BI 2023 1-BI 2022	% évolution BI 2023 1-BI 2022
DEPENSES								
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 191 994 €	16 507 342 €	5 315 348 €	47%	5 501 140 €	50%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 587 495 €	3 348 300 €	760 805 €	29%	694 700 €	26%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	-2%
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	9 020 536 €	1 650 093 €	22%	2 798 535 €	45%
<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	6 844 688 €	1 672 157 €	32%	1 820 134 €	36%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	4 503 102 €	1 728 852 €	62%	3 705 302 €	464%
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	4 138 506 €	2 904 449 €	235%	2 007 905 €	94%
<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	1 243 000 €	375 260 €	43%	-226 564 €	-15%
Crédits de paiement	8 845 332 €	11 163 435 €	11 958 340 €	14 394 198 €	2 435 858 €	20%	3 230 763 €	29%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 587 495 €	3 348 300 €	760 805 €	29%	694 700 €	26%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	-2%
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	9 135 636 €	906 897 €	11%	2 888 655 €	46%
<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	7 010 588 €	1 030 388 €	17%	1 942 234 €	38%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	4 651 852 €	1 130 552 €	32%	3 854 052 €	483%
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	1 910 262 €	768 156 €	67%	-352 592 €	-16%
<i>dont hors OPE</i>	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	1 263 000 €	377 042 €	43%	-497 848 €	-28%
RECETTES								
Recettes	7 393 622 €	10 883 950 €	5 966 827 €	9 080 673 €	3 113 846 €	52%	-1 803 277 €	-17%
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 401 855 €	5 227 517 €	5 773 708 €	546 192 €	10%	371 853 €	7%
<i>dont hors OPE</i>	2 229 563 €	3 238 500 €	2 127 030 €	2 160 974 €	33 944 €	2%	-1 077 526 €	-33%
Recettes fléchées	1 798 165 €	5 482 095 €	739 310 €	3 306 965 €	2 567 655 €	347%	-2 175 130 €	-40%
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-279 485 €	-5 991 513 €	-5 313 525 €	677 988 €		-5 034 040 €	

À l'issue du dialogue de gestion mené durant le mois de septembre, le solde budgétaire projeté au titre du BI 2023 était de **-5 313 K€**. Ce solde étant le résultat de la différence entre le montant des recettes s'élevant à 9 080 K€ et celui des CP s'élevant à 14 394 K€.

Le cadrage ministériel lié au contexte économique a nécessité de prendre des mesures d'économie.

Ces mesures de rationalisation des dépenses ont consisté pour l'IA et ses trois écoles, à appliquer un taux de réduction de 10% sur les dépenses de fonctionnement hors opération par rapport au BR 3 2022 et à diminuer de 1926k€ les dépenses d'investissement.

Pour le BPI Rennes-Angers, ces mesures se sont traduites par les montants suivants : - 642 k€ en dépenses de fonctionnement hors -opération et - 496k€ en dépenses d'investissement.

L'assiette de calcul a volontairement exclu les dépenses sur opérations, celles-ci étant compensées par des recettes.

L'activité recherche portée par des opérations, n'a pas été concernée par ces mesures d'économie.

L'application de ces mesures conduit à la situation ci-dessous illustrée :

		BI 2023-1	BI 2023	BI 2023-BI 2023-1	% évolution BI 2023 1-BI 2023
DEPENSES					
Autorisations d'engagement		16 507 342 €	15 369 342 €	-1 138 000 €	-7%
Personnel		3 348 300 €	3 348 300 €	0 €	0%
	<i>dont hors OPE</i>	739 149 €	739 149 €	0 €	0%
Fonctionnement		9 020 536 €	8 378 536 €	-642 000 €	-7%
	<i>dont hors OPE</i>	6 844 688 €	6 202 688 €	-642 000 €	-9%
	<i>dont fluides</i>	4 503 102 €	4 503 102 €	0 €	0%
Investissement		4 138 506 €	3 642 506 €	-496 000 €	-12%
	<i>dont hors OPE</i>	1 243 000 €	796 000 €	-447 000 €	-36%
Crédits de paiement		14 394 198 €	13 256 198 €	-1 138 000 €	-8%
Personnel		3 348 300 €	3 348 300 €	0 €	0%
	<i>dont hors OPE</i>	739 149 €	739 149 €	0 €	0%
Fonctionnement		9 135 636 €	8 493 636 €	-642 000 €	-7%
	<i>dont hors OPE</i>	7 010 588 €	6 368 588 €	-642 000 €	-9%
	<i>dont fluides</i>	4 651 852 €	4 651 852 €	0 €	0%
Investissement		1 910 262 €	1 414 262 €	-496 000 €	-26%
	<i>dont hors OPE</i>	1 263 000 €	846 000 €	-417 000 €	-33%
RECETTES					
Recettes		9 080 673 €	9 080 673 €	0 €	0%
Recettes globalisées		5 773 708 €	5 773 708 €	0 €	0%
	<i>dont hors OPE</i>	2 160 974 €	2 160 974 €	0 €	0%
Recettes fléchées		3 306 965 €	3 306 965 €	0 €	0%
SOLDE BUDGETAIRE		-5 313 525 €	-4 175 525 €	1 138 000 €	-21%

1-2 Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est un indicateur lié à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Il correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (dépenses décaissées). Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire. Son évolution est fortement associée aux opérations pluriannuelles et aux opérations fléchées qui ont un impact significatif sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissement et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

Au BI 2023, le solde budgétaire prévisionnel après intégration de mesures d'économie nécessaire liée au contexte inflationniste est estimé à - 4 175 K€.

Soit une dégradation de 3896 K€ par rapport au BI 2022, soit - 1494 %

Soit une amélioration 1815 K€ par rapport au BI 2022, soit +30 %

2 - Les dépenses budgétaires

	CF 2021	BI 2022	BR 3 2022	BI 2023	BI 2023-BR 3 2022	% évolution BI 2023/BR 3 2022	BI 2023-BI 2022	% évolution BI 2023/BI 2022
DEPENSES								
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 191 994 €	15 369 342 €	4 177 348 €	37%	4 363 140 €	140%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 587 495 €	3 348 300 €	760 805 €	29%	694 700 €	126%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	98%
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	8 378 536 €	1 008 093 €	14%	2 156 535 €	135%
<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	6 202 688 €	1 030 157 €	20%	1 178 134 €	123%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	4 503 102 €	1 728 852 €	62%	3 705 302 €	564%
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	3 642 506 €	2 408 449 €	195%	1 511 905 €	171%
<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	796 000 €	-71 740 €	-8%	-673 564 €	54%
Crédits de paiement	8 845 332 €	11 163 435 €	11 958 340 €	13 256 198 €	1 297 858 €	11%	2 092 763 €	119%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 587 495 €	3 348 300 €	760 805 €	29%	694 700 €	126%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	98%
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	8 493 636 €	264 897 €	3%	2 246 655 €	136%
<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	6 368 588 €	388 388 €	6%	1 300 234 €	126%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	4 651 852 €	1 130 552 €	32%	3 854 052 €	583%
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	1 414 262 €	272 156 €	24%	-848 592 €	62%
<i>dont hors OPE</i>	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	846 000 €	-39 958 €	-5%	-914 848 €	48%

Les dépenses sont présentées en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Elles sont divisées en trois natures : personnel (2-1), fonctionnement (2-2), investissement (2-3).

Par nature de dépense, par rapport au BR 3 2022, il peut être fait les constats suivants :

- Personnel : augmentation de 29% en AE soit +760k€ et de 11% en CP, soit +760 K€,
- Fonctionnement : augmentation de 14% en AE soit 1008 k€ et 3 % en CP, soit +264K€
- Investissement : augmentation de 195 % en AE soit +2408k€ et de 24 % en CP, soit +272 K€,

L'analyse sera conduite par nature de dépense puis par centre de responsabilité (CR).

2-1 Les dépenses de personnel

Il convient de distinguer le budget propre central (BPC) du budget propre intégré (BPI).

Le BPC supporte les dépenses liées au personnel contractuel (CDI / CDD) sans contrepartie en recettes ;

Le BPI supporte :

- les dépenses liées au personnel contractuel sur contrat de recherche (salaires),
- une partie « Autres » : vacances, heures complémentaires, dépenses médicales, aides sociales, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), restauration.

1. Budget propre central (BPC)

	CF 2021	BI 2022	BI 2023	Ecart BI / BI
Total des dépenses de personnel rémunérées par l'opérateur sur budget propre central	12 682 626	13 778 607		
Total dépenses de personnels de l'opérateur sur BPC – Institut Agro Rennes Angers	2 062 339	2 200 000	2 589 850	+ 389 850
Dont emplois rémunérés	2 062 339	2 192 000	2 566 850	+ 374 850
Dont autres dépenses de personnel :	-	8 000	23 000	+ 15 000
<i>Dépenses médicales</i>	-	1 000	1 500	+ 500
<i>Aides sociales</i>	-	5 000	4 500	-500
<i>Prestations sociales</i>	-	2 000	3 000	+ 1000
<i>Contrats horaires non liés à l'enseignement</i>	-	-	14 000	+ 14 000

	CF 2021	BI 2022	BI 2023	Ecart BI / BI
Total des emplois rémunérés par l'opérateur sur budget central	290,43	303,59		
Emplois rémunérés par l'opérateur sur budget central – IA Rennes Angers	48,28	52,28	54,73	+ 2,45
<i>Dont CDI</i>	30,36	32,08	35,32	
<i>Dont CDD</i>	17,92	20,20	19,41	

Emplois rémunérés par l'Etat (Prog.142)

La dotation 2023 de l'Institut Agro Rennes-Angers au titre du programme 142 diminue de 2 ETP par rapport à la dotation 2022 :

- participation de chaque école à hauteur d'un ETP par an à la construction de l'IA

- poste du gestionnaire BC IA et fondation (portée par l'école en 2023 et qui sera assumé chaque année par les autres écoles suite à un roulement)

La gestion prévisionnelle des emplois sur le titre 2 s'inscrit dans une stratégie de surbooking visant à compenser une évaporation naturelle liée principalement aux décalages arrivées / départs.

Dépenses de personnel de l'opérateur (BPC)

Le budget propre central de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions pérennes et les renforts ponctuels (emplois rémunérés), ainsi que les dépenses médicales et sociales (autres dépenses de personnel).

Il présente une augmentation de 18 % par rapport à la trajectoire BI 2022.

➤ Emplois rémunérés

La trajectoire BI 2023 sur le budget propre central de l'Institut Agro Rennes-Angers / « emplois rémunérés » est supérieure à la trajectoire BI 2022 (+ 374,8 K€ / + 17 %). La hausse observée repose sur les facteurs ci-dessous :

- nouvelle mesure gouvernementale de révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5% (+ 70 K€) ;
- nouvelle mesure d'harmonisation des modalités de rémunération des agents contractuels (+ 68 K€) ;
- Écart de rémunération de 3 agents nouvellement recrutés en 2022, entre la programmation au BI 2022 et la rémunération effective (+ 74,8 K€) ;
- Augmentation de la rémunération de 3 agents en CDI de catégorie A (+ 20 K€) ;
- Cédésation d'un agent de catégorie A, dont la fin de CDD était prévue dans le BI 2022 le 31/08/2022 (+ 20 K€) ;
- Renforts estivaux au Domaine pédagogique et expérimental, ainsi qu'au service l'hébergement (+ 16 K€) ;
- Recrutement programmé au 01/01/2022 d'1 agent de catégorie A (+ 36 K €).

Par ailleurs, une provision portée au BI 2022 au titre de la procédure de rupture conventionnelle (+ 10 K€), et la projection de l'augmentation de 20 % de la quotité de travail de 2 agents au 01/01/2023 (+ 13 K€) sont en partie compensées par la non programmation en 2023 du remplacement d'un agent titulaire parti en période de professionnalisation 1 an au 01/09/2021 (- 20 K€).

Enfin, la hausse tient aussi au transfert du budget propre intégré vers le budget propre central, à compter du 01/01/2023, de la part de la rémunération soutenue par l'Institut Agro des doctorants financés

pour partie par des recettes externes (conventions de recherche) et pour partie par l'Institut Agro (soutien de programme) (+ 67 K€).

- Autres dépenses de personnel

Sur la part « autres dépenses de personnel » non liée à des emplois, la hausse s'explique principalement par le transfert du budget propre intégré vers le budget propre central, à compter du 01/01/2023, des contrats horaires non liés à l'enseignement (Monitorat bibliothèque) (+ 14 K €).

2. Budget propre intégré (BPI) Institut Agro Rennes-Angers

	CF 2021	BI 2022	BI 2023	Ecart BI / BI
Total dépenses de personnels de l'opérateur sur BPI Institut Agro Rennes-Angers	2 474 157	2 653 600	3 348 300	+ 694 700
<i>Dont emplois rémunérés</i>	<i>1 587 729</i>	<i>1 904 200</i>	<i>2 514 000</i>	<i>+ 609 800</i>
<i>Dont autres dépenses de personnel :</i>	<i>886 428</i>	<i>749 400</i>	<i>834 300</i>	<i>+ 84 900</i>
<i>Dépenses médicales</i>	<i>884</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Aides sociales</i>	<i>5 040</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>RAFP</i>	<i>-</i>	<i>75 000</i>	<i>20 000</i>	<i>-55 000</i>
<i>Restauration</i>	<i>24 525</i>	<i>45 000</i>	<i>58 000</i>	<i>+ 13 000</i>
<i>Vacations</i>	<i>479 720</i>	<i>443 400</i>	<i>510 300</i>	<i>+ 66 900</i>
<i>Heures complémentaires</i>	<i>376 259</i>	<i>186 000</i>	<i>246 000</i>	<i>+ 60 000</i>
ETPT	41,36	47,90	60,00	+ 12,10

Le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions liées à l'activité recherche de l'Institut Agro Rennes-Angers (emplois rémunérés), ainsi que la RAFP, la restauration des personnels, les vacances et les heures complémentaires (autres dépenses de personnel).

Il présente une augmentation de + 694,7 K€ / + 26 % par rapport à la programmation 2022.

- Emplois rémunérés

La trajectoire BI 2023 sur le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes-Angers / « emplois rémunérés » est en nette augmentation par rapport à la trajectoire BI 2022 (+ 609,8 K€ / + 32 %).

Ces dépenses sont couvertes à 100 % par des recettes externes / convention de recherche. Les contrats sont toujours conclus dans le respect de la durée du support financier (convention).

La progression de ces dépenses de personnel qui sont liées à l'activité recherche et aux recrutements liés (prévision + 12 ETPT) témoigne de la politique volontariste de déploiement d'une stratégie de recherche (Programme Bienvenue, HRS4R..), y compris par le doctorat.

Ces dépenses intègrent la mise en œuvre des mesures nouvelles réglementaires (Forfait mobilité durable, Protection sociale complémentaire, Prime télétravail), et la révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5%, y compris pour la rémunération des doctorants.

➤ Autres dépenses de personnel

Sur la part « autres dépenses de personnel » non liée aux emplois, on observe une augmentation de + 84,9 K€ / + 11 % de BI à BI.

La hausse du coût des vacances (+ 66,9 K €) repose en grande partie sur les facteurs ci-dessous :

- Impact de la nouvelle mesure gouvernementale de révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5% (+ 17 K€) ;
- Recours à de la vacation pour assurer des enseignements en langue anglaise auparavant portés par une enseignante en CDD Ministère dont le contrat s'est terminé le 31/08/2022 (+ 17 K€) ;
- Hausse du nombre d'étudiants accueillis conformément aux attentes de la DGER impliquant un dédoublement des groupes.

L'augmentation de + 60 K€ des heures complémentaires s'explique principalement par les éléments ci-dessous :

- Impact de la nouvelle mesure gouvernementale de révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5% ;
- Compensation par des heures complémentaires de la prime pour charges administratives (PCA) qui disparaît au profit du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) ;
- Hausse du nombre d'étudiants accueillis conformément aux attentes de la DGER impliquant un dédoublement des groupes ;
- Réformes des L1 et L2 du cursus agroalimentaire, et de l'UE Enjeux et Défis.

La baisse prévisionnelle des dépenses 2023 au titre de la RAFP (- 55 K€) permet de compenser une partie des hausses décrites ci-dessus.

Synthèse :

Les dépenses de personnel sont inscrites au budget initial 2023 de l'Institut Agro Rennes-Angers à hauteur de 5 938 K€, soit une évolution de + 25% par rapport au BI 2022.

	CF 2021	BI 2022	BI 2023	Ecart BI / BI
Total dépenses de personnel de l'opérateur sur BPC Institut Agro Rennes-Angers	2 062 339	2 200 000	2 589 850	+ 389 850
Total dépenses de personnel de l'opérateur sur BPI Institut Agro Rennes-Angers	2 474 157	2 653 600	3 348 300	+ 694 700

2-2 Les dépenses de fonctionnement

Nature	CR	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22
FCT	FORM	1 080 967,76	1 091 335,76	1 501 248,59	1 536 426,46	1 397 818,27	1 397 818,27	- 74 444,72	- 138 608,19	-5%	-9%
	GV_SUP	4 026 957,00	4 060 317,00	4 535 860,32	5 332 539,32	5 365 737,60	5 481 637,60	1 081 168,28	149 098,28	24%	3%
	RECH	1 114 076,24	1 095 328,24	1 333 334,07	1 359 773,79	1 614 980,36	1 614 180,36	286 105,29	254 406,57	21%	19%
Total FCT		6 222 001,00	6 246 981,00	7 370 442,98	8 228 739,57	8 378 536,23	8 493 636,23	1 292 828,85	264 896,66	18%	3%

On note une augmentation des dépenses de fonctionnement à l'exception de celles portées par la formation.

- **Formation :**

Nature	CR	sous CR	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
			BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22
FCT	FORM	F_CON	17 500	17 500	13 115	13 115	15 750	15 750	2 635	2 635	20%	20%
		F_Dfv	476 153	503 701	980 136	975 216	837 524	837 524	- 142 612	- 137 692	-15%	-14%
		F_ECO	51 000	51 000	85 736	85 544	56 560	56 560	- 29 176	- 28 984	-34%	-34%
		F_EGS	23 050	23 050	53 733	54 697	46 278	46 278	- 7 455	- 8 419	-14%	-15%
		F_MIL	72 765	72 765	134 014	154 196	106 282	106 282	- 27 732	- 47 914	-21%	-31%
		F_P3A	80 720	80 720	88 133	104 828	99 977	99 977	11 844	- 4 851	13%	-5%
		F_STA	14 400	14 400	10 580	10 580	6 480	6 480	- 4 100	- 4 100	-39%	-39%
		F_SVH	145 500	145 500	128 549	128 877	103 580	103 580	- 24 969	- 25 297	-19%	-20%
		RESERVE	199 880	182 700	-	-	108 000	108 000	108 000	108 000	100%	100%
		F_SNA	-	-	7 252	9 374	17 387	17 387	10 135	8 013	140%	85%
Total FORM			1 080 968	1 091 336	1 501 249	1 536 426	1 397 818	1 397 818	- 103 430	- 138 608	-7%	-9%

- Le budget de direction de la formation et de la vie étudiante représente le budget le plus important.

Celui-ci connaît une légère baisse par rapport à la prévision du BR 2022.

En effet, le budget 2022 a permis de résorber un retard de paiement des factures liées à l'exercice 2021. Cette résorption avait gonflé artificiellement les dépenses de l'année. Le budget considéré en au BI 2023 constitue un retour au besoin annuel.

- Les départements de formation dans leur majorité affichent une prévision en baisse.

Ceci résulte d'une sensibilisation lors du dialogue de gestion à la nécessité de prévoir à prévoir leur budget de façon plus réaliste.

Deux départements demandent une augmentation significative :

- Le DNA : augmentation du budget en lien avec l'opération « Blue train ». Des recettes compensant l'ensemble des dépenses sont attendues.
- Le service de formation, du fait de la prise en charge des intervenants revue à la hausse.

• **Recherche :**

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
CR	sous CR	BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	
FCT	RECH	R_BAG	-	-	16 012	16 012	2 297	2 297	- 13 715	- 13 715	-86%	-86%
		R_BIO	14 616	14 688	40 751	43 955	81 711	81 711	40 960	37 756	101%	86%
		R_DRE	107 000	107 000	77 007	77 007	141 398	141 398	64 391	64 391	84%	84%
		R_EPH	82 742	81 742	121 726	122 026	113 068	113 068	- 8 658	- 8 958	-7%	-7%
		R_ESE	109 474	99 474	466 003	466 003	328 702	328 702	-137 301	-137 301	-29%	-29%
		R_ESO	3 600	3 600	36 882	36 052	47 404	46 604	10 522	10 551	29%	29%
		R_HAL	50 530	39 530	45 243	53 153	45 265	45 265	22	- 7 888	0%	-15%
		R_IGP	37 111	37 111	32 603	48 155	33 859	33 859	1 256	- 14 295	4%	-30%
		R_IRH	78 378	78 378	127 070	127 134	128 387	128 387	1 317	1 253	1%	1%
		R_IRI	-	-	5 859	5 859			- 5 859	- 5 859	-100%	-100%
		R_IRM	-	-	29 242	29 242	25 924	25 924	- 3 318	- 3 318	-11%	-11%
		R_PEG	10 820	10 820	77 289	77 289	161 854	161 854	84 565	84 565	109%	109%
		R_SAS	62 356	57 356	55 729	54 968	21 600	21 600	- 34 129	- 33 368	-61%	-61%
		R_SMA	54 067	50 067	33 511	33 511	16 078	16 078	- 17 433	- 17 433	-52%	-52%
		R_STL	42 589	37 589	123 038	123 038	79 167	79 167	- 43 870	- 43 870	-36%	-36%
		RESERVE	431 594	448 774	-	-	250 000	250 000	250 000	250 000	100%	100%
		R_BEG	29 200	29 200	45 370	46 370	138 266	138 266	92 896	91 896	205%	198%
Total RECH			1 114 076	1 095 328	1 333 334	1 359 774	1 614 980	1 614 180	281 646	254 407	21%	19%

Concernant les activités de recherche portées majoritairement par des conventions et le soutien de programme affiché en tant que réserve, la prévision est à la hausse par rapport au BR 2022.

L'activité liée aux conventions varie d'une année à l'autre en fonction du début et de la fin des projets.

Néanmoins certaines équipes voient leur demande de budget augmenter significativement :

- Plate forme halieutique de Concarneau : augmentation de 92k€ en AE et en CP, en lien avec l'arrivée de cinq nouveaux projets : HOLOFORS (60K€), B&B (25K€), DLAL (10K€), ALGUES (10K€) et INTEGRATE 2 (31K€).
- NUMECAN : +40K€, en lien avec deux nouvelles opérations, l'une portant sur le financement d'une thèse (44K€) et l'autre sur une étude clinique (15K€).
- La direction de la recherche qui porte les rencontres du végétal tous les deux ans, connaît aussi une augmentation car c'est en 2023 qu'a lieu la nouvelle édition. Ceci explique le doublement de leur budget pour (25K€) ainsi que le financement d'une doctorante supplémentaire sous le format d'un cofinancement avec l'INRAE (+15K€).
- PEGASE : + 84K€ en lien avec l'opération fléchée GERONIMO (programme européen) afin de financer une dépense de sous traitance estimée à 130K€.

• **Gouvernance et support :**

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
CR	sous CR	BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	
FCT	GV_SUP	G_COM	48 500	48 500	125 850	138 250	112 800	112 800	- 13 050	- 25 450	-10%	-18%
		G_DGS	80 000	80 000	143 845	131 040	87 850	87 850	- 55 995	- 43 190	-39%	-33%
		G_DPP	58 740	48 300	106 650	103 678	52 650	52 650	- 54 000	- 51 028	-51%	-49%
		G_DRI	162 000	162 000	175 959	175 959	48 215	48 215	- 127 744	- 127 744	-73%	-73%
		S_DAF	5 000	5 000	9 000	9 000	3 800	3 800	- 5 200	- 5 200	-58%	-58%
		S_DOC	133 300	133 300	183 572	187 282	104 500	134 000	- 79 072	- 53 282	-43%	-28%
		S_DPL	3 160 510	3 204 310	3 274 250	4 021 300	4 509 143	4 595 543	1 234 893	574 243	38%	14%
		S_DRH	127 900	127 900	146 169	149 924	140 650	140 650	- 5 519	- 9 274	-4%	-6%
		S_DSI	251 007	251 007	267 765	311 406	203 130	203 130	- 64 635	- 108 276	-24%	-35%
		S_PRE	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000	-	-	0%	0%
		S_RES	-	-	99 800	101 700	100 000	100 000	200	- 1 700	0%	-2%
Total GV_SUP			4 026 957	4 060 317	4 535 860	5 332 539	5 365 738	5 481 638	829 877	149 098	18%	3%

Les budgets de la gouvernance et services support sont à la baisse en lien étroit avec la mesure de rationalisation des dépenses même si au global une augmentation de 18% en AE et de 3% en CP est à noter par rapport au BR 2022.

Budget DPL : maintien du soutien aux activités hors opérations :

1 000K€ lié au surcoût des fluides,

230K€ reconduction du marché de nettoyage des locaux,

85K€ contrat de maintenance CVC,

80K€ acquisition de matériel de visio conférence/vidéo projecteur,

30K€ location bureaux RDD,

120K € nouveau marché d'assurance.

2-3 Les dépenses d'investissement

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
CR		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22
INV	FORM	-	-	-	-	29 050	29 050	29 050	29 050	100%	100%
	GV_SUP	1 897 564	2 019 817	1 179 903	1 072 618	3 489 400	1 261 156	2 309 497	188 539	114%	18%
	RECH	233 037	243 037	54 153	69 488	124 056	124 056	69 903	54 568	29%	79%
Total INV		2 130 601	2 262 854	1 234 057	1 142 106	3 642 506	1 414 262	2 408 449	272 156	106%	24%

Les dépenses d'investissement sont en augmentation en lien pour la recherche avec l'arrivée d'une nouvelle opération portée par les trois écoles.

En ce qui concerne la gouvernance et le support, il s'agit essentiellement des dépenses portées par le plan pluriannuel d'investissement 2024-2027.

Enfin les dépenses supplémentaires portées par la recherche sont liées à l'arrivée de nouvelles opérations.

- **Formation**

Les dépenses d'investissement en lien avec l'activité formation sont rattachées à l'opération HERCULE intégralement financée.

- **Gouvernance et support**

Les dépenses d'investissement hors opérations :

Les dépenses d'investissement hors opérations correspondent au budget alloué pour le **programme pluriannuel d'investissement (PPI)**. Ce sont des dépenses engagées sur fonds propres annuellement.

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	
INV	GV_SUP	S_DPL	1 154 564	1 445 848	558 084	558 084	494 700	544 700	- 63 384	- 13 384	-11,36%	-2%
		S_DSI	315 000	315 000	309 656	327 874	301 300	301 300	- 8 356	- 26 574	-2,70%	-8%
		Total GV_SUP	1 469 564	1 760 848	867 740	885 958	796 000	846 000	- 71 740	- 39 958	-8,27%	-5%
Total INV			1 469 564	1 760 848	867 740	885 958	796 000	846 000	- 71 740	- 39 958	-8,27%	-5%

Il est à noter une nette diminution des besoins entre les dépenses programmées au titre du BI 2022 d'une part, et celles programmées au BR 3 2022 ainsi qu'au BI 2023.

Cette évolution concerne essentiellement les besoins portés par la DPL puisque l'on constate le maintien des dépenses portées par la DSI à un socle de 300 k€.

Les dépenses d'investissement sur opérations :

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	
INV	FORM	-	-	-	-	29 050	29 050	29 050	29 050	100%	100%	
	GV_SUP	RESERVE	286 970	117 050	59 140	59 140	-	- 59 140	- 59 140	1%	-100%	
		S_DPL	141 030	141 919	253 023	127 520	2 693 400	415 156	2 440 377	287 637	964%	226%
		Total GV_SUP	428 000	258 969	312 163	186 660	2 693 400	415 156	2 381 237	228 497	763%	122%
		RECH	233 037	243 037	54 153	69 488	124 056	69 903	54 568	129%	79%	
Total INV			661 037	502 006	366 317	256 148	2 846 506	568 262	2 480 189	312 114	677,06%	122%

Les dépenses d'investissement sur opérations augmentent de +2 480 K€ en lien avec le démarrage prévu de plusieurs opérations importantes :

- la déconstruction & reconstruction du bâtiment 16 (1 560K€),
- l'adaptation des espaces pédagogiques (160K€),
- l'amélioration des performances énergétiques (180K€)

- la couverture des bâtiment 15 et 24 qui devraient démarrer en 2023.

Sont intégrés également des projets pour lesquels nous n'avons pas encore de financement mais qui sont espérés en 2023 : relamping (420K€) et isolation de deux logements (20K€).

• Recherche

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
CR	sous CR	BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	
INV	RECH	R_DRE	-	-	-	-	1 700	1 700	1 700	1 700	10000%	100%
		R_EPH	-	-	33 530	33 525	113 056	113 056	79 526	79 531	237%	237%
		R_ESO	-	-	-	-	1 000	1 000	1 000	1 000	100%	100%
		R_HAL	1 000	1 000	4 433	4 433	-	-	4 433	- 4 433	-100%	-100%
		R_IRH	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	0%
		R_PEG	-	-	16 190	16 190	1 300	1 300	14 890	- 14 890	-92%	-92%
		R_SAS	-	-	-	-	2 500	2 500	2 500	2 500	100%	100%
		R_SMA	-	-	-	-	1 500	1 500	1 500	1 500	100%	100%
		R_STL	-	-	-	15 340	3 000	3 000	3 000	- 12 340	100%	-80%
		RESERVE	232 037	242 037	-	-	-	-	-	-	0%	0%
Total	Total RECH		233 037	243 037	54 153	69 488	124 056	124 056	69 903	54 568	129%	79%

Les crédits concernant les dépenses d'investissement sur les opérations de recherche sont suivis au plan d'investissement mais financés hors fonds propres. Il s'agit de toutes les prévisions d'investissement financés par ailleurs.

Ces budgets exprimés par les équipes portent sur l'acquisition de matériels scientifiques.

Une équipe, l'UP EPHOR a demandé 113K€ financés par des recettes sur opérations.

Le recueil de ces besoins sera finalisé le 14 novembre 2022.

3 - Les recettes budgétaires

Les recettes (encaissements) sont de deux natures : recettes globalisées (3-1) et recettes fléchées (3-2)

Montant des recettes budgétaires prévues au BI 2023 (exprimés en €) :

Type nature	H OPE / OPE	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Ecart BI 23 BR 22	Ecart BI 23-BR 22
Fléchée	OPE	5 482 095	739 310	3 306 965	2 567 655	347%
Total Fléchée		5 482 095	739 310	3 306 965	2 567 655	347%
Globalisée	H OPE	3 238 500	2 127 030	2 160 974	33 944	2%
	OPE	2 439 004	3 100 487	3 612 734	512 247	17%
Total Globalisée		5 677 504	5 227 517	5 773 708	546 192	10%
Total général		11 159 599	5 966 827	9 080 673	3 113 846	52%

Une importante augmentation des recettes en 2023 est prévue par rapport au BR 2022.

Outre, la prévision de nouvelles opérations, cette augmentation s'explique par le report d'encaissement de recettes fléchées prévues sur l'exercice 2022.

3-1 Les encaissements de recettes globalisées

Type nature recette	H OPE / OPE	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Ecart 23/22	Ecart 22/232	Ecart BI 23- BR22	Ecart BI 23- BR 22
Globalisée	H OPE	3 238 500	2 127 030	2 160 974	- 1 077 526	-33%	33 944	2%
	OPE	2 439 004	3 100 487	3 612 734	1 173 730	48%	512 247	17%
Total Globalisée		5 677 504	5 227 517	5 773 708	96 204	2%	546 192	10%
Total général		11 159 599	5 966 827	9 080 673	- 2 078 926	-19%	3 113 846	52%

Elles comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation « prédéterminée ».

Les recettes globalisées sont en en augmentation de 546 K€ et comprennent les recettes non rattachées à des opérations et celles rattachées à des opérations.

La hausse est liée aux recettes sur conventions où de nouveaux programmes sont arrivés, notamment le plan de relance, préservation de l'emploi de l'ANR ainsi que des soldes de projet qui sont attendus.

3-2 Les encaissements de recettes fléchées

Type nature	H OPE / OPE	Sous CR	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Ecart BI 23- BR 22	Ecart BI 23- BR 22
Fléchée	OPE	F_SVH	60 000	42 411	-	- 42 411	-100%
		G_DRI	68 681	-	-	-	0%
		R_BEG	300 824	240 000	612 723	372 723	155%
		R_ESE	850 000	166 104	724 242	558 137	336%
		R_HAL		-	-	-	0%
		R_PEG	253 894	-	150 000	150 000	100%
		R_SAS	80 000	44 594	80 000	35 406	79%
		R_STL	65 000	65 000	65 000	-	0%
		RESERVE	426 896	-	-	-	0%
		S_DPL	3 376 800	181 200	1 675 000	1 493 800	824%
Total OPE			5 482 095	739 310	3 306 965	2 567 655	347%
Total Fléchée			5 482 095	739 310	3 306 965	2 567 655	347%

Une forte hausse des recettes est attendues sur les opérations fléchées.

La DPL devrait pouvoir obtenir les avances en lien avec le démarrage des nouvelles opérations et le solde de l'opération du bâtiment 11 qui s'achèvera fin novembre 2022. Les derniers justificatifs ne pourront être produits que début d'année 2023.

L'équipe ESE devrait percevoir le solde des projets DEMERSTEM, JUSSIE et un versement intermédiaire pour SAMARCH pour un total de 724K€.

En ce qui concerne le pôle halieutique, est également attendu la perception du solde du projet POLISTR pour 311 K€, ainsi que 300K€ relativement à HOLOFARM.

ZOOM sur les opérations fléchées d'investissement.

Recettes non encaissées en 2022

N°opération	Libellé	BI 2022 recettes prévues non encaissées	Commentaires
OPE-2019-0133	1_Travaux musée		En cours de démarrage
OPE-2019-0531	1_HORS CPER - Mise en sécurité des gymnases Rennes et Angers		
OPE-2019-0539	1_HORS CPER - Remise à niveau SSI tous sites	19 200	
OPE-2020-0031	1_CPER 2015-2020 - Nouveaux locaux enseignement Angers		
OPE-2020-0033	1_HORS CPER - Sécurité site de Rennes (Contrôle accès + vidéo)		
OPE-2020-0037	1_HORS CPER - Etudes sur les résidences étudiantes		
OPE-2020-0070	1_CPER 2015-2020 - Pôle Sciences Animales Rennes		Opération non commencée, pb de toiture, bat 15, un audit doit être réalisé et un marché doit être mis en place. Bât 24 manque de moyen humain pour lancer la maîtrise d'œuvre
OPE-2021-0430	1_HORS CPER Couverture des bâtiments 15 et 24	197 600	
OPE-2022-0154	1_Réfection de la toiture du bâtiment 21		
OPE-2022-0155	1_Raccordement au réseau de chauffage urbain		
OPE-2022-0156	1_CPER Amélioration des performances énergétiques des couvertures	300 000	Opération en lien avec la mise en sécurité des toitures des bât E et F à Angers. Grande complexité des toitures sur les bâtiments d'Angers, en étude, pas encore d'avant projet définitif, une consultation sera lancée au 2 ^{ème} semestre 2023. La maîtrise d'oeuvre rencontre des difficultés pour poser un diagnostic.
OPE-2022-0157	1_CPER Adaptation des espaces pédagogiques	260 000	
OPE-2022-0158	1_Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis		Une consultation des usagers doit être refaite car la dernière date de 5-6ans, ainsi qu'un échange avec la direction.
OPE-2022-0159	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : Déconstruction reconstruction bat 16	2 600 000	
OPE-2022-0160	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : construction living lab		
Total		3 376 800	

Opérations programmées en 2023

N° OPE	Objet	Source Financement	Autofinancement années antérieures	Montant global	AE 2023	CP 2023
OPE-2019-0531	Restructuration du gymnase (bât 3 à Rennes)	DGER (437 600 €)	91 056 €	528 656 €	- €	45 449 €
OPE-2019-0539	Remplacement du SSI (bât 4 - Rennes)	DGER (76 800 €)	17 421 €	152 925 €	5 000 €	38 707 €
OPE-2021-0430	Réfection des couvertures des bâtiments 15 et 24 (Rennes)	DGER (988 000 €)	- €	1 235 000 €	127 400 €	120 000 €
OPE-2022-0154	Réfection de la toiture du bâtiment 21 - Rennes	DGER (80 000 €)	- €	100 000 €	20 000 €	15 000 €
OPE-2022-0156	Amélioration des performances énergétiques des couvertures (Angers)	CPER Région : 750 000 € Métropole : 750 000 €	- €	1 500 000 €	180 000 €	30 000 €
OPE-2022-0158	Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis (Rennes)	DGER (200 000 €)	- €	250 000 €	250 000 €	30 000 €
OPE-2022-0159	Cœur de campus 2 (Rennes)	CPER Etat : 5 750 000 € Région : 2 875 000 € Département : 1 437 500 € Métropole : 1 437 500 €	- €	11 500 000 €	1 380 000 €	50 000 €
OPE-2022-0160	Construction d'un living-lab	CPER Etat : 750 000 € Région : 375 000 € Département : 187 500 € Métropole : 187 500 €	- €	1 500 000 €	180 000 €	50 000 €
OPE-2022-015	Adaptation des espaces pédagogiques (Angers)	CPER Région : 650 000 € Métropole : 650 000 €	- €	1 300 000 €	160 000 €	25 000 €
*	Isolation des combles de 2 logements de fonction	Dossier DGER 2023 : financement à 80% en attente de validation		20 000 €	20 000 €	
*	Relamping des 2 sites (intérieur et extérieur)	Dossier DGER 2023 : financement à 80% en attente de validation		700 000 €	420 000 €	

5 - La soutenabilité budgétaire

		CF 2021	BI 2022	BR 2022	BI 2023	BI 2023-BR 2022	% évolution BI 2023/BR 2022	BI 2023-BI 2022	% évolution BI 2023/BI 2022
DEPENSES									
Autorisations d'engagement		8 798 009 €	11 006 202 €	11 191 994 €	15 369 342 €	4 177 348 €	37%	4 363 140 €	140%
Personnel		2 474 157 €	2 653 600 €	2 587 495 €	3 348 300 €	760 805 €	29%	694 700 €	126%
	dont hors OPE	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	98%
Fonctionnement		5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	8 378 536 €	1 008 093 €	14%	2 156 535 €	135%
	dont hors OPE	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	6 202 688 €	1 030 157 €	20%	1 178 134 €	123%
	dont fluides	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	4 503 102 €	1 728 852 €	62%	3 705 302 €	564%
Investissement		1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	3 642 506 €	2 408 449 €	195%	1 511 905 €	171%
	dont hors OPE	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	796 000 €	-71 740 €	-8%	-673 564 €	54%
								0 €	
Crédits de paiement		8 845 332 €	11 163 435 €	11 958 340 €	13 256 198 €	1 297 858 €	11%	2 092 763 €	119%
Personnel		2 474 157 €	2 653 600 €	2 587 495 €	3 348 300 €	760 805 €	29%	694 700 €	126%
	dont hors OPE	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	98%
Fonctionnement		5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	8 493 636 €	264 897 €	3%	2 246 655 €	136%
	dont hors OPE	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	6 368 588 €	388 388 €	6%	1 300 234 €	126%
	dont fluides	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	4 651 852 €	1 130 552 €	32%	3 854 052 €	583%
Investissement		859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	1 414 262 €	272 156 €	24%	-848 592 €	62%
	dont hors OPE	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	846 000 €	-39 958 €	-5%	-914 848 €	48%
								0 €	
RECETTES									
								0 €	
Recettes		7 393 622 €	10 883 950 €	5 966 827 €	9 080 673 €	3 113 846 €	52%	-1 803 277 €	83%
Recettes globalisées		5 595 457 €	5 401 855 €	5 227 517 €	5 773 708 €	546 192 €	10%	371 853 €	107%
	dont hors OPE	2 229 563 €	3 238 500 €	2 127 030 €	2 160 974 €	33 944 €	2%	-1 077 526 €	67%
Recettes fléchées		1 798 165 €	5 482 095 €	739 310 €	3 306 965 €	2 567 655 €	347%	-2 175 130 €	60%
SOLDE BUDGETAIRE		-1 451 710 €	-279 485 €	-5 991 513 €	-4 175 525 €	1 815 988 €			

Au BI 2023, le solde budgétaire prévisionnel est estimé à – 4 175 K€.

Il est en nette dégradation par rapport au montant prévisionnel affiché au budget initial (BI) 2022 = - 279 K€.

En revanche, il est en amélioration par rapport à celui projeté pour le BR 3 2022 (– 5 991 K€).

Cette amélioration est liée à une mesure de rationalisation des dépenses ayant consisté à réduire de 10%, le financement des besoins exprimés au cours du dialogue de gestion.

En parallèle, une hausse du niveau des encaissements de recettes est attendue.

Cette amélioration étant relevée sur la partie des recettes fléchées, justifie d'autant plus, une appréciation de la soutenabilité budgétaire au plan pluriannuel.

L'atteinte de l'équilibre financier **induirait** donc un prélèvement sur trésorerie en considérant la soutenabilité budgétaire au titre de l'année.

Le niveau de trésorerie de l'école n'étant plus individualisé mais intégré à celui de l'IA, seul le rapprochement du niveau de trésorerie de l'IA et du montant du prélèvement nécessaire, permettra de conclure ou non à la soutenabilité de ce budget.

Le BI en tant qu'acte budgétaire prévisionnel est appelé à être ajusté.

La pertinence de cet ajustement sera indiquée dès la fin du premier trimestre d'exécution.

Une première tendance pourra être mise en évidence dès la fin du premier mois d'exécution grâce aux nouvelles modalités de suivi et de pilotage budgétaire.

6 – Les modalités de suivi et de pilotage du budget

Dans le cadre des travaux liés à l'optimisation de la chaîne financière, la DAF de l'Institut Agro Rennes-Angers s'est engagée dans un processus de suivi mais aussi de pilotage budgétaire.

Les tableaux de suivis publiés mensuellement comportent désormais un indicateur.

Cet indicateur permet de mesurer la pertinence des niveaux de consommation en termes de crédits budgétaires mais évoluera bientôt afin de mesurer aussi, le niveau d'encaissement des recettes.

Les tableaux ainsi publiés et après première analyse des données par la DAF, serviront à établir un dialogue de gestion au fil de l'eau afin de recueillir auprès des gestionnaire et responsables de budgets, les explications quant aux constats réalisés.

Cette communication permanente, au delà de favoriser une meilleure connaissance de l'exécution budgétaire, devra garantir l'atteinte des cibles de consommation des crédits et d'encaissement des recettes matérialisées au travers des votes des budgets (BI et BR le cas échéant).

Lexique

- **Le budget initial (BI)** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'école. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.
- **Le budget rectificatif (BR)** est établi en cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'école peut être amenée à ajuster les prévisions inscrites au budget initial. Elle le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial, lors du CA de l'Institut Agro.
- **Les autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'école. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.
- **Les crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.
- **L'engagement juridique (EJ)** est l'acte par lequel la personne publique crée ou constate une obligation dont il résultera une charge entraînant à terme un décaissement en trésorerie.
- **Le solde budgétaire (SB)** présente l'écart constaté entre les montants des CP et celui des recettes. Un SB positif correspond à une épargne, un SB négatif entraîne un prélèvement sur la trésorerie accumulée au titre de l'Institut Agro.
- **Le compte financier (CF)** rend compte de l'exécution budgétaire et du résultat de l'exercice c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses

Budget initial

Exercice budgétaire 2023

Note de l'ordonnateur

Institut Agro Rennes- Angers

Vendredi 28 octobre 2022



Table des matières

1 - Introduction au budget initial 2023	2
1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire	2
1-2 Modalités de construction du BPI de l'école et éléments de cadrage.....	4
1-3 Le solde budgétaire	5
2 - Les dépenses budgétaires	6
2-1 Les dépenses de personnel	7
2-2 Les dépenses de fonctionnement	12
2-3 Les dépenses d'investissement.....	14
3 - Les recettes budgétaires	16
3-1 Les encaissements de recettes globalisées	17
3-2 Les encaissements de recettes fléchées	17
4 - La soutenabilité budgétaire.....	20
5 – Les modalités de suivi et de pilotage du budget	20
Lexique	22

1 - Introduction au budget initial de l'exercice 2023

Le budget initial de l'exercice 2023 par les observations et l'analyse qu'il comporte, permet de réaliser les actions suivantes :

- retracer les évolutions les plus significatives entre le budget initial 2022 et Le budget proposé pour l'année 2023 ;
- retracer les évolutions les plus significatives entre le budget initial précédent et le dernier budget rectificatif de l'année 2022.

Cette analyse consistera à :

- présenter l'évolution du niveau des besoins en crédits budgétaires (AE et CP) ainsi que celui relatif à l'encaissement des recettes.
- présenter les éléments visant à établir la soutenabilité de la programmation budgétaire permettant de garantir la capacité budgétaire de l'école, à conduire les missions et les activités dont elle est chargée.

Acte prévisionnel, il pourra être modifié ou complété en cours d'exécution par la procédure prévue pour les budgets rectificatifs.

1-1 Informations relatives à l'organigramme budgétaire

Le budget initial de l'exercice 2023 de l'Institut Agro Rennes-Angers s'inscrit dans la troisième année de fonctionnement du budget commun de l'Institut Agro.

La construction de celui-ci a nécessité le transfert de certaines dépenses et recettes du budget propre intégré de l'école vers le budget central de l'Institut Agro, comme suit :

- les dépenses relatives à la masse salariale des contractuels sous-plafond, les dépenses liées à la mise en place de l'Institut (organisation des instances, plan de communication...) et les dépenses identifiées comme communes (adhésions/abonnements, licences informatiques liées aux outils communs) ;
- la subvention pour charge de service public (SCSP) (y compris SCSP Recherche), les subventions liées aux opérations d'investissements structurantes (CPER, plan de relance), les compensations pour exonérations des droits d'inscription des boursiers et la taxe d'apprentissage

L'organigramme budgétaire de l'école interne Rennes-Angers s'articule autour de 3 centres de responsabilité :

- la formation (FORM) : cette activité regroupe les acteurs de la formation que sont les départements, la direction de la formation et de la vie étudiante (DFVE)
- la gouvernance et support (GV SUP) : cette activité est portée principalement par les directions transversales, les directions des services d'appui et la direction générale
- la recherche (RECH) : cette activité regroupe les acteurs de la recherche que sont les unités mixtes de recherche (UMR), les unités propres de recherche (UP), la direction de la recherche.

Ces 3 centres de responsabilité budgétaires sont déclinés en sous-centre de responsabilité (S-CR) qui correspondent aux acteurs porteurs des budgets.

La structure du budget propre intégré de l'IA Rennes-Angers est présentée ci-dessous :

Centre de responsabilité	Nature de dépense	Principaux postes de dépenses
Formation: SCR (DFVE, 1 par Département, 1 Formation continue)	fonctionnement	dépenses ventilées par cursus de formation et par destination : déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, voyages d'étude, licences / ouvrages...
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Recherche: SCR (DR, 1 par UMR /UP)	fonctionnement	frais de déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de restauration, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages.....
	personnel	paie vacataire, heures complémentaires...
	investissement	matériel scientifique et/ou pédagogique, mobilier...
Gouvernance et Support : SCR (DG, communication, DRI, DPP, 1 par direction support, 1 SCR spécifique pour la restauration étudiante)	fonctionnement	adhésion/ cotisation, prestation cabinet juridique, gratification stagiaires, déplacements, consommables, matériels et maintenance, frais de représentation, soutien aux enseignants chercheurs, licences / ouvrages, publication marchés, frais relatif au fonctionnement des instances...
	personnel	jury de concours
	investissement	matériel scientifique et /ou pédagogique, informatique, mobilier, parc automobile, maintenance immobilière ainsi qu'à partir de 2022, dépenses d'investissement relatives aux nouvelles opérations immobilières de l'école...

1-2 Modalités de construction du BPI de l'école et éléments de cadrage

budget	CF 2021	BI 2022	BR 3 2022	BI 2023-1	BI 2023 1-BR 3 2022	% évolution BI 2023-1/BR 3 2022	BI 2023 1-BI 2022	% évolution BI 2023-1/BI 2022
DEPENSES								
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 280 328 €	16 507 342 €	5 227 015 €	46%	4 363 140 €	40%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	3 348 300 €	672 472 €	25%	694 700 €	26%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	-2%
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	9 020 536 €	1 650 093 €	22%	2 798 535 €	45%
<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	6 844 688 €	1 672 157 €	32%	1 820 134 €	36%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	4 503 102 €	1 728 852 €	62%	3 705 302 €	464%
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	4 138 506 €	2 904 449 €	235%	2 007 905 €	94%
<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	1 243 000 €	-71 740 €	-8%	-673 564 €	54%
Crédits de paiement	8 845 332 €	11 163 435 €	12 046 673 €	14 394 198 €	2 347 525 €	19%	3 230 763 €	29%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	3 348 300 €	672 472 €	25%	694 700 €	26%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	-2%
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	9 135 636 €	906 897 €	11%	2 888 655 €	46%
<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	7 010 588 €	1 030 388 €	17%	1 942 234 €	38%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	4 651 852 €	1 130 552 €	32%	3 854 052 €	483%
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	1 910 262 €	768 156 €	67%	-352 592 €	-16%
RECETTES								
Recettes	7 393 622 €	10 883 950 €	5 966 827 €	9 080 673 €	3 113 846 €	52%	-1 803 277 €	83%
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 401 855 €	5 227 517 €	5 773 708 €	546 192 €	10%	371 853 €	107%
<i>dont hors OPE</i>	2 229 563 €	3 238 500 €	2 127 030 €	2 160 974 €	33 944 €	2%	-1 077 526 €	67%
Recettes fléchées	1 798 165 €	5 482 095 €	739 310 €	3 306 965 €	2 567 655 €	347%	-2 175 130 €	60%
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-279 485 €	-6 079 847 €	-5 313 525 €	766 322 €	-13%	-5 034 040 €	

À l'issue du dialogue de gestion mené durant le mois de septembre, le solde budgétaire projeté au titre du BI 2023 était de **-5 313 K€**. Ce solde étant le résultat de la différence entre le montant des recettes s'élevant à 9 080 K€ et celui des CP s'élevant à 14 394 K€.

Le cadrage ministériel lié au contexte économique a nécessité de prendre des mesures d'économie.

Ces mesures de rationalisation des dépenses ont consisté pour l'IA et ses trois écoles, à appliquer un taux de réduction de 10% sur les dépenses de fonctionnement hors opération par rapport au BR 3 2022 et à diminuer de 1926k€ les dépenses d'investissement.

Pour le BPI Rennes-Angers, ces mesures se sont traduites par les montants suivants : - 642 k€ en dépenses de fonctionnement hors -opération et - 496k€ en dépenses d'investissement.

L'assiette de calcul a volontairement exclu les dépenses sur opérations, celles-ci étant compensées par des recettes.

L'activité recherche portée par des opérations, n'a pas été concernée par ces mesures d'économie.

L'application de ces mesures conduit à la situation ci-dessous illustrée :

		BI 2023-1	BI 2023	BI 2023-BI 2023-1	% évolution BI 2023 1-BI 2023
DEPENSES					
Autorisations d'engagement		16 507 342 €	15 369 342 €	-1 138 000 €	-7%
Personnel		3 348 300 €	3 348 300 €	0 €	0%
	<i>dont hors OPE</i>	739 149 €	739 149 €	0 €	0%
Fonctionnement		9 020 536 €	8 378 536 €	-642 000 €	-7%
	<i>dont hors OPE</i>	6 844 688 €	6 202 688 €	-642 000 €	-9%
	<i>dont fluides</i>	4 503 102 €	4 503 102 €	0 €	0%
Investissement		4 138 506 €	3 642 506 €	-496 000 €	-12%
	<i>dont hors OPE</i>	1 243 000 €	796 000 €	-447 000 €	-36%
Crédits de paiement		14 394 198 €	13 256 198 €	-1 138 000 €	-8%
Personnel		3 348 300 €	3 348 300 €	0 €	0%
	<i>dont hors OPE</i>	739 149 €	739 149 €	0 €	0%
Fonctionnement		9 135 636 €	8 493 636 €	-642 000 €	-7%
	<i>dont hors OPE</i>	7 010 588 €	6 368 588 €	-642 000 €	-9%
	<i>dont fluides</i>	4 651 852 €	4 651 852 €	0 €	0%
Investissement		1 910 262 €	1 414 262 €	-496 000 €	-26%
	<i>dont hors OPE</i>	1 263 000 €	846 000 €	-417 000 €	-33%
RECETTES					
Recettes		9 080 673 €	9 080 673 €	0 €	0%
Recettes globalisées		5 773 708 €	5 773 708 €	0 €	0%
	<i>dont hors OPE</i>	2 160 974 €	2 160 974 €	0 €	0%
Recettes fléchées		3 306 965 €	3 306 965 €	0 €	0%
SOLDE BUDGETAIRE		-5 313 525 €	-4 175 525 €	1 138 000 €	-21%

1-2 Le solde budgétaire

Le solde budgétaire est un indicateur lié à la mise en œuvre du décret relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Il correspond à l'écart entre les recettes encaissées et les crédits de paiement (dépenses décaissées). Le solde budgétaire n'est pas obligatoirement à l'équilibre : il peut être excédentaire ou déficitaire. Son évolution est fortement associée aux opérations pluriannuelles et aux opérations fléchées qui ont un impact significatif sur la trésorerie du fait de volumes d'encaissement et de décaissements pouvant être décalés sur des exercices différents.

Au BI 2023, le solde budgétaire prévisionnel après intégration de mesures d'économie nécessaire liée au contexte inflationniste est estimé à - 4 175 K€.

Soit une dégradation de 3896 K€ par rapport au BI 2022, soit - 1494 %

Soit une amélioration 1815 K€ par rapport au BI 2022, soit +30 %

2 - Les dépenses budgétaires

budget	CF 2021	BI 2022	BR 3 2022	BI 2023	% évolution		% évolution BI 2023/BI 2022	
					BI 2023-BR 3 2022	BI 2023/BR 3 2022		
DEPENSES								
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 280 328 €	15 369 342 €	4 089 015 €	36%	4 363 140 €	40%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	3 348 300 €	672 472 €	25%	694 700 €	26%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	-2%
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	8 378 536 €	1 008 093 €	14%	2 156 535 €	35%
<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	6 202 688 €	1 030 157 €	20%	1 178 134 €	23%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	4 503 102 €	1 728 852 €	62%	3 705 302 €	464%
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	3 642 506 €	2 408 449 €	195%	1 511 905 €	71%
<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	796 000 €	-71 740 €	-8%	-673 564 €	54%
Crédits de paiement	8 845 332 €	11 163 435 €	12 046 673 €	13 256 198 €	1 209 525 €	10%	2 092 763 €	19%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	3 348 300 €	672 472 €	25%	694 700 €	26%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	-2%
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	8 493 636 €	264 897 €	3%	2 246 655 €	36%
<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	6 368 588 €	388 388 €	6%	1 300 234 €	26%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	4 651 852 €	1 130 552 €	32%	3 854 052 €	483%
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	1 414 262 €	272 156 €	24%	-848 592 €	-38%
<i>dont hors OPE</i>	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	846 000 €	-39 958 €	-5%	-914 848 €	48%

Les dépenses sont présentées en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

Elles sont divisées en trois natures : personnel (2-1), fonctionnement (2-2), investissement (2-3).

Par nature de dépense, par rapport au BR 3 2022, il peut être fait les constats suivants :

- Personnel : augmentation de 25% en AE soit +672k€ et de 25% en CP, soit +672 K€,
- Fonctionnement : augmentation de 14% en AE soit 1008 k€ et 3 % en CP, soit +264K€
- Investissement : augmentation de 195 % en AE soit +2408k€ et de 24 % en CP, soit +272 K€,

L'analyse sera conduite par nature de dépense puis par centre de responsabilité (CR).

2-1 Les dépenses de personnel

Il convient de distinguer le budget propre central (BPC) du budget propre intégré (BPI).

Le BPC supporte les dépenses liées au personnel contractuel (CDI / CDD) sans contrepartie en recettes ;

Le BPI supporte :

- les dépenses liées au personnel contractuel sur contrat de recherche (salaires),
- une partie « Autres » : vacances, heures complémentaires, dépenses médicales, aides sociales, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), restauration.

1. Budget propre central (BPC)

	CF 2021	BI 2022	BI 2023	Ecart BI / BI
Total des dépenses de personnel rémunérées par l'opérateur sur budget propre central	12 682 626	13 778 607		
Total dépenses de personnels de l'opérateur sur BPC – Institut Agro Rennes Angers	2 062 339	2 200 000	2 589 850	+ 389 850
Dont emplois rémunérés	2 062 339	2 192 000	2 566 850	+ 374 850
Dont autres dépenses de personnel :	-	8 000	23 000	+ 15 000
<i>Dépenses médicales</i>	-	1 000	1 500	+ 500
<i>Aides sociales</i>	-	5 000	4 500	-500
<i>Prestations sociales</i>	-	2 000	3 000	+ 1000
<i>Contrats horaires non liés à l'enseignement</i>	-	-	14 000	+ 14 000

	CF 2021	BI 2022	BI 2023	Ecart BI / BI
Total des emplois rémunérés par l'opérateur sur budget central	290,43	303,59		
Emplois rémunérés par l'opérateur sur budget central – IA Rennes Angers	48,28	52,28	54,73	+ 2,45
<i>Dont CDI</i>	30,36	32,08	35,32	
<i>Dont CDD</i>	17,92	20,20	19,41	

Emplois rémunérés par l'Etat (Prog.142)

La dotation 2023 de l'Institut Agro Rennes-Angers au titre du programme 142 diminue de 2 ETP par rapport à la dotation 2022 :

- participation de chaque école à hauteur d'un ETP par an à la construction de l'IA

- poste du gestionnaire BC IA et fondation (portée par l'école en 2023 et qui sera assumé chaque année par les autres écoles suite à un roulement)

La gestion prévisionnelle des emplois sur le titre 2 s'inscrit dans une stratégie de surbooking visant à compenser une évaporation naturelle liée principalement aux décalages arrivées / départs.

Dépenses de personnel de l'opérateur (BPC)

Le budget propre central de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions pérennes et les renforts ponctuels (emplois rémunérés), ainsi que les dépenses médicales et sociales (autres dépenses de personnel).

Il présente une augmentation de 18 % par rapport à la trajectoire BI 2022.

➤ Emplois rémunérés

La trajectoire BI 2023 sur le budget propre central de l'Institut Agro Rennes-Angers / « emplois rémunérés » est supérieure à la trajectoire BI 2022 (+ 374,8 K€ / + 17 %). La hausse observée repose sur les facteurs ci-dessous :

- nouvelle mesure gouvernementale de révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5% (+ 70 K€) ;
- nouvelle mesure d'harmonisation des modalités de rémunération des agents contractuels (+ 68 K€) ;
- Écart de rémunération de 3 agents nouvellement recrutés en 2022, entre la programmation au BI 2022 et la rémunération effective (+ 74,8 K€) ;
- Augmentation de la rémunération de 3 agents en CDI de catégorie A (+ 20 K€) ;
- Cédésation d'un agent de catégorie A, dont la fin de CDD était prévue dans le BI 2022 le 31/08/2022 (+ 20 K€) ;
- Renforts estivaux au Domaine pédagogique et expérimental, ainsi qu'au service l'hébergement (+ 16 K€) ;
- Recrutement programmé au 01/01/2022 d'1 agent de catégorie A (+ 36 K €).

Par ailleurs, une provision portée au BI 2022 au titre de la procédure de rupture conventionnelle (+ 10 K€), et la projection de l'augmentation de 20 % de la quotité de travail de 2 agents au 01/01/2023 (+ 13 K€) sont en partie compensées par la non programmation en 2023 du remplacement d'un agent titulaire parti en période de professionnalisation 1 an au 01/09/2021 (- 20 K€).

Enfin, la hausse tient aussi au transfert du budget propre intégré vers le budget propre central, à compter du 01/01/2023, de la part de la rémunération soutenue par l'Institut Agro des doctorants financés

pour partie par des recettes externes (conventions de recherche) et pour partie par l'Institut Agro (soutien de programme) (+ 67 K€).

- Autres dépenses de personnel

Sur la part « autres dépenses de personnel » non liée à des emplois, la hausse s'explique principalement par le transfert du budget propre intégré vers le budget propre central, à compter du 01/01/2023, des contrats horaires non liés à l'enseignement (Monitorat bibliothèque) (+ 14 K €).

2. Budget propre intégré (BPI) Institut Agro Rennes-Angers

	CF 2021	BI 2022	BI 2023	Ecart BI / BI
Total dépenses de personnels de l'opérateur sur BPI Institut Agro Rennes-Angers	2 474 157	2 653 600	3 348 300	+ 694 700
<i>Dont emplois rémunérés</i>	<i>1 587 729</i>	<i>1 904 200</i>	<i>2 514 000</i>	<i>+ 609 800</i>
<i>Dont autres dépenses de personnel :</i>	<i>886 428</i>	<i>749 400</i>	<i>834 300</i>	<i>+ 84 900</i>
<i>Dépenses médicales</i>	<i>884</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Aides sociales</i>	<i>5 040</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>RAFP</i>	<i>-</i>	<i>75 000</i>	<i>20 000</i>	<i>-55 000</i>
<i>Restauration</i>	<i>24 525</i>	<i>45 000</i>	<i>58 000</i>	<i>+ 13 000</i>
<i>Vacations</i>	<i>479 720</i>	<i>443 400</i>	<i>510 300</i>	<i>+ 66 900</i>
<i>Heures complémentaires</i>	<i>376 259</i>	<i>186 000</i>	<i>246 000</i>	<i>+ 60 000</i>
ETPT	41,36	47,90	60,00	+ 12,10

Le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes-Angers regroupe les dépenses des fonctions liées à l'activité recherche de l'Institut Agro Rennes-Angers (emplois rémunérés), ainsi que la RAFP, la restauration des personnels, les vacances et les heures complémentaires (autres dépenses de personnel).

Il présente une augmentation de + 694,7 K€ / + 26 % par rapport à la programmation 2022.

- Emplois rémunérés

La trajectoire BI 2023 sur le budget propre intégré de l'Institut Agro Rennes-Angers / « emplois rémunérés » est en nette augmentation par rapport à la trajectoire BI 2022 (+ 609,8 K€ / + 32 %).

Ces dépenses sont couvertes à 100 % par des recettes externes / convention de recherche. Les contrats sont toujours conclus dans le respect de la durée du support financier (convention).

La progression de ces dépenses de personnel qui sont liées à l'activité recherche et aux recrutements liés (prévision + 12 ETPT) témoigne de la politique volontariste de déploiement d'une stratégie de recherche (Programme Bienvenue, HRS4R..), y compris par le doctorat.

Ces dépenses intègrent la mise en œuvre des mesures nouvelles réglementaires (Forfait mobilité durable, Protection sociale complémentaire, Prime télétravail), et la révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5%, y compris pour la rémunération des doctorants.

➤ Autres dépenses de personnel

Sur la part « autres dépenses de personnel » non liée aux emplois, on observe une augmentation de + 84,9 K€ / + 11 % de BI à BI.

La hausse du coût des vacances (+ 66,9 K €) repose en grande partie sur les facteurs ci-dessous :

- Impact de la nouvelle mesure gouvernementale de révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5% (+ 17 K€) ;
- Recours à de la vacation pour assurer des enseignements en langue anglaise auparavant portés par une enseignante en CDD Ministère dont le contrat s'est terminé le 31/08/2022 (+ 17 K€) ;
- Hausse du nombre d'étudiants accueillis conformément aux attentes de la DGER impliquant un dédoublement des groupes.

L'augmentation de + 60 K€ des heures complémentaires s'explique principalement par les éléments ci-dessous :

- Impact de la nouvelle mesure gouvernementale de révision du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5% ;
- Compensation par des heures complémentaires de la prime pour charges administratives (PCA) qui disparaît au profit du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC) ;
- Hausse du nombre d'étudiants accueillis conformément aux attentes de la DGER impliquant un dédoublement des groupes ;
- Réformes des L1 et L2 du cursus agroalimentaire, et de l'UE Enjeux et Défis.

La baisse prévisionnelle des dépenses 2023 au titre de la RAFP (- 55 K€) permet de compenser une partie des hausses décrites ci-dessus.

Synthèse :

Les dépenses de personnel sont inscrites au budget initial 2023 de l'Institut Agro Rennes-Angers à hauteur de 5 938 K€, soit une évolution de + 25% par rapport au BI 2022.

	CF 2021	BI 2022	BI 2023	Ecart BI / BI
Total dépenses de personnel de l'opérateur sur BPC Institut Agro Rennes-Angers	2 062 339	2 200 000	2 589 850	+ 389 850
Total dépenses de personnel de l'opérateur sur BPI Institut Agro Rennes-Angers	2 474 157	2 653 600	3 348 300	+ 694 700

2-2 Les dépenses de fonctionnement

Nature	CR	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022 AE	BR 3 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22		
FCT	FORM	1 080 967,76	1 091 335,76	1 501 248,59	1 536 426,46	1 397 818,27	1 397 818,27	-	74 444,72	-	138 608,19	-5%	-9%
	GV_SUP	4 026 957,00	4 060 317,00	4 535 860,32	5 332 539,32	5 365 737,60	5 481 637,60	1 081 168,28	149 098,28	24%	3%		
	RECH	1 114 076,24	1 095 328,24	1 333 334,07	1 359 773,79	1 614 980,36	1 614 180,36	286 105,29	254 406,57	21%	19%		
Total FCT		6 222 001,00	6 246 981,00	7 370 442,98	8 228 739,57	8 378 536,23	8 493 636,23	1 292 828,85	264 896,66	18%	3%		

On note une augmentation des dépenses de fonctionnement à l'exception de celles portées par la formation.

- **Formation :**

Nature	CR	sous CR	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
			BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22	ECART BI 23/BR 22
FCT	FORM	F_CON	17 500	17 500	13 115	13 115	15 750	15 750	2 635	2 635	20%	20%
		F_Dfv	476 153	503 701	980 136	975 216	837 524	837 524	- 142 612	- 137 692	-15%	-14%
		F_ECO	51 000	51 000	85 736	85 544	56 560	56 560	- 29 176	- 28 984	-34%	-34%
		F_EGS	23 050	23 050	53 733	54 697	46 278	46 278	- 7 455	- 8 419	-14%	-15%
		F_MIL	72 765	72 765	134 014	154 196	106 282	106 282	- 27 732	- 47 914	-21%	-31%
		F_P3A	80 720	80 720	88 133	104 828	99 977	99 977	11 844	- 4 851	13%	-5%
		F_STA	14 400	14 400	10 580	10 580	6 480	6 480	- 4 100	- 4 100	-39%	-39%
		F_SVH	145 500	145 500	128 549	128 877	103 580	103 580	- 24 969	- 25 297	-19%	-20%
		RESERVE	199 880	182 700	-	-	108 000	108 000	108 000	108 000	100%	100%
		F_SNA	-	-	7 252	9 374	17 387	17 387	10 135	8 013	140%	85%
Total FORM			1 080 968	1 091 336	1 501 249	1 536 426	1 397 818	1 397 818	- 103 430	- 138 608	-7%	-9%

- Le budget de direction de la formation et de la vie étudiante représente le budget le plus important.

Celui-ci connaît une légère baisse par rapport à la prévision du BR 2022.

En effet, le budget 2022 a permis de résorber un retard de paiement des factures liées à l'exercice 2021. Cette résorption avait gonflé artificiellement les dépenses de l'année. Le budget considéré en au BI 2023 constitue un retour au besoin annuel.

- Les départements de formation dans leur majorité affichent une prévision en baisse.

Ceci résulte d'une sensibilisation lors du dialogue de gestion à la nécessité de prévoir à prévoir leur budget de façon plus réaliste.

Deux départements demandent une augmentation significative :

- Le DNA : augmentation du budget en lien avec l'opération « Blue train ». Des recettes compensant l'ensemble des dépenses sont attendues.
- Le service de formation, du fait de la prise en charge des intervenants revue à la hausse.

• **Recherche :**

Nature		AE		CP		AE		CP		AE		CP	
CR	sous CR	BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22		
FCT	RECH	R_BAG	-	-	16 012	16 012	2 297	2 297	- 13 715	- 13 715	-86%	-86%	
		R_BIO	14 616	14 688	40 751	43 955	81 711	81 711	40 960	37 756	101%	86%	
		R_DRE	107 000	107 000	77 007	77 007	141 398	141 398	64 391	64 391	84%	84%	
		R_EPH	82 742	81 742	121 726	122 026	113 068	113 068	- 8 658	- 8 958	-7%	-7%	
		R_ESE	109 474	99 474	466 003	466 003	328 702	328 702	-137 301	-137 301	-29%	-29%	
		R_ESO	3 600	3 600	36 882	36 052	47 404	46 604	10 522	10 551	29%	29%	
		R_HAL	50 530	39 530	45 243	53 153	45 265	45 265	22	- 7 888	0%	-15%	
		R_IGP	37 111	37 111	32 603	48 155	33 859	33 859	1 256	- 14 295	4%	-30%	
		R_IRH	78 378	78 378	127 070	127 134	128 387	128 387	1 317	1 253	1%	1%	
		R_IRI	-	-	5 859	5 859			- 5 859	- 5 859	-100%	-100%	
		R_IRM	-	-	29 242	29 242	25 924	25 924	- 3 318	- 3 318	-11%	-11%	
		R_PEG	10 820	10 820	77 289	77 289	161 854	161 854	84 565	84 565	109%	109%	
		R_SAS	62 356	57 356	55 729	54 968	21 600	21 600	- 34 129	- 33 368	-61%	-61%	
		R_SMA	54 067	50 067	33 511	33 511	16 078	16 078	- 17 433	- 17 433	-52%	-52%	
		R_STL	42 589	37 589	123 038	123 038	79 167	79 167	- 43 870	- 43 870	-36%	-36%	
		RESERVE	431 594	448 774	-	-	250 000	250 000	250 000	250 000	100%	100%	
		R_BEG	29 200	29 200	45 370	46 370	138 266	138 266	92 896	91 896	205%	198%	
Total RECH			1 114 076	1 095 328	1 333 334	1 359 774	1 614 980	1 614 180	281 646	254 407	21%	19%	

Concernant les activités de recherche portées majoritairement par des conventions et le soutien de programme affiché en tant que réserve, la prévision est à la hausse par rapport au BR 2022.

L'activité liée aux conventions varie d'une année à l'autre en fonction du début et de la fin des projets.

Néanmoins certaines équipes voient leur demande de budget augmenter significativement :

- Plateforme halieutique de Concarneau : augmentation de 92k€ en AE et en CP, en lien avec l'arrivée de cinq nouveaux projets : HOLOFORS (60K€), B&B (25K€), DLAL (10K€), ALGUES (10K€) et INTEGRATE 2 (31K€).
- NUMECAN : +40K€, en lien avec deux nouvelles opérations, l'une portant sur le financement d'une thèse (44K€) et l'autre sur une étude clinique (15K€).
- Direction de la recherche : organisation biennale des rencontres du végétal dont la prochaine édition a lieu en 2023 (25K€) et co-financement d'une doctorante supplémentaire avec l'INRAE (+15K€);
- PEGASE : + 84K€ en lien avec l'opération fléchée GERONIMO (programme européen) afin de financer une dépense de sous traitance estimée à 130K€.

• **Gouvernance et support :**

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
CR	sous CR	BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	
FCT	GV_SUP	G_COM	48 500	48 500	125 850	138 250	112 800	112 800	- 13 050	- 25 450	-10%	-18%
		G_DGS	80 000	80 000	143 845	131 040	87 850	87 850	- 55 995	- 43 190	-39%	-33%
		G_DPP	58 740	48 300	106 650	103 678	52 650	52 650	- 54 000	- 51 028	-51%	-49%
		G_DRI	162 000	162 000	175 959	175 959	48 215	48 215	- 127 744	- 127 744	-73%	-73%
		S_DAF	5 000	5 000	9 000	9 000	3 800	3 800	- 5 200	- 5 200	-58%	-58%
		S_DOC	133 300	133 300	183 572	187 282	104 500	134 000	- 79 072	- 53 282	-43%	-28%
		S_DPL	3 160 510	3 204 310	3 274 250	4 021 300	4 509 143	4 595 543	1 234 893	574 243	38%	14%
		S_DRH	127 900	127 900	146 169	149 924	140 650	140 650	- 5 519	- 9 274	-4%	-6%
		S_DSI	251 007	251 007	267 765	311 406	203 130	203 130	- 64 635	- 108 276	-24%	-35%
		S_PRE	-	-	3 000	3 000	3 000	3 000	-	-	0%	0%
		S_RES	-	-	99 800	101 700	100 000	100 000	200	- 1 700	0%	-2%
Total GV_SUP			4 026 957	4 060 317	4 535 860	5 332 539	5 365 738	5 481 638	829 877	149 098	18%	3%

Les budgets de la gouvernance et services support sont à la baisse en lien étroit avec la mesure de rationalisation des dépenses même si au global une augmentation de 18% en AE et de 3% en CP est à noter par rapport au BR 2022.

Budget DPL : maintien du soutien aux activités hors opérations :

- 1 000K€ lié au surcoût des fluides,
- 230K€ reconduction du marché de nettoyage des locaux,
- 85K€ contrat de maintenance CVC,
- 80K€ acquisition de matériel de visio conférence/vidéo projecteur,
- 30K€ location locaux et matériels RDD (remise des diplômés),
- 120K € nouveau marché d'assurance.

2-3 Les dépenses d'investissement

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
CR		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22
INV	FORM	-	-	-	-	29 050	29 050	29 050	29 050	100%	100%
	GV_SUP	1 897 564	2 019 817	1 179 903	1 072 618	3 489 400	1 261 156	2 309 497	188 539	114%	18%
	RECH	233 037	243 037	54 153	69 488	124 056	124 056	69 903	54 568	29%	79%
Total INV		2 130 601	2 262 854	1 234 057	1 142 106	3 642 506	1 414 262	2 408 449	272 156	106%	24%

Les dépenses d'investissement sont en augmentation en lien pour la recherche avec l'arrivée d'une nouvelle opération portée par les trois écoles.

En ce qui concerne la gouvernance et le support, il s'agit essentiellement des dépenses portées par le plan pluriannuel d'investissement 2024-2027.

Enfin les dépenses supplémentaires portées par la recherche sont liées à l'arrivée de nouvelles opérations.

- **Formation**

Les dépenses d'investissement en lien avec l'activité formation sont rattachées à l'opération HERCULE intégralement financée.

- **Gouvernance et support**

Les dépenses d'investissement hors opérations :

Les dépenses d'investissement hors opérations correspondent au budget alloué pour le **programme pluriannuel d'investissement (PPI)**. Ce sont des dépenses engagées sur fonds propres annuellement.

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	
INV	GV_SUP	S_DPL	1 154 564	1 445 848	558 084	558 084	494 700	544 700	- 63 384	- 13 384	-11,36%	-2%
		S_DSI	315 000	315 000	309 656	327 874	301 300	301 300	- 8 356	- 26 574	-2,70%	-8%
		Total GV_SUP	1 469 564	1 760 848	867 740	885 958	796 000	846 000	- 71 740	- 39 958	-8,27%	-5%
Total INV			1 469 564	1 760 848	867 740	885 958	796 000	846 000	- 71 740	- 39 958	-8,27%	-5%

Il est à noter une nette diminution des besoins entre les dépenses programmées au titre du BI 2022 d'une part, et celles programmées au BR 3 2022 ainsi qu'au BI 2023.

Cette évolution concerne essentiellement les besoins portés par la DPL puisque l'on constate le maintien des dépenses portées par la DSI à un socle de 300 K€.

Les dépenses d'investissement sur opérations :

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	
INV	FORM	-	-	-	-	29 050	29 050	29 050	29 050	100%	100%	
	GV_SUP	RESERVE	286 970	117 050	59 140	59 140	-	- 59 140	- 59 140	1%	-100%	
		S_DPL	141 030	141 919	253 023	127 520	2 693 400	415 156	2 440 377	287 637	964%	226%
		Total GV_SUP	428 000	258 969	312 163	186 660	2 693 400	415 156	2 381 237	228 497	763%	122%
		RECH	233 037	243 037	54 153	69 488	124 056	124 056	69 903	54 568	129%	79%
Total INV			661 037	502 006	366 317	256 148	2 846 506	568 262	2 480 189	312 114	677,06%	122%

Les dépenses d'investissement sur opérations augmentent de +2 480 K€ en lien avec le démarrage prévu de plusieurs opérations importantes :

- la déconstruction & reconstruction du bâtiment 16 (1 560K€),
- l'adaptation des espaces pédagogiques (160K€),
- l'amélioration des performances énergétiques (180K€)

- la couverture des bâtiment 15 et 24 qui devraient démarrer en 2023.

Intégration de projets d'investissements pour lesquels des budgets ont été demandés mais qui restent en attente d'allocation : relamping (420K€) et isolation de deux logements (20K€).

• Recherche

Nature		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
CR	sous CR	BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	ECART BI 23/ BR 22	
INV	RECH	R_DRE	-	-	-	-	1 700	1 700	1 700	1 700	10000%	100%
		R_EPH	-	-	33 530	33 525	113 056	113 056	79 526	79 531	237%	237%
		R_ESO	-	-	-	-	1 000	1 000	1 000	1 000	100%	100%
		R_HAL	1 000	1 000	4 433	4 433	-	-	4 433	- 4 433	-100%	-100%
		R_IRH	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	0%
		R_PEG	-	-	16 190	16 190	1 300	1 300	14 890	- 14 890	-92%	-92%
		R_SAS	-	-	-	-	2 500	2 500	2 500	2 500	100%	100%
		R_SMA	-	-	-	-	1 500	1 500	1 500	1 500	100%	100%
		R_STL	-	-	-	15 340	3 000	3 000	3 000	- 12 340	100%	-80%
		RESERVE	232 037	242 037	-	-	-	-	-	-	0%	0%
Total	Total RECH		233 037	243 037	54 153	69 488	124 056	124 056	69 903	54 568	129%	79%

Les crédits concernant les dépenses d'investissement sur les opérations de recherche sont suivis au plan d'investissement mais financés hors fonds propres. Il s'agit de toutes les prévisions d'investissement financés par ailleurs.

Ces budgets exprimés par les équipes portent sur l'acquisition de matériels scientifiques.

Une équipe, l'UP EPHOR a demandé 113K€ financés par des recettes sur opérations.

Le recueil de ces besoins sera finalisé le 14 novembre 2022.

3 - Les recettes budgétaires

Les recettes (encaissements) sont de deux natures : recettes globalisées (3-1) et recettes fléchées (3-2)

Montant des recettes budgétaires prévues au BI 2023 (exprimés en €) :

Type nature	H OPE / OPE	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Ecart BI 23 BR 22	Ecart BI 23-BR 22
Fléchée	OPE	5 482 095	739 310	3 306 965	2 567 655	347%
Total Fléchée		5 482 095	739 310	3 306 965	2 567 655	347%
Globalisée	H OPE	3 238 500	2 127 030	2 160 974	33 944	2%
	OPE	2 439 004	3 100 487	3 612 734	512 247	17%
Total Globalisée		5 677 504	5 227 517	5 773 708	546 192	10%
Total général		11 159 599	5 966 827	9 080 673	3 113 846	52%

Une importante augmentation des recettes en 2023 est prévue par rapport au BR 2022.

Outre, la prévision de nouvelles opérations, cette augmentation s'explique par le report d'encaissement de recettes fléchées prévues sur l'exercice 2022.

3-1 Les encaissements de recettes globalisées

Type nature recette	H OPE / OPE	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Ecart 23/22	Ecart 22/2322	Ecart BI 23- BR 22	Ecart BI 23- BR 22
Globalisée	H OPE	3 238 500	2 127 030	2 160 974	- 1 077 526	-33%	33 944	2%
	OPE	2 439 004	3 100 487	3 612 734	1 173 730	48%	512 247	17%
Total Globalisée		5 677 504	5 227 517	5 773 708	96 204	2%	546 192	10%
Total général		11 159 599	5 966 827	9 080 673	- 2 078 926	-19%	3 113 846	52%

Elles comprennent toutes les ressources qui n'ont pas d'utilisation « prédéterminée ».

Les recettes globalisées sont en augmentation de 546 K€ et comprennent les recettes non rattachées à des opérations et celles rattachées à des opérations.

La hausse est liée aux recettes sur conventions où de nouveaux programmes sont arrivés, notamment le plan de relance, préservation de l'emploi de l'ANR ainsi que des soldes de projet qui sont attendus.

En revanche, les recettes globalisées hors-opérations sont en diminution par rapport au BI 2022.

En effet, la programmation 2023 a été l'occasion d'ajuster la prévision d'encaissement de recettes au modèle économique actuel de l'Institut agro Rennes-Angers (V note ordo BR 3 2022).

Focus sur les recettes globalisées hors-opérations

CR	Sous CR	Type nature recette	BI 2022	BR 2022	BI 2023	ECART BI 23/BI 2022	Commentaires DAF
FORM	F_CON	Globalisée	100 000,00	135,00	-	- 100 000,00	Programmation BI 2023 au plus proche du BR 3 2022_à éventuellement ajuster au CF 2022 et/ou compte tenu d'informations nouvelles.
FORM	F_DFV	Globalisée	1 533 000,00	1 337 438,00	1 312 500,00	- 220 500,00	
FORM	F_EGS	Globalisée				-	
FORM	F_P3A	Globalisée		45,00		-	
GV_SUP	G_DPP	Globalisée	415 000,00			- 415 000,00	
RECH	R_DRE	Globalisée	46 000,00	41 040,00	40 000,00	- 6 000,00	
GV_SUP	S_DAF	Globalisée	50 000,00	5 361,10		- 50 000,00	
GV_SUP	S_DOC	Globalisée		3 838,64	3 800,00	3 800,00	
GV_SUP	S_DPL	Globalisée	785 000,00	638 224,00	700 000,00	- 85 000,00	
GV_SUP	S_DRH	Globalisée	99 500,00	53 324,00	44 674,00	- 54 826,00	
GV_SUP	S_PRE	Globalisée	210 000,00	47 624,00	60 000,00	- 150 000,00	

3-2 Les encaissements de recettes fléchées

Type nature	H OPE / OPE	Sous CR	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Ecart BI 23- BR 22	Ecart BI 23- BR 22		
Fléchée	OPE	F_SVH	60 000	42 411	-	- 42 411	-100%		
		G_DRI	68 681	-	-	-	0%		
		R_BEG	300 824	240 000	612 723	372 723	155%		
		R_ESE	850 000	166 104	724 242	558 137	336%		
		R_HAL		-	-	-	0%		
		R_PEG	253 894	-	150 000	150 000	100%		
		R_SAS	80 000	44 594	80 000	35 406	79%		
		R_STL	65 000	65 000	65 000	-	0%		
		RESERVE	426 896	-	-	-	0%		
		S_DPL	3 376 800	181 200	1 675 000	1 493 800	824%		
		Total OPE			5 482 095	739 310	3 306 965	2 567 655	347%
		Total Fléchée			5 482 095	739 310	3 306 965	2 567 655	347%

Une forte hausse des recettes est attendues sur les opérations fléchées.

La DPL devrait pouvoir obtenir les avances en lien avec le démarrage des nouvelles opérations et le solde de l'opération du bâtiment 11 qui s'achèvera fin novembre 2022. Les derniers justificatifs ne pourront être produits que début d'année 2023.

L'équipe ESE devrait percevoir le solde des projets DEMERSTEM, JUSSIE et un versement intermédiaire pour SAMARCH pour un total de 724K€.

En ce qui concerne le pôle halieutique, est également attendu la perception du montant du solde du projet POLISTR pour 311 K€, ainsi que 300K€ relativement à HOLOFARM.

ZOOM sur les opérations fléchées d'investissement.

Recettes non encaissées en 2022

N°opération	Libellé	BI 2022 recettes prévues non encaissées	Commentaires
OPE-2019-0133	1_Travaux musée		En cours de démarrage
OPE-2019-0531	1_HORS CPER - Mise en sécurité des gymnases Rennes et Angers		
OPE-2019-0539	1_HORS CPER - Remise à niveau SSI tous sites	19 200	
OPE-2020-0031	1_CPER 2015-2020 - Nouveaux locaux enseignement Angers		
OPE-2020-0033	1_HORS CPER - Sécurité site de Rennes (Contrôle accès + vidéo)		
OPE-2020-0037	1_HORS CPER - Etudes sur les résidences étudiantes		
OPE-2020-0070	1_CPER 2015-2020 - Pôle Sciences Animales Rennes		Opération non commencée, pb de toiture, bat 15, un audit doit être réalisé et un marché doit être mis en place. Bât 24 manque de moyen humain pour lancer la maîtrise d'œuvre
OPE-2021-0430	1_HORS CPER Couverture des bâtiments 15 et 24	197 600	
OPE-2022-0154	1_Réfection de la toiture du bâtiment 21		
OPE-2022-0155	1_Raccordement au réseau de chauffage urbain		
OPE-2022-0156	1_CPER Amélioration des performances énergétiques des couvertures	300 000	Opération en lien avec la mise en sécurité des toitures des bât E et F à Angers. Grande complexité des toitures sur les bâtiments d'Angers, en étude, pas encore d'avant projet définitif, une consultation sera lancée au 2 ^{ème} semestre 2023. La maîtrise d'oeuvre rencontre des difficultés pour poser un diagnostic.
OPE-2022-0157	1_CPER Adaptation des espaces pédagogiques	260 000	
OPE-2022-0158	1_Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis		Une consultation des usagers doit être refaite car la dernière date de 5-6ans, ainsi qu'un échange avec la direction.
OPE-2022-0159	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : Déconstruction reconstruction bat 16	2 600 000	
OPE-2022-0160	1_CPER 2021-2027 : Pôle espace et territoire : construction living lab		
Total		3 376 800	

Opérations programmées en 2023

N° OPE	Objet	Source Financement	Autofinancement années antérieures	Montant global	AE 2023	CP 2023
OPE-2019-0531	Restructuration du gymnase (bât 3 à Rennes)	DGER (437 600 €)	91 056 €	528 656 €	- €	45 449 €
OPE-2019-0539	Remplacement du SSI (bât 4 - Rennes)	DGER (76 800 €)	17 421 €	152 925 €	5 000 €	38 707 €
OPE-2021-0430	Réfection des couvertures des bâtiments 15 et 24 (Rennes)	DGER (988 000 €)	- €	1 235 000 €	127 400 €	120 000 €
OPE-2022-0154	Réfection de la toiture du bâtiment 21 - Rennes	DGER (80 000 €)	- €	100 000 €	20 000 €	15 000 €
OPE-2022-0156	Amélioration des performances énergétiques des couvertures (Angers)	CPER Région : 750 000 € Métropole : 750 000 €	- €	1 500 000 €	180 000 €	30 000 €
OPE-2022-0158	Réfection des toitures des bâtiments 9 et 9bis (Rennes)	DGER (200 000 €)	- €	250 000 €	250 000 €	30 000 €
OPE-2022-0159	Cœur de campus 2 (Rennes)	CPER Etat : 5 750 000 € Région : 2 875 000 € Département : 1 437 500 € Métropole : 1 437 500 €	- €	11 500 000 €	1 380 000 €	50 000 €
OPE-2022-0160	Construction d'un living-lab	CPER Etat : 750 000 € Région : 375 000 € Département : 187 500 € Métropole : 187 500 €	- €	1 500 000 €	180 000 €	50 000 €
OPE-2022-015	Adaptation des espaces pédagogiques (Angers)	CPER Région : 650 000 € Métropole : 650 000 €	- €	1 300 000 €	160 000 €	25 000 €
*	Isolation des combles de 2 logements de fonction	Dossier DGER 2023 : financement à 80% en attente de validation		20 000 €	20 000 €	
*	Relamping des 2 sites (intérieur et extérieur)	Dossier DGER 2023 : financement à 80% en attente de validation		700 000 €	420 000 €	

4 - La soutenabilité budgétaire

budget	CF 2021	BI 2022	BR 3 2022	BI 2023	BI 2023-BR 3 2022	% évolution		% évolution BI 2023/BI 2022
						BI 2023/BR 3 2022	BI 2023-BI 2022	
DEPENSES								
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 280 328 €	15 369 342 €	4 089 015 €	36%	4 363 140 €	40%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	3 348 300 €	672 472 €	25%	694 700 €	26%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	-2%
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	8 378 536 €	1 008 093 €	14%	2 156 535 €	35%
<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	6 202 688 €	1 030 157 €	20%	1 178 134 €	23%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	4 503 102 €	1 728 852 €	62%	3 705 302 €	464%
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	3 642 506 €	2 408 449 €	195%	1 511 905 €	71%
<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	796 000 €	-71 740 €	-8%	-673 564 €	54%
Crédits de paiement	8 845 332 €	11 163 435 €	12 046 673 €	13 256 198 €	1 209 525 €	10%	2 092 763 €	19%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	3 348 300 €	672 472 €	25%	694 700 €	26%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	-2%
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	8 493 636 €	264 897 €	3%	2 246 655 €	36%
<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	6 368 588 €	388 388 €	6%	1 300 234 €	26%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	4 651 852 €	1 130 552 €	32%	3 854 052 €	483%
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	1 414 262 €	272 156 €	24%	-848 592 €	-38%
<i>dont hors OPE</i>	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	846 000 €	-39 958 €	-5%	-914 848 €	48%
RECETTES								
Recettes	7 393 622 €	10 883 950 €	5 966 827 €	9 080 673 €	3 113 846 €	52%	-1 803 277 €	83%
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 401 855 €	5 227 517 €	5 773 708 €	546 192 €	10%	371 853 €	107%
<i>dont hors OPE</i>	2 229 563 €	3 238 500 €	2 127 030 €	2 160 974 €	33 944 €	2%	-1 077 526 €	67%
Recettes fléchées	1 798 165 €	5 482 095 €	739 310 €	3 306 965 €	2 567 655 €	347%	-2 175 130 €	60%
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-279 485 €	-6 079 847 €	-4 175 525 €	1 904 322 €	-31%	-3 896 040 €	

Au BI 2023, le solde budgétaire prévisionnel est estimé à – 4 175 K€.

Il est en nette dégradation par rapport au montant prévisionnel affiché au budget initial (BI) 2022 = - 279 K€.

En revanche, il est en amélioration par rapport à celui projeté pour le BR 3 2022 (– 5 991 K€).

Cette amélioration est liée à une mesure de rationalisation des dépenses ayant consisté à réduire de 10%, le financement des besoins exprimés au cours du dialogue de gestion.

En parallèle, une hausse du niveau des encaissements de recettes est attendue.

Cette amélioration étant relevée sur la partie des recettes fléchées, justifie d'autant plus, une appréciation de la soutenabilité budgétaire au plan pluriannuel.

L'atteinte de l'équilibre financier **induirait** donc un prélèvement sur trésorerie en considérant la soutenabilité budgétaire au titre de l'année.

Le niveau de trésorerie de l'école n'étant plus individualisé mais intégré à celui de l'IA, seul le rapprochement du niveau de trésorerie de l'IA et du montant du prélèvement nécessaire, permettra de conclure ou non à la soutenabilité de ce budget.

Le BI en tant qu'acte budgétaire prévisionnel est appelé à être ajusté.

La pertinence de cet ajustement sera indiquée dès la fin du premier trimestre d'exécution.

Une première tendance pourra être mise en évidence dès la fin du premier mois d'exécution grâce aux nouvelles modalités de suivi et de pilotage budgétaire.

5 – Les modalités de suivi et de pilotage du budget

Dans le cadre des travaux liés à l'optimisation de la chaîne financière, la DAF de l'Institut Agro Rennes-Angers s'est engagée dans un processus de suivi mais aussi de pilotage budgétaire.

Les tableaux de suivis publiés mensuellement comportent désormais un indicateur.

Cet indicateur permet de mesurer la pertinence des niveaux de consommation en termes de crédits budgétaires mais évoluera bientôt afin de mesurer aussi, le niveau d'encaissement des recettes.

Les tableaux ainsi publiés et après première analyse des données par la DAF, serviront à établir un dialogue de gestion au fil de l'eau afin de recueillir auprès des gestionnaires et responsables de budgets, les explications quant aux constats réalisés.

Cette communication permanente, au-delà de favoriser une meilleure connaissance de l'exécution budgétaire, devra garantir l'atteinte des cibles de consommation des crédits et d'encaissement des recettes matérialisées au travers des votes des budgets (BI et BR le cas échéant).

Lexique

- **Le budget initial (BI)** constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de l'école. Approuvé par le Conseil d'administration (CA), le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.
- **Le budget rectificatif (BR)** est établi en cours d'année et en fonction de la réalisation des objectifs de recettes et de la consommation des crédits, l'école peut être amenée à ajuster les prévisions inscrites au budget initial. Elle le fait via un BR. Le BR est voté dans les mêmes formes que le budget initial, lors du CA de l'Institut Agro.
- **Les autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice budgétaire. Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'école. Les AE peuvent avoir une portée pluriannuelle lorsque des engagements souscrits sur un exercice s'exécutent et donnent lieu à des paiements sur un ou des exercices ultérieurs.
- **Les crédits de paiement (CP)** représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année civile pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales. Les CP sont annuels et permettent de prévoir les décaissements, assurant alors une meilleure visibilité sur l'évolution de la trésorerie.
- **L'engagement juridique (EJ)** est l'acte par lequel la personne publique crée ou constate une obligation dont il résultera une charge entraînant à terme un décaissement en trésorerie.
- **Le solde budgétaire (SB)** présente l'écart constaté entre les montants des CP et celui des recettes. Un SB positif correspond à une épargne, un SB négatif entraîne un prélèvement sur la trésorerie accumulée au titre de l'Institut Agro.
- **Le compte financier (CF)** rend compte de l'exécution budgétaire et du résultat de l'exercice c'est-à-dire de l'écart entre les recettes et les dépenses

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°5.1

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de présents : 23
Membres représentés (procuration) : 4
Quorum : 12

Point 5 – Formation et recherche

Délibération 5.1 – Caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à 16 voix pour
à 1 voix contre
à 6 voix abstention

Délibération n°5.1

Objet : Caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve les caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023.

Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école



Madame Hélène GUIDO HALPHEN

Campagne de recrutement d'Enseignants- Chercheurs 2023

L'Institut Agro Rennes Angers

Conseil de enseignants du 10 novembre 2022

Rappels :

Concours session 1 2023: prise de poste en septembre 2023

Concours session 2 2023: prise de poste en janvier 2024

1. Supports disponibles en 2023

- 1 poste de PR
- 2 poste de MCF
- [plus 1 poste de MCF en cas de recrutement interne sur le concours PR]

2. Classement des profils de postes d'Enseignants Chercheurs

2.1. Procédure

- **1^{ère} Présentation en CODIR de L'Institut Agro Rennes-Angers** du 9 mai 2022 des profils remontés par les départements (4 PR, 6 MCF) **pour discussion**
- **Présentation des profils remontés par les départements**, avec envoi en amont des prospectives emploi de chaque département :
 - En ComE par les Directions de Département le 2 juin 2022 ;
 - En COREGE par les Directions d'Unité (en présence des Directions de Département) le 16 juin 2022.
- **Priorisation par les Directions de Département** après échange avec la Directrice et l'ensemble du Codir école le 20 juin 2022.
- **Information sur les points principaux de priorisation** de la CRI du 11 octobre 2022 et de la ComE du 13 octobre 2022.

2.2. Priorisation

- **Priorisation par les Directions de Département :**

- Chaque direction de département a été invitée à classer les postes des autres départements, par grade et par site.
- 2 tours de vote ont été nécessaires pour classer 6 profils :
 - 2 profils de PR à Rennes : Priorité 1 plus une priorité 2 en liste complémentaire
 - 2 profils de MCF à Rennes : Priorité 1 et 2 (en cas de recrutement interne sur le concours PR)
 - 2 profils de MCF à Angers : Priorité 1 plus une priorité 2 en liste complémentaire
- **Information sur les points principaux de priorisation** de la ComE du 13 octobre 2022. L'assemblée demande un vote sur cette proposition de priorisation : 21 avis favorables, 9 abstentions, 10 avis défavorables.

3. Priorisation des postes d'Enseignants Chercheurs et synthèse des principaux arguments à l'appui

3.1. Rennes

- **Supports PR**

- Professeur.e en Intelligence Artificielle
 - Renforcer le rayonnement de l'Institut Agro sur cette thématique, au service des autres disciplines de l'Institut, par un poste de PR en informatique (actuellement absent de l'Institut Agro Rennes Angers)
 - Renforcer la recherche en Intelligence Artificielle au service des environnements intelligents (agriculture numérique)
 - Inscrire la formation en intelligence artificielle dans la transition numérique au service des transitions agro-écologiques et alimentaires.
- Professeur.e en Épidémiologie végétale quantitative
 - Opportunité pour l'Institut Agro de devenir leader national et international en modélisation épidémiologique, thématique indispensable à la gestion des épidémies dans un cadre agroécologique
 - Renforcer le rayonnement de l'Institut Agro dans le domaine de la gestion agroécologique des épidémies tant en enseignement qu'en recherche

- **Supports MCF**

- Maître de conférences en Écologie des Communautés végétales
 - Conforter la place de l'établissement dans les recherches menées en écologie végétale dans l'UMR DECOD
 - Contribuer au développement de la formation des ingénieurs en écologie (spécialisation GE, option PAM-EQ)
- Maître de conférences Climatologie de l'environnement et modélisation spatiale
 - Développer des enseignements en lien avec des domaines d'application en sciences de l'environnement en agronomie et en agroalimentaire
 - Renforcer et développer les compétences en physique et en climatologie, bioclimatologie et télédétection dans le socle scientifique des ingénieurs

3.2. Angers

- **Supports MCF**

- Maître de conférences en Économie d'entreprise : **Durabilité des filières et pilotage des transitions**
 - Redéploiement thématique en lien avec l'économie circulaire, la Responsabilité Sociétale d'Entreprise ou la performance économique et environnementale qui constituent aujourd'hui des enjeux de société stratégiques pour connecter économie et transition agroécologique.
 - Besoin d'un apport de compétences nouvelles et complémentaires en économie industrielle & économie de l'entreprise, afin de développer la formation dans ce domaine et en entrepreneuriat des ingénieurs en horticulture et paysage sur Angers
- Maître de conférences en **Chimie du sol et des substrats**
 - La thématique des supports de cultures spécialisées et du milieu urbain est spécifique à l'Institut Agro à l'échelle nationale
 - Forte demande sociétale et en formation afin de développer les compétences dans ce domaine, que ce soit pour les plantes cultivées en hors-sol (développement de fertilisants organiques) ou pour les sols urbains (élaboration de sols fertiles)

Rennes

Professeur.e en Intelligence Artificielle

Cadre de travail

Le/la professeur.e recruté.e sera rattaché.e à l'Unité Pédagogique d'Informatique du département de Statistique et Informatique de l'Institut Agro Rennes Angers et exercera ses activités de recherche au sein de l'UMR IRISA (Inria) dans le département DKM (Gestion des données et de la connaissance).

Contexte

L'usage désormais généralisé des technologies numériques transforme nos modes de vie aux plans individuel et social, notre relation à l'information et à l'apprentissage, et nos pratiques dans de très nombreux secteurs professionnels.

Dans le périmètre thématique de l'Institut Agro, les moteurs spécifiques de cette transition numérique sont nombreux. La recherche en sciences biologiques, environnementales, de l'alimentation et des productions agricoles bénéficie de l'accessibilité croissante à des technologies nouvelles (imagerie hyperspectrale, capteurs, puces RFID, technologies omiques, etc.) générant des masses de données pour une observation à grande échelle des systèmes étudiés. Face aux défis de l'interprétation et de la valorisation des données complexes issues de ces technologies, l'Intelligence Artificielle (IA) est aujourd'hui incontournable (volume et hétérogénéité des données, incertitudes des mesures, variabilité temporelle et spatiale des processus observés, disponibilité des séries temporelles). Elle joue également un rôle clé au sein des processus décisionnels à différentes échelles (ex. pour l'agriculture : plante, parcelle, exploitation, région) et pour différents types d'acteurs (décideurs publics ou privés, acteurs des filières, agriculteurs et conseillers).

Ce poste de professeur en informatique s'inscrit dans la dynamique de l'Institut Agro pour devenir un acteur majeur du domaine de l'Intelligence Artificielle appliquée aux sciences agronomiques et environnementales. La personne recrutée concourra à asseoir le positionnement de l'école dans la formation en informatique, et en particulier en Intelligence Artificielle, pour les cursus d'ingénieurs ainsi que dans les programmes de formation tout au long de la vie. La personne recrutée contribuera également à développer le rayonnement de la recherche en Intelligence Artificielle au sein du département DKM de l'UMR IRISA (Inria).

Missions d'enseignement

Le/la Professeur.e recruté.e sera responsable de l'Unité Pédagogique (UP) informatique au sein du département Statistique et Informatique. L'UP Informatique regroupe actuellement 2 maîtres de conférences (MCF) et un ingénieur de recherche. Les enseignements dispensés par l'UP d'Informatique incluent des modules de tronc commun pour la formation initiale en informatique allant du L1 au M1 ainsi que des modules de niveau M2. L'UP participe aux spécialisations de M2 telles que "Sciences des données biologiques" et "TELENDVI (Téledétection/Environnement) en assurant les modules "Computer Science for Big Data" ou "Intelligence Artificielle".

Le/La professeur/e recruté/e veillera à la cohérence de l'ensemble du parcours en informatique afin d'optimiser la progression des étudiants en tenant compte des profils très hétérogènes des étudiants. Il/Elle contribuera à l'évolution de l'enseignement réalisé, vis-à-vis des objectifs pédagogiques, des attentes de la CTI et des intérêts des étudiants quant à leur insertion dans le milieu professionnel. Le/La professeur/e recruté/e devra animer une réflexion et avec les divers partenaires sur l'enseignement de l'informatique dans les cursus post-bacs (L1-L2) proposés par les écoles d'ingénieurs du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Le périmètre de sa réflexion devra inclure la réforme du bac et la gestion de l'hétérogénéité des publics liée à la multiplication des voies d'admission.

Le/La professeur/e recruté/e devra animer une réflexion au sein de l'Institut Agro Rennes Angers afin de donner une place plus importante à l'Intelligence Artificielle dans la formation des ingénieurs en agronomie et en agro-alimentaire. Il/elle s'intéressera en particulier aux formations de niveau M2 telles que Sciences des Données, TELENVI et le projet de spécialisation E2C (Energie, Eau, Climat) afin de proposer des enseignements pour traiter et exploiter les données issues des nouvelles technologies (drones, animaux connectés, applications mobiles d'aide à la décision) permettant d'aborder les thématiques relatives à l'agriculture numérique, aux systèmes alimentaires durables et aux enjeux de l'atténuation du changement climatique. Le/La professeur/e recruté/e sera amené/e à développer des interfaces avec les autres départements de l'école, les autres établissements d'enseignement supérieurs de la région pour harmoniser et renforcer l'enseignement de l'informatique et en particulier de l'Intelligence Artificielle, comme par exemple dans le cadre du projet "Compétences et Métiers d'Avenir" sur "Intelligence Artificielle + Agro-écologie/Systèmes alimentaires durables".

Missions de recherche

Le/la Professeur.e exercera ses activités de recherche au sein de l'IRISA dans le département DKM (Gestion des données et de la connaissance). Ce département qui regroupe cinq équipes est spécialisé dans la gestion des données et des connaissances en abordant les thèmes de recherche suivants : IA symbolique, base de données, fouille de données, bioinformatique. Les méthodes d'analyse et de gestion des données sont enrichies par des approches basées sur la connaissance et le raisonnement.

Les travaux menés par les équipes du département DKM proposent de nombreuses méthodes pour découvrir la structure des données qui sont automatiquement explorées, et où seules les structures les plus pertinentes sont montrées à l'analyste. Cette notion de pertinence dépend fortement de la connaissance du domaine et des propres connaissances de l'analyste. Les connaissances sont donc au cœur des approches proposées. Le département a une longue tradition de collaboration avec l'INRAE afin d'appliquer ses travaux à des problèmes réels, en particulier ceux posés dans les domaines de l'environnement et de l'agriculture, notamment dans le cadre de l'institut de convergence #DigitAg (Agriculture Numérique) ou du nouveau PEPR Agroecology and ICT.

Le/la Professeur.e mènera des recherches en Intelligence Artificielle dans les axes portés par le département : extraction de motifs, apprentissage automatique, interprétabilité, modélisation symbolique, systèmes d'aide à la décision et interaction utilisateur. Les domaines d'application privilégiés, sans être restrictifs, porteront de préférence sur les applications dans les domaines de l'agro-écologie et de l'agroalimentaire.

Le/La professeur/e recruté/e devra contribuer au rayonnement scientifique du département par (1) l'organisation de manifestations scientifiques à visibilité nationale et internationale, (2) le montage de projets nationaux (ANR, CASDAR, etc.) et internationaux, (3) le développement d'une activité d'encadrement doctoral et post-doctoral. Il/elle sera amené/e à renforcer les liens avec les autres départements d'enseignement et de recherche de l'Institut Agro Rennes Angers et développer des collaborations avec des partenaires industriels.

Animation et rayonnement

Le/La professeur/e recruté/e devra s'investir dans la vie collective des instances de l'école et de l'établissement. Il/Elle jouera un rôle important dans l'animation de l'équipe pédagogique et devra participer au fonctionnement du département Statistique-Informatique, notamment dans l'articulation entre les centres de Rennes et d'Angers.

Il/elle consolidera la présence et la notoriété de l'Institut Agro en participant activement aux réseaux de recherche et d'innovation régionaux, nationaux et internationaux qui visent à développer l'Intelligence Artificielle dans un cadre interdisciplinaire pour répondre aux défis amenés par les contextes du domaine de l'agro-écologie, de l'environnement ou de la biologie.

Profil recherché

Le/La candidat/e recruté/e devra posséder une expertise et des connaissances générales en informatique, dans le domaine de l'Intelligence Artificielle.

Il/elle devra être titulaire de l'habilitation à diriger les recherches (HDR) en informatique (section 27), des aptitudes pédagogiques certaines et une sensibilité forte aux applications en sciences biologiques, agro-alimentaires et/ou de l'environnement.

1-Présentation de l'UP « Ecologie et Santé des plantes » et contexte de la demande

L'équipe pédagogique de l'UP ESP du département d'Ecologie est constituée de 8 ECs (4PR, 4 MC, soit 7HDR, 1IR et 3TFR) réalisant en moyenne 230 heqTD/EC. Les projets de formation et de recherche qu'elle mène s'appuient sur une démarche générale d'Ecologie. L'UP développe des activités pédagogiques et scientifiques pour répondre aux enjeux de l'agriculture inscrits dans le contexte actuel de transition agroécologique, de préservation de l'environnement et de garantie de qualité et de sécurité des produits et des territoires. Les objectifs pédagogiques de l'UP concernent (1) les concepts fondamentaux des sciences écologiques et (2) l'intégration de ces fondements dans des domaines appliqués. Les enseignements et formations portés par l'UP privilégient une écologie intégrative (du moléculaire à l'écosystème) et appliquée (relations entre processus écologiques et activités anthropiques). L'équipe pédagogique propose différentes facettes de l'écologie (écologie quantitative, fonctionnelle, du paysage, évolutive, comportementale, de la conservation) en faisant appel à des disciplines connexes (génétique, biochimie, taxonomie, statistique, épidémiologie, modélisation). Trois principaux domaines d'application de l'Ecologie sont privilégiés, servant ainsi de point d'ancrage dans les enseignements : la protection des plantes, l'agroécologie, et la gestion des espaces ruraux (terrestres et aquatiques). Etant donné ses compétences et son positionnement dans le paysage de l'enseignement supérieur, l'UP est très impliquée dans les enseignements de l'Ecologie aux niveaux L3 et M1. Elle porte ou intervient fortement dans différentes spécialisations du cursus ingénieur agronome : « Protection des Plantes et Environnement », « Sciences Halieutique et Aquacoles », « Génie de l'Environnement », « Agroecology » ainsi que dans des masters co-accrédités : avec SupAgro Montpellier et AgroParisTech : « Santé des Plantes » ; avec l'Université de Rennes 1, « Ecologie Fonctionnelle Comportementale et Evolutive » et « Modélisation en écologie » et un Master International « Plant Health ». Les ECs de l'UP conduisent leur recherches dans les UMR IGEPP, ESE ou BAGAP.

L'UP ESP souhaite conforter la place de l'école en tant que leader au niveau des établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'Agriculture, en Ecologie appliquée à la production agricole et à la gestion des espèces inféodées aux agroécosystèmes. Le contexte actuel de regroupement en un seul établissement de deux grandes écoles d'agronomie française devrait favoriser la visibilité nationale et internationale de ses formations mais nécessite une montée en puissance de certaines thématiques innovantes encore peu déployées. La crise sanitaire actuelle a mis en lumière la nécessité de préparer les futurs ingénieurs à la construction et la critique de modèles épidémiologiques pour l'aide à la décision. Les maladies des plantes sont sujettes à des pathogènes émergents qui menacent l'agriculture française (*Xylella fastidiosa* sur olivier, Virus du fruit rugueux brun – ToBFRV – sur tomate) aussi bien que la sécurité alimentaire mondiale (rouille noire du blé - souche ug99) et/ou dans les pays en développement (nécrose létale du maïs en Afrique). Aussi l'UP ESP a fait le choix de proposer un profil qui a pour principal objectif l'animation et la coordination d'activités d'enseignement et de recherche en matière d'épidémiologie végétale quantitative et de modélisation des processus écologiques et évolutifs associés. Le but est la compréhension, la prédiction et le contrôle des épidémies en protection des plantes. Ce domaine de pointe se trouve sans professeur(e) à l'école alors qu'il n'y a pas de profil équivalent dans les autres écoles agronomiques (contrairement à Cambridge et UC Davis par exemple). Les enseignements dans ce domaine viendront compléter/enrichir ceux de protection des plantes et d'écologie théorique très présents dans les formations d'ingénieurs et de

masters (MODE, EFCE) mais aussi ceux d'autres spécialisations dans le domaine animal notamment. Ce poste est également une opportunité pour la progression de carrière d'un MC-HC HDR de l'UP.

Les activités de recherche liées à ce poste s'inscriront dans l'équipe Démécologie de l'UMR IGEPP. Les recherches menées à l'IGEPP ont pour objectif majeur le développement de méthodes agro-écologiques innovantes et durables, de production et de protection des plantes cultivées en s'appuyant sur la connaissance des processus biologiques, écologiques et évolutifs mis en œuvre dans les agro-écosystèmes. Dans ce cadre, l'équipe Démécologie cherche à comprendre et prédire, dans le temps et l'espace, la dynamique écologique des interactions plantes/bio-agresseurs et leur ennemis naturels, pour les contrôler et aboutir à terme à des systèmes de production végétale performants et durables. Les recherches développées par le (la) candidat(e) alimenteront, en collaboration avec celles des autres équipes, le domaine de recherches de l'IGEPP visant à comprendre le fonctionnement des communautés en interaction dans les agroécosystèmes.

2- Profil du Poste de Professeur.e en Epidémiologie végétale quantitative

Cadre de travail

Situé au cœur du 1er bassin agricole et alimentaire d'Europe, L'institut Agro Rennes Angers constitue un ensemble unique en France par la palette des thématiques couvertes et des expertises rassemblées dans les domaines de l'agronomie, de l'alimentation, de l'horticulture et du paysage. Implanté depuis 2008 sur 2 sites rassemblant 2000 personnes, cet établissement public sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, met les compétences de ses 150 enseignants-chercheurs au service de 1100 étudiants inscrits dans 4 cursus d'ingénieurs et autres formations allant de la licence au doctorat (130 doctorants). L'Institut Agro Rennes Angers mène des recherches académiques et finalisées, en partenariat étroit avec INRAE, amis aussi CNRS, Inria et Ifremer, et des activités de transfert et de développement en lien avec 3 pôles de compétitivité (Mer Bretagne, Végépolys, Valorial) et de nombreux instituts techniques nationaux.

Contexte et intérêt du poste

Le mode de production agroécologique, qui repose sur l'utilisation des processus écologiques en œuvre dans les écosystèmes pourrait permettre d'assurer des niveaux de production de denrées alimentaires stables et compatibles avec la viabilité économique des exploitations tout en réduisant l'impact environnemental de l'activité agricole. Toutefois, la maîtrise de ces processus, indispensable à la régularité de la production agricole, en réponse notamment au développement des populations d'un large spectre de bioagresseurs, nécessite une connaissance approfondie du fonctionnement des populations de ces organismes, des interactions qu'ils entretiennent avec leurs plantes-hôtes et les antagonistes, de leurs réponses aux modifications de l'environnement. Actuellement, les bioagresseurs des plantes représentent l'une des principales menaces pour la production agricole végétale. Ils conduisent à des pertes de rendements ayant des conséquences sociales, économiques et environnementales via l'utilisation des pesticides. Cet impact pourrait être amplifié (i) par la nécessité de « produire plus » pour répondre aux besoins alimentaires mondiaux de demain (ii) par la circulation mondialisée des productions augmentant les risques épidémiques (p. ex. pandémie actuelle du Virus du fruit rugueux brun de la tomate, le ToBRFV, qui a jusqu'ici été contenu en France via le confinement d'une exploitation dans le Finistère) et (iii) par les changements climatiques annoncés qui

pourront favoriser l'émergence ou la réémergence de maladies (le ToBRFV est un virus émergent également). Parallèlement, les politiques agricoles et alimentaires au niveau national et international évoluent vers le développement d'alternatives au système de production intensif qui doivent générer des hauts rendements de production tout en préservant les agroécosystèmes. Dans ce contexte, le contrôle et la gestion des épidémies deviennent des enjeux scientifiques majeurs. Pour y répondre l'épidémiologie quantitative doit prendre davantage en compte les spécificités liées aux maladies des plantes parmi lesquelles : les cycles de vie complexes des bioagresseurs (saisonnalité), les interactions multiples entre hôtes et bioagresseurs (résistances, réactions de défense immunitaire), la dispersion de ces bioagresseurs à des niveaux d'échelle parcellaire, supra-parcellaire et du paysage. Comprendre les épidémies pour mieux les contrôler nécessite donc le développement (i) de nouveaux concepts théoriques : modèles « neutres » de la biodiversité (co-infections), théorie du contrôle optimal appliquée aux dynamiques épidémiologiques, dynamique évolutive des agents pathogènes et (ii) de nouveaux outils permettant d'en décrire la dynamique : outils moléculaires pour exploiter la variabilité génétique, méthodes d'acquisition et de gestion de données spatialisées, algorithmes permettent de simuler ou d'ajuster des modèles épidémiologiques afin de tester des scénarios pour développer des modèles de prévision.

Inséré(e) dans une dynamique collective, le ou la Professeur(e) recruté(e) aura pour principale mission la formation des étudiants à la modélisation en épidémiologie végétale et en écologie. Il (elle) devra apporter aux étudiants les principes de raisonnement, les concepts et les outils leur permettant de comprendre et de gérer les épidémies dans le contexte agroécologique de la protection des plantes. Il (elle) aura également pour mission de renforcer la transdisciplinarité de ce domaine au cœur de l'établissement et des UMR partenaires mais aussi au niveau national et international.

Activités d'enseignement

Le(la) Professeur(e) recruté(e) intégrera l'Unité Pédagogique Ecologie et Santé des Plantes (ESP) du département Ecologie de l'Institut Agro Rennes Angers. Son activité d'enseignement permettra aux étudiants d'acquérir des compétences en modélisation appliquée à l'écologie et à l'épidémiologie pour la protection des plantes et des connaissances dans les champs thématiques suivants : épidémiologie et dynamique des populations, modélisation en écologie-évolution des interactions hôtes-parasites, écologie computationnelle, biomathématiques. Son activité d'enseignement s'exercera principalement :

- en L3 et M1 du cursus ingénieur agronome où il (elle) proposera et animera de nouveaux modules de S8.

- en M2 (S9) dans les spécialités d'ingénieur en Protection des Plantes et Environnement (PPE) et Agroécologie et dans des masters co-accrédités: « Ecologie fonctionnelle, comportementale et évolutive » (EFCE), « Modélisation en Ecologie » (MODE), Biologie Végétale à Rennes et Angers. Le(a) Professeur(e) prendra la responsabilité du Master MODE. Il (elle) aura également la responsabilité de modules d'enseignement en écologie quantitative et modélisation dans d'autres spécialisations (Ingénierie Environnementale/GE, Master Plant Health) et participera au développement de formations doctorales.

Le(la) professeur(e) recruté(e) sera amenée à développer des interfaces entre les départements Ecologie, Economie, gestion société (EGS), et Statistique et informatique de l'école et devra fédérer l'enseignement de la modélisation épidémiologique à l'échelle de L'institut Agro.

Activité de recherche

L'activité de recherche de la personne recrutée s'exercera au sein de l'UMR IGEPP « Institut de Génétique Environnement et Protection des Plantes » dans l'équipe Démécologie (Dynamique, Evolution, Modélisation, Ecologie). Les recherches de cette équipe peuvent être présentées en quatre axes qui s'alimentent mutuellement pour créer de la connaissance synthétique en Ecologie : i) épidémiologie et dynamique des populations, ii) imagerie quantitative pour l'écologie et l'épidémiologie, iii) dynamiques évolutives et génétique des populations, et iv) dynamique des agro-écosystèmes. Les travaux interdisciplinaires sont appuyés sur des expérimentations, et simulations numériques, adaptées aux modèles biologiques ciblés par les différents projets de recherche (en interne et en collaboration). Le(a) candidat(e), par des approches innovantes de modélisation, abordera les relations entre épidémiologie et diversité des pathogènes, entre dynamiques épidémiques et immunologie végétale, prendra en compte le comportement des acteurs et leur hétérogénéité en couplant théorie des jeux dynamiques et épidémiologie (épidémiologie comportementale), et proposera des stratégies de protection durable des cultures économiquement pertinentes.

Le(la) professeur(e) recruté(e) sera amené(e) à prendre la responsabilité de programmes de recherche nationaux de type ANR, CASDAR et de projets européens et internationaux. Il(elle) sera responsable de l'animation de groupes de travail autour de la modélisation appliquée à la protection des cultures au sein de l'IGEPP.

Activité de développement et rayonnement

En matière d'enseignement, le peu de concurrence à l'échelle Européenne et la demande importante de formation dans le domaine de la modélisation en épidémiologie végétale devra conduire la personne recrutée à développer des formations et des programmes internationaux d'enseignement (type Erasmus) et de ce fait à faire des cours en anglais.

En matière de recherche développement, le(la) Professeur recruté(e) pourra collaborer avec des partenaires privés en vue de l'élaboration de modèles d'aide à la décision. Il(elle) sera amené(e) à participer à différentes instances internes et externes (INRAE et autres ONR, instituts techniques, Européen Food Security Agency, European and Mediterranean Plant Protection Organization) dont des activités d'expertises.

Compétences requises

Les candidats(es) devront avoir des connaissances solides en écologie et évolution des populations ainsi qu'en épidémiologie végétale et des compétences en modélisation des systèmes biologiques et écologie quantitative. Des connaissances en modélisation comportementale (théorie des jeux) et une expérience en matière d'animation de projets d'enseignements et de recherche au niveau national et/ou international seraient appréciées.

Maître de Conférences en Ecologie des communautés végétales
--

Présentation de l'Unité d'accueil

Au sein du Département Ecologie, l'Unité Pédagogique « Ecologie et Santé des Plantes » (UP ESP) développe son enseignement autour des concepts fondamentaux des sciences écologiques et de l'intégration de ces fondements dans des domaines appliqués, dont les principaux sont la protection des plantes, l'agroécologie et l'aménagement et de la gestion des espaces naturels et agricoles. Les enseignements et formations privilégient une écologie intégrative (de la molécule au paysage) et appliquée (relations entre processus écologiques et activités anthropiques). L'équipe pédagogique (10 ECs cf. tableau) propose ainsi différentes facettes de l'écologie (écologie quantitative, fonctionnelle, des communautés, du paysage, évolutive, comportementale, de la conservation et de la restauration) en faisant appel à des disciplines connexes (génétique, taxonomie, statistique, modélisation). Etant donné ses compétences et son positionnement dans le paysage de l'enseignement supérieur local et national, l'UP est fortement impliquée dans les enseignements de l'Ecologie aux niveaux L3 et M1 des cursus ingénieurs et dans des formations de niveau M2 : trois spécialisations d'ingénieur agronome (Protection des Plantes et Environnement ; Génie de l'Environnement et Agroecology) ; 3 spécialités de masters (Santé des Plantes ; Ecologie Fonctionnelle, Comportementale et Evolutive ; Modélisation en Ecologie) et deux masters internationaux (Plant Health et TEAM).

Cependant, l'UP ESP doit faire face, **dès la rentrée prochaine**, à la perte de deux services d'enseignement portés respectivement par deux professeurs, le premier couvrant le domaine de la biologie et de l'écologie des animaux et des écosystèmes aquatiques continentaux et le second couvrant le domaine de l'Ecologie végétale dans des milieux aquatiques et terrestres. Le premier poste a été très partiellement pourvu par le recrutement en 2021 d'un MC en Biologie et Ecologie aquatique dans le continuum terre-mer. Ce poste a été intégré dans l'UP Ecologie Halieutique (UP EH) du département où le MC exercera la majorité de son enseignement et dans l'UMR ESE pour sa recherche. Le second poste fait l'objet de la demande de recrutement d'un (e) MC en 2022 par l'UP ESP. Compte tenu des nouvelles orientations des politiques agricoles et environnementales, l'UP ESP souhaite se recentrer sur des enseignements d'écologie au niveau des espaces naturels et agricoles et étoffer ses compétences et son offre pédagogique par **le recrutement d'un(e) Maître de Conférences en 'Ecologie des Communautés végétales'**.

Contexte de la demande

L'Ecologie et ses relations à la société est au cœur des enjeux actuels d'accélération de la transition agro-écologique et de préservation de l'environnement. Pour y répondre, un des leviers d'action commun passe par une meilleure connaissance /gestion de la biodiversité, ainsi qu'une meilleure compréhension du fonctionnement des interfaces entre les compartiments cultivés et les compartiments sauvages. En effet, les changements environnementaux (climatique, dégradation des habitats, invasions biologiques, pollution des eaux et des sols) mais aussi le développement d'une agriculture intensive reposant notamment sur une utilisation généralisée des produits phytosanitaires ont conduit à une érosion de la biodiversité compromettant ainsi les processus écologiques et les services écosystémiques qui y sont associées. Dans ce contexte, l'UP tout en maintenant les enseignements indispensables à la formation des Ingénieurs en spécialisation GE, option PAM-EQ, veut

développer/amplifier ses formations autour de la biodiversité des communautés végétales et des leviers qui en découlent.

Missions d'enseignement

Le profil d'enseignement correspond, pour partie, au maintien des compétences en Ecologie végétale assurées par le professeur partant mais aussi dans des domaines en expansion nécessitant des approfondissements sur les communautés végétales. L'acquisition de connaissances fondamentales et finalisées sur la diversité, la structure et le fonctionnement des communautés végétales à différentes échelles d'espace (de la parcelle utilisée ou non par l'agriculture au paysage) et de temps, soumises à des changements de gestion d'exploitation et d'aménagement différents fait partie du bagage essentiel des futurs gestionnaires et chercheurs en gestion des espaces naturels et agricoles. Le (a) MCF recruté (e) aura pour mission de développer des enseignements sur (i) la biodiversité végétale (taxonomie, méthodes de mesure), (ii) les concepts d'assemblages des communautés végétales pour mieux les gérer et les conserver et (iii) les fonctions et services écosystémiques associées à ces communautés, en particulier les services de régulation et (iv) la mise en place de nouveaux outils de bio-indication de la santé des écosystèmes et de leur changement.

Le(la) MCF interviendra dans les enseignements d'écologie, dans la spécialité Génie de l'Environnement, notamment dans l'option PAM-EQ sous la responsabilité de l'UP. Il mettra en œuvre ses nouveaux enseignements dans les spécialisations (PPE, Agroecology) et Master EFCE portés ou co-portés par l'UP mais également au niveau du tronc commun et du M1 du cursus ingénieur agronome. L'EC recruté sera également impliqué dans l'encadrement de projets tutorés (notamment dans le développement de projets de terrain visant à développer les capacités d'ingénierie écologique) à différents niveaux du cursus et dans le suivi et l'évaluation des stages (semestre à l'étranger, stage de spécialisation).

Mission Recherche

Dans les mosaïques paysagères, la végétation des systèmes d'interface (milieux aquatiques et humides, ripisylves, haies, bois et prairies permanentes, etc.) joue un rôle clé de production primaire et de support pour la biodiversité (notamment de pollinisateurs et d'auxiliaires des cultures), de régulation et d'épuration de l'eau et de piégeage du carbone. Les milieux d'interface sont, par définition, disjoints dans l'espace, et leurs communautés végétales sont donc potentiellement structurées en méta-communautés. Leurs réponses aux changements globaux (climat, agriculture, urbanisation, invasions biologiques, pollution par les xénobiotiques) peuvent être très différentes de celle de communautés homogènes. La gestion des services rendus par les milieux d'interface passe ainsi par une compréhension du fonctionnement spatial de leurs communautés végétales.

Le profil de recherche porte sur la dynamique des méta-communautés végétales en réponse aux changements globaux. Il demande un solide bagage théorique pour conduire des travaux quantifiant l'impact des perturbations sur les processus de dispersion, de compétition et d'adaptation qui, in fine, déterminent la dynamique spatiale des écosystèmes. Du point de vue appliqué, les travaux devront permettre d'améliorer la performance des indices biotiques, la prédiction des impacts des perturbations sur la biodiversité, et l'efficacité des mesures de gestion/restauration des services agro-écosystémiques.

Ces approches s'appuieront sur les savoir-faire déjà présents au sein de l'UMR DECOD et devront y apporter une meilleure intégration des effets de la dispersion, notamment dans la dynamique des réseaux d'interactions (e.g., trophiques, mutualistes) et dans la réponse évolutive aux perturbations. Au-delà du laboratoire d'accueil, le/la MC devra mettre en évidence ses capacités à interagir et à créer des collaborations aux échelles locale, nationale et internationale.

Mots-clés : Biodiversité, Ecologie des communautés, Fonctionnement, Services agro-écosystémiques, Méta-communautés végétales, Modélisation.

Maître de Conférences en Climatologie de l'environnement et modélisation spatiale

Cadre de travail

L'Institut Agro Rennes-Angers est, avec L'Institut Agro Montpellier et L'Institut Agro Dijon, une école de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro), le nouveau grand établissement pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

L'Institut Agro Rennes Angers met les compétences de ses 420 personnels, dont 135 enseignants-chercheurs, au service de 2000 étudiants inscrits dans 4 cursus d'ingénieur, de Masters et de Doctorats. L'Ecole développe un projet pédagogique axé sur une solide formation pluridisciplinaire, scientifique et méthodologique. Ce projet est centré sur l'individualisation des parcours, sur le développement de l'autonomie et de l'esprit d'entreprise, sur la professionnalisation et l'internationalisation. L'Institut Agro Rennes Angers mène des recherches académiques et finalisées, en partenariat étroit avec les organismes nationaux de recherche, au 1er rang desquels l'INRAE, les universités, et des activités de transfert et d'innovation en lien avec 3 pôles de compétitivité (Mer Bretagne, Végépolys, Valorial).

Contexte

Les compétences en climatologie, en physique de l'environnement et en modélisation spatiale font partie du socle scientifique des ingénieurs de l'institut Agro. L'analyse et la modélisation des processus physiques de transfert de masse et d'énergie dans l'atmosphère et aux interfaces entre les différents compartiments ont pour objectif de comprendre le fonctionnement et prédire le comportement des systèmes observés. Ces compétences s'appuient sur les outils numériques et sur les technologies d'observation des surfaces continentales pour représenter et modéliser des phénomènes physiques. Pour l'enseignement supérieur agronomique, comme pour la recherche, les domaines d'application sont nombreux, agroécologie, agriculture numérique, gestion des ressources (eau-sol-énergie) et biodiversité, de l'échelle locale à celle des territoires. Ces applications s'appuient sur des outils d'analyse et de modélisation spatiale. Le recours à la mesure au sol ou à distance via des outils de télédétection nécessite le déploiement d'une chaîne de mesure générant ainsi une quantité massive de données environnementales. Le développement d'approches intégrées et numériques permet de modéliser et comprendre le fonctionnement des surfaces continentales et leurs dynamiques spatiales et temporelles.

La physique de l'environnement est une discipline importante dans l'offre de formation de l'institut Agro et des écoles internes. Elle va de la thermodynamique aux sciences agronomiques et environnementales. Dans le socle commun, comme pour la plupart des spécialisations (Agronomie, amélioration des plantes, génie de l'environnement et Halieutique), l'enseignement dispensé recouvre le bilan d'énergie des surfaces continentales, la télédétection, les relations biosphère-atmosphère et l'agriculture de précision. Cet enseignement, assuré par un enseignant-chercheur dont le départ en retraite est prévu en février 2023, devra être pérennisé par le recrutement d'un/une Maître de Conférences. Le maintien des compétences actuelles est nécessaire. Les évolutions que nous proposons concernent la climatologie de l'environnement. L'objectif étant la compréhension et l'analyse des réponses à apporter face au changement climatique. Une adaptation, dans ce sens de notre offre de formation permettra de répondre aux besoins spécifiques des ingénieurs de demain.

Les compétences de la personne recrutée répondront aux besoins actuels et futurs sur les formations de l'ingénieur du 21^{ème} siècle. En accord avec la philosophie du projet think tank sur la transition carbone, un groupe de travail INSA souligne que l'offre de formation sur la question climat-énergie devra obligatoirement proposer des modules communs à tous les ingénieurs. Ces questions sont au cœur des activités et compétences portées par l'UP PSN, elles concernent les cinq thématiques identifiantes de l'école.

Missions d'enseignement

Le/la Maître de Conférences rejoindra le département d'enseignement et de recherche Milieu Physique Paysage et Territoire (MilPPaT, 27 EC, 26 AITOS). Il/elle sera intégré(e) à l'unité pédagogique Physique et spatialisation numérique (PSN : 5 EC, 3,5 TFR, 1 IR, 2 IR contractuels). Il/Elle aura en charge l'enseignement de la climatologie de l'environnement et la modélisation spatiale à l'institut Agro Rennes Angers. Les interventions concernent le tronc commun agronomique (niveau L3), les spécialisations d'ingénieur et masters 1 et 2. Le/la Maître de Conférences recruté(e) sera également impliqué(e) dans la nouvelle spécialisation ingénieur : Eau-Energie-Climat.

L'UP PSN est fortement impliquée dans le socle commun du cursus ingénieur agronome (S5 et S6), notamment au niveau de l'UE physique appliquée. Cette UE coordonnée par un enseignant-chercheur de l'UP et une enseignante-chercheuse de l'UP P3AN. Les enseignants-chercheurs de l'UP PSN sont impliqués dans d'autres UE du S5 et S6 tels que enjeux et défis, démarche scientifique, analyse territoriale. Ils interviennent et assurent la coordination de plusieurs UE en S8 à savoir : risque environnemental, du terrain au SIG, modélisation du bilan hydrique et écotechnologie. Ces interventions et coordinations se font, en cohérence avec le référentiel de compétences, dans les domaines des sciences de l'ingénieur et de l'environnement. Les étudiants formés peuvent ainsi :

- Avoir les bases physiques nécessaires à tout ingénieur agronome pour une meilleure appréhension des processus physiques en sciences agronomiques et agroalimentaires ;
- Acquérir les compétences nécessaires pour aborder les questions relatives à la gestion des ressources en eau, l'aménagement des territoires et les enjeux énergétiques et climatiques ;
- Estimer et prévoir les impacts environnementaux des actions anthropiques et naturelles et hiérarchiser leur importance à différentes échelles ;
- Acquérir, traiter et analyser les données environnementales temporelles et spatiales
- Être capable de conceptualiser et modéliser les systèmes étudiés ;
- Mettre en application leurs connaissances dans les domaines d'application en sciences de l'environnement en agronomie et en agroalimentaire et développer des approches pluridisciplinaires ;
- Développer leur esprit critique et mettre en œuvre une démarche scientifique cohérente.

L'UP PSN est également impliquée dans le campus numérique ENVAM avec une offre effective de trois modules d'enseignement.

Missions de recherche

Le positionnement scientifique de l'UMR SAS concerne les enjeux d'atténuation des changements climatiques, environnementaux et le développement de systèmes agroécologiques en transition ou en rupture. Les travaux de recherche conduits au sein de l'UMR SAS visent à évaluer et concevoir des systèmes économes, favorisant ainsi la circularité des flux de nutriments et d'énergie. Les deux thèmes

identifiants impliquent d'une part la conception de nouveaux systèmes et d'autre part l'évaluation des impacts et la gestion durable des ressources en eau, sol, air.

La climatologie et l'observation de l'environnement s'appuient sur des compétences en Physique et en modélisation spatiale. De nombreuses innovations méthodologiques ont vu le jour ces dernières années notamment via l'essor des capteurs connectés et le développement de vecteurs comme les drones. Ceux-ci permettent un accès à la très haute résolution spatiale. Les recherches dans ce domaine s'inscrivent dans une dynamique portée par une communauté scientifique d'experts en télédétection, en sciences des données et en modélisation spatiale. Les champs thématiques plus spécifiques aux activités du/(de la) Maître de conférences recruté(e) s'inscrivent dans les orientations structurantes de l'UMR SAS. Les travaux de recherche porteront sur le suivi des états des surfaces continentales, l'élaboration de variables biophysiques et la conception des modélisations spatiales. L'objectif est de caractériser la dynamique de la végétation, qu'il s'agisse de plantes cultivées, naturelles ou invasives, l'occupation et la qualité des sols et le suivi et la spatialisation de paramètres microclimatiques, voire des émissions gazeuses. De nombreuses applications sont développées au service de l'agriculture numérique, la biodiversité, l'hydrologie et les risques naturels. Plus spécifiquement, l'UMR SAS est reconnue par son expertise en observation-modélisation spatiale.

Les infrastructures de recherche comme OZCAR AgrHys, SOERE EFELE et la Plateforme MEGEVE sont des dispositifs où les outils d'observation s'inscrivent tous dans une dynamique nationale. Ces dispositifs déploient des technologies de pointe. L'UMR SAS est également porteuse d'un programme CPER 2021-2026 drone qui vise à caractériser les changements environnementaux et paysagers par drones et via des mesures au sol, en combinant des observations à haute résolution spatiale et temporelle, des mesures diachroniques, des modèles dynamiques spatialisés. Ce programme est un support important pour les futurs travaux de recherche conduits par le/la Maître de Conférences recruté(e). Il s'agira de développer des approches d'analyses spatiales multi-échelles et proposer des outils de modélisation appropriés pour caractériser les changements environnementaux. La modélisation sera considérée d'une part comme outil de connaissance, d'autre part comme outil de gestion, par exemple pour évaluer les conséquences de scénarios d'adaptation (transition ou rupture) qui visent à atténuer les effets des changements climatiques. Les systèmes concernés peuvent être ruraux, urbains, péri-urbains ou littoraux.

Le/la Maître de Conférences recruté(e) aura un rôle important à jouer dans le développement et le portage de travaux de recherche sur les innovations méthodologiques au service de l'étude des trajectoires des agrosystèmes. Ses travaux seront à l'interface entre les scientifiques qui travaillent sur la conception de nouveaux systèmes et ceux qui développent des approches en physique des transferts et autour du cycle de l'eau dans l'atmosphère.

Animation et rayonnement

En enseignement, l'animation et la création d'unités d'enseignement dans les thématiques climat – ressources (eau-sol-énergie) – numérique - spatialisation sera conduite au sein de l'UP PSN en collaboration avec l'UP SS et l'UP informatique. Un accord de partenariat entre l'institut Agro Rennes Angers et l'IMT-A (Institut Mines Télécom -Atlantique) permet de réfléchir à de nouveaux cursus d'ingénieurs associant les deux écoles. Les compétences dans le domaine du numérique et du spatial, permettront de renforcer le rayonnement de l'institut Agro Rennes Angers en télédétection et en agriculture numérique. La position stratégique de l'institut Agro Rennes Angers dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi qu'en halieutique se traduit dans la politique du site rennais par des relations privilégiées avec le LETG notamment concernant l'implication dans le portage du

prestigieux master TELENVI. L'institut Agro Rennes Angers est très investi dans cette dynamique à travers la diffusion de données auprès des utilisateurs académiques et non académiques. Dans la formation sur la conception de services numériques et la création de plateformes et d'infrastructures de données spatiales (IDS) pour la diffusion de données sur le web et en lien avec Géobretagne.

Plusieurs projets et infrastructures de recherche se sont structurés, à l'échelle nationale et internationale. Le pôle Theia, l'infrastructure de recherche Système terre et l'initiative européenne COPERNICUS SENTINEL sont des projets phares qui fédèrent les spécialistes du domaine. INRAE a publié un rapport en décembre 2020 qui affiche la télédétection comme thématique prioritaire. L'enseignant-chercheur recruté devra animer et coordonner les activités de recherche et veiller au rayonnement de l'UMR SAS dans ce domaine. Les collaborations actuelles sur le site rennais (LETG, Université de Rennes2), à l'échelle régionale (GIS BRETEL et IMT-A) et nationale (OSUNA, CESBIO) devront être maintenues.

Profil recherché

Titulaire d'un doctorat en climatologie, en Physique ou en sciences de l'environnement avec des compétences en physique, en télédétection et en modélisation spatiale.

Angers

<p style="text-align: center;">Maître-sse de Conférences en Économie d'entreprise <i>Durabilité des filières et pilotage des transitions</i></p>
--

Contexte et intérêt du poste

En raison de leur ancrage fort dans les territoires et par le caractère multifonctionnel de leurs activités, les entreprises et organisations de l'agriculture, de l'horticulture et du paysage sont très sensibles aux enjeux de la triple performance économique, sociale et environnementale et, par conséquent, prennent progressivement en compte les exigences de la transition écologique et sociale.

En matière de recherche appliquée, les attentes des entreprises et des pouvoirs publics sont fortes pour concevoir des entreprises, organisations et filières plus durables et résilientes, susceptibles de s'adapter à l'évolution des demandes sociétales et à l'émergence de nouvelles crises. Ceci conduit à des questionnements théoriques importants pour la recherche en économie de l'entreprise et des filières, et plus généralement en économie industrielle. Ces questionnements concernent plus particulièrement la mesure des externalités et de la performance, le développement de nouveaux indicateurs de performance ou encore la conception de nouvelles formes d'organisation. Ces dimensions sont encore peu prises en compte dans les réflexions sur la transition écologique et sociale. Et les entreprises des secteurs horticole et de paysage, en tant que PME, ont de fortes attentes en matière d'expertise et d'appui scientifique extérieur adapté aux spécificités de leurs filières.

Via ses partenariats locaux et internationaux, l'Institut Agro Rennes-Angers est fortement impliqué avec ses partenaires professionnels (pôles de compétitivité, agroindustriels, coopératives agricoles, collectivités locales, instituts techniques) sur la question de la transition vers l'économie circulaire et plus fondamentalement vers celle du développement durable. Ces questionnements sont également susceptibles d'influencer les débouchés de nos étudiant-e-s qui auront à prendre en compte les conséquences économiques, sociales et environnementales des activités des entreprises et organisations et à promouvoir leur Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Cette dernière est de plus en plus vue comme un outil de différenciation pour les entreprises horticoles et de paysage.

Le département EGS (Economie, Gestion, Société) propose à ce titre un poste portant sur la thématique de la durabilité des filières avec un ancrage scientifique en économie d'entreprise et en économie industrielle. Aborder cette thématique est essentiel pour répondre aux enjeux des entreprises et filières agricoles et agro-alimentaires en général, et horticoles et du paysage en particulier. L'aborder dans les cadres analytiques de l'économie d'entreprise et de l'économie industrielle permet de s'appuyer sur des cadres théoriques solides et déjà largement employés au sein de l'UMR SMART (Institut Agro Rennes-Angers, INRAE).

Missions d'enseignement

Le/la Maître-sse de Conférences (MCF) intégrera l'Unité Pédagogique d'Angers du Département EGS de l'Institut Agro Rennes-Angers. Il/elle participera à l'animation pédagogique des formations du niveau L au niveau M.

Sur le plan de l'enseignement, les apports en économie et gestion des entreprises, organisations et territoires ont été pensés collectivement en termes de progression pédagogique. Les enseignements de tronc commun (L2, L3) ont pour objectifs successifs l'initiation aux sciences économiques, la

compréhension du fonctionnement général d'une économie, ses acteurs et la nature des flux économiques associés, puis la capacité à analyser le fonctionnement des marchés économiques en lien avec les filières de l'horticulture et du paysage, leurs entreprises et les territoires dans lesquels elles s'inscrivent. En cohérence avec la progression des étudiants en M1 puis M2, les enseignements angevins en économie se spécialisent et s'articulent ensuite autour des deux objets d'études incontournables que sont l'entreprise (typologie, fonctionnement, démarche entrepreneuriale, modes d'organisation alternatifs) et le territoire (diagnostic économique, outils d'ingénierie territoriale, stratégies de développement des territoires).

L'enseignement assuré par le/la Maître-sse de Conférences permettra dès lors aux étudiants de mobiliser les outils de l'économie d'entreprise et de l'économie industrielle afin d'appréhender au mieux les enjeux du pilotage des entreprises et filières dans un contexte de transition économique, sociale et environnementale. La contribution du/de la Maître-sse de Conférences aux niveaux L2 et L3 prendra donc la forme de cours en économie des filières, approche systémique de l'entreprise et outils de pilotage économique de l'entreprise. En M1, les responsabilités pédagogiques porteront sur le développement de l'entreprise et la démarche entrepreneuriale à travers les modules « Analyse concurrentielle et étude de marché » (M1 horticulture et paysage) et « Compétitivité et performance de l'entreprise horticole » (M1 horticulture). Le/la Maître-sse de Conférences sera chargé-e d'y inclure l'ensemble des dimensions économiques, sociales et environnementales identifiées précédemment. En M2, il/elle aura en charge la participation aux enseignements de spécialisations en horticulture ou paysage portant sur le perfectionnement d'une démarche entrepreneuriale. Il/elle sera invité-e à encadrer des mémoires de stage et participera à l'évaluation des travaux et projets collectifs d'étudiant-e-s, dont de nombreux portent actuellement sur l'économie circulaire, la RSE ou la performance économique et environnementale des entreprises.

Missions de recherche

Le/la Maître-sse de Conférences inscrira ses recherches en matière de durabilité des activités économiques au sein de l'axe MOSAIC (Mondialisation Organisations et Consommation) de l'UMR SMART, unité de référence en économie appliquée à l'agriculture, l'alimentation et l'environnement. Il/elle participera à l'insertion de l'équipe dans l'IRSTV (Institut de recherche en sciences et techniques de la ville), Fédération de recherche CNRS à laquelle le laboratoire est associé. Il/elle contribuera à ce titre à l'axe CODIUM sur le Métabolisme territorial, au sein duquel sont développées les recherches portant sur l'économie circulaire et la durabilité des filières ou le métabolisme urbain. En tant qu'économiste de l'entreprise, il/elle pourra amener notamment son expertise spécifique sur l'analyse de la performance des entreprises et organisations et contribuer aux travaux menés au sein de TEPP (Théorie et Evaluation des Politiques Publiques), Fédération de recherche CNRS que SMART vient de rejoindre.

Il/elle participera aux travaux menés en économie de l'entreprise et économie industrielle au sein du collectif de recherche en développant une approche complémentaire en matière de RSE et de développement durable. Il/elle mobilisera à ce titre les outils qualitatifs et quantitatifs (modélisation, économétrie, analyse de performance, méthodologie des indicateurs) adéquats. Il/elle sera partie prenante des projets d'innovation qui incluront les dimensions du développement durable, par exemple en matière de RSE, de système de management et d'évaluation environnementale, d'indicateurs de performance durable des entreprises, de R&D, ou d'indicateurs synthétiques d'attractivité et de prospérité des territoires. Le/la Maître-sse de Conférences bénéficiera à ce titre des réseaux nationaux, internationaux et professionnels de l'équipe. Cette dernière a développé des

partenariats scientifiques avec les instituts techniques (comme ASTREDHOR via l'UMT Strategie), les pôles de compétitivités ou les pouvoirs publics. Le/la Maître-sse de Conférences sera ainsi invité-e à participer et consolider ces réseaux sous des formes appropriées (études, projets, expertises) en lien avec les autres membres de l'unité et plus largement de l'Institut Agro Rennes-Angers. Il/elle sera de plus sollicité-e pour participer aux programmes de coopération internationale de l'Institut Agro Rennes-Angers.

Compétences requises

Le/la candidat-e doit être titulaire d'un doctorat en sciences économiques. Il/elle doit disposer de solides compétences théoriques et empiriques en économie de l'entreprise et économie industrielle au sens large, et avoir déjà abordé les thématiques relatives aux transitions, à l'économie circulaire et au développement durable. Des compétences méthodologiques combinant approches qualitatives et quantitatives seront en outre particulièrement appréciées.

Cadre de travail

L'Institut Agro Rennes-Angers est, avec L'Institut Agro Montpellier et L'Institut Agro Dijon, une école de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro), le nouveau grand établissement pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire.

L'Institut Agro Rennes Angers met les compétences de ses 420 personnels, dont 135 enseignants-chercheurs, au service de 2000 étudiants inscrits dans 4 cursus d'ingénieur, de Masters et de Doctorats. L'Ecole développe un projet pédagogique axé sur une solide formation pluridisciplinaire, scientifique et méthodologique. Ce projet est centré sur l'individualisation des parcours, sur le développement de l'autonomie et de l'esprit d'entreprise, sur la professionnalisation et l'internationalisation. L'Institut Agro Rennes Angers mène des recherches académiques et finalisées, en partenariat étroit avec les organismes nationaux de recherche, au 1er rang desquels l'INRAE, les universités, et des activités de transfert et d'innovation en lien avec 3 pôles de compétitivité (Mer Bretagne, Végépolys, Valorial).

Contexte

Les enjeux de transition agricole et alimentaire consistent à reconquérir notre souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique au service d'une alimentation saine, durable et locale, et accompagner l'agriculture et la forêt dans l'adaptation au changement climatique. Le sol est au cœur de ces enjeux, et notamment grâce aux services écosystémiques qu'il procure tels que le support des végétaux et la fourniture en éléments nutritifs pour la production végétale. Les activités anthropiques ont contribué à une dégradation progressive des sols, et dans ce cadre le programme Horizon Europe du Green Deal fixe un objectif de restauration des sols à l'échelle européenne pour atteindre 75 % de sols dits "sains" d'ici 2030. De plus, la résolution du Parlement européen sur la protection des sols (avril 2021) incite notamment à un meilleur recyclage des déchets et au recours aux fertilisants et amendements organiques plutôt qu'aux engrais chimiques, dont les ressources primaires telles que le phosphore se raréfient.

Les cultures végétales spécialisées en horticulture et aménagements paysagers, en sol ou en hors sol, en plein air ou sous abri, font face à de forts enjeux d'innovation afin de réduire les intrants, mais aussi les déchets qu'ils génèrent. Le développement de supports de plantation innovants avec des substituts de ressources naturelles (tourbe, sol agricole), valorisant les déchets ou sous-produits générés par l'Homme, est un enjeu majeur. Les propriétés physico-chimiques de ces nouveaux milieux doivent être caractérisées pour évaluer leur durabilité agronomique. Face à une demande sociétale forte émanant tant des professionnels de l'horticulture que du paysage, il s'agit notamment de disposer de sols et de substrats bénéficiant de disponibilités en eau et en éléments nutritifs les plus efficaces possibles pour la nutrition des plantes. Ces enjeux relèvent de la recherche de solutions agro-écologiques pour concevoir des systèmes de production innovants et durables.

L'utilisation de fertilisants organiques en substitut aux fertilisants synthétiques est une voie nouvelle pour l'apport d'éléments nutritifs aux plantes cultivées. Cependant les connaissances sur leur mode d'action ou sur la disponibilité de leurs éléments nutritifs sont actuellement insuffisamment

caractérisées et maîtrisées. Leur action fertilisante dépend de l'ambiance physico-chimique souvent instable dans l'environnement racinaire, ambiance intimement liée à l'activité microbienne. La minéralisation de la matière organique de ces produits est mal contrôlée ce qui peut induire une libération excessive (salinité, eutrophisation) d'éléments nutritifs ou à l'inverse des carences. De même, la valorisation des déchets urbains et industriels pour la construction de sol dans l'environnement urbain, nécessite de mieux connaître l'évolution et la durabilité physico-chimique des sols construits dans un souci d'innocuité environnementale et sanitaire. Dans le milieu urbain, la présence de polluants dans les sols (éléments traces métalliques, hydrocarbures aromatiques polycycliques, ...) peut induire des processus d'adsorption-désorption de ces polluants pouvant impacter la qualité des sols et des végétaux comestibles. La mise en place de la fertilisation organique en cultures spécialisées et l'appui à la filière de construction de sol fertile avec de nouvelles ressources organiques pour la ville nécessite l'acquisition de données de référence nouvelles dans le domaine de la physico-chimie des sols et des substrats. La recherche d'« éco-efficience » (réduction maximale des ressources utilisées et des rejets contaminants) dans les systèmes horticoles et urbains génère une forte demande de compétences sur le couplage entre les processus physiques et chimiques propres aux sols et aux substrats qui régulent la nutrition des plantes.

Ces champs thématiques sont uniques dans le paysage du Ministère de l'Agriculture et par conséquent identifiantes pour l'Institut Agro. L'Institut Agro Rennes-Angers doit investir et doter ses étudiants d'une formation de pointe dans ces domaines pour en faire une référence nationale de l'Etablissement. L'affichage d'une compétence en chimie du sol pour les cultures spécialisées est nécessaire pour répondre aux enjeux de transition environnementale de façon systémique et qui mette en avant cette spécificité du campus d'Angers.

Missions d'enseignement

Le/la Maître de Conférences intégrera le département d'enseignement et de recherche Milieu Physique Paysage et Territoire (MilPPaT, 27 EC, 26 AITOS) et sera rattaché à l'unité pédagogique « Substrats et sols horticoles et urbains » (5 EC, 2 AITOS, 1 IE, 1 assistante). Il/elle proposera des enseignements qui s'inscrivent dans une stratégie pédagogique du stress abiotique et biotique des plantes dans les domaines de l'horticulture et de l'aménagement urbain.

Au sein des cursus de niveau M, le/la Maître de Conférences assurera des enseignements qui se nourriront des dernières avancées sur la chimie du sol et des substrats, relatifs à la fertilité des sols et des substrats dans les spécialités d'ingénieur « horticulture » et « paysage », et en lien avec les contraintes spécifiques de l'usage et de la préservation des sols et substrats. Il/elle introduira en particulier au niveau M (70 h eq TD) :

- Les principes de gestion de la disponibilité des éléments nutritifs dans les systèmes horticoles et dans les aménagements végétalisés urbains, fertilisés avec des amendements et des engrais organiques;
- L'évaluation des impacts agronomiques et environnementaux de ces nouveaux modes de fertilisation dans les systèmes horticoles et urbains.

Ces enseignements seront réalisés dans les spécialisations « Ingénierie des Productions et des Produits de l'Horticulture » (I2PH), « Ingénierie des Espaces Végétalisés Urbains » (IEVU), et au sein du master Biologie Végétale co-accrédité avec l'Université d'Angers.

Ces formations de niveau M1 et M2 s'appuieront sur des enseignements de licence (100h), visant à apporter des bases solides en (1) sciences du sol, (2) analyse et gestion de la fertilité chimique des sols et des substrats, et (3) chimie, adaptée à l'objet sol, en interaction avec le Professeur agrégé de physique-chimie.

Le développement des fermes urbaines, de l'hydroponie et de l'aquaponie nécessitera aussi d'adapter nos formations pour répondre à la demande professionnelle. La chimie occupe en effet une place essentielle dans ces techniques de culture. Le/la Maître de Conférences s'impliquera au sein du pôle paysage, structure réunissant des personnels scientifiques et techniques de différents départements s'intéressant aux problématiques formation-recherche-innovation en lien avec les aménagements paysagers. Enfin, il/elle pourra participer à des enseignements mutualisés avec l'unité pédagogique de sciences du sol de Rennes, rattachée au même département MilPPaT.

Missions de recherche

Le/la Maître de Conférences intégrera l'unité de recherche EPHor (Environnement Physique de la Plante Horticole), qui mène ses activités de recherche autour de la gestion optimisée des plantes en milieu contraint, préoccupation forte des professionnels de l'horticulture et des aménagements paysagers. Composée de 8 EC, 1 IE, 4 AITOS et 1 assistante, l'unité dispose de compétences dans les disciplines de la science du sol, de la bioclimatologie et de la mécanique des fluides. Dans son projet quinquennal 2022-2027, l'unité ambitionne de poursuivre et de développer des recherches sur le fonctionnement intégré du système sol-plante-atmosphère, dans les contextes horticole et urbain. Le/la Maître de Conférences s'investira dans ces deux contextes. La chimie constitue une discipline à part entière et incontournable dans l'approche systémique mise en œuvre, elle est également complémentaire aux sciences du sol, à la bioclimatologie et à l'écologie microbienne.

L'unité a défini des actions de recherche, parmi lesquelles (1) l'évaluation de la qualité agronomique des sols urbains (facteurs abiotiques et biotiques impliqués dans la re-fonctionnalisation des sols désimperméabilisés ; services écosystémiques rendus par les sols construits à partir de déchets et sous-produits), et (2) la performance agronomique des substrats horticoles innovants (propriétés biophysico-chimiques des substrats en lien avec la minéralisation des fertilisants organiques). Le/la Maître de Conférences aura pour responsabilité de mener des recherches sur la disponibilité des éléments nutritifs. Il/elle s'intéressera particulièrement à l'environnement physico-chimique des substrats horticoles et urbains afin de caractériser et de modéliser les processus de régulation de ces éléments dans le système sol-plante. Cette action de recherche pourra tout d'abord être menée conjointement avec ses partenaires de la Structure Fédérative de Recherche (SFR INRA/Université d'Angers/l'institut Agro Rennes Angers) « Qualité et Santé du Végétal » (Quasav), et la Fédération de Recherche « Institut de Recherches en Sciences et Techniques de la Ville » (IRSTV). Elle s'inscrira dans le champ d'action du RMT « agricultures urbaines » dans lequel l'unité EPHor et les 2 fédérations de recherche sont impliquées. Ces travaux de recherche contribueront également à des projets collaboratifs avec l'UMR SAS (Sol-Agro et Hydrosystèmes-Spatialisation) de Rennes et plus particulièrement l'axe « cycles et flux des éléments chimiques dans les agroécosystèmes ». Enfin, les travaux de recherche pourront être valorisés au sein des spécialisations d'ingénieurs, des masters co-accrédités et de la formation doctorale.

Animation et rayonnement

- **Coopération nationale et internationale**

Le/la Maître de Conférences sera invité/e à participer au programme de coopération de l'établissement (Agreenium) qui vise à conférer une dimension européenne et internationale à la formation des étudiants, et aussi à conforter le niveau d'expertise de l'établissement en lui assurant une reconnaissance internationale.

Concernant l'excellence scientifique, le/la Maître de Conférences sera notamment encouragé/e à intégrer l'International Society for Horticultural Science (ISHS), et le regroupement de scientifiques "Soils of Urban, Industrial, Traffic, Mining and Military Areas" (SUITMA) de façon à développer des partenariats avec des équipes sur ses domaines de recherche.

- **Relation avec les professionnels et développement**

Afin de renforcer les contacts avec les professionnels, il sera demandé au (à la) Maître de Conférences de participer à des actions de formation, de développement et transfert des spécificités des intrants organiques vers les professionnels des cultures spécialisées et vers les acteurs de la gestion des espaces végétalisés urbains. En matière de développement, il/elle sera invité/e à établir avec les professionnels des collaborations qui répondent d'une part à leurs besoins et d'autre part confortent et valorisent sa propre expertise. Le pôle de compétitivité à vocation mondiale dans le domaine du végétal spécialisé Végépolys Valley offre un cadre approprié pour développer de telles collaborations.

Profil recherché

Doctorat spécialité chimie et/ou science du sol et/ou agronomie. Des compétences en modélisation seront un plus.



Information sur la priorisation des profils d'emploi EC 2023

Rappel de la démarche

- **1^{ère} Présentation en CODIR de L'Institut Agro Rennes-Angers** du 9 mai 2022 des profils remontés par les départements (4 PR, 6 MCF) pour discussion
- **Présentation des profils remontés par les départements**, avec envoi en amont des perspectives emploi de chaque département :
 - En ComE par les Directions de Département le 2 juin 2022 ;
 - En COREGE par les Directions d'Unité (en présence des Directions de Département) le 16 juin 2022.
- **Priorisation par les Directions de Département** après échange avec la Directrice et l'ensemble du Codir école le 20 juin 2022.
- **Information sur les points principaux de priorisation de la CRI** du 11 octobre 2022 **et de la ComE** du 13 octobre 2022.
- **Avis CE de L'Institut Agro** du 10 novembre 2022
- **Présentation en Conseil d'école du 14 novembre 2022**
- **Avis CS de L'Institut Agro** du 15 novembre 2022
- **Vote en CA de L'Institut Agro** du 29 novembre 2022

Supports disponibles et priorisation

Rappel des postes pour 2023

- 1 poste de PR
- 2 poste de MCF [plus 1 poste de MCF en cas de recrutement interne sur le concours PR]

Priorisation

- **Priorisation par les Directions de Département :**

Chaque direction de département a été invitée à classer les postes des autres départements, par grade et par site.

2 tours de vote ont été nécessaires pour classer 6 profils :

- 2 profils de PR à Rennes : Priorité 1 plus une priorité 2 en liste complémentaire
 - 2 profils de MCF à Rennes : Priorité 1 et 2 (en cas de recrutement interne sur le concours PR)
 - 2 profils de MCF à Angers : Priorité 1 plus une priorité 2 en liste complémentaire
- **Information sur les points principaux de priorisation** de la ComE du 13 octobre 2022.

Vote de la ComE sur cette proposition de priorisation : 21 avis favorables, 9 abstentions, 10 avis défavorables.

Les priorisations retenues et les principaux motifs (1)

1 Poste de PR à Rennes

1. **PR en Intelligence Artificielle** (liste principale) : Renforcer le rayonnement de l'Institut Agro en recherche et formation sur cette thématique, centrale dans la transition numérique au service des transitions agroécologiques et alimentaires
2. **PR en épidémiologie végétale quantitative** (liste complémentaire) : Opportunité pour l'Institut Agro de devenir leader national et international en modélisation épidémiologique, thématique indispensable à la gestion agroécologique des épidémies

Les priorisations retenues et les principaux motifs (2)

2 Postes de MCF à Rennes

1. MCF en Écologie des Communautés végétales

- Conforter la place de l'établissement dans les recherches menées en écologie végétale dans l'UMR DECOD
- Contribuer au développement de la formation des ingénieurs en écologie (spécialisation GE, option PAM-EQ)

2. *(si réussite au concours de PR d'un MC interne)* MCF Climatologie de l'environnement et modélisation spatiale

- Développer des enseignements en lien avec des domaines d'application en sciences de l'environnement en agronomie et en agroalimentaire
- Renforcer et développer les compétences en physique et en climatologie / bioclimatologie / télédétection dans le socle scientifique des ingénieurs

Les priorisations retenues et les principaux motifs (3)

1 Poste de MCF à Angers

1. MCF en Economie d'entreprise > Durabilité des filières et pilotage des transitions (liste principale) :

- Redéploiement thématique en lien avec l'économie circulaire, la Responsabilité Sociétale d'Entreprise et la performance économique et environnementale qui constituent aujourd'hui des enjeux stratégiques pour connecter économie et transition agroécologique.
- Besoin d'un apport de compétences nouvelles et complémentaires en économie industrielle & économie de l'entreprise, afin de développer la formation dans ce domaine et en entrepreneuriat des ingénieurs en horticulture et paysage sur Angers

2. MCF en Chimie du sol et des substrats (liste complémentaire) :

- Thématique des supports de cultures spécialisées et du milieu urbain spécifique à l'Institut Agro à l'échelle nationale
- Forte demande sociétale et en formation afin de développer les compétences dans ce domaine, que ce soit pour les plantes cultivées en hors-sol (développement de fertilisants organiques) ou pour les sols urbains (élaboration de sols fertiles)

Argumentaire pour une extension d'un an de mon éméritat

Jean Cordier, octobre 2022

Ayant demandé en mars 2020 et obtenu deux années d'éméritat sur la période allant d'octobre 2020 à décembre 2022, je sollicite une extension d'éméritat sur l'année civile 2023. Les justifications principales sont

(1) la poursuite de recherches sur l'assurabilité de risques agricoles climatiques et sanitaires dont les caractéristiques sont de plus en plus systémiques,

(2) le retard pris dans le travail de thèse de Clément Parrié pour cause d'accident et rétablissement long sur la capacité de travail.

Une justification complémentaire porte sur le support d'Olga Pakulyak, recrutée comme Maître de conférences en juin 2022, pour intégrer les réseaux institutionnels et professionnels de la gestion du risque agricole et une animation de session lors du colloque des économistes européens à Rennes fin août 2023.

1/. Projet d'activité de recherche pour la période Octobre 2020-Décembre 2022 présenté dans le dossier de demande d'éméritat en mars 2020

1.1. Suivi de thèses

- Direction de thèse de Dorothée Kapsambélis, avec financement de la Caisse Centrale de Réassurance (Paris). La thèse devrait être soutenue en fin d'année 2021.

- Co-direction de thèse de Clément Parrié avec Didier Folus, Professeur Université Paris-Nanterre, bourse CIFRE avec l'entreprise PACIFICA-Crédit Agricole. La thèse devait être soutenue fin 2021 mais Clément est en arrêt de travail suite à un accident qui nécessite le report d'un an de sa thèse. La thèse devrait être soutenue fin 2022.

- Suivi de thèses dans le cadre de la Chaire Agrofinance avec Alexandre Gohin (DR INRAE) et Guillaume Bagnarosa (Professeur Rennes School of business)

- Thibaud Garnier, bourse CIFRE avec la coopérative Triskalia

- Mickael Poulicken, bourse CIFRE avec l'entreprise Feed Alliance du Groupe Avril

- Romain Menier, bourse CIFRE avec l'entreprise SAIPOL du Groupe Avril

Les trois thèses devraient être soutenues fin 2021.

1.2. Activité de recherche, d'animation et de promotion de la Chaire Agrofinance

La période d'éméritat est une opportunité de maintenir une présence de l'Institut Agro sur le sujet durant la période de recrutement d'un Maître de Conférence comme souhaité par le Département Economie, Gestion et Société.

2/. Bilan de deux années d'éméritat

2.1. Suivi de thèses

- **Rapporteur de thèse de M. David Batista Soares** à l'Université de Caen (doctorat en Mathématiques Appliquées). Soutenance le 12 novembre 2020

La thèse s'intitule "*How do the nature and the structure of information affect the optimal pricing algorithm to guarantee market efficiency and minimize fundamental prices volatility?*". La thèse porte sur l'utilisation des données informatisées de marché (Limit Order Book) pour l'amélioration des prévisions court terme.

- **Direction de thèse de Dorothée Kapsambélis.**

La thèse a été soutenue avec succès le 12 juillet 2022 à l'Institut Agro sous le titre « *Modélisation d'événements climatiques extrêmes sur les productions végétales à horizon 2050. Application à la gestion économique du risque* ». Deux articles issus des travaux de thèse publiés en 2021 et 2022 et une intervention en juin 2022 à une journée nationale de rencontres entre scientifiques, assureurs et institutions par la Caisse Centrale de Réassurance. Dorothée Kapsambélis a été recrutée par la CCR en CDI pour poursuivre les travaux sur les risques climatiques extrêmes en agriculture et leur assurabilité/réassurabilité.

Je suis intervenu le 15 juin 2022 à la 13ème édition de la journée CCR CAT à Paris (à 3 :00 heures du matin depuis Montréal) sur la question de l'indemnisation agricole lors d'épisodes climatiques extrêmes.

- **Co-direction de la thèse de Clément Parrié en bourse CIFRE chez Pacifica-Crédit Agricole**

Suite à un grave accident de vélo et de longues conséquences personnelles, la thèse de Clément Parrié a pris deux ans de retard. Le suivi de son travail est important pour une bonne fin de thèse en 2023. Le sujet de la thèse est la capacité de titrisation du risque agricole par les assureurs. Sujet majeur quand on observe la montée du caractère systémique des risques climatiques et sanitaires et en lien avec les travaux de Dorothée Kapsambélis

- **Suivi des travaux de Thibaud Garnier, Mickael Poulicken et Romain Menier** qui devraient soutenir leurs thèses en 2023.

2.2. Participation à des travaux de recherche

- **Participation aux travaux de recherche de la Chaire Agrofiance**

La recherche menée avec Alexandre Gohin a porté principalement sur le marché à terme du lait et sur les stratégies de gestion du risque des entreprises de transformation du lait. Cette recherche a fait l'objet d'une présentation au séminaire NCCC-134 à St Louis (USA)

- **Participation aux travaux de l'Association Recherche Technique Betteravière (ARTB) sur la création d'un fonds mutuel type ISR pour les producteurs de betterave à sucre**

Le fonds mutuel est un Instrument de Stabilisation du Revenu (ISR) conçu sous l'article 39 de la Directive Européenne de 2013. Ayant l'expérience du Comité des Indices du Ministère de l'Agriculture où j'ai été nommé comme expert par l'INRAE, j'ai participé à l'élaboration de l'indice

de marge à l'hectare compatible avec les textes européens. Le fonds mutuel a été inscrit par la France au Plan Stratégique National (PSN) de la PAC 2023-2027 de juillet 2022

- **Participation aux travaux du projet GRECOS de l'ARTB pour la caractérisation et l'évaluation du risque sanitaire de jaunisse sur le rendement de la betterave sucrière après application des mesures du Plan National de Recherche et d'Innovation (PNRI)**

Le projet GRECOS est l'un des trois projets économiques du PNRI. Il concerne la conception d'un système assurantiel concernant le risque résiduel de la jaunisse après mise en œuvre des approches agronomiques développées dans les 19 autres projets

- **Participation aux travaux du Groupe de Travail « Risque, assurance et résilience des systèmes » pour une mobilisation de l'assurance comme vecteur de la transition vers des pratiques économes en produits phytosanitaires**

Le Comité scientifique d'Orientation Recherche et Innovation du plan Ecophyto II+ soutenu par les copilotes des ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche a décidé de lancer une étude de gré-à-gré pour approfondir la question du lien risque-assurance. Il souhaite que l'étude développe un modèle assurantiel du risque supplémentaire de variabilité du rendement agricole lié à la réduction d'usage de produits phytosanitaires. L'objectif du Groupe de Travail est de concevoir le cahier des charges de l'étude.

- **Animation des travaux de l'Académie d'Agriculture de France sur la gestion du risque agricole**
Elu en 2021 à l'Académie d'Agriculture de France, j'anime, en collaboration avec Paola Grossi (ASNACODI et COPA-COGECA), la réflexion de la section 10 « Economie » sur la problématique de la gestion des risques agricoles, principalement les risques de marchés, climatiques et sanitaires. Une première présentation de synthèse est programmée le 16 novembre 2022, une seconde au printemps 2023.

2.3. Publications et rapports

- Bagnarosa G., Cordier J. et Gohin A., (2021) « Les crises des revenus agricoles et le dilemme du Samaritain », Journées de Recherche en Sciences Sociales (INRAE, SFER, CIRAD), 9 et 10 décembre, Toulouse

- Gohin A. et Cordier J., (2022), "How the dairy industry should adapt to the recent price and margin uncertainties", Proceedings NCCC-134, avril, Saint Louis (MI)

- Kapsambelis D., Moncoulon D., Veysseire M. Soubeyroux J.M. et Cordier J. "Modeling the impact of extreme droughts events under current and future climate conditions using a spatialized climatic index" in Applied Sciences et "Modélisation à horizon 2050 de l'impact du changement climatique sur les pertes de récoltes pour informer leur assurabilité" in La Documentation Française)

- Parrié C., Folus D et Cordier J., (2022) "A capital market solution to dairy margin insurance: is an insurance linked bond feasible? Focus on investor attractiveness", International Research Meeting in Business and Management, 7-8 juillet, Paris

- Cordier J., Lesteven A. et Patry A., rapport d'étape GREcos pour le PNRI – octobre 2022

3/. Projet d'activités 2023

Le projet d'activités de recherche et d'animation scientifique pour 2023 porte sur plusieurs dimensions :

3.1. Finalisation de la co-direction de thèse de Clément Parrié et suivi de thèses dirigées par Alexandre Gohin (INRAE) dans le cadre de la Chaire Agrofinance

3.2. Poursuite des travaux de recherche sur l'ISR betterave à sucre et sur l'outil assurantiel dans le cadre du PNRI (finalisation de l'indice de marge, analyse du caractère systémique du risque jaunisse post PNRI, conception de l'outil assurantiel)

3.3. Participation à la rédaction du cahier des charges de l'étude de gré-à-gré sur un instrument assurantiel ad hoc pour le compte du Groupe de Travail « Risque, assurance et résilience des systèmes » du Comité scientifique d'Orientation Recherche et Innovation du plan Ecophyto II+

3.4. Appui auprès des collègues de la Direction de la Recherche de l'Institut Agro Rennes Angers pour participer aux échanges avec les Comités de pilotage des Instituts Carnot (notamment Plant2Pro et France Futur Elevage) afin d'approfondir l'intégration des SHS dans les projets soutenus par les Instituts Carnot, notamment en ce qui concerne la gestion des risques agricoles

3.5. Participation au colloque des économistes agricoles européens (EAAE) à Rennes fin août 2023 en proposant l'organisation d'une session et/ou une communication survey dédiée à la gestion des risques agricoles. Cette session traiterait des recherches en évaluation et gestion des risques climatiques, sanitaires et de marché. Elle ferait intervenir des chercheurs mais aussi des acteurs directement impliqués dans la conception d'instruments : les assureurs (réforme de l'assurance climatique), la réassurance publique (CCR = impact des risques climatiques extrêmes sur la ferme France), l'ARTB dans ses projets de fonds mutuels comme couverture de risques sanitaires et de revenu agricole, des entreprises privées et coopératives créatrices d'instruments financiers structurés pour la gestion du risque prix sur des marchés de production animale (porc et lait par exemple) et végétale. Une ouverture académique aux pays européens mais aussi aux USA sera recherchée. La participation de professionnels sera aussi recherchée afin de développer un transfert réciproque entre la recherche académique et les acteurs de terrain.

Cette année complémentaire d'éméritat doit me permettre de coopérer avec Olga Pakulyak, récemment recrutée comme MC au Département EGS, pour faciliter son intégration à des projets de recherche en finance agricole, projets institutionnels et/ou professionnels.

3.6. Enfin, en guise de conclusion professionnelle, je pourrais rédiger fin juin 2023 une note de positionnement de l'Institut Agro pour les années à venir sur le sujet des risques agricoles en regard des compétences en économie agricole dans les unités des 3 écoles et de celles présentes dans les autres établissements français et européens d'enseignement supérieur et de recherche.

Contribution Vie Etudiante et de Campus

Conseil d'école - 14 novembre 2022

La CVEC: contexte réglementaire

La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est un dispositif instauré à la rentrée 2018 visant à améliorer les conditions de Vie Etudiante (loi ORE)

**OBJECTIFS
NATIONAUX**



Améliorer l'accueil

**Favoriser
l'accompagnement
social**

**Favoriser
l'accompagnement
sanitaire**

**Favoriser l'accès à
une pratique
sportive**

**Favoriser l'accès à
la culture**

Références réglementaires

- Article 12 de la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
- Code de l'éducation, notamment ses articles D.841-2 à D.841-7, et son article D.852-2
- Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 modifié relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation

La CVEC: subvention en 3 étapes

ETUDIANTS

Contribution de 95€ / étudiant lors de l'inscription en formation initiale

CROUS

Collecte de la CVEC au niveau national et reversement aux établissements en fonction de l'effectif d'étudiants contributeurs

L'Institut Agro Rennes-Angers

Perception de 2 reversements / an du CROUS *

* équivalent à 21€/ étudiant inscrit en formation initiale s'étant acquitté de la CVEC pour l'Institut Agro Rennes-Angers puis part complémentaire selon le niveau de collecte national (environ 38€ / étudiant en moyenne depuis 2019)

27/10/2022

La commission CVEC

Les orientations prioritaires de la Commission CVEC de l'Institut Agro Rennes-Angers sont :

- Contribuer à l'accès aux soins, à la prévention des risques et au bien-être des étudiants
- Faciliter l'accès à une pratique sportive variée
- Faciliter l'ouverture artistique, culturelle
- Contribuer à l'amélioration de l'accueil des étudiants sur les campus
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants
- Encourager les initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale

La commission CVEC se réunit 1 fois par an

16 étudiants élu.es ou suppléants à la CEVE

2 président.es de BDE Rennes et Angers

3 personnels DFVE (Directrice, Responsable Vie étudiante, Responsable budget et ressources en charge de l'accompagnement social et sanitaire des étudiants)

une représentante du CROUS

Les actions sont priorisées selon les critères fixés au niveau national

Elles doivent s'inscrire dans une démarche pérenne

Elles doivent concerner le plus grand nombre d'étudiants sur un campus

Les actions de prévention doivent s'inscrire dans la démarche Cpas1Option

Les Recettes perçues au titre de la CVEC

2020-2021

57 463,86€

**1487 étudiants ayant payés
la contribution CVEC***

2021-2022

62 338,45€

**1505 étudiants ayant payés
la contribution CVEC***



conservation du reliquat d'une année sur l'autre s'il y en a,
cela permet d'abonder le budget proposé en commission

** Effectif retenu par le CROUS*

Bilan des actions réalisées en 2021

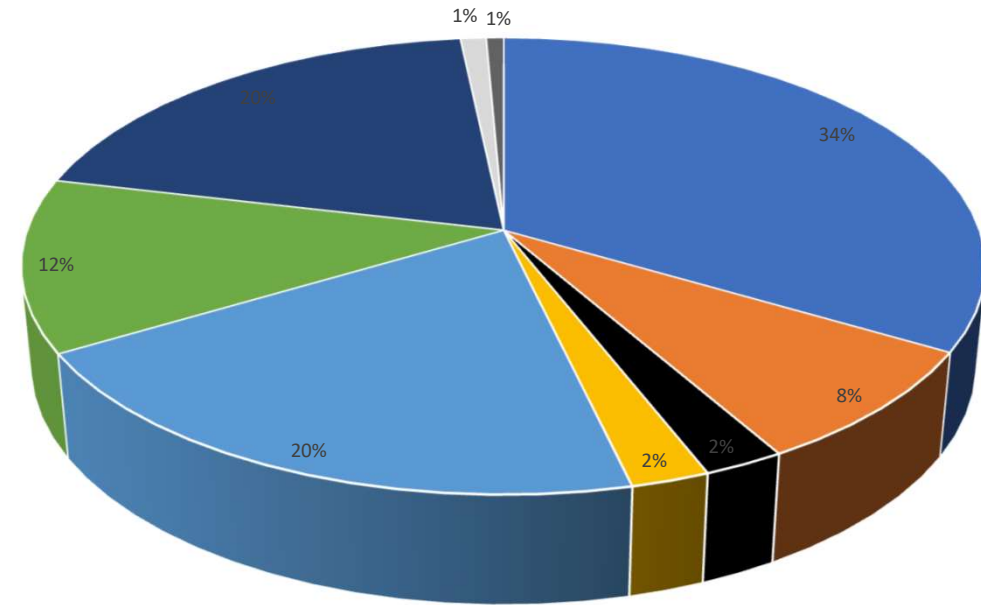
MONTANT DES ACTIONS MENEES EN 2021

61 528,76€

37,5% de propositions de la DFVE

62,5% de projets portés par des associations étudiantes

27/10/2022



- lutte précarité menstruelle
- favoriser la pratique sportive
- formations 1er secours
- DDS
- prévention des conduites à risques
- Amélioration de l'accueil
- médecine préventive
- fournitures médicales
- lutte contre la fracture numérique

Bilan des actions réalisées en 2022

**MONTANT PREVISIONNEL
DES ACTIONS MENEES EN 2022:**

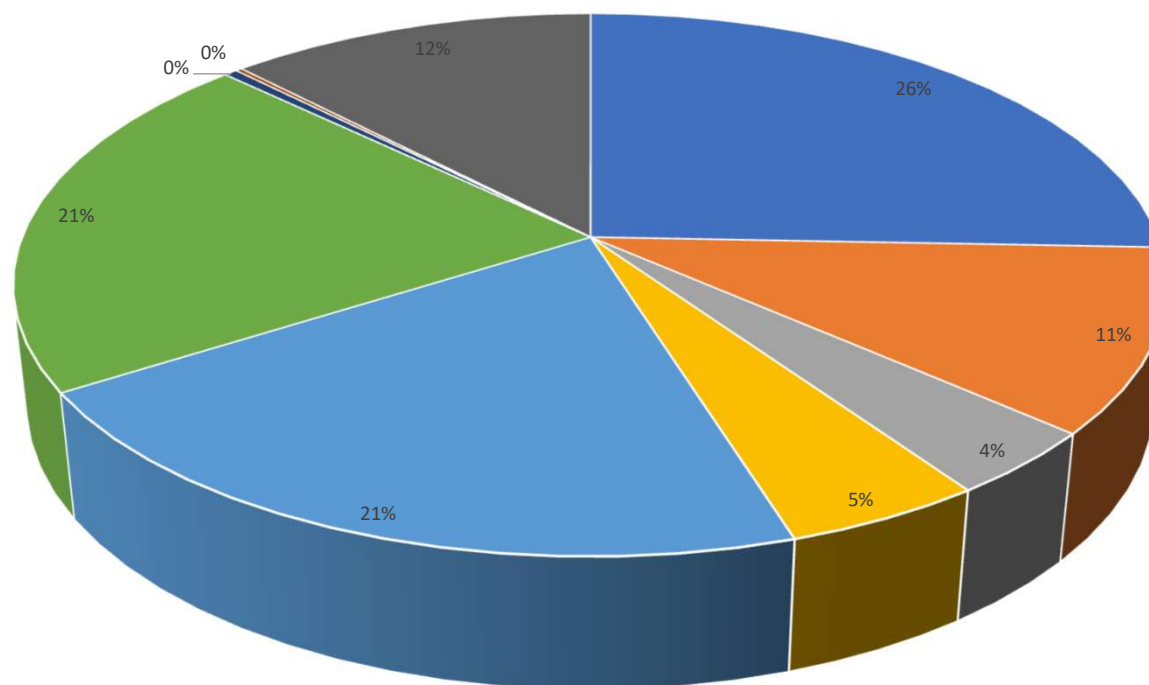
58 314€

sous réserve d'opérations budgétaires et comptables

25,8% d'actions proposées par la DFVE

74,2% de projets portés par des associations étudiantes

27/10/2022



- lutte précarité menstruelle
- favoriser la pratique sportive
- formations 1er secours
- DDSRS
- prévention des conduites à risques
- Amélioration de l'accueil
- fournitures médicales
- lutte contre la fracture numérique
- ouvertures artistiques et culturelles

Suivi budgétaire par campus

Exécution budgétaire pluriannuelle par campus						
	Recettes			Dépenses		
	Rennes	Angers	Total	Rennes	Angers	Total
2018-2019	34 822,52 €	19 157,51 €	53 980,03 €	2 075,44 €	2 471,00 €	4 546,44 €
2019-2020	35 023,19 €	18 858,64 €	53 881,83 €	13 881,00 €	10 792,00 €	24 673,00 €
2020-2021	37 638,83 €	19 825,03 €	57 463,86 €	37 336,62 €	12 900,00 €	50 236,62 €
2021-2022	40 675,84 €	21 662,61 €	62 338,45 €	49 503,14 €	44 084,58 €	93 587,72 €
Total	148 160,37 €	79 503,80 €	227 664,17 €	102 796,20 €	70 247,58 €	173 043,78 €
<i>Reliquat au 27/10/22*</i>	<i>45 364,17 €</i>	<i>9 256,22 €</i>	<i>54 620,39 €</i>			

* Sous réserve d'opérations en cours

27/10/2022

Institut Agro Rennes-Angers / Présentation CVEC

8

CVEC RENNES- PROGRAMMATION 2023

Effectif retenu par le CROUS au 15/10/2022 pour le 1^{er} versement 2023: 986 étudiants soit une recette prévisionnelle 2022-2023 de 20 706€ + part variable non connue à ce jour

Prévoir utilisation du reliquat en budget rectificatif 2023 selon le montant de la subvention attribué définitivement en 2023

27/10/2022

Domaine d'action	Porteur projet	descriptif de l'action	dépenses prévisionnelles
Pratique sportive	BDA	Favoriser la pratique sportive- Organisation SPART (Tee-shirt et lots pour remises de prix)	600
Ouverture artistique et culturelle	BDA	Favoriser l'ouverture culturelle (sorties opéra, TNB)	630
Ouverture artistique et culturelle	BDA	Favoriser la pratique artistique (achat clavier)	720
Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	Aménagement des locaux étudiants (meubler espace bar,meubler terrasse, armoires stockage, billard foyer cité 10)	6400
DDRS	BDE	privilégier les achats durables- Achat gourdes	2315
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser l'accès à la culture (soirée stand up, escape game, silence party)	6310
Accompagnement social des étudiants	BDE	Lutte contre la précarité menstruelle	6500
Accompagnement social des étudiants	BDE	Lutte contre la précarité menstruelle	6500
Santé - Prévention	BDE	mener des actions de prévention (lutte contre tabac, prévention GHB, sensibilisation vie affective et sexuelle)	800
DDRS	BDS	Favoriser une pratique sportive facultative variée (maillots, matériel de sport, entrées escalade)	10000
Pratique sportive	ADDAO	Etude biodiversité- matériel d'observation des oiseaux et papillons	1220
Pratique sportive	AGRONAUTIC	Favoriser la pratique des sports nautiques (week-end nautique, plongée sous-marine)	3476
Pratique sportive	AGROSS'BOULE DE NEIGE	Favoriser la pratique sportive (location matériel ski)	3000
Santé - Prévention	DFVE	Théâtre prévention 2023	1351
Autre thème	DFVE	Projet communication CVEC (Achat de stickers , flyers...)	500
Santé - Prévention	DFVE	Formations PSC1 2023	1200
Santé - Prévention	DFVE	ateliers avec des psychologues/ médecine préventive	3000
Santé - Prévention	DFVE	Intervention prévention alcool (CJC)	300
			54822

CVEC ANGERS-PROGRAMMATION 2023

Effectif retenu par le CROUS au 15/10 pour le 1^{er} versement 2023: 509 étudiants
soit une recette prévisionnelle 2022-2023 de 10 689€ + part variable non connue à ce jour

Domaine d'action	Porteur projet	descriptif de l'action	Dépenses prévisionnelles
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser l'ouverture culturelle (matériel sonorisation évènements)	600
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser l'ouverture culturelle (matériel de musique, mixage)	2500
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser la pratique sportive (jupes, danse)	2875
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser la pratique artistique (sculpture, dessin)	1170
DDRS	CULTURE HORTI	extension micro-forêt comestible (matériel apiculture, arbres, plantes ...)	535
Santé - Prévention	DFVE	Théâtre prévention 2023	1351
Autre thème	DFVE	Projet communication CVEC (Achat de stickers , flyers...)	500
Santé - Prévention	DFVE	Formations PSC1 2023	1200
Santé - Prévention	DFVE	Atelier psychologues/ médecine préventive	3000
Accompagnement social des étudiants	BDE	lutte contre précarité menstruelle	3400
Accompagnement social des étudiants	BDE	lutte contre précarité menstruelle	3400
Pratique sportive	DFVE	Contribution au SUAPS	500
Santé - Prévention	DFVE	Intervention prévention Alcool (CJC)	300
			21331

Prévoir utilisation du reliquat en budget rectificatif selon le montant définitif de la subvention en 2023

SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS EN 2022-2023

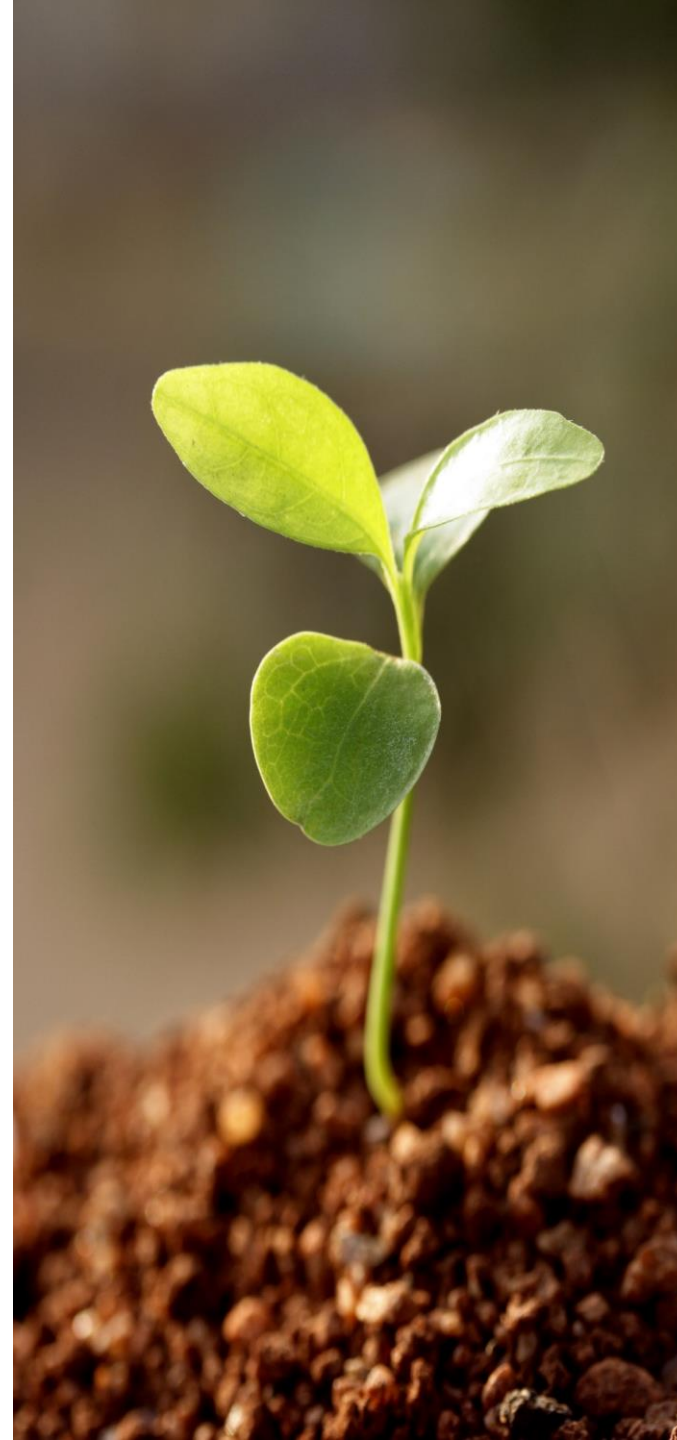
Versées par l'Institut Agro Rennes-Angers
en 2023

VENTILATION DES SUBVENTIONS 2022-2023

DOMAINES	ASSOCIATIONS	MONTANTS
ARTISTIQUE	AGROCK (Rennes)	200,00 €
	Fest Noz de l'agro (Rennes)	500,00 €
	GALA DE L'AGRO (Rennes)	600,00 €
CULTUREL / PREVENTION/DDRS	Ruée vers l'orge (Rennes)	400,00 €
	BDA bureau des associations (Rennes)	4 000,00 €
	BDE bureau des étudiants (Angers)	7 500,00 €
	BDE bureau des étudiants (Rennes)	2 500,00 €
ENVIRONNEMENT/DDRS	ADDAO (Rennes)	2 800,00 €
	CULTURE HORTI (Angers)	1 900,00 €
	EXPO FLO (Angers)	2 000,00 €
	VERT'TIGE (Angers)	600,00 €
	VEGEPROJET (Angers)	500,00 €
PROFESSIONNEL	AGROCAMPUS SERVICES (Rennes)	300,00 €
	ISOGONE (Rennes)	1 000,00 €
SOLIDAIRE	Agross Actions Santé (Rennes)	700,00 €
	ISF Ingenieurs sans frontières (Angers)	500,00 €
	ISF Ingenieurs sans frontières (Rennes)	500,00 €
SPORTIF	AGRONAUTIC (Rennes)	1 500,00 €
	BDS bureau des sports (Rennes)	1 000,00 €
	AS Association Sportive (Angers)	3 000,00 €
TOTAL		32 000,00 €

Conseil d'école lundi 14 novembre 2022

1. Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 6 septembre 2022



Point 1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école

Délibération 1.1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 6 septembre 2022

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°1.1

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN
Nombre de membres en exercice :
Nombre de présents :
Membres représentés (procuration) :
Quorum :

Point 1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école

Délibération 1.1 – Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 6 septembre 2022

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°1

Objet : Approbation du compte rendu du Conseil d'école du 6 septembre 2022

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve le compte rendu du Conseil d'école du 6 septembre 2022 tel qu'il lui a été transmis et sous réserve des modifications suivantes :

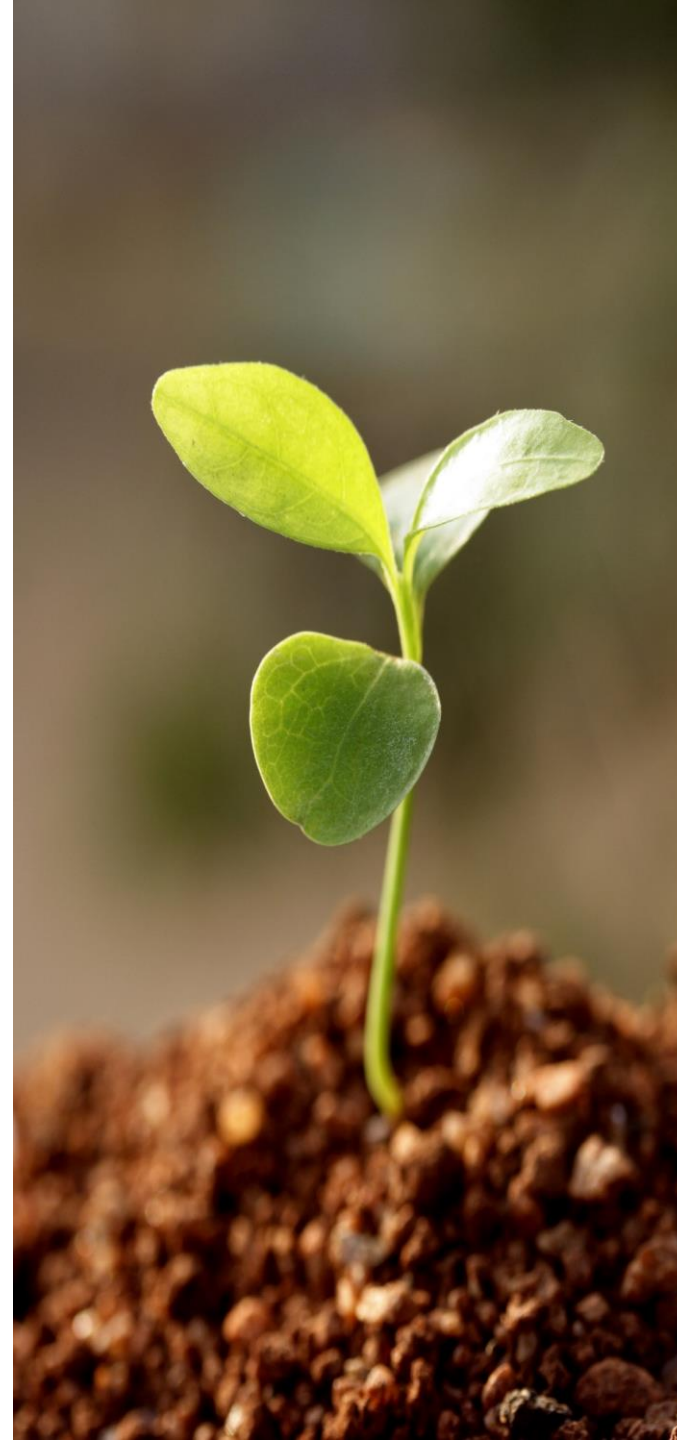
Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école

Madame Hélène GUIDO HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2. Actualités de l'école et de l'Institut Agro



Point 2 – Actualités de l'école et de l'Institut Agro

2.1 Intervention de la Directrice de l'école

Formation

Bilan des **concours 2022** : 393 primo arrivants

Concours 2022	Places ouvertes	Recrutés
Horticulture-Paysage (Angers)	145	139
Agroalimentaire (Rennes)	92	88
Agronome (Rennes)	164	161
Concours DE (international)	15	5

Mise en place de **conseils de spécialité** pour chacun des 4 cursus d'ingénieurs / objectifs :

- Transformer et faire évoluer les cursus en déployant pleinement l'approche par compétences
- Assurer la coordination pédagogique des cursus
- Permettre un suivi adapté des étudiants en difficulté (eg, redoublement aménagé)

Poursuite du cycle **TransFORMER** (élargissement aux 2 autres écoles) 

- Des personnalités viennent débattre en présentiel avec les étudiants qui organisent ces conférences



Jean Jouzel

Jean-Marc Jancovici

Arthur Keller

Maxime Efoui-Hess

Xavier Poux

Isabelle Autissier

Sophie Dubuisson-Quellier

Virginie Courtier-Orgogozo

- Implication des étudiants dans le festival « Nos Futurs » (Les Champs Libres, 21 au 26 mars 2023)

Recherche



21 octobre 2022 à Rennes
Lancement officiel de l'UMR **DECOD** :
Dynamique et durabilité des écosystèmes : de la source à l'océan par les représentants des co-tutelles : Philippe, PDG **Inrae**, François Houllier, PDG **Ifremer**, et Anne-Lucie Wack, DG **Institut Agro**



21 octobre 2022 à Rennes :
Signature de l'accord-cadre entre **l'Institut Agro** (Anne-Lucie Wack, DG) et **Ifremer** (François Houllier, PDG) : Des sujets d'intérêt commun : aquaculture, halieutique & pêche durable, consommation des produits de la mer, économie & gouvernance de l'océan



PIA 4 / Appel à projet « **Compétences et Métiers d'Avenir** » (CMA)
Démarrage du projet

DIAFTID = DIAGnostic des besoins et Formations en Techniciens, Ingénieurs et Docteurs) en Paysage
Végépolys Valley → Compentens = Diagnostic formation végétal



PIA 4 / Appel à projet « **Territoires intelligents et durables** »
Pilote de la candidature : Rennes Métropole
Dépôt candidature : 10 novembre 2022

→ Membre du consortium City Orchestra (site de Rennes)



PIA 4 / Appel à projet « **Innover pour réussir la transition agroécologique** »

2^{ème} candidature « GREENCOVER »
Nouveau dépôt prévue en novembre

International

Participation au Réseau EuroLeague for Life Sciences (ELLS) et écriture du projet d'Université Européenne (EUI)

- Implication des enseignants-chercheurs, personnels d'appui et étudiants
- Dépôt au 31 janvier 2023



2 novembre > Visite du ministre de l'agriculture du Chili



Conseil d'école 14 novembre 2022



Le ministre de l'agriculture du Chili, Esteban Valenzuela Van Treek a rencontré la directrice et les équipes de l'Institut Agro Rennes-Angers lors d'une visite privée de découverte du Pôle de compétitivité Végépolys Valley, en présence de représentants de la ville d'Angers et du Sival.

Dans le rétroviseur



7 octobre → L'halieute des transitions
Une journée de débats, pour penser l'avenir
de la pêche et de l'aquaculture



22 octobre > Une visite sous le signe de la transition > Madame Nathalie Appéré, maire de Rennes, présidente de Rennes métropole



Au cours de cette rencontre, Nathalie Appéré a rappelé le rôle particulier de la ville dans l'évolution des modèles agricoles et sa volonté de porter une politique de bifurcation écologique très affirmée sur le territoire métropolitain.



Engagement pour la transition écologique

23 octobre > Marathon vert à Rennes
> 1km parcouru = 1 arbre planté !
22 équipes sponsorisées (88 pers.)
par l'Institut Agro Rennes-Angers,
composées d'étudiants et de
personnels des 2 campus étaient sur
la ligne de départ !



Octobre rose à Angers >
1^{ère} édition de la course de
l'Institut Agro Rennes Angers
en faveur de la lutte contre le
cancer

Informations de l'école

Mouvement des personnels



Arnaud Miseriaux
chargé de mission
développement international
(Août 2022)



Dominique Vermersch
(1^{er} octobre)



Anne de Lamotte
Secrétaire générale adjointe
(1^{er} octobre)

Assemblée de rentrée des personnels



26 septembre 2022 à Rennes



3 octobre 2022 à Angers

Conseil d'école 14 novembre 2022

Agenda des événements de l'école

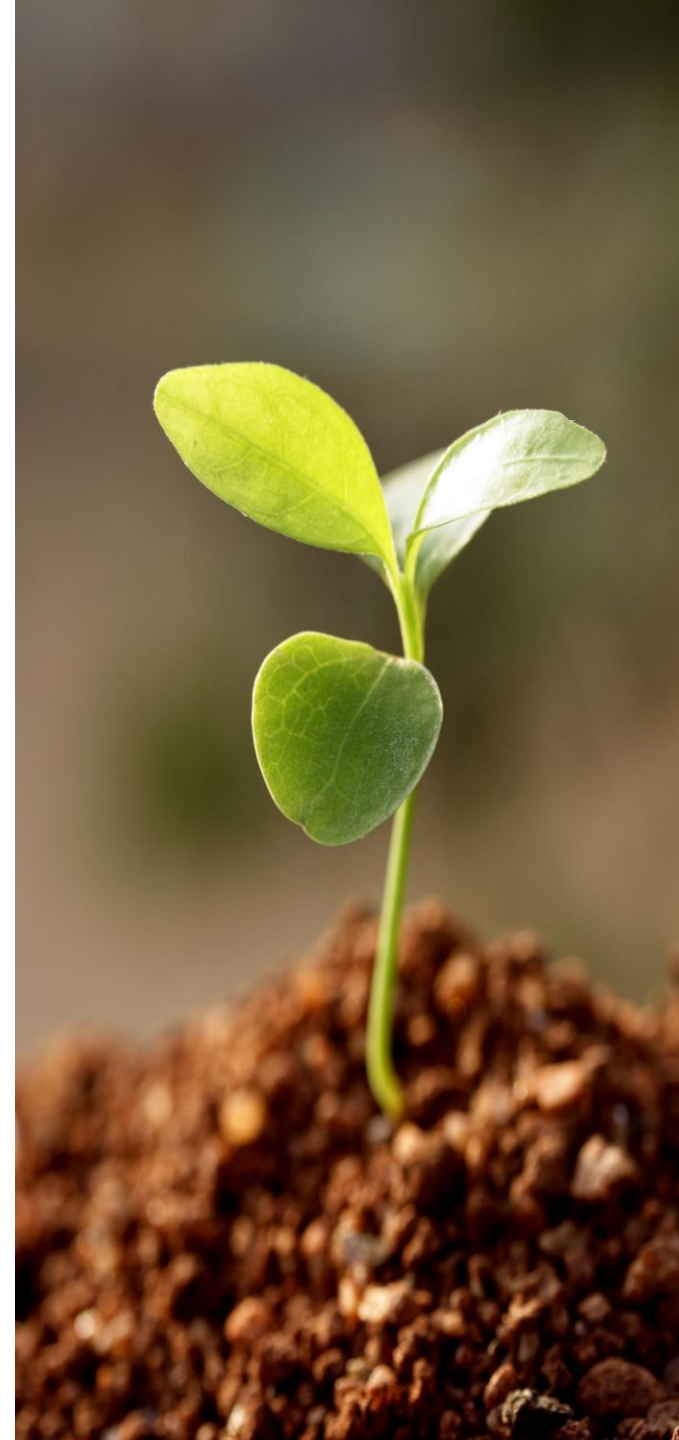
novembre-décembre 2022

Date	Lieu	Evènement
16 nov	Rennes	Rencontre TRANSFORMER « Engagement étudiant »
14-16 nov	Rennes	Journées Ateliers du support (Secrétariats généraux Dijon, Montpellier et Rennes-Angers)
15 nov	Angers	Séminaire Chaire Semences
21-22 nov	Angers & Rennes	Présentation des résultats enquête « violences sexistes et sexuelles » et du dispositif d'alerte
24 nov	Angers	Séminaire Chaire Innovation AgroSanté
25 nov	Rennes	Journée partenariat Oniris
26 nov	Angers	Cérémonie de remise des diplômes des ingénieurs en horticulture & paysage
29 nov	Rennes	Journée Chaire Futurs d'élevage « Natural concept »
2-3 déc	Angers	Salon Studyrama
8 déc	En ligne	Salon de l'apprentissage
12 déc	Rennes	Cérémonie dédiée aux personnes partis ou partant à la retraite

L'institut Agro

- **Évaluation HCERES Institut Agro 2023** : Réunion stratégique avec le HCERES le 25 octobre : L'Institut Agro doit transmettre une proposition de profils (6 à 8 pers) pour composer le comité d'experts + Transmission d'une note stratégique mentionnant les sujets importants à mettre en avant pour cette évaluation. Dépôt du dossier le 15 juin (finalisation fin mars pour mise en cohérence du dossier et passage en instances école et IA). La visite du comité d'experts aura lieu le 5 et 6 décembre 2023 (reste à désigner l'école d'accueil).
-
- **Auto-évaluation DD&RS** → Estelle Baurès, pilote DD&RS, a rencontré les référents DD&RS de chaque école pour compléter l'auto-évaluation et se positionner au regard du référentiel.
-
- **Classement THE by subject** (publication le 26 octobre) : Des résultats en baisse sur les différentes thématiques sauf pour "Engineering & Technology" où nous restons stable. L'analyse est en cours.
-
- **Plan d'adaptation et de sobriété (PAS)** → par note circulaire du 24 octobre, la Directrice générale a confié le pilotage de ce PAS à Anne de Lamotte, secrétaire générale adjointe (Rennes-Angers), et Estelle Baurès, pilote DD&RS.
-
- **Réunion avec l'IMT le 26 octobre** afin d'identifier les opportunités de développement et les axes de travail commun concernant la formation, la recherche et la transition agroécologie.

3. Stratégie de l'Institut Agro



Projet stratégique 2030

= le plan de développement de l'établissement, centré sur la valeur ajoutée apportée

Définition du projet de l'Institut Agro :

- sa vision et son ambition (= sa raison d'être, ses valeurs, son engagement)
- comment y parvenir = plan d'actions stratégiques

Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2022-2026

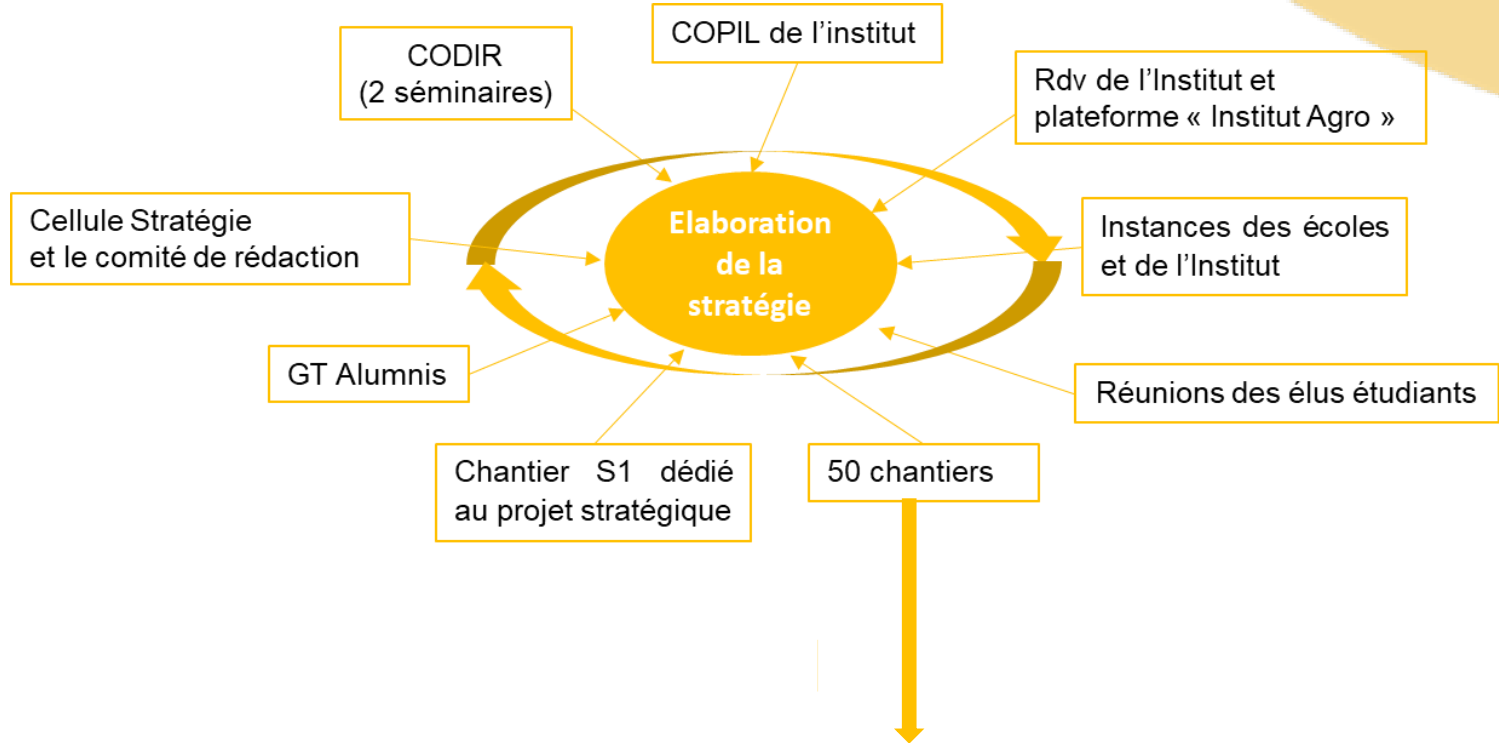
- **Un des outils pour l'exercice stratégique de la tutelle :**
 - *détermine les priorités et objectifs pour l'établissement pour sa contribution aux politiques publiques*
 - *bilan selon une périodicité annuelle*
- **Etabli entre l'établissement et son ministère de tutelle pour 5 ans**
- **Construit autour d'un nombre limité de grands objectifs structurants**
 - **Assorti d'indicateurs chiffrés, en nombre limité.**

Un processus d'élaboration de la stratégie participatif

Point de départ : **Document d'orientations stratégique élaboré en 2019** (actualisé en 2020) : éléments fondateurs du projet de l'Institut Agro

- Missions - Vision – Ambition
- Priorités stratégiques
- L'institut Agro et les politiques de site

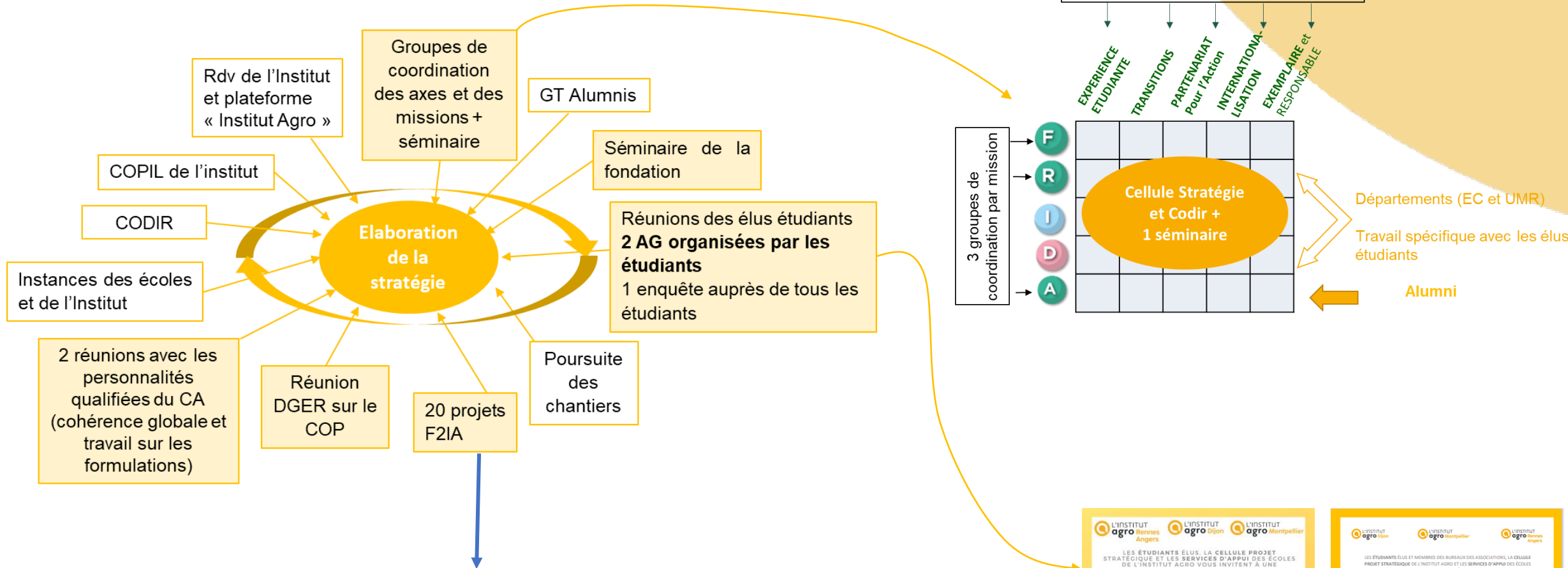
- 01/01/2020 Création de l'Institut Agro
- Fév. 2021 Installation du COPIL
- Mars 2021 Installation nouvelles instances de l'Institut
- Mai 2021 Lettre de mission de la DG
Mise en place de la cellule « stratégie »
Lancement des chantiers prioritaires
Identification des 10 questions à traiter
Tableau des valeurs ajoutées
Identification des « sujets incontournables »
- 16/11/2021 Validation par le CA (+ CA AgroSup Dijon) du document MVA et grandes lignes stratégiques



50 chantiers alimentant le Projet stratégique d'ensemble (boucle méthodologique) :

- Améliorer le fonctionnement et l'organisation de l'institut Agro
- Alimenter le Projet Stratégique de l'Institut Agro
- Tisser les liens entre les écoles internes de l'institut Agro
- Valeur ajoutée dès 2021

Mobilisation de grande ampleur (> 600 personnels et étudiants mobilisés dans les chantiers)



« Fonds incitatif Institut Agro » :

- Pour soutenir les **dynamiques collectives** mobilisant les 3 écoles
- Des activités transverses à l’Institut Agro apportant une valeur ajoutée tangible et immédiate dès 2022-2023 et
- qui contribuent à la définition et à la mise en œuvre d’actions des 5 axes du projet stratégique et à la visibilité de la marque L’Institut Agro

➔ **20 projets retenus**



Un processus d'élaboration de la stratégie participatif

COPIL, rdv de l'Institut, instances, réunions élus étudiants ...

- Objectifs :**
- Vérifier la **complétude et la cohérence d'ensemble** de la stratégie et du plan d'action
 - Affiner la rédaction pour mieux faire ressortir les **spécificités et l'identité de l'établissement**
 - Permettre une **appropriation collective** du projet
- Moyens :**
- Poursuivre les démarches engagées pour partager le projet auprès des personnels, des étudiants et des partenaires
 - Croiser les visions et points de vue sur des sujets clé entre les parties prenantes externes et les communautés internes à l'institut

14 sept. 2022	Réunion des administrateurs (place de l'international dans le projet stratégique)
12 oct. 2022	Réunion des administrateurs (comment l'Institut Agro peut-il être un acteur de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires et avec quels partenariats ?)
Oct. 2022	Echanges avec la DGER sur le projet de COP
Oct. 2022	Discussion dans les instances des écoles et de l'Institut Ateliers dans les CRI des écoles
29 novembre 2022	Présentation du COP et du projet stratégique au CA Conseil d'école 14 novembre 2022

Projet stratégique Institut Agro 2030

5 axes stratégiques

EXPERIENCE ETUDIANTE :

Former des acteurs ouverts sur la société et engagés dans la transformation des systèmes alimentaires, agricoles et de gestion des ressources naturelles (eau, sols, biodiversité) et du paysage.

Accélérer les **TRANSITIONS** et transformations dans l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, vers des socio-écosystèmes nourriciers, durables et résilients dans un contexte d'urgence climatique, environnementale et sociétale.

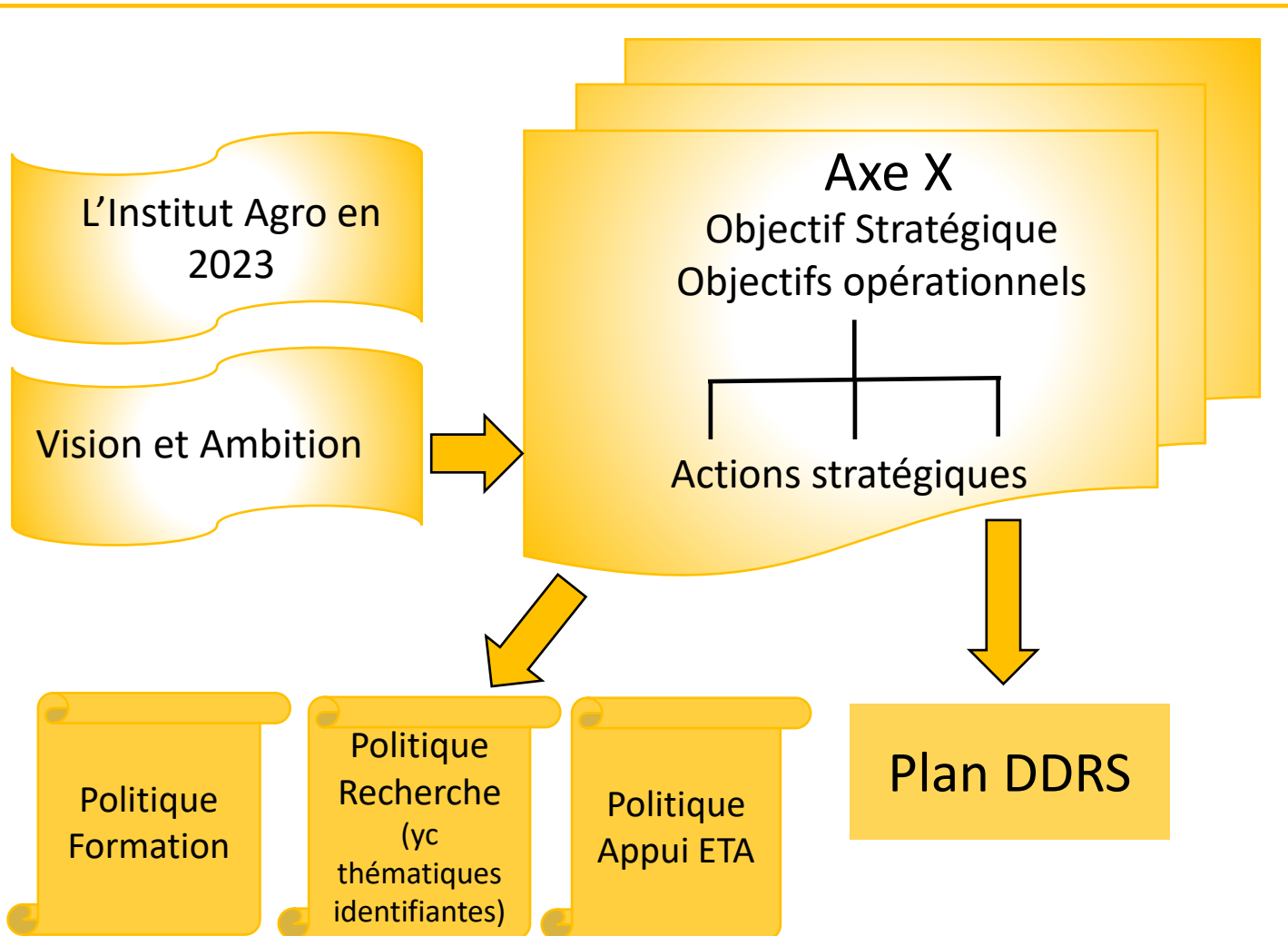
PARTENARIAT pour l'Action :

Co-construire avec les parties-prenantes pour innover et transformer les systèmes agricoles et alimentaires par la Formation, la Recherche et l'appui à l'ETA.

INTERNATIONALISATION : Etre une référence et rayonner à l'international pour répondre aux enjeux locaux et globaux

ETABLISSEMENT Exemplaire et Responsable :

une organisation innovante au service de notre raison d'être



L'Institut Agro en 2022

CE 10 Novembre



CA 29 Novembre



Mise à jour
→
←
Présentation

SIA 2023
→

Conseil d'école 14 novembre 2022

L'Institut Agro en 2030



Plan d'action 2030



Avis en Conseils
d'Ecole

Avis en CE, CS

Puis Validation en
CA

Puis Mise en Œuvre
et Pilotage

Politique Formation

Annexe 1 : Feuille de route pour l'élaboration de la Politique de Formation de l'Institut Agro

L'objectif est de développer, de manière intégrée avec les 5 axes du plan d'action 2030, une stratégie et un mode de gouvernance des formations de l'Institut Agro qui valorise la diversité des formations des écoles et guide les décisions stratégiques de l'établissement sur l'évolution de ses formations en synergie avec les autres missions de l'établissement (continuum FRIDA).

Les directions des formations des 3 écoles coordonnent l'élaboration de cette politique en collaboration avec la direction fonctionnelle Politique Scientifique & Partenariale de l'Institut Agro et avec les départements des écoles. Un groupe de travail est mis en place avec les objectifs suivants :

- Proposer les modalités d'organisation et de coordination pour l'élaboration et l'animation de la stratégie de formation au niveau de l'Institut Agro et avec ses partenaires ;
- Formaliser dans un cadre global l'offre de formation actuelle de l'Institut Agro en faisant ressortir les spécificités et les complémentarités des diplômes délivrés par l'Institut Agro ; identifier les domaines et types de diplômes devant faire l'objet d'une réflexion stratégique en cohérence avec les ambitions de l'Institut Agro. Ceci implique de réaliser au préalable une cartographie détaillée (thématique et quantitative) de l'offre de formation de chacune des écoles.
- Décliner cette stratégie de formation en objectifs opérationnels et en actions à conduire dans le cadre du plan d'action 2030 de l'Institut Agro.

Parmi les différentes actions identifiées dans le projet stratégique 2030, la priorité sera donnée au cours de l'année 2023 à :

- Amorcer l'écriture d'une politique de formation de l'Institut Agro valorisant la diversité des formations des écoles et guidant les décisions stratégiques de l'établissement dans le continuum FRIDA. A ces fins, la première étape consistera à établir une cartographie de l'offre de formation (spécialité / spécialisation - dominantes / options - parcours) en se basant sur l'approche par compétences (et référentiels associés) mise en œuvre dans chacune des 3 écoles. Cette action a été retenue par le fonds incitatif de l'Institut Agro, ce qui permettra de recruter à l'automne 2022 un.e chargé.e de mission pour conduire le travail, en lien avec le groupe de coordination. Pour 2023 la priorité sera donnée à l'analyse des 8 diplômes d'Ingénieurs de l'Institut, en portant une attention particulière aux parcours de formation multi-écoles (options de spécialisation, modules) afin d'amplifier leur développement dans un cadre compatible avec le diplôme préparé par chaque étudiant (action EE1 du projet stratégique). Dans un second temps, cette cartographie sera étendue à l'offre de formation master accréditée.

Coordination par le groupe Formation (inter-écoles) dans le cadre de la direction fonctionnelle Politique Scientifique & Partenariale
Groupes F&R
Juillet 2023

Rentrée 2023

Politique Formation 2030

Actions Prioritaires Formation (Compétences ; Transitions)

Politique Recherche

Annexe 2 : Feuille de route pour l'élaboration de la Politique de Recherche de l'Institut Agro

L'objectif est d'élaborer, de manière intégrée avec les 5 axes du plan d'action 2030, une stratégie scientifique et de proposer un mode de gouvernance et d'animation de la recherche de l'Institut Agro et des partenariats qui permettent de combiner une stratégie propre de l'Institut et un fort ancrage dans des partenariats avec les ONR et Grandes Ecoles (au travers d'accord cadre ambitieux) et au sein des UMR et sites universitaires.

Les directions scientifiques des 3 écoles coordonnent l'élaboration de cette politique en collaboration avec la direction fonctionnelle Politique Scientifique & Partenariale de l'Institut Agro et avec les départements et UMR des écoles. Les priorités pour 2023 sont :

- Elaboration d'une stratégie de recherche de l'Institut Agro (incluant organisation, ressources humaines et financières) sur l'articulation entre les transitions agroécologiques, alimentaires, énergétiques et numériques en synergie avec les stratégies de partenariat avec les ONR (INRAE, Ifremer, CIRAD), les Universités et les écoles partenaires (action TRA4 du projet stratégique) et sur un nombre limité de thématiques où l'IA peut prétendre devenir un leadership thématique (TA7) à un niveau national et international (INT4) ;
- Mise au point d'une politique de liens entre formation et recherche au niveau ingénieur et formation doctorale attractive s'appuyant sur les ED de site et en développant des outils d'accompagnement spécifiques vers le doctorat, y compris à un niveau international (actions EE4.4, TRA3 et INT2.2) ;
- Développement de dispositifs de valorisation marchande et non marchande (liens science et société, médiation scientifique) des recherches (action PA4) ;
- Exemplarité en termes de valeur de la recherche (intégrité scientifique, déontologie, éthique, impact DD RS, science ouverte) (EE1, EE7).

L'élaboration de cette politique de recherche coordonnée entre les 3 écoles implique de réaliser d'abord un état des lieux partagé et objectivé des activités de recherche, le premier périmètre scientifique réalisé à l'amont de la création de l'Institut Agro étant trop général et pas forcément fondé sur les importances respectives des productions scientifiques actuelles.

Coordination par le groupe Recherche (inter-écoles) dans le cadre de la direction fonctionnelle Politique

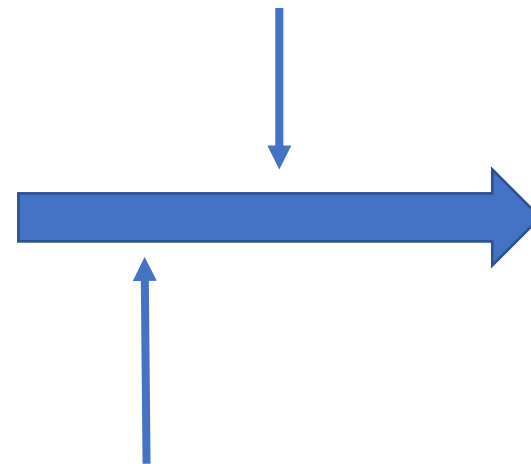
Scientifique & Partenariale

Groupes F&R

Juillet 2023

Fin 2023

Politique Recherche 2030



Actions Prioritaires Recherche (avec ONR)

Politique de l'appui à l'enseignement technique agricole (AETA)

Annexe 3 : Feuille de route pour l'élaboration de la politique d'Appui à l'Enseignement Technique Agricole (AETA) de l'Institut Agro

L'objectif est d'élaborer, de manière intégrée avec les 5 axes du plan d'action 2030, une politique et un mode de gouvernance et d'animation des activités d'Appui à l'Enseignement Technique Agricole (AETA) de l'Institut Agro. L'AETA de l'Institut Agro regroupe un riche ensemble de compétences pédagogiques, didactiques, technologiques et éditoriales et a un rôle essentiel de facilitateur et d'accompagnement opérationnel du changement pour l'enseignement technique agricole (ETA) mais aussi d'expertise et de fonctions supports indispensables à la DGER. Ces mission d'Appui à l'ETA constituent un atout pour l'Institut Agro et lui confèrent un caractère unique.

Les grandes orientations pour les activités d'appui à l'ETA seront centrées sur :

- L'amplification et la coordination des activités d'appui à l'ETA, particulièrement dans les domaines de l'innovation pédagogique, de l'ingénierie des certifications professionnelles du MASA et des systèmes d'information.
- Le renforcement des coopérations entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'enseignement technique agricole, tant pour un accès plus important des apprenants à l'enseignement supérieur long que pour le développement des coopérations scientifiques et l'accélération de la circulation des savoirs répondant aux enjeux des grandes transitions.

La direction fonctionnelle dédiée à la mission d'appui à l'ETA et le « bureau comité » seront chargés de piloter et coordonner la mission d'appui à l'ETA à l'échelle de l'Institut Agro et organiseront les contributions des composantes et métiers d'appui à l'ETA prioritairement sur les actions suivantes, en recherchant une synergie avec les autres missions et activités de l'Institut Agro :

- Amplifier les activités d'appui à l'ensemble des établissements de l'ETA (ingénierie de formation, supports de formation, système d'information, sites web, innovation pédagogique, enseigner à produire autrement, rénovation des diplômés, enquête insertion, vivre ensemble, développement de ressources pédagogiques numériques et de dispositifs de formation ouverts et à distance...). Les coopérations entre les trois composantes d'appui à l'ETA de l'Institut Agro qui mobilisent des compétences communes d'ingénierie de la formation (Florac, Rennes-

Direction Fonctionnelle
AETA

Politique et Plan d'Action AETA 2030

Mi 2023

Plan DD&RS

ANNEXE 4.

Feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS) de l'Institut Agro

L'objectif est d'élaborer et de mettre en œuvre, de manière intégrée avec les 5 axes du plan d'action 2030, le Plan Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS) de l'Institut Agro.

L'ambition de l'Institut Agro et de ses écoles est d'être un établissement **exemplaire en faveur du Développement Durable et de la Responsabilité Sociétale (DD&RS)** à travers une approche globale et intégrée à nos missions de formation, de recherche, d'appui à l'enseignement technique agricole et de pilotage des activités transversales. En ce sens, un des objectifs est d'élaborer et de mettre en œuvre, au cœur du projet stratégique d'établissement, une **stratégie de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale** intégrant toutes les missions de l'Institut Agro et ses activités. Cette action est inscrite dans l'axe établissement exemplaire et responsable du projet stratégique :

- EER 1. Définir et piloter le **plan DD&RS de l'Institut Agro** et le décliner en plan d'action pour chaque école interne, chaque campus et chaque site qui puisse être reconnu par une labellisation DD&RS à horizon 2024. Ce plan DD&RS intègre les **actions des autres axes** du projet stratégique, de manière transverse et coordonnée, en lien avec l'ensemble des communautés.

1- Gouvernance :

La stratégie DD&RS s'adresse à l'ensemble de la communauté (personnels et étudiant(e)s) de l'Institut Agro, la première étape est de **déployer une organisation globale garante de sa mise en œuvre.**

La déclinaison de la stratégie DD&RS par son plan d'action repose sur une organisation à 2 niveaux, central et local, s'appuyant sur des responsabilités, des expertises et des réseaux articulés et complémentaires : (1) une direction transversale Institut Agro en charge du pilotage du plan d'action et (2) dans les écoles, en charge de la mise en œuvre opérationnelle au sein de leurs territoires pour intégrer cette stratégie dans leur projet collectif et la mise en œuvre de projets à leur échelle.

Document soumis au CA - 2022

Estelle Baurès

Direction Fonctionnelle du Pilotage stratégique et de l'évaluation

Plan DDR&RS 2030

Mi 2023

Contrat d'objectifs et de performance

Plan du document

Préambule aux contrats des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage

1. Présentation de l'établissement (notamment ses missions)

2. Orientations stratégiques et objectifs opérationnels

Orientation stratégique A : « **Garantir le dynamisme, la compétitivité et les spécificités du réseau « Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage », être un acteur, au service des politiques publiques de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, l'environnement, du paysage et de l'aménagement du territoire »**

Orientation stratégique B : « **Assurer un pilotage adapté et une optimisation de la gestion pour une performance et une efficience accrues ».**

3. Objectifs de performance : indicateurs

Annexes :

- Orientations stratégiques pour les activités d'appui à l'enseignement technique agricole
- Unités de recherche dans lesquelles les enseignants-chercheurs de l'Institut Agro sont intégrés
- Carte des formations 2022-2023

Contrat d'objectifs et de performance

Plan du document

Contractualisation des objectifs opérationnels qui contribuent aux politiques publiques portées par le MASA issus des axes stratégiques :

EXPERIENCE ETUDIANTE

Accélérer les

TRANSITIONS
PARTENARIAT pour

l'Action
INTERNATIONALISATION

N

ETABLISSEMENT Exemple et
Responsable

Orientation stratégique A : «Garantir le dynamisme, la compétitivité et les spécificités du réseau « Enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage », être un acteur, au service des politiques publiques de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la santé, l'environnement, du paysage et de l'aménagement du territoire »

Orientation stratégique B : « Assurer un pilotage adapté et une optimisation de la gestion pour une performance et une efficacité accrues ».

Premiers éléments pour le pilotage de la mise en œuvre du projet stratégique



- Nécessité d'identification d'un **pilote par action** et les personnes à mobiliser dans les écoles (en cohérence avec la nouvelle organisation) ainsi que les étudiants

(la poursuite des travaux initiés dans le cadre des chantiers se poursuivra dans le cadre des actions stratégiques) sauf 3 chantiers qui ont vocation à perdurer et irriguer les actions stratégiques : transitions agroécologiques, alimentaires et numériques).

Etat des lieux au 4 novembre

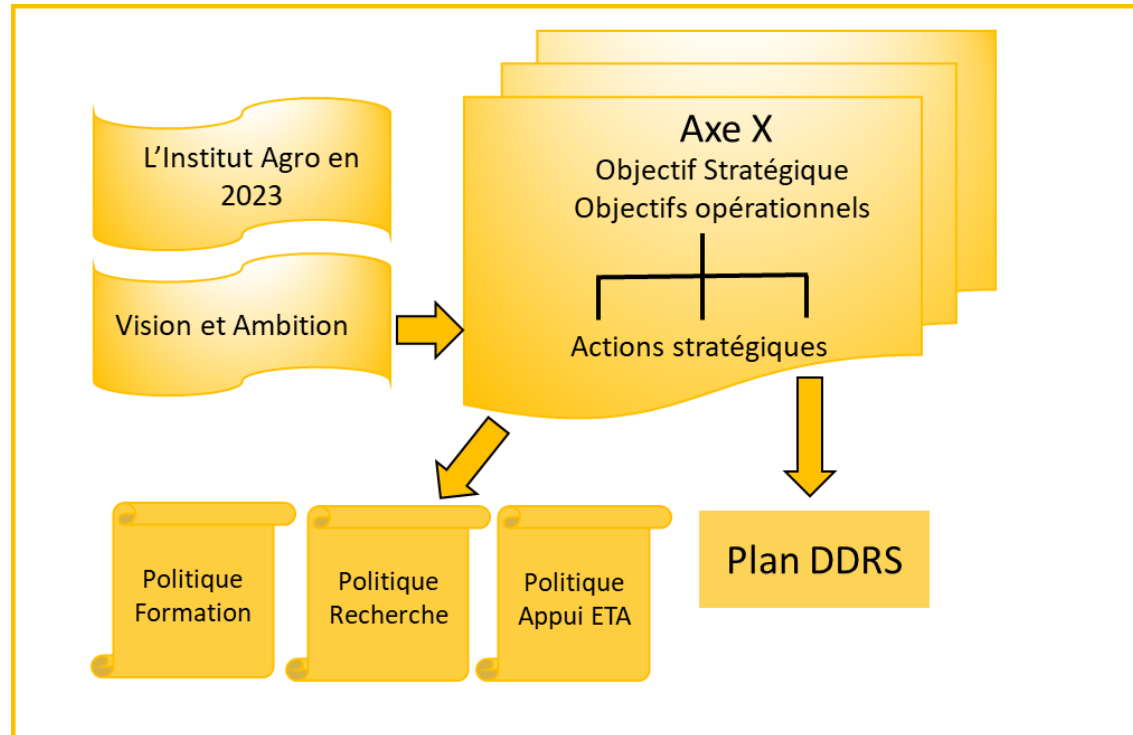
Axe	Nb d'action avec pilote(s) identifié(s) – Nb d'actions sans pilote(s) identifiés
Axe Expérience étudiante	1 (pilote) / 13 (sans pilote)
Axe Transitions	8 (pilote) / 3 (sans pilote)
Axe Partenariats pour l'action	2 (pilote) / 5 (sans pilote)
Axe Internationalisation	6 (pilote) / 6 (sans pilote)
Axe Etablissement Exemplaire et Responsable	14 (pilote) / 2 (sans pilote)

Conseil d'école 14 novembre 2022

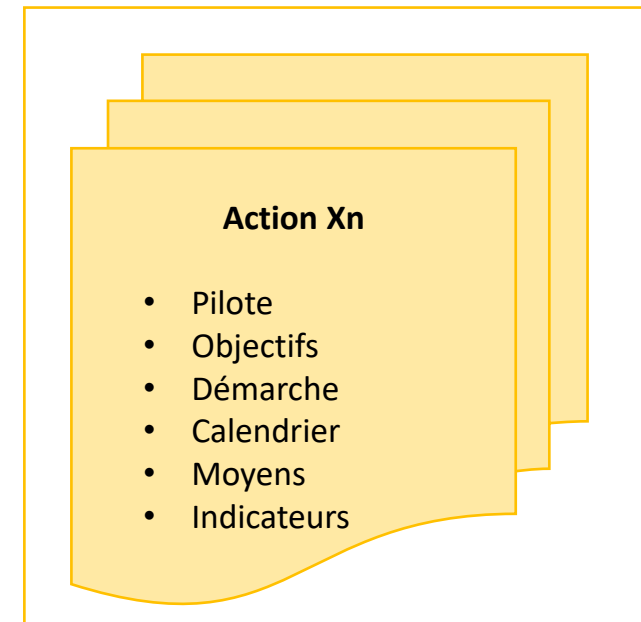
Premiers éléments pour le pilotage de la mise en œuvre du projet stratégique

Elaboration du plan de chaque action par le pilote et le groupe de travail mobilisant les services compétents des 3 écoles + priorisation des tâches

Socle pérenne



Pilotage et ajustement annuels



Premiers éléments pour le pilotage de la mise en œuvre du projet stratégique



- **Outiller le suivi et le pilotage de la mise en œuvre :**
 - Définir des indicateurs de suivi et de résultats (en concertation étroite avec les pilotes des actions)
 - Organiser les bilans et les faciliter grâce au déploiement d'un outil dédié
- **Concevoir la gouvernance générale du projet en cohérence avec la nouvelle organisation**
- **Concevoir la communication-animation générale du projet pour le faire vivre**

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°3.1

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN

Nombre de membres en exercice :

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum :

Point 3 – Stratégie de l'Institut Agro

Délibération 3.1 – Projet stratégique 2023

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés

OU

à voix pour

à voix contre

à voix abstention

Délibération n°3.1

Objet : Projet stratégique 2023

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve le projet stratégique 2023 de l'Institut Agro.

Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école

Madame Hélène GUIDO HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°3.2

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN

Nombre de membres en exercice :

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum :

Point 3 – Stratégie de l'Institut Agro

Délibération 3.2 – Contrat d'objectif et de performance avec l'Etat 2023-2023

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés

OU

à voix pour

à voix contre

à voix abstention

Délibération n°3.1

Objet : Projet stratégique 2023

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve le contrat d'objectif et de performance de l'Etat 2023-2023 de l'Institut Agro.

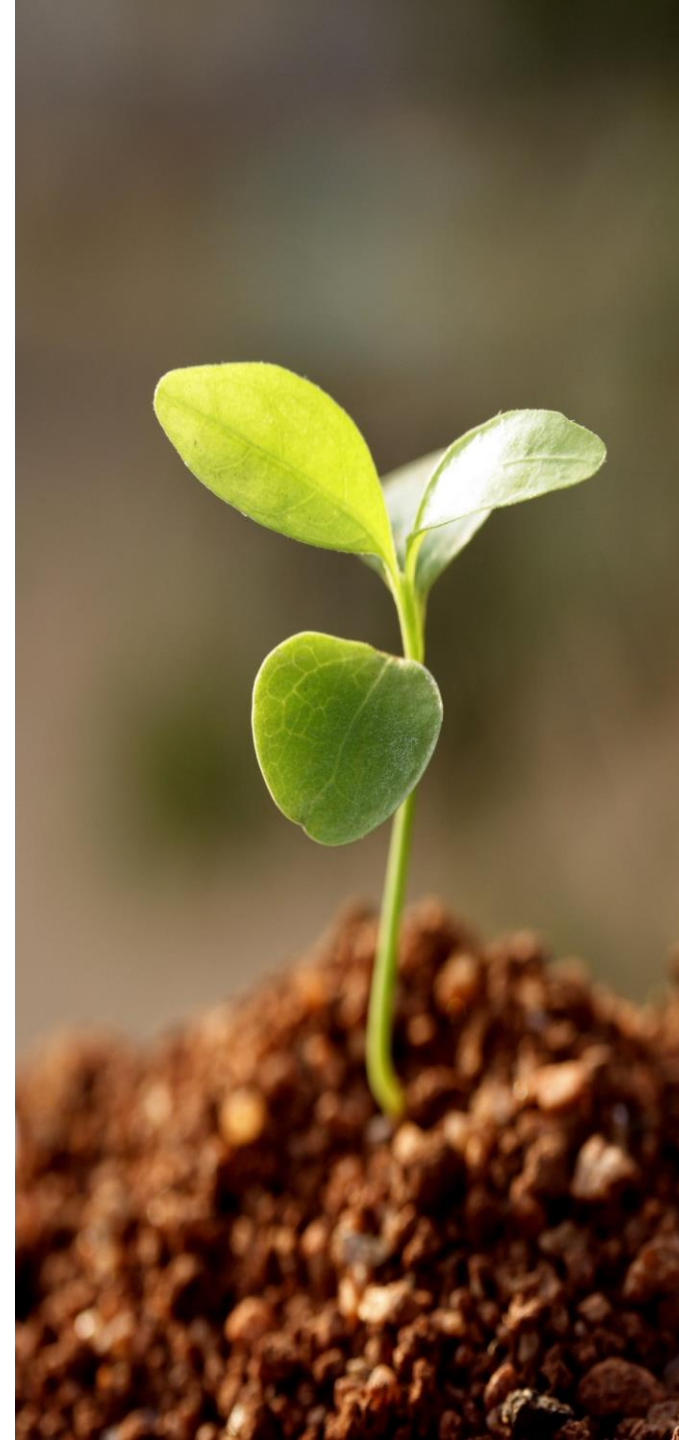
Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école

Madame Hélène GUIDO HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

4. Finances



Modalités de présentation et d'analyse des BR 3 2022 et BI 2023

Le budget de l'Institut Agro est composé de son budget commun et des budgets propres des écoles internes qui lui sont intégrés (BPI). Sa consolidation est réalisée au niveau l'Institut.

Le vote des budgets afférents relève de la compétence de son organe délibérant : le Conseil d'Administration.

Seul un avis relatif à la construction et à l'ajustement du BPI de l'école est requis du Conseil d'Ecole Interne.

À cette fin, les éléments de construction et d'ajustement sont présentés et expliqués aux élus.

Point 4 - Finances

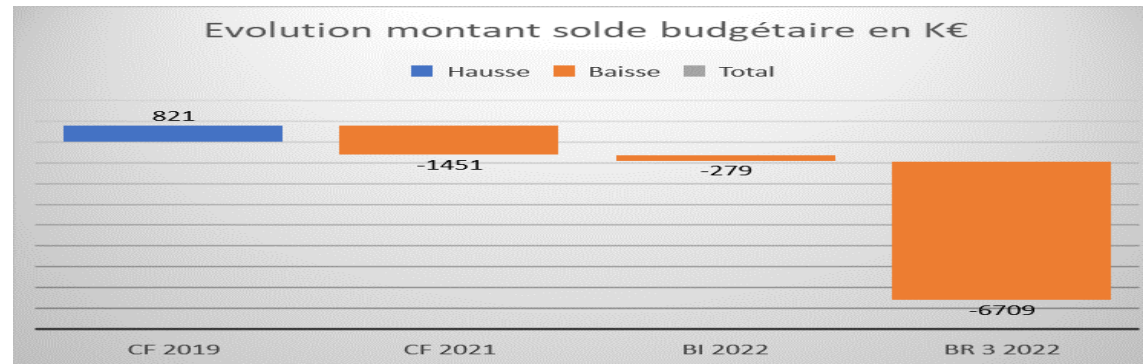
4.1 Budget rectificatif 3 de l'école (avis)

Budget rectificatif n°3 2022

budget		CF 2021	BI 2022	BR 3 2022	% Conso BR 3/BI 22	Ecart BR 3 2022-BI 2022	Ecart BR 3 2022-CF 2021	% évolution BR 3 22/CF 21
DEPENSES								
Autorisations d'engagement		8 798 009 €	11 006 202 €	11 280 328 €	102%	274 126 €	2 482 319 €	28%
Personnel		2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	101%	22 228 €	201 671 €	8%
	<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	100%	- €	160 643 €	-18%
Fonctionnement		5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	118%	1 148 442 €	2 057 012 €	39%
	<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	103%	147 977 €	1 021 777 €	25%
	<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	348%	1 976 450 €	2 183 250 €	369%
Investissement		1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	58%	- 896 544 €	223 636 €	22%
	<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	59%	- 601 824 €	47 222 €	6%
Crédits de paiement		8 845 332 €	11 163 435 €	12 046 673 €	108%	883 238 €	3 201 341 €	36%
Personnel		2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	101%	22 228 €	201 671 €	8%
	<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	100%	- €	160 643 €	-18%
Fonctionnement		5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	132%	1 981 759 €	2 717 059 €	49%
	<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	118%	911 846 €	468 519 €	9%
	<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	441%	2 723 500 €	2 930 300 €	496%
Investissement		859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	50%	- 1 120 748 €	282 612 €	33%
	<i>dont hors OPE</i>	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	50%	- 874 890 €	210 689 €	31%
RECETTES								
Recettes		7 393 622 €	10 883 950 €	5 966 827 €	55%	4 279 776 €	- 1 426 795 €	-19%
Recettes globalisées		5 595 457 €	5 401 855 €	5 227 517 €	97%	- 174 338 €	- 367 940 €	-7%
	<i>dont hors OPE</i>	2 229 563 €	3 238 500 €	2 127 030 €	66%	- 1 111 470 €	- 102 533 €	-5%
Recettes fléchées		1 798 165 €	5 482 095 €	739 310 €	13%	- 4 742 785 €	- 1 058 855 €	-59%
SOLDE BUDGETAIRE		-1 451 710 €	-279 485 €	-6 079 847 €	2175%	- 3 356 032 €	- 4 628 137 €	319%

Situation budgétaire

Le budget rectificatif 2022 présente un solde budgétaire déficitaire important de – 6 709 K€



Ce solde s'explique par :

1- Une augmentation des dépenses : 102% + 274 K€ en AE, 108% + 883 K€ en CP

CF diapo suivantes « Zoom »

2- Une diminution importante des encaissements de recettes : - 45% – 4 279 K€

Qui s'explique par :

- 1 - le report de l'encaissement de recettes fléchées escompté sur l'exercice 2022
 - s'agissant de la partie recherche (3 opérations principales JUSSIE, Holofarm, Geronimo)
 - s'agissant des opérations de travaux non initiés

2- Un ajustement des prévisions d'encaissement de recettes propres s'agissant entre autre des prestations hébergement, et logistique (location de salle...), taxe apprentissage (affectée sur le BPC)

ZOOM sur les dépenses de personnels

1- Programme 142 (personnels titulaires – Hors BPI)

Consommation d'ETP conforme à la dotation (327,36 ETPT consommés sur les 328 alloués - stratégie de surbooking qui vise à compenser une évaporation naturelle liée principalement aux décalages arrivées / départs).

2- Budget propre central (personnel contractuels sous plafond – Hors BPI)

Un taux d'exécution satisfaisant = - 1,09 % par rapport à la trajectoire BI 2022.

➤ Emplois rémunérés

Prévision d'exécution au 31/12/2022 légèrement inférieure à la trajectoire BI 2022 annoncée (- 20,8 K€ / - 0,95 %).

- décalage de 3 recrutements programmés au 01/01/2022 au 2ème semestre 2022/début 2023 (- 106,2 K€) permettant de remplacer 2 agents et de renforcer ponctuellement la Dircom avec le recrutement d'une graphiste web (+ 17 K€).
- révision du point d'indice au 1er juillet 2022 de 3,5 % (+ 35 K€)
- hausse de la rémunération de 3 agents en CDI (+ 15 K€).
- coût prévu de l'indemnité complémentaire de santé a été revu à la baisse (- 5,6 K €).

➤ Autres dépenses de personnel

On note que l'enveloppe de 5 K€ budgétée pour le dispositif d'aide d'urgence ne sera pas consommée dans sa totalité (- 3 K€).

3- Budget propre intégré - BPI - personnels contractuel sur contrat de recherche + vacations, heures complémentaires, dépenses médicales, aides sociales, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), restauration.

Un taux d'exécution satisfaisant = 101 % AE /CP

➤ Emplois rémunérés

Prévision d'exécution au 31/12/2022 des dépenses de personnel sur le BPI « emplois rémunérés » inférieure à la trajectoire BI 2022 annoncée (- 84,8 K€ / - 4,4 %). Ces dépenses sont couvertes à 100% par des recettes externes / conventions de recherche ; cette baisse tient à la surévaluation, lors de la programmation budgétaire, des recrutements liés à l'activité recherche.

➤ Autres dépenses de personnel

Augmentation de la prévision d'exécution au 31/12/2022 par rapport au BI 2022 (+ 107 K€ / + 14,3 %).

Dont augmentation du coût des vacations + 47,2 K€ :

- Report en 2022 du paiement des jurys de concours 2020/2021
- Recours à de la vacation pour assurer des enseignements en langue
- Recrutement d'une monitrice bibliothèque pour l'année universitaire 2021-2022
- Impact de la refonte des modules d'enseignement « Communication-Management » et aux enseignements liés

Dont augmentation du coût des heures complémentaires + 45,2 K€ :

- Augmentation du nombre d'étudiants accueillis, régularisation d'heures complémentaires 2019-2020, réforme de la L1 du cursus agroalimentaire,

- Augmentation du coût de la restauration des personnels progression de la fréquentation de la restauration par les personnels de l'école

Zoom sur les dépenses de fonctionnement

Un taux d'exécution trop élevé : AE 118% et CP 139%.

Qui s'expliquent par les éléments suivants :

- Augmentation du coût des fluides (+1 976M€)
- Augmentation du prix de certains marchés (nettoyage, assurance...)
- Augmentation des coûts des frais de déplacements (yc à l'international)
- Prise en charge sur l'enveloppe fonctionnement du coût du RCU (initialement fléché sur l'enveloppe investissement)
- Augmentation des dépenses de communication
- Report de factures 2022

Zoom sur les dépenses de fonctionnement

L'augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 1 148 K€ en AE et de + 1 981 K€ en CP) ont nécessité des ajustements budgétaires au cours de l'année.

- Mesures de résorption AE :
 - virement de 1 000 K€ inter-BPI,
 - virement de 148 K€ en provenance des dépenses d'investissements vers les dépenses de fonctionnement.
- Mesures de résorption CP :
 - virement de 1 120 K€ des dépenses d'investissement vers les dépenses de fonctionnement
 - 859 K€ financés sur fonds propres de l'Institut Agro (montant à diminuer des éventuels « restes à payer » (RAP) dont le niveau sera déterminé à compter du 9 décembre (échéance fixée afin de déposer les dernières factures payables sur l'exercice 2022)).

Zoom sur les dépenses d'investissement

Un taux d'exécution faible : AE 58% - 896 K€ AE et 50% - 1 120 K€ CP

Qui s'explique par :

1- S'agissant des dépenses d'investissement hors opérations

CR	sous CR	AE		CP		AE		CP		AE		CP	
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2022	ECART BR 3 22- BI 22	ECART BR 3 22- BI 22	ECART BR 3 22- BI 22	ECART BR 3 22- BI 22				
GV_SUP	S_DPL	1 154 564	1 445 848	558 084	558 084	- 596 480	- 887 764	-52%	-159%				
	S_DSI	315 000	315 000	309 656	327 874	- 5 344	12 874	-2%	4%				
Total INV		1 469 564	1 760 848	867 740	885 958	- 601 824	- 874 890	-41%	-99%				

Travaux / logistique / Maintenance :

- 481K€ en AE et - 773K€ en CP afin de financer des dépenses de travaux sur opération non programmées au BI 2022;

+12 K€ en CP lié au report de facturation téléphone et - 5 K€ en AE liée à des ajustements.

Zoom sur les dépenses d'investissement

2- Les dépenses d'investissement sur opérations fléchées

CR	sous CR	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2022	ECART BR 3 22- BI 22	ECART BR 3 22- BI 22	ECART BR 3 22- BI 22	ECART BR 3 22- BI 22		
GV_SUP	RESERVE	286 970	117 050	59 140	59 140	-	227 830	-	57 910	-79%	-98%
	S_DPL	141 030	141 919	253 023	127 520	111 993	-	14 400		79%	-11%
Total GV_SUP		428 000	258 969	312 163	186 660	-	115 837	-	72 310	-27%	-39%
RECH		233 037	243 037	54 153	69 488	-	178 884	-	173 549	-77%	-250%
Total INV		661 037	502 006	366 317	256 148	-	294 720	-	245 858	-45%	-96%

Un faible taux de consommation 55 % en AE et 4 % en CP est du à :

- en ce qui concerne le DPL, au démarrage fin du premier quadrimestre 2022 de certaines opérations,
- en ce qui concerne la Recherche, à la validation tardive du plan d'investissement 2022 (matériel scientifique).

Zoom sur les recettes budgétaires

Type et nature de recettes	H OPE / OPE			Ecart BR3 22-	Ecart BR3 22-
		BI 2022	BR3 2022	BI 22	BI 222
Fléchée		5 482 095	739 310	- 4 742 785	-87%
Total Fléchée		5 482 095	739 310	- 4 742 785	-87%
Globalisée	H OPE	3 238 500	2 127 030	- 1 111 470	-34%
	OPE	2 439 004	3 100 487	661 483	27%
Total Globalisée		5 677 504	5 227 517	- 449 987	-8%
Total général		11 159 599	5 966 827	- 5 192 772	-47%

Le niveau d'encaissement des recettes sur l'exercice 2022 est très inférieur à la prévision.

- 46% soit 5 966 K€ encaissés.

Diminution liée:

- au décalage d'encaissement de recettes fléchées (opérations de travaux et portées par la recherche)
- surévaluation du niveau de recettes globalisée en hors-opérations au BI (recettes propres).

Zoom sur les recettes budgétaires

S'agissant des recettes sur opérations fléchées : - 87% par rapport au BI 2022.

- L'encaissement des recettes afférentes aux projets de recherche sont conditionnées aux résultats des contrôles réalisés par les financeurs. Or, en 2022, la durée des contrôles s'étant allongée, les recettes n'ont plus été encaissées dans leur totalité.
- L'ensemble des opérations de travaux n'ont pu démarrer en 2022 et seront reportées sur l'exercice 2023.

S'agissant des recettes globalisées hors opération : - 34 % par rapport au BI 2022.

Cette diminution s'explique par :

- un ajustement du montant des recettes propres programmées (surdimensionnée lors de la programmation au regard de l'exécution).
- une programmation au BI 2022 de recettes désormais encaissées par le budget commun IA (ex : taxe d'apprentissage – 415 K€).

S'agissant des recettes globalisées sur opération : + 27 K€ par rapport au BI 2022

Cette augmentation s'explique par :

- l'acceptation d'appels à projet intervenus en cours d'année
- un encaissement de recettes plus régulier car non soumis à un contrôle complexe.

Démarche d'amélioration du pilotage budgétaire pour garantir une bonne maîtrise budgétaire

L'école de Rennes Angers s'est engagée dans une démarche d'amélioration de la gestion financière de l'établissement ayant pour objectif de fiabiliser les travaux de programmation budgétaire et de renforcer les dispositifs de suivi pour maîtriser l'exécution des crédits.

Pour cela ont été mis en place au 2nd semestre 2022 :

- Des tableaux de suivis mensuels (indicateur, automatisation de la mise à disposition des informations financières),
- Un dialogue de gestion au fil de l'eau entre la DAF et les services.
- Elaboration du plan-pluriannuel d'investissement (PPI) :

Outil de pilotage budgétaire, il permet d'obtenir une analyse transversale et prévisionnelle des besoins en investissement et d'optimiser les dépenses afin de servir la stratégie de l'école.

Les projets y sont établis sur plusieurs années selon un échéancier réaliste.

Par ailleurs en 2023, sera mise en œuvre de la réorganisation de la chaîne financière pensée et construite tout au long de l'année 2022 permettant de simplifier les circuits et les procédures, de professionnaliser les acteurs et de renforcer le suivi des conventions.

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°4.1

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN
Nombre de membres en exercice :
Nombre de présents :
Membres représentés (procuration) :
Quorum :

Point 4 – Finances

Délibération 4.1 – Budget rectificatif n°3-2022 de l'école

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°4.1

Objet : Budget rectificatif n°3-2022 de l'école

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve le budget rectificatif n°3-2022 tel qu'il lui a été présenté.

Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école

Madame Hélène GUIDO HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Point 4 - Finances

4.2 Budget propre intégré de l'école 2023 (avis)

Des éléments de cadrage et de contexte à prendre en compte

- ❑ Projet de loi de Finance 2023 favorable : SCSP : +1,5M€ soit +9,9%, pour compenser une part de l'inflation et pour pallier l'absence de hausse des droits d'inscription, à la différence des établissements du MESR.
- ❑ Possibilité de présenter des budgets en déséquilibre en prenant des mesures fortes d'économie et en limitant les prélèvements sur FDR. Envisager que le solde budgétaire soit déficitaire a maxima à hauteur du surcoût des fluides
- ❑ Réduction de 10% sur les coûts de fonctionnement (cf circulaire MESR et Premier Ministre)
- ❑ Intégrer dans le budget dès 2023 les mesures d'harmonisation / valorisation de la rémunération des contractuels
- ❑ Augmentation considérable du coût des fluides (= X2 par rapport à 2022 et X3 par rapport à 2021).

Point de vigilance :

- ❑ Mise en place d'un plan d'adaptation et de sobriété au sein de l'Institut Agro (pilotage par Anne de Lamotte SG adjointe Rennes Angers et Estelle Baurès Responsable DDRS).

Objectif : diminution des coûts de fonctionnement en agissant sur 3 leviers :

FORMATION ET SENSIBILISATION DE TOUS AUX ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

REDUCTION DE LA CONSOMMATION ENERGETIQUE

REDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE LIEE AUX ACTIVITES DE LA RECHERCHE OU AUX EQUIPEMENTS DE FORMATION

- ❑ **Point d'attention s'agissant de la construction du budget 2023 :**

Non prise en compte des effets du plan de sobriété,

Non prise en compte des mesures de soutien gouvernementales (bouclier énergétique),

Prise en compte du scénario tarifaire fluides le moins favorable.

Mesures de rationalisation envisagées au niveau de l'Institut Agro en application du cadrage ministériel

- Réduction de 2,2M€ des dépenses de fonctionnement (hors opération et hors fluides)

Soit pour le BPI Rennes-Angers : ***moins 642 K€***

- Réduction de 1,5M€ des dépenses d'investissement

Soit pour le BPI Rennes-Angers : ***moins 496 K€***

Intégration des mesures dans la programmation 2023

		BI 2023-1	BI 2023	BI 2023-BI 2023-1	% évolution BI 2023 1-BI 2023
DEPENSES					
Autorisations d'engagement		16 507 342 €	15 369 342 €	-1 138 000 €	-7%
Personnel		3 348 300 €	3 348 300 €	0 €	0%
	<i>dont hors OPE</i>	739 149 €	739 149 €	0 €	0%
Fonctionnement		9 020 536 €	8 378 536 €	-642 000 €	-7%
	<i>dont hors OPE</i>	6 844 688 €	6 202 688 €	-642 000 €	-9%
	<i>dont fluides</i>	4 503 102 €	4 503 102 €	0 €	0%
Investissement		4 138 506 €	3 642 506 €	-496 000 €	-12%
	<i>dont hors OPE</i>	1 243 000 €	796 000 €	-447 000 €	-36%
Crédits de paiement		14 394 198 €	13 256 198 €	-1 138 000 €	-8%
Personnel		3 348 300 €	3 348 300 €	0 €	0%
	<i>dont hors OPE</i>	739 149 €	739 149 €	0 €	0%
Fonctionnement		9 135 636 €	8 493 636 €	-642 000 €	-7%
	<i>dont hors OPE</i>	7 010 588 €	6 368 588 €	-642 000 €	-9%
	<i>dont fluides</i>	4 651 852 €	4 651 852 €	0 €	0%
Investissement		1 910 262 €	1 414 262 €	-496 000 €	-26%
	<i>dont hors OPE</i>	1 263 000 €	846 000 €	-417 000 €	-33%
RECETTES					
Recettes		9 080 673 €	9 080 673 €	0 €	0%
Recettes globalisées		5 773 708 €	5 773 708 €	0 €	0%
	<i>dont hors OPE</i>	2 160 974 €	2 160 974 €	0 €	0%
Recettes fléchées		3 306 965 €	3 306 965 €	0 €	0%
SOLDE BUDGETAIRE		-5 313 525 €	-4 175 525 €	1 138 000 €	-21%

Répartition des mesures d'économie au sein de l'établissement

Sous CR	BI 2023-1 AE	BI 2023-1 CP	Réduction AE	Réduction CP	% Réduction AE	% Réduction CP
F_CON	17 500	17 500	1 750	1 750	10%	10%
F_DFV	476 010	476 010	47 601	47 601	10%	10%
F_ECO	54 862	54 862	5 486	5 486	10%	10%
F_EGS	20 300	20 300	2 030	2 030	10%	10%
F_MIL	71 684	71 684	7 168	7 168	10%	10%
F_P3A	78 500	78 500	7 850	7 850	10%	10%
F_STA	7 200	7 200	720	720	10%	10%
F_SVH	109 000	109 000	10 900	10 900	10%	10%
Reversement formation continue	120 000	120 000	12 000	12 000	10%	10%
G_COM	132 800	132 800	20 000	20 000	15%	15%
G_DGS	102 950	102 950	15 100	15 100	15%	15%
G_DPP	56 500	56 500	5 650	5 650	10%	10%
G_DRI	41 350	41 350	4 135	4 135	10%	10%
S_DAF	10 000	10 000	6 200	6 200	62%	62%
S_DOC	123 950	141 100	19 450	7 100	16%	5%
S_DPL	4 503 102	4 651 852	413 959	426 309	9%	9%
S_DRH	162 650	162 650	22 000	22 000	14%	14%
S_DSI	243 130	243 130	40 000	40 000	16%	16%
S_PRE	3 000	3 000			0%	0%
S_RES	100 000	100 000			0%	0%
TOTAL	6 434 488	6 600 388	642 000	642 000	10%	10%

Présentation globale du budget initial 2023

budget	CF 2021	BI 2022	BR 3 2022	BI 2023	% évolution			% évolution BI 2023/BI 2022
					BI 2023-BR 3 2022	BI 2023/BR 3 2022	BI 2023-BI 2022	
DEPENSES								
Autorisations d'engagement	8 798 009 €	11 006 202 €	11 280 328 €	15 369 342 €	4 089 015 €	36%	4 363 140 €	40%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	3 348 300 €	672 472 €	25%	694 700 €	26%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	-2%
Fonctionnement	5 313 431 €	6 222 001 €	7 370 443 €	8 378 536 €	1 008 093 €	14%	2 156 535 €	35%
<i>dont hors OPE</i>	4 150 754 €	5 024 554 €	5 172 531 €	6 202 688 €	1 030 157 €	20%	1 178 134 €	23%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	2 774 250 €	4 503 102 €	1 728 852 €	62%	3 705 302 €	464%
Investissement	1 010 421 €	2 130 601 €	1 234 057 €	3 642 506 €	2 408 449 €	195%	1 511 905 €	71%
<i>dont hors OPE</i>	820 518 €	1 469 564 €	867 740 €	796 000 €	-71 740 €	-8%	-673 564 €	54%
Crédits de paiement	8 845 332 €	11 163 435 €	12 046 673 €	13 256 198 €	1 209 525 €	10%	2 092 763 €	19%
Personnel	2 474 157 €	2 653 600 €	2 675 828 €	3 348 300 €	672 472 €	25%	694 700 €	26%
<i>dont hors OPE</i>	917 043 €	756 400 €	756 400 €	739 149 €	-17 251 €	-2%	-17 251 €	-2%
Fonctionnement	5 511 681 €	6 246 981 €	8 228 740 €	8 493 636 €	264 897 €	3%	2 246 655 €	36%
<i>dont hors OPE</i>	5 511 681 €	5 068 354 €	5 980 200 €	6 368 588 €	388 388 €	6%	1 300 234 €	26%
<i>dont fluides</i>	591 000 €	797 800 €	3 521 300 €	4 651 852 €	1 130 552 €	32%	3 854 052 €	483%
Investissement	859 494 €	2 262 854 €	1 142 106 €	1 414 262 €	272 156 €	24%	-848 592 €	-38%
<i>dont hors OPE</i>	675 269 €	1 760 848 €	885 958 €	846 000 €	-39 958 €	-5%	-914 848 €	48%
RECETTES								
Recettes	7 393 622 €	10 883 950 €	5 966 827 €	9 080 673 €	3 113 846 €	52%	-1 803 277 €	83%
Recettes globalisées	5 595 457 €	5 401 855 €	5 227 517 €	5 773 708 €	546 192 €	10%	371 853 €	107%
<i>dont hors OPE</i>	2 229 563 €	3 238 500 €	2 127 030 €	2 160 974 €	33 944 €	2%	-1 077 526 €	67%
Recettes fléchées	1 798 165 €	5 482 095 €	739 310 €	3 306 965 €	2 567 655 €	347%	-2 175 130 €	60%
SOLDE BUDGETAIRE	-1 451 710 €	-279 485 €	-6 079 847 €	-4 175 525 €	1 904 322 €	-31%	-3 896 040 €	

Explications relatives à la construction du budget initial 2023

Le budget initial 2023 présente un solde budgétaire déficitaire de – 4 175 K€

Evolution des dépenses entre le BR3 2022 et le BI 2023 :

+36% en AE soit +4 089 K€ et + 10% en CP soit + 1 209 K€.

- Dépenses de personnel : + 25% en AE et CP soit + 672K€;
- Dépenses de fonctionnement : +14% en AE soit 1 008 k€ et 3 % en CP, soit +264K€;
- Dépenses d'investissement : +195 % en AE soit +2 408k€ et de 24 % en CP, soit +272 K€.

Evolution de recettes entre le BR3 2022 et le BI 2023 :

+52% soit + 3 113 K€.

Zoom sur les dépenses de personnels

1- Programme 142 (personnel titulaire – Hors BPI)

La dotation 2023 diminue de 2 ETP par rapport à la dotation 2022 :

- contribution de chaque école à hauteur d'un ETP par an à la construction de l'IA ;
- poste du gestionnaire budgétaire Institut Agro (portée par l'école en 2023 et qui sera assumé chaque année par les autres écoles suite à un roulement)

2- Budget propre central (personnel contractuel sous plafond – Hors BPI)

Augmentation de 18 % par rapport à la trajectoire BI 2022.

➤ Emplois rémunérés

374,8 K€ soit + 17 %, dont :

- augmentation du point d'indice au 01/07/2022 de 3,5% (+ 70 K€) ;
- harmonisation des modalités de rémunération des agents contractuels (+ 68 K€) ;
- augmentation de la rémunération de certaines rémunérations (+ 94,8 K€) ;
- cédésation (+ 20 K€) ;
- renforts estivaux (+ 16 K€) ;
- recrutement supplémentaire (+ 36 K €).

+ transfert du budget propre intégré de la rémunération soutenue par l'Institut Agro des doctorants financés pour partie par des recettes externes (conventions de recherche) et pour partie par l'Institut Agro (soutien de programme) (+ 67 K€).

➤ Autres dépenses de personnel

Conseil d'école 14 novembre 2022

Dépenses de personnels BPI

3- Budget propre intégré (personnels contractuels sur contrat de recherche + vacations, heures complémentaires, dépenses médicales, aides sociales, retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP), restauration)

Augmentation de 695 K€ soit + 26 %.

➤ Emplois rémunérés

Dépenses couvertes à 100 % par des recettes externes / convention de recherche.

+ 609,8 K€ soit + 32 % s'agissant de l'activité Recherche : recrutements de + 12 ETPT (programme Bienvenue, HRS4R..), y compris par le doctorat.

➤ Autres dépenses de personnel

+ 84,9 K€ soit + 11 % :

- Augmentation du coût des vacations (+ 66,9 K €)

- Augmentation de + 60 K€ des heures complémentaires (compensation PCA suite passage RIPEC, réformes L1 et L2 cursus agroalimentaire)

La baisse prévisionnelle des dépenses 2023 au titre de la RAFP (- 55 K€) permet de compenser une partie des hausses décrites ci-dessus.

Dépenses de fonctionnement

Nature	CR	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	ECART BI 23- BR 3 22	
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BI 2023 AE	BI 2023 CP	ECART BI 23- BR 3 22	ECART BI 23- BR 3 22	ECART BI 23- BR 3 22			
FCT	FORM	1 080 968	1 091 336	1 397 818	1 397 818	-	74 445	-	138 608	-5%	-9%
	GV_SUP	4 026 957	4 060 317	5 365 738	5 481 638		1 081 168		149 098	24%	3%
	RECH	1 114 076	1 095 328	1 614 980	1 614 180		286 105		254 407	21%	19%
Total FCT		6 222 001	6 246 981	8 378 536	8 493 636		1 292 829		264 897	18%	3%

Augmentation des dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles portées par l'activité formation.

Dépenses de fonctionnement - Formation

-7 % soit - 103 K€ en AE et - 9 % soit - 138 K€ en CP (par rapport au BR 3 2022)

- Prévisions ajustées aux réels besoins exprimés par les département et la DFVE occasionnant une diminution du montant des crédits programmés;
 - Augmentation des dépenses liées à l'opération « Blue train » portée par le DNA (dépenses compensées par des recettes) ;
 - Augmentation du montant de la prise en charge des intervenants en formation continue.
- + Diminution des crédits en application des mesures d'économie : - 376 K€ en AE et - 364 en CP par rapport au BI projeté à l'issue des DG;**

Dépenses de fonctionnement - Recherche

+21 % soit + 281 K€ en AE et +19 % soit + 254 K€ en CP (par rapport au BR 3 2022)

Activité essentiellement portée par des conventions

- Plate forme halieutique de Concarneau : +92K€ en AE / CP, en lien avec l'arrivée de cinq nouveaux projets : HOLOFORS (60K€), B&B (25K€), DLAL (10K€), ALGUES (10K€) et INTEGRATE 2 (31K€);
- NUMECAN : +40K€, en lien avec deux nouvelles opérations, l'une portant sur le financement d'une thèse (44K€) et l'autre sur une étude clinique (15K€);
- Direction de la recherche : organisation biennale des rencontres du végétal dont la prochaine édition aura lieu en 2023 (25K€) et co-financement d'une doctorante supplémentaire avec l'INRAE (+15K€);
- PEGASE : + 84K€ en lien avec l'opération fléchée GERONIMO (programme européen) afin de financer une dépense de sous-traitance estimée à 130K€.

Pas de mesure d'économie car les dépenses sont effectuées sur des opérations

Dépenses de fonctionnement – Gouvernance et support

+18 % soit + 829 K€ en AE et de 3 % soit + 149K€ en CP (par rapport au BR 3 2022)

- **Prise en compte de l'augmentation des dépenses incompressibles de fonctionnement (+ 38% en AE soit + 1 234 K€ et + 14% en CP soit + 574 K€).**

Au titre de ces dépenses on peut noter notamment:

+1 000 K€ : inflation coût des fluides,

+230 K€ : reconduction du marché de nettoyage des locaux

- **diminution des crédits en application des mesures d'économie :**
- 280 k€ en AE et - 268 K€ en CP

Dépenses d'investissement **formule**

Nature	CR	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
		BI 2022 AE	BI 2022 CP	BR 3 2022	BR 3 2023	BI 2023	BI 2023	ECART BI 23-BR 3 22	ECART BI 23-BR 3 22	ECART BI 23-BR 3 22	ECART BI 23-BR 3 22
INV	FORM	-	-	-	-	29 050	29 050	29 050	29 050	100%	100%
	GV_SUP	1 897 564	2 019 817	1 179 903	1 072 618	3 489 400	1 261 156	2 309 497	188 539	114%	18%
	RECH	233 037	243 037	54 153	69 488	124 056	124 056	69 903	54 568	29%	79%
Total INV		2 130 601	2 262 854	1 234 057	1 142 106	3 642 506	1 414 262	2 408 449	272 156	106%	24%

Par rapport au BR 3 2022, nette augmentation des dépenses d'investissement (+ 106% soit + 2 408 K€ en AE et 24 % soit + 272 K€ en CP)

Dépenses d'investissement - Formation et recherche

Formation

Nouvelle dépense liée à l'opération HERCULE intégralement financée par des recettes (3 écoles, pilotage Dijon) : projet de transformation numérique et pédagogique.

Recherche

Acquisition de matériels scientifiques

Dépenses d'investissement - gouvernance support

tableau à refaire

Les dépenses d'investissement sur opérations :

+2 480 K€ soit + 677% en AE et 54 K€ soit + 79 % en CP

En lien avec le démarrage prévu de plusieurs opérations importantes :

- déconstruction et la reconstruction du bâtiment 16 (1 560K€),

- adaptation des espaces pédagogiques (160K€),

- amélioration des performances énergétiques (180K€)

- couverture des bâtiment 15 et 24 qui devraient démarrer en 2023.

+ Intégration de projets d'investissements pour lesquels des budgets ont été demandés mais restent en attente de financement : relamping (420K€) et isolation de deux logements (20K€).

Les dépenses d'investissement hors opérations (dépenses engagées sur fonds propres) :

-7 DPL			
➤ Groupe de dépenses	POSTES DE DEPENSES	Report AE	Report CP
➤ location	COMMUNICATION : LOCATION ET RESERVATION D'ESPACES (location de barnum)	30 000,00	30 000,00
équipement	PETITS EQUIPEMENTS: VISIOCONFERENCE/VIDEOPROJECTEUR	48 000,00	48 000,00
meublier	MOBILIER PEDAGOGIQUE	30 000,00	30 000,00
meublier	MOBILIER DE BUREAU	40 000,00	40 000,00
	Sous-total DPL	148 000,00	148 000,00
DSI			
Dépenses courantes	Identification en cours	40 000,00	40 000,00
Dépenses courantes	Dépenses courantes	6 500,00	6 500,00
Gratifications stagiaires	Gratifications stagiaires	- 1 500,00	- 1 500,00
Objets logotypés	Objets logotypés	1 000,00	1 000,00
Prestations de communication	Prestations de communication extérieure	10 000,00	10 000,00
Salons	Salons	4 000,00	4 000,00
	Sous-total DSI	20 000,00	20 000,00
Conseil d'école 14 novembre 2022			
	TOTAL	208 000,00	208 000,00

Les recettes budgétaires

Type nature	H OPE / OPE	BI 2022	BR 2022	BI 2023	Ecart BI 23 BR 22	Ecart BI 23-BR 22
Fléchée	OPE	5 482 095	739 310	3 306 965	2 567 655	347%
Total Fléchée		5 482 095	739 310	3 306 965	2 567 655	347%
Globalisée	H OPE	3 238 500	2 127 030	2 160 974	33 944	2%
	OPE	2 439 004	3 100 487	3 612 734	512 247	17%
Total Globalisée		5 677 504	5 227 517	5 773 708	546 192	10%
Total général		11 159 599	5 966 827	9 080 673	3 113 846	52%

- Une importante augmentation des recettes en 2023 est prévue par rapport au BR 3 2022 : outre, la prévision de nouvelles opérations, cette augmentation s'explique par le report d'encaissement de recettes fléchées prévues sur l'exercice 2022.
- En revanche, les recettes globalisées hors-opérations sont en nette diminution par rapport au BI 2022. En effet, la programmation 2023 a été l'occasion d'ajuster la prévision d'encaissement de recettes au modèle économique actuel de l'Institut agro Rennes-Angers.
- Fin des programmations surdimensionnées reconduites d'année en année.

Point 4 - Finances

4.3 Plan pluriannuel d'investissement (PPI) de l'école (information)

Intérêts et finalités du plan pluriannuel d'investissement (PPI)

- **outil de programmation budgétaire**, il traduit la stratégie de l'école en matière d'investissements. Il permet dans une *perspective pluriannuelle* et aussi, à un *niveau infra-annuel*:
 - d'établir les besoins de financement (dépenses);
 - d'établir les prévisions de ressources (recettes).
- **outil de pilotage budgétaire**, il sert à définir une trajectoire indispensable à la définition du modèle économique de l'école.
- À terme, le PPI en tant que **déclinaison de la stratégie de l'école**, sera exprimé et lisible au travers des missions portées par l'établissement (Formation-Recherche-Innovation-Développement-Appui).

Il est aujourd'hui présenté selon trois axes:

- **service responsable de la satisfaction des besoins** : services et/ou départements, DPL ou DSI;
- **prescripteur du besoin**: services et/ou départements; DPL; DSI
- **nature des financements**: fonds propres ou financements externes.

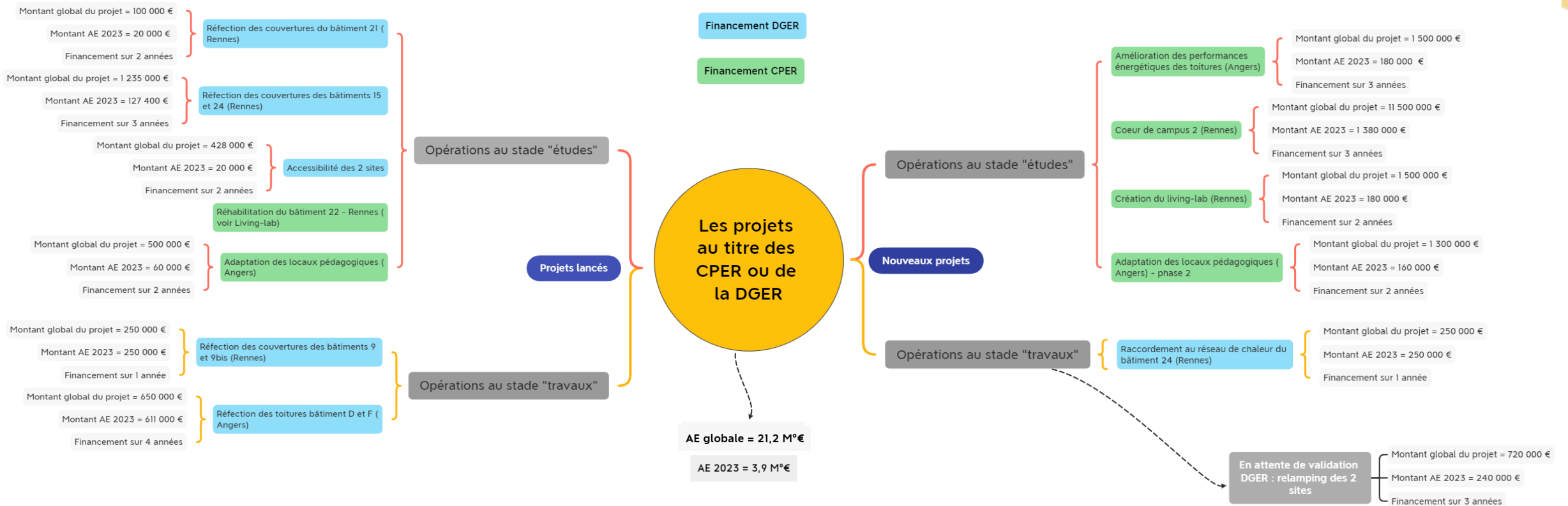
Présentation du plan pluriannuel d'investissement 2023-2027

Direction du Patrimoine et de la Logistique

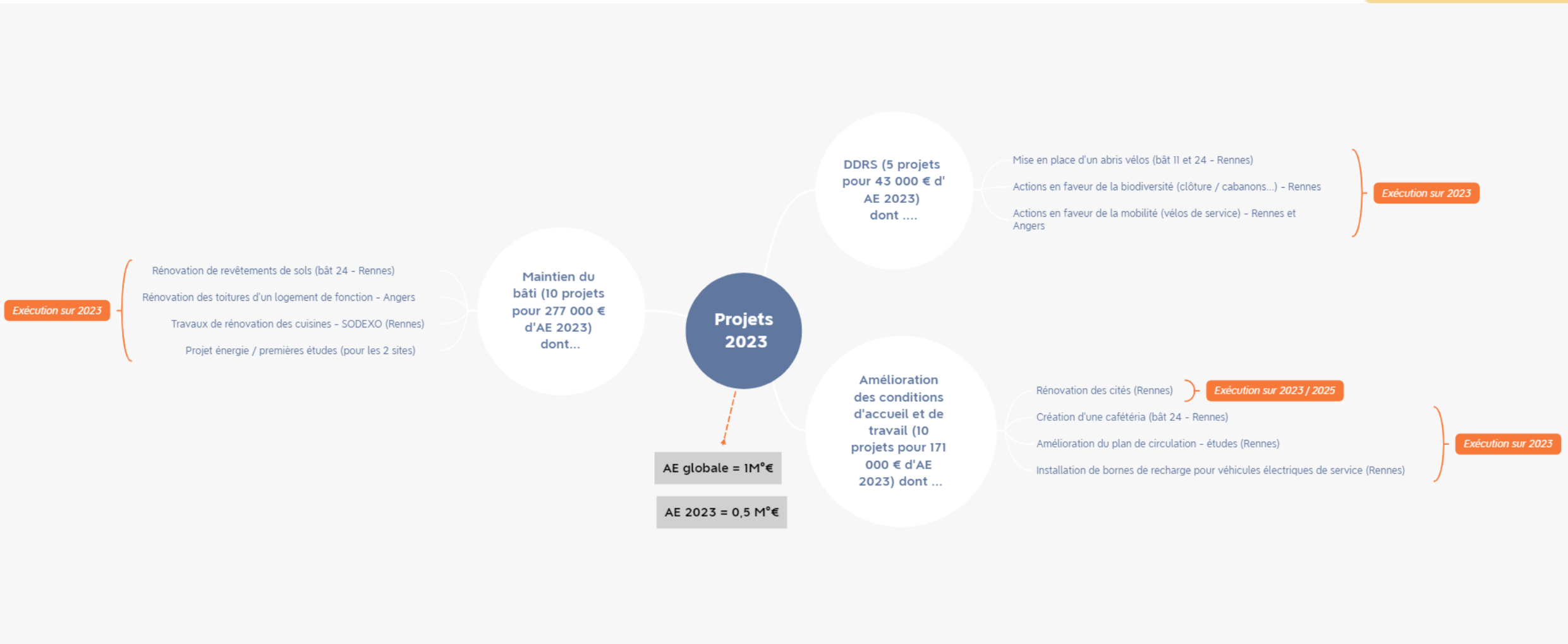
Sommaire

- 1) Les projets financés par la DGER ou dans le cadre des CPER
 - a) Les projets lancés
 - b) Les nouveaux projets
- 2) Les projets financés sur les fonds propres de l'établissement

1 - Les projets financés par la DGER ou dans le cadre des CPER



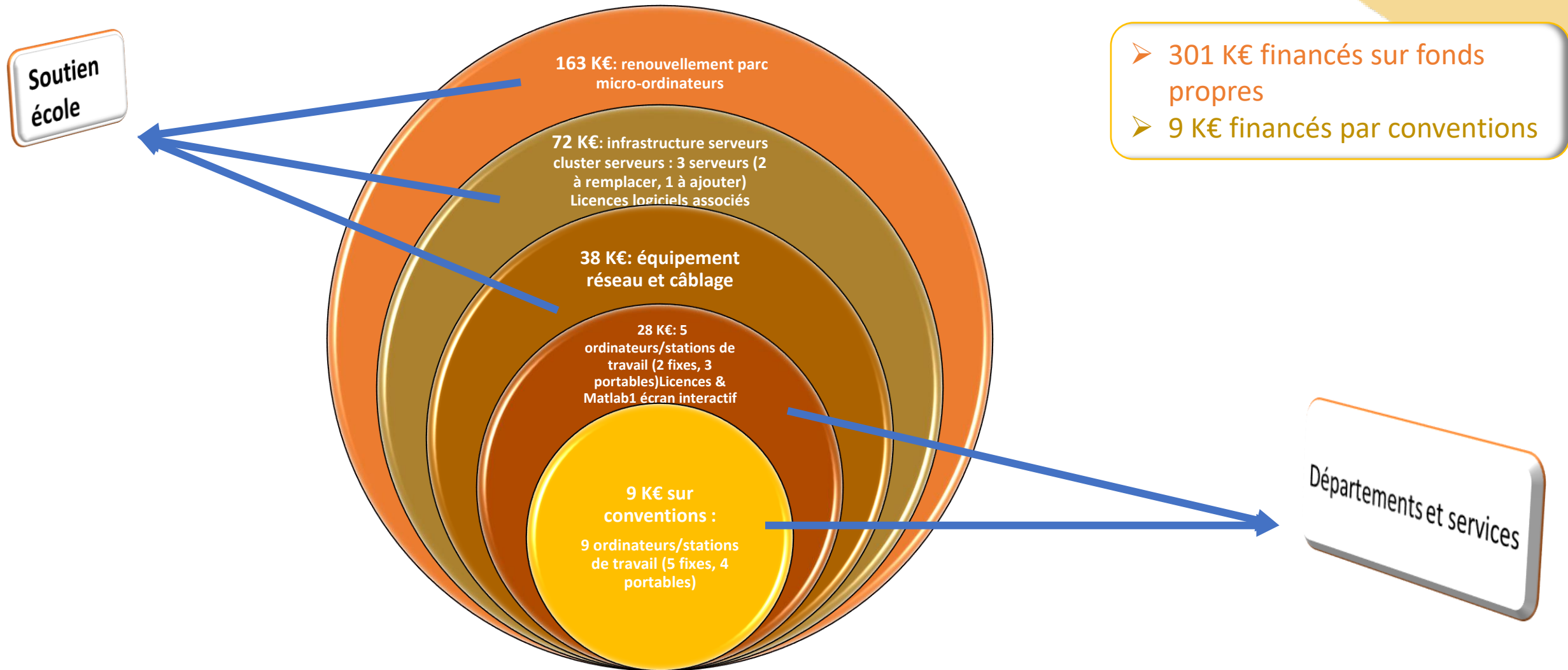
2 - Les projets financés sur les fonds propres de l'établissement



Présentation du plan pluriannuel d'investissement 2023-2027

Direction des Systèmes d'Information

Année 2023 - type d'achats et bénéficiaires



Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°4.2

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN

Nombre de membres en exercice :

Nombre de présents :

Membres représentés (procuration) :

Quorum :

Point 4 – Finances

Délibération 4.2 – Budget initial 2023 de l'école

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés

OU

à voix pour

à voix contre

à voix abstention

Délibération n°4.2

Objet : Budget initial 2023 de l'école

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve le budget initial 2023 tel qu'il lui a été présenté.

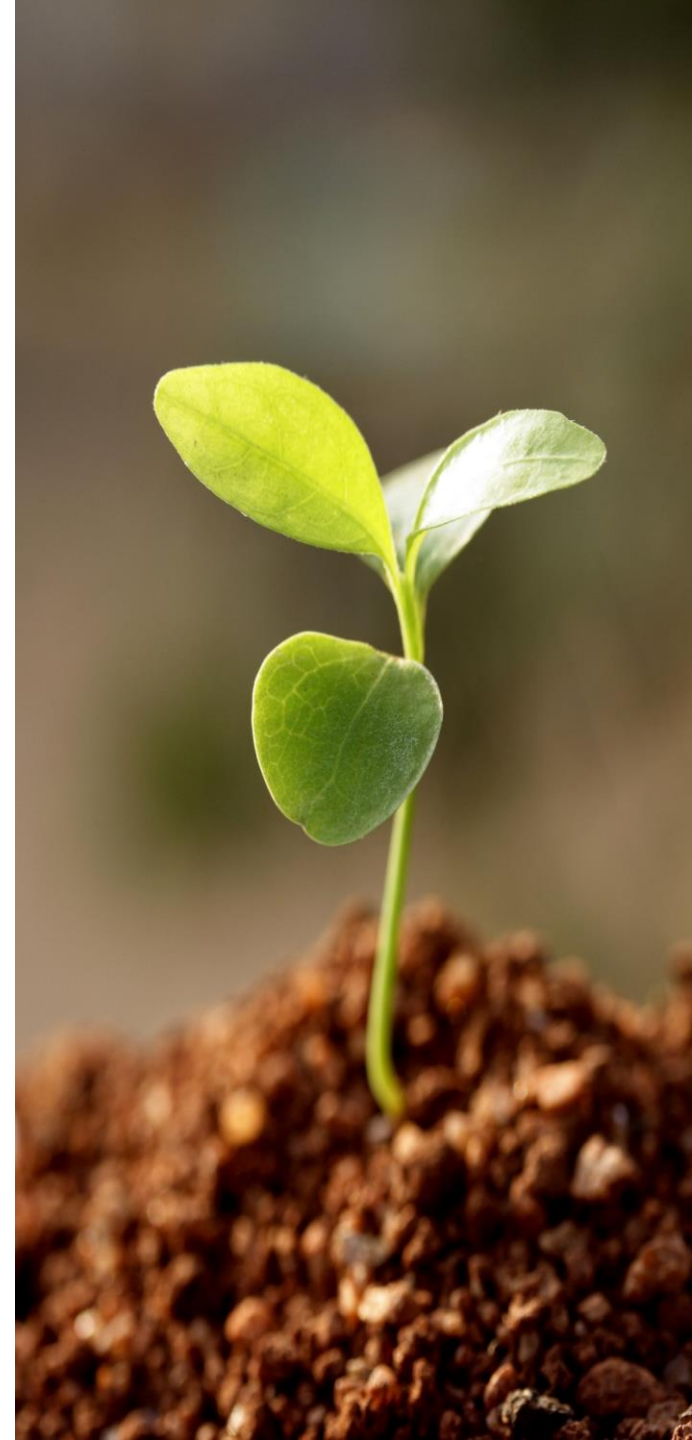
Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école

Madame Hélène GUIDO HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

5. Formation et recherche



Point 5 – Formation et recherche

**5.1 Caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023
(information)**

Rappel de la démarche

- **1^{ère} Présentation en CODIR de L'Institut Agro Rennes-Angers** du 9 mai 2022 des profils remontés par les départements (4 PR, 6 MCF) pour discussion
- **Présentation des profils remontés par les départements**, avec envoi en amont des prospectives emploi de chaque département :
 - En ComE par les Directions de Département le 2 juin 2022 ;
 - En COREGE par les Directions d'Unité (en présence des Directions de Département) le 16 juin 2022.
- **Priorisation par les Directions de Département** après échange avec la Directrice et l'ensemble du Codir école le 20 juin 2022.
- **Information sur les points principaux de priorisation de la CRI** du 11 octobre 2022 **et de la ComE** du 13 octobre 2022.
- **Avis CE de L'Institut Agro** du 10 novembre 2022
- **Présentation en Conseil d'école du 14 novembre 2022**
- **Avis CS de L'Institut Agro** du 15 novembre 2022
- **Vote en CA de L'Institut Agro** du 29 novembre 2022

Supports disponibles et priorisation

Rappel des postes pour 2023

- 1 poste de PR
- 2 poste de MCF [plus 1 poste de MCF en cas de recrutement interne sur le concours PR]

Priorisation

- **Priorisation par les Directions de Département :**

Chaque direction de département a été invitée à classer les postes des autres départements, par grade et par site.

2 tours de vote ont été nécessaires pour classer 6 profils :

- 2 profils de PR à Rennes : Priorité 1 plus une priorité 2 en liste complémentaire
 - 2 profils de MCF à Rennes : Priorité 1 et 2 (en cas de recrutement interne sur le concours PR)
 - 2 profils de MCF à Angers : Priorité 1 plus une priorité 2 en liste complémentaire
- **Information sur les points principaux de priorisation** de la ComE du 13 octobre 2022.

Vote de la ComE sur cette proposition de priorisation : 21 avis favorables, 9 abstentions, 10 avis défavorables.

Les priorisations retenues et les principaux motifs (1)

1 Poste de PR à Rennes

1. **PR en Intelligence Artificielle** (liste principale) : Renforcer le rayonnement de l'Institut Agro en recherche et formation sur cette thématique, centrale dans la transition numérique au service des transitions agroécologiques et alimentaires
2. **PR en épidémiologie végétale quantitative** (liste complémentaire) : Opportunité pour l'Institut Agro de devenir leader national et international en modélisation épidémiologique, thématique indispensable à la gestion agroécologique des épidémies

Les priorisations retenues et les principaux motifs (2)

2 Postes de MCF à Rennes

1. MCF en Écologie des Communautés végétales

- Conforter la place de l'établissement dans les recherches menées en écologie végétale dans l'UMR DECOD
- Contribuer au développement de la formation des ingénieurs en écologie (spécialisation GE, option PAM-EQ)

2. *(si réussite au concours de PR d'un MC interne)* MCF Climatologie de l'environnement et modélisation spatiale

- Développer des enseignements en lien avec des domaines d'application en sciences de l'environnement en agronomie et en agroalimentaire
- Renforcer et développer les compétences en physique et en climatologie / bioclimatologie / télédétection dans le socle scientifique des ingénieurs

Les priorisations retenues et les principaux motifs (3)

1 Poste de MCF à Angers

1. MCF en Economie d'entreprise > Durabilité des filières et pilotage des transitions (liste principale) :

- Redéploiement thématique en lien avec l'économie circulaire, la Responsabilité Sociétale d'Entreprise et la performance économique et environnementale qui constituent aujourd'hui des enjeux stratégiques pour connecter économie et transition agroécologique.
- Besoin d'un apport de compétences nouvelles et complémentaires en économie industrielle & économie de l'entreprise, afin de développer la formation dans ce domaine et en entrepreneuriat des ingénieurs en horticulture et paysage sur Angers

2. MCF en Chimie du sol et des substrats (liste complémentaire) :

- Thématique des supports de cultures spécialisées et du milieu urbain spécifique à l'Institut Agro à l'échelle nationale
- Forte demande sociétale et en formation afin de développer les compétences dans ce domaine, que ce soit pour les plantes cultivées en hors-sol (développement de fertilisants organiques) ou pour les sols urbains (élaboration de sols fertiles)

Conseil d'école
Séance du 14 novembre 2022

Délibération n°5.1

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'école s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène GUIDO HALPHEN
Nombre de membres en exercice :
Nombre de présents :
Membres représentés (procuration) :
Quorum :

Point 5 – Formation et recherche

Délibération 5.1 – Caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents ou représentés
OU
à voix pour
à voix contre
à voix abstention

Délibération n°5.1

Objet : Caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023

Le Conseil d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers, réuni le 14 novembre 2022, approuve les caractéristiques des emplois d'enseignants-chercheurs ouverts au concours en 2023.

Fait à Rennes, le 14 novembre 2022

La présidente du Conseil d'école

Madame Hélène GUIDO HALPHEN

La présente délibération est classée au recueil des délibérations de l'école et est publiée sur le site internet de l'école interne.
En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours formé contre cette délibération et ce dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Point 5 – Formation et recherche

5.2 Eméritat de Jean Cordier (avis)

Les principaux éléments du dossier du projet

A) Prolongement des actions déjà amorcées sur la période précédente

- 1) Finalisation de la co-direction de thèse de Clément Parrié et suivi de thèses dirigées par Alexandre Gohin (INRAE) dans le cadre de la Chaire Agrofinance
- 2) Poursuite des travaux de recherche sur l'ISR (Instrument de Stabilisation du Revenu) betterave à sucre et sur l'outil assurantiel dans le cadre du PNRI (Plan National de Recherche et d'Innovation)
- 3) Participation à la rédaction du cahier des charges de l'étude de gré-à-gré sur un instrument assurantiel ad hoc pour le compte du Groupe de Travail « Risque, assurance et résilience des systèmes » du Comité scientifique d'Orientation Recherche et Innovation du plan Ecophyto II+

Les principaux éléments du dossier du projet

B) Mise en place d'actions co-construites avec la Direction de l'établissement au service des communautés

- 1) Participation au colloque des économistes agricoles européens (EAAE) à Rennes fin août 2023
- 2) Participation aux échanges avec les Comités de pilotage des Instituts Carnot (notamment Plant2Pro et France Futur Elevage) afin d'approfondir l'intégration des SHS dans les projets soutenus
- 3) Note de positionnement de l'Institut Agro pour les années à venir sur le sujet des risques agricoles



Avis à transmettre (vote majorité PR, assimilés, personnes avec HDR)

Point 5 – Formation et recherche

5.3 Contribution à la vie étudiante et de campus : bilan pour l'école de l'année précédente et programmation sur l'année 2022-2023 (information)

La CVEC: contexte réglementaire

La contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) est un dispositif instauré à la rentrée 2018 visant à améliorer les conditions de Vie Etudiante (loi ORE)

**OBJECTIFS
NATIONAUX**



Améliorer l'accueil

**Favoriser
l'accompagnement
social**

**Favoriser
l'accompagnement
sanitaire**

**Favoriser l'accès à
une pratique
sportive**

**Favoriser l'accès à
la culture**

Références réglementaires

- Article 12 de la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
- Code de l'éducation, notamment ses articles D.841-2 à D.841-7, et son article D.852-2
- Décret n° 2018-564 du 30 juin 2018 modifié relatif à la contribution prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation

Les Recettes perçues au titre de la CVEC

2020-2021

57 463,86€

**1487 étudiants ayant payés
la contribution CVEC***

2021-2022

62 338,45€

**1505 étudiants ayant payés
la contribution CVEC***



conservation du reliquat d'une année sur l'autre s'il y en a,
cela permet d'abonder le budget proposé en commission

** Effectif retenu par le CROUS*

Bilan des actions réalisées en 2022

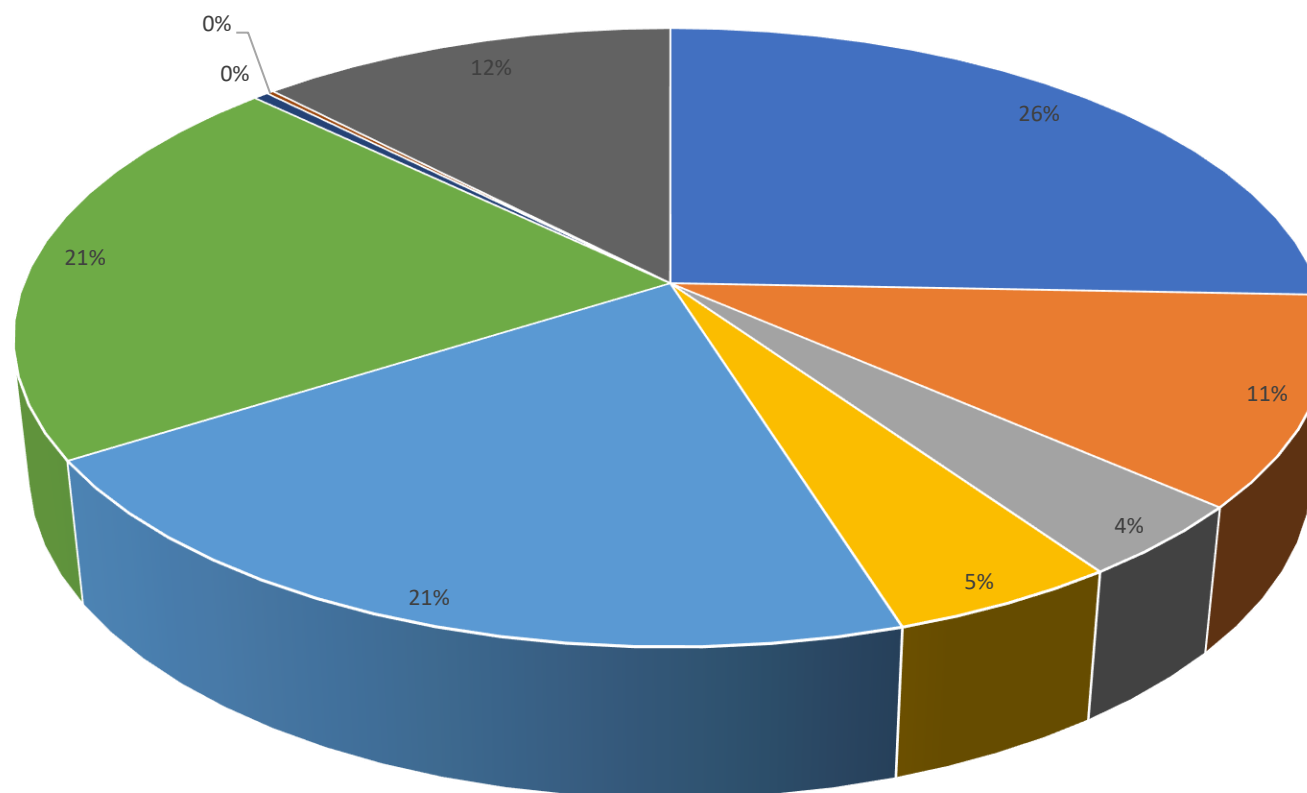
**MONTANT PREVISIONNEL
DES ACTIONS MENEES EN 2022:**

58 314€

sous réserve d'opérations budgétaires et comptables

25,8% d'actions proposées par la DFVE

74,2% de projets portés par des associations étudiantes



- lutte précarité menstruelle
- favoriser la pratique sportive
- formations 1er secours
- DDRS
- prévention des conduites à risques
- Amélioration de l'accueil
- fournitures médicales
- lutte contre la fracture numérique
- ouverture artistique et culturelle

Suivi budgétaire par campus

	Exécution budgétaire pluriannuelle par campus					
	Recettes			Dépenses		
	Rennes	Angers	Total	Rennes	Angers	Total
2018-2019	34 822,52 €	19 157,51 €	53 980,03 €	2 075,44 €	2 471,00 €	4 546,44 €
2019-2020	35 023,19 €	18 858,64 €	53 881,83 €	13 881,00 €	10 792,00 €	24 673,00 €
2020-2021	37 638,83 €	19 825,03 €	57 463,86 €	37 336,62 €	12 900,00 €	50 236,62 €
2021-2022	40 675,84 €	21 662,61 €	62 338,45 €	49 503,14 €	44 084,58 €	93 587,72 €
Total	148 160,37 €	79 503,80 €	227 664,17 €	102 796,20 €	70 247,58 €	173 043,78 €
<i>Reliquat au 27/10/22*</i>	<i>45 364,17 €</i>	<i>9 256,22 €</i>	<i>54 620,39 €</i>			

* Sous réserve d'opérations en cours

CVEC RENNES- PROGRAMMATION 2023

Effectif retenu par le CROUS au 15/10/2022 pour le 1^{er} versement 2023: 986 étudiants soit une recette prévisionnelle 2022-2023 de 20 706€ + part variable non connue à ce jour

Prévoir utilisation du reliquat en budget rectificatif 2023 selon le montant de la subvention attribué définitivement en 2023

Domaine d'action	Porteur projet	descriptif de l'action	dépenses prévisionnelles
Pratique sportive	BDA	Favoriser la pratique sportive- Organisation SPART (Tee-shirt et lots pour remises de prix)	600
Ouverture artistique et culturelle	BDA	Favoriser l'ouverture culturelle (sorties opéra, TNB)	630
Ouverture artistique et culturelle	BDA	Favoriser la pratique artistique (achat clavier)	720
Amélioration de l'accueil des étudiants	BDE	Aménagement des locaux étudiants (mobilier espace bar, mobilier terrasse, armoires stockage, billard foyer cité 10)	6400
DDRS	BDE	privilégier les achats durables- Achat gourdes	2315
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser l'accès à la culture (soirée stand up, escape game, silence party)	6310
Accompagnement social des étudiants	BDE	Lutte contre la précarité menstruelle	6500
Accompagnement social des étudiants	BDE	Lutte contre la précarité menstruelle	6500
Santé - Prévention	BDE	mener des actions de prévention (lutte contre tabac, prévention GHB, sensibilisation vie affective et sexuelle)	800
DDRS	BDS	Favoriser une pratique sportive facultative variée (maillots, matériel de sport, entrées escalade)	10000
Pratique sportive	ADDAO	Etude biodiversité- matériel d'observation des oiseaux et papillons	1220
Pratique sportive	AGRONAUTIC	Favoriser la pratique des sports nautiques (week-end nautique, plongée sous-marine)	3476
Pratique sportive	AGROSS'BOULE DE NEIGE	Favoriser la pratique sportive (location matériel ski)	3000
Santé - Prévention	DFVE	Théâtre prévention 2023	1351
Autre thème	DFVE	Projet communication CVEC (Achat de stickers , flyers...)	500
Santé - Prévention	DFVE	Formations PSC1 2023	1200
Santé - Prévention	DFVE	ateliers avec des psychologues/ médecine préventive	3000
Santé - Prévention	DFVE	Intervention prévention alcool (CJC)	300
			54822

CVEC ANGERS-PROGRAMMATION 2023

Effectif retenu par le CROUS au 15/10 pour le 1^{er} versement 2023: 509 étudiants
soit une recette prévisionnelle 2022-2023 de 10 689€ + part variable non connue à ce jour

Domaine d'action	Porteur projet	descriptif de l'action	Dépenses prévisionnelles
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser l'ouverture culturelle (matériel sonorisation évènements)	600
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser l'ouverture culturelle (matériel de musique, mixage)	2500
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser la pratique sportive (jupes, danse)	2875
Ouverture artistique et culturelle	BDE	Favoriser la pratique artistique (sculpture, dessin)	1170
DDRS	CULTURE HORTI	extension micro-forêt comestible (matériel apiculture, arbres, plantes ...)	535
Santé - Prévention	DFVE	Théâtre prévention 2023	1351
Autre thème	DFVE	Projet communication CVEC (Achat de stickers , flyers...)	500
Santé - Prévention	DFVE	Formations PSC1 2023	1200
Santé - Prévention	DFVE	Atelier psychologues/ médecine préventive	3000
Accompagnement social des étudiants	BDE	lutte contre précarité menstruelle	3400
Accompagnement social des étudiants	BDE	lutte contre précarité menstruelle	3400
Santé - Prévention	DFVE	Intervention prévention Alcool (CJC)	300
			20831

Prévoir utilisation du reliquat en budget rectificatif selon le montant définitif de la subvention en 2023



SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS EN 2022-2023

Versées par l'Institut Agro Rennes-Angers
en 2023

VENTILATION DES SUBVENTIONS 2022-2023

DOMAINES	ASSOCIATIONS	MONTANTS
ARTISTIQUE	AGROCK (Rennes)	200,00 €
	Fest Noz de l'agro (Rennes)	500,00 €
	GALA DE L'AGRO (Rennes)	600,00 €
CULTUREL / PREVENTION/DDRS	Ruée vers l'orge (Rennes)	400,00 €
	BDA bureau des associations (Rennes)	4 000,00 €
	BDE bureau des étudiants (Angers)	7 500,00 €
	BDE bureau des étudiants (Rennes)	2 500,00 €
ENVIRONNEMENT/DDRS	ADDAO (Rennes)	2 800,00 €
	CULTURE HORTI (Angers)	1 900,00 €
	EXPO FLO (Angers)	2 000,00 €
	VERT'TIGE (Angers)	600,00 €
	VEGEPROJET (Angers)	500,00 €
PROFESSIONNEL	AGROCAMPUS SERVICES (Rennes)	300,00 €
	ISOGONE (Rennes)	1 000,00 €
SOLIDAIRE	Agross Actions Santé (Rennes)	700,00 €
	ISF Ingenieurs sans frontières (Angers)	500,00 €
	ISF Ingenieurs sans frontières (Rennes)	500,00 €
SPORTIF	AGRONAUTIC (Rennes)	1 500,00 €
	BDS bureau des sports (Rennes)	1 000,00 €
	AS Association Sportive (Angers)	3 000,00 €
TOTAL		32 000,00 €

6. Questions diverses

